

Louis BERTRAND (1869-1937)
député socialiste de Bruxelles

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830

TOME PREMIER

Première partie : La Belgique de 1840 à 1848

1906

Préface par Émile Vandervelde.

Un document produit en version numérique par Gustave Swaelens, bénévole,
Journaliste à la retraite, Suisse.
Courriel: gjswaelens@bluewin.ch

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par M. Gustave Swaelens, bénévole, journaliste à la retraite, en Suisse.
Courriel: gjswaelens@bluewin.ch

à partir de :

Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles (1869 – 1937))

[Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.](#)
Tome premier. (1906).

Première partie : La Belgique de 1840 à 1848

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles (1869 - 1937), [Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830. Tome premier : Première partie : “La Belgique de 1840 à 1848”](#). Bruxelles: Dechenne et Cie; Paris: Édouard Cornély et Cie, 1906, 455 pages. Une édition numérique réalisée par M. Gustave Swaelens, bénévole, journaliste à la retraite, Suisse.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 19 septembre 2003 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

du tome premier :

1^{re} partie “La Belgique de 1830 à 1848”

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830
TOME PREMIER (1906)

[Table des gravures](#)

[Préface](#) par Émile Vandervelde.

Première partie La Belgique de 1830 à 1848

Introduction [But de ce livre](#)

Chapitre I. [La situation de l'Europe au début de 1830.](#)

Chapitre II. [La révolution belge de 1830.](#)

- Après la révolution de Paris. Mécontentement des Belges. - La *Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie. - Emeutes et pillages. - Attitude des députés belges aux États-Généraux. - Les notables. - La garde bourgeoise. - Hésitations et pourparlers durant un mois. - Attitude du roi Guillaume. - La situation s'aggrave. - Les émeutes en province et à Bruxelles. -- L'anarchie. - La lutte continue. - Quatre gouvernements provisoires. - Charlier, la Jambe de bois. - Ce sont les ouvriers qui se battent. Les quatre journées de septembre. -. La victoire. - Jugement sur l'œuvre de 1830.

Chapitre III. [- Le gouvernement provisoire. - Le congrès national. - La constitution. - l'élection du roi. - La paix avec la Hollande.](#)

- Le Gouvernement provisoire. - Hommes, opinions et caractères. - Attitude de Louis De Potter. - Le Congrès. - Assemblée censitaire. Les catholiques y sont en majorité. - La Constitution. Le peuple est sacrifié. - L'élection du roi. - Grand nombre de candidats. - Le duc de Nemours, élu, refuse. - Conseils aux Belges. Chanson de Béranger. - Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. - Ses conditions. - Révélations de Félix de Mérode. - Les traités imposés par la Conférence de Londres. -- La campagne du mois d'août 1831. - Trahison. - Intervention étrangère. - La paix est faite.

Chapitre IV. [- La politique belge de 1831 à 1846.](#)

- Le mouvement contre-révolutionnaire - Les orangistes. - Attaques contre le roi. - Emeutes et pillages à Bruxelles et à Gand. - Séparation entre les libéraux et les catholiques. - Mesures réactionnaires. - Renforcement du pouvoir royal. - La loi communale et la nomination des bourgmestres. - La loi provinciale. - La garde civique ; on en exclut les ouvriers. - Privilèges et faveurs accordés au clergé catholique. - La loi sur l'enseignement primaire. - Impôts de consommation. - Droits d'entrée sur le blé et sur le bétail. - Faveurs octroyées aux sociétés

financières. - Situation malheureuse des paysans et des ouvriers. - Indifférence des pouvoirs publics.

Chapitre V. [Le mouvement des idées de 1830 à 1848.](#)

- La revanche des idées de 1789. - Le catholicisme libéral. - L'encyclique de Grégoire XVI. - Libéralisme et socialisme. - La situation, en France, en Angleterre et en Allemagne. - Le mouvement démocratique belge. - Ph. Buonarroti, l'historien de la conspiration pour l'égalité de Babeuf en Belgique. -. Influence qu'il a exercée sur Félix Delhasse. - L'historien du socialisme : J. Thonissen.

Chapitre VI. [- La propagande saint-simonienne en Belgique.](#)

- La doctrine de Saint-Simon. - Les missions saint-simoniennes en Belgique en 1831. - Prédications à Bruxelles, Liège, Huy, Verviers, Louvain, Anvers, Gand, Bruges, etc. - Désordres à Bruxelles. - Protestations au Congrès national. - Appel aux Belges. - Curieux incidents. - Le journal saint-simonien *L'Organisateur belge*. - Attitude favorable des libéraux. - Les catholiques combattent le saint-simonisme. - Etude critique de M. l'abbé G. Moens Influence des doctrines saint-simoniennes en Belgique.

Chapitre VII. [- Le mouvement populaire. - Les premiers meetings ouvriers.](#)

- Les idées démocratiques après 1830. - Pétition d'ouvriers réclamant des réformes. - Adolphe Bartels. - Lucien Jottrand. - Jacques Kats. - Jean Pellerin. - Les premiers meetings ouvriers. - La propagande par le théâtre, les réunions et la presse.

Chapitre VIII. [- La presse démocratique-socialiste avant 1848.](#)

Avortement du mouvement démocratique de 1830. Louis De Potter quitte la Belgique. - Lucien Jottrand et le *Courrier belge*. - Le journal *Le Radical*. - Ses principaux rédacteurs Alexandre et Félix Delhasse, Altmeyer, L. Jottrand, Félix Temmermans, Félix Mathé, le général Mellinet. - Tendance démocratique et socialiste du *Radical*. - Son opinion sur la propriété des mines, le suffrage universel, etc. - *Le prolétariat veut être quelque chose*. - Catéchisme démocratique d'Alexandre Delhasse. - La chanson : Souvenirs d'un vieux prolétaire. - *Le Débat social*. - Son programme. - Félix Delhasse.

Chapitre IX. [- La propagande phalanstérienne en Belgique.](#)

Charles Fourier et sa doctrine. - Victor Considerant. - Son amitié avec Charles Rogier. - Première propagande en 1838-1839. - Les phalanstériens en Belgique en 1844, 1845, 1847 et 1848. - Nombreuses conférences à Bruxelles, Liège, etc. - Public d'élite. - Banquet offert à V. Considerant. - Nombreux discours. - La phalange de Louvain. - Influence de l'école fouriériste. - Ses principaux adeptes : Alexandre et Félix Delhasse, Ed. Ducpétiaux, François Haeck, Adolphe Demeur, etc.

Chapitre X. [L'influence des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx.](#)

- Rencontre de Karl Marx et de Frédéric Engels. - Nouvelle théorie sociale. - Circulaire de propagande. - La Fédération des communistes. - *La Deutsche Brüsseler Zeitung*. L'Association ouvrière allemande. - Banquet du 27 novembre 1847. - Fondation d'une association cosmopolite.

Chapitre XI. [- La société « l'alliance ».](#)

- LE CONGRÈS LIBÉRAL DE 1846. - La situation politique en Belgique après la paix avec la Hollande. - Fin de l'union entre libéraux et catholiques. - M. Devaux et la *Politique nouvelle*. - La société l'*Alliance*. - Son programme. - Le Congrès libéral du 14 juin 1846 - Scission à l'*Alliance* et fondation de l'*Association libérale* de Bruxelles. - *Le Trou*. - Le second Congrès libéral en mars 1847. - La scission s'accroît. - Les élections du 8 juin 1847. - Victoire libérale. - Le ministère libéral du 12 août. - Son programme. - Comment celui-ci fut accueilli.

Chapitre XII. - [Un précurseur : Adelson Castiau](#).

- Ses débuts comme écrivain. - Son rôle politique en Belgique. - Député de Tournai de 1843 1848. - Résumé de ses travaux parlementaires. - Sa démission en avril 1848. - Sa vie à Paris. - Ses « Lettres démocratiques » de 1864. - Sa mort.

Chapitre XIII. - [Le mouvement démocrate-socialiste avant 1848](#).

Pétitions d'ouvriers typographes réclamant, en 1845, le suffrage universel et l'organisation du travail. - Appel aux Belges. - Arrestations. Procès politiques. - Attaques contre Léopold 1^{er}. - *L'Argus*. - *De Hoop van België*. - *L'Association démocratique* de Bruxelles. Son caractère international. - La *Société Agneessens*. - Karl Marx en mission à Londres. Active propagande démocratique. - Création d'associations démocratiques en province. - Meeting à Gand. - La chanson *Le Déluge*, de Béranger, en 1847. - Une prophétie.

Deuxième partie : la Belgique en 1848-1849

Chapitre I. - La politique belge au début de l'année 1848.

Douce quiétude. - Le 1^{er} janvier au palais de Bruxelles. -- Paroles prophétiques. - La révolution du 24 février 1848 en France. - Mouvement révolutionnaire en Europe. - Lettres de Victor Considerant à Charles Rogier.

Chapitre II. - L'attitude du gouvernement après le 24 février.

- Situation difficile. - Crainte pour notre nationalité. - La crise industrielle, commerciale et financière. - Réclamations des ouvriers sans travail. - L'union des deux partis en présence des événements. - Circulaires de Rogier aux gouverneurs. - Rappel des classes de milice. - Mesures policières et financières. - Réformes électorales et autres. - Castiau interpelle le gouvernement. - Une « séance historique ». - Série de réformes. - Arrestations. - Expulsion d'étrangers. Expulsion de Karl Marx. - Son arrestation et celle de sa femme. - Interpellation à la Chambre.

Chapitre III. - L'organisation démocratique en 1848-1849.

- *L'Association démocratique de Bruxelles*. - Réorganisation. - Nombreuses associations similaires en province. Propagande à la campagne. - Programme de réformes agricoles. - Congrès de sociétés démocratiques socialistes de Belgique. - Programme d'action. - Découragement. - La brouille dans le parti démocratique. - La société l'*Alliance* et le 24 février. - Son manifeste. - Crise intense. - Defaqz démissionnaire. - Il est remplacé par A. Gendebien. - Défaites successives au profit des doctrinaires. - Opinion du *Débat social* sur l'*Alliance*.

Chapitre IV. - Les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-tout.

- *L'Association démocratique* de Bruxelles. - La société des Communistes allemands. - Échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout. - Appel aux Belges résidant à Paris. - Formation

de légions. - Organisation de ces légions. - La première arrive à Quiévrain le 26 mars. - L'Appel aux Belges. - Proclamation de Blervacq. - A Seclin. - Combat de Risquons-Tout. - Relation officielle. - Appréciation de la presse démocratique. - Le Parquet à l'œuvre. - Poursuites monstres. - La Cour d'assises d'Anvers. - Condamnations à mort. - Condamnations à vingt années de réclusion. - La citadelle de Huy prison politique. - Grâces accordées aux condamnés. - Rôle du procureur général de Bavay dans cette affaire.

Chapitre V. - La campagne des banquets républicains.

- Banquets à Verviers, à Roux, à Bruxelles, à Braine-le-Comte, à Mons, à Fleurus. - Le banquet du 25 mars, au Prado. - Des perturbateurs et des policiers font irruption dans la salle. - Protestation du président J.- C. Houzeau. - La police laisse faire. - Plaintes au parquet. - Silence de celui-ci. - Invention d'un complot démocrate-socialiste. - Procès en Cour d'assises. - Trois nouveaux condamnés à mort. - Leur transfert à la citadelle de Huy. - Appréciation de la presse sur ce scandaleux procès. Condamnés graciés.

Chapitre VI. - La presse démocrate-socialiste en 1848-1849.

- Le *Débat social*, la *Nation*, son programme, la *Voix du Peuple*, l'*Atelier*, de Bruxelles. - Les journaux socialistes de Liège : le *Peuple*, les *Abeilles*, le *Travailleur*, l'*Harmonie*, l'*Ouvrier*. - La *Réforme*, de Verviers. - Le *Démocrate*, de Charleroi. - L'*Espoir*, de Renaix, etc. - Les journaux flamands : *De Broedermin*, *Artevelde*, *de Vriend des Volks*, etc. - Brochures de propagande. - Projets divers d'organisation du travail. - *Solution du Problème social*, de Joseph Charlier. - *Du Problème social*, de Jules Noirsain. - *Le Normalisme*, de Napoléon Barthel. - *Le Cathéchisme du Proletaire*, de V. Tedesco.

Chapitre VII. - Avortement du mouvement de 1848.

- Ce mouvement se produisit inopinément. - Le peuple n'y était pas préparé. - La révolution fut accaparée par la bourgeoisie. - Les nouveaux maîtres à l'œuvre. - Fautes commises. - Situation en Belgique. - La leçon des événements de 1848.

Table des gravures

http://www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/classiques/bertrand_louis/histoire_demo_belgique_1/histoire_demo_1_gravures.html

Pour éviter de trop alourdir le fichier, nous n'avons pas inséré les gravures dans le fichier numérique. À chaque page où était insérée une gravure dans l'édition papier de 1906, nous avons donné le nom de la gravure avec un hyper lien vers le site Les Classiques des sociales afin de visionner la gravure en question et la télécharger à partir du site web de cette bibliothèque. [JMT]

Louis Bertrand

- Figure 1: [Babeuf](#)
- Figure 2: [Guillaume 1er, roi de Hollande](#)
- Figure 3: [De Potter dans la prison des Petits-Carmes](#)
- Figure 4: [Réception des soldats hollandais rue de Flandre](#)
- Figure 5: [Les volontaires liégeois partant pour Bruxelles](#)
- Figure 6: [Charlier, dit « la Jambe de bois »](#)
- Figure 7: [À la place des Martyrs, à Bruxelles](#)
- Figure 8: [Le Gouvernement provisoire](#)
- Figure 9: [Louis De Potter](#)
- Figure 10: [Léopold I, en 1831](#)

- Figure 11: [Charles Rogier](#)
- Figure 12: [Alexandre Gendebien](#)
- Figure 13: [Vicomte Vilain XIII](#)
- Figure 14: [Comte de Mérode](#)
- Figure 15: [Félix Delhasse](#)
- Figure 16: [Claude-Henri de Saint-Simon](#)
- Figure 17: [Fac-simile d'un numéro de l'Organisateur belge](#)
- Figure 18: [Pierre Leroux](#)
- Figure 19: [Joseph Lebeau](#)
- Figure 20: [Jacques Kats](#)

- Figure 21: [Lucien Jottrand](#)
- Figure 22: [Jean Pellerin](#)
- Figure 23: [Alexandre Delhasse](#)
- Figure 24: [Félix Temmermans](#)
- Figure 25: [Charles Fourier](#)
- Figure 26: [Karl Marx](#)
- Figure 27: [Paul Devaux](#)
- Figure 28: [E. Defacqz](#)
- Figure 29: [Le Congrès libéral de 1846](#)
- Figure 30: [Adelson Castiau](#)

Figure 31: [J.-J. Altmeyer](#)

Figure 32: [Béranger](#)

Figure 33: Frère-Orban en 1848

Figure 34: Victor Considérant

Figure 35: Léopold 1er offrant de céder sa couronne

Figure 36: Un Club en 1848

Figure 37: Louis Spilthoorn

Figure 38: Victor Tedesco (d'après un dessin à la plume, fait en 1856)

Figure 39: Le général Mellinet

Figure 40: Le procureur général de Bavay

Figure 41: La citadelle de Huy, prison politique

Figure 42: Victor Tedesco à 68 ans

Figure 43: Jean-Charles Houzeau

Figure 44: Toone Reepers

Figure 45: Louis Labarre

Figure 46: Désiré Brismée

Figure 47: Nicolas Coulon (d'après un portrait-charge, fait en 1879 par Alfred Le Petit)

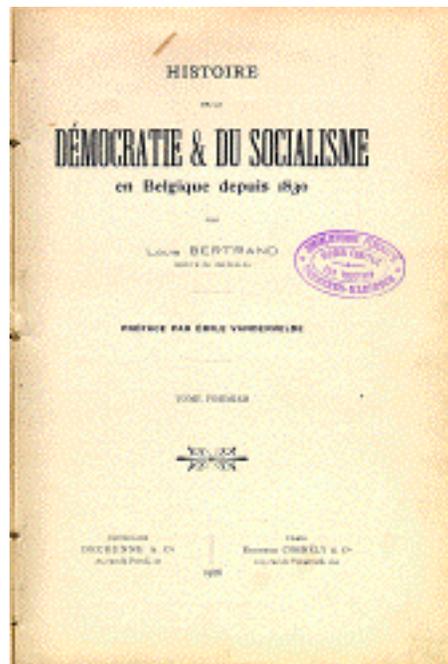
Louis Bertrand (1869-1937)
député socialiste de Bruxelles

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.

TOME PREMIER (1906)

Première partie : “La Belgique de 1840 à 1848”

Préface par Émile Vandervelde
Bruxelles : Dechenne et Cie
Paris : Édouard Cornély et Cie,
1906, 455 pages.



[Retour à la table des matières](#)

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page iii

la gravure suivante, no 00



Louis Bertrand

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#), section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

[Retour à la table des matières](#)

À tous ceux qui, en Belgique, depuis 1830,
ont lutté et souffert pour la Démocratie et le Socialisme,

CE LIVRE EST DÉDIÉ.

[Retour à la table des matières](#)

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Préface

Par Émile Vandervelde

[Retour à la table des matières](#)

L'Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830 est un chef-d'œuvre de persévérance. Pour être à même de l'écrire, il a fallu que, pendant vingt ans, avec une patience de bénédictin, Bertrand collectionne des découpures de journaux, tire de la poussière des étalages de bouquinistes, une masse énorme de brochures oubliées, et accumule, pour la construction de son édifice, les matériaux de chétive apparence, que les historiens officiels avaient systématiquement négligés. Que pouvaient leur servir, en effet, ces feuilles de chou démocratiques, ces almanachs populaires, ces chansons de « manouvriers et de valets de fermes » ? Leur histoire à eux, c'était l'histoire des vainqueurs, l'histoire des gens en place, l'histoire des hommes politiques et des capitaines d'industrie. L'histoire de Bertrand, au contraire, c'est l'histoire des vaincus, l'histoire de ceux qui n'ont pas réussi - du moins en apparence - l'histoire de ce prolétariat misérable qui, pendant la première moitié du XIX^e siècle, n'avait pas encore donné la mesure de sa force et apparaissait à la bourgeoisie comme une masse taillable et corvéable à merci.

Jusqu'à présent, quand on parlait des origines du Parti ouvrier belge, on ne remontait guère qu'à l'Internationale, ou, tout au plus, à la formation des premières sociétés

de résistance, telles que les Typographes de Bruxelles, ou les Fileurs et les Tisserands gantois.

Grâce à Bertrand, nous pouvons remonter aujourd'hui à des origines plus lointaines. Son premier volume nous apporte toute une moisson de renseignements précieux sur les dix-huit années qui séparent la révolution de 1830 de la révolution de 1848.

Peut-être, en lisant son livre, d'aucuns lui reprocheront de ne nous faire grâce d'aucun détail, de nous débiter tout un dossier, en l'analysant pièce par pièce, au lieu de nous apporter une synthèse, qui utilise les documents pour donner la physionomie générale d'une époque, mais qui ne juge pas nécessaire de les reproduire tous, intégralement.

Pour ma part, je ne suis pas de cet avis, et, somme toute, je ne crois pas que l'œuvre eût gagné à être plus brève, plus condensée, plus avare de citations.

Il ne faut pas oublier d'abord que Bertrand se soucie bien moins d'écrire pour les amateurs de littérature, que de se faire lire par la classe ouvrière. C'est pour cela qu'il publie ses volumes en livraisons, qu'il s'efforce de les vendre au meilleur marché possible, qu'il recourt à l'illustration pour atténuer la sécheresse documentaire de son texte.

Mais, indépendamment de ces considérations de propagande, la méthode analytique de Bertrand présente, pour les gens d'études, cet inestimable avantage qu'elle leur permet de juger sur pièces, d'entrer directement en contact avec les faits, de voir les événements et les hommes, non pas à travers le tempérament de l'historien, mais tels qu'ils ont été racontés par les contemporains, tels qu'ils se sont peints eux-mêmes, dans leurs écrits ou leurs discours.

Pour montrer, par exemple, la différence qui existe entre les bourgeois d'aujourd'hui et ceux de 1830, quelle appréciation personnelle vaudrait cette citation du discours sur la légalité, que le comte Vilain XIII prononçait à la Chambre belge, le 27 avril 1834 :

« La légalité est un vieux manteau que je ne saurais respecter ; endossé et rejeté tour à tour par tous les partis, porté, usé, par tout le monde, composé de mille pièces de toutes couleurs, il est troué par les uns, raccommode par les autres ; il porte les souillures de tous ses maîtres. La féodalité s'est assise dessus et lui a laissé une odeur de bête fauve que nos codes respirent encore, la royauté l'a foulé aux pieds et traîné dans la fange, la république l'a toute maculée de sang, car la guillotine fonctionnait légalement en 1793. Napoléon l'a déchirée partout avec la pointe de son sabre ou le talon de sa botte... »

Tout le livre de Bertrand est semé de citations non moins instructives.

Nos propagandistes y trouveront tout un arsenal de combat contre les hypocrisies légalistes d'une bourgeoisie qui essaie d'oublier ses origines révolutionnaires. D'autre part, - ce qui est plus important - tous ceux qui écriront dans l'avenir sur l'histoire politique ou démocratique de notre pays, y trouveront une inépuisable source de renseignements introuvables ailleurs.

D'autres avaient raconté, parfois avec talent, les faits et gestes de la bourgeoisie pendant cette longue période où, maîtresse de tous les pouvoirs, elle se glorifiait de constituer à elle seule, le *pays légal*.

Bertrand nous fait assister, au contraire - et c'est ce qui fait le puissant intérêt, l'incontestable originalité de son livre - à l'ascension de la classe ouvrière, lente comme un soulèvement de l'écorce terrestre, avec parfois de brusques sursauts, parfois aussi, des affaissements lamentables, mais toujours, à la longue, une reprise, chaque fois plus énergique, des anciennes activités.

À côté de Rogier, de Gendebien et d'autres « grands patriotes », qui ne gagnent pas trop à être vus de près, il nous montre d'autres figures, celle de Bartels, de Delhasse, de Jottrand, de Castiau : ceux qui n'ont pas été aux honneurs ; ceux que leurs contemporains tenaient pour des cervelles brûlées ; ceux qui ont été méconnus de leur temps, parce qu'ils étaient en avant de leur temps.

La plupart de ces précurseurs avaient sombré dans l'oubli et, peut-être, l'histoire de leurs tentatives n'eût-elle jamais été faite, si Bertrand, le plus documenté des socialistes belges, ne s'était pas trouvé à point pour l'écrire.

Certes, on se souvenait plus ou moins, qu'au lendemain de 1830, lors du vote de la Constitution censitaire - ce triomphe d'une bourgeoisie qui n'avait pas su vaincre, mais qui avait su profiter des victoires d'autrui - Louis de Potter avait jeté ce cri d'amertume : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour un si mince résultat ! » On se rappelait également que, pendant plusieurs années, seul entre tous, dans la Chambre du suffrage restreint, Adelson Castiau avait défendu la république et réclamé le suffrage universel. Mais qui donc connaissait les autres, les premiers soldats de la cause ouvrière, les prolétaires comme Kats ou comme Pellerin, en qui le parti ouvrier salue aujourd'hui ses ancêtres ?

Bertrand montre fort bien d'ailleurs, que ces héros furent des isolés. Pendant cette période qui va de 1830 à 1848, il y eut des démocrates ; il n'y eut pas de démocratie, ou, du moins, pas de démocratie ouvrière. La révolution industrielle ne faisait que commencer ; nul ne se doutait encore de l'avenir qui se préparait pour la grande industrie ; le prolétariat n'était pas assez nombreux, assez cohérent, assez conscient de lui-même, pour avoir une politique de classe. C'est à peu près exclusivement dans la fraction la plus éclairée de la bourgeoisie, que le socialisme humanitaire, à la façon de 48, recrutait ses adhérents.

Il faut lire dans *l'Histoire de la Démocratie et du Socialisme*, les chapitres, si intéressants, qui sont consacrés à la propagande Saint-Simonienne et Fourieriste.

Rien ne montre mieux à quel point le peuple, dans sa masse, restait indifférent, quand il n'était pas hostile, aux prédications socialistes, et combien, d'autre part, la bourgeoisie était plus accessible à des idées révolutionnaires qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quand les missionnaires de l'École Saint-Simonienne, parmi lesquels Carnot, Laurent, Pierre Leroux, Barrault, arrivèrent à Bruxelles, au mois de février 1831, les cléricaux menèrent contre eux une campagne furieusement hostile, les gens du peuple les accueillirent à coups de bâtons de chaises et parvinrent à les empêcher de prendre la parole, mais la bourgeoisie libérale, au contraire, leur fit l'accueil le plus favorable ; des hommes comme Vilain XIII et l'abbé Andries prirent leur défense au Congrès national, au nom de la liberté pour tous ; l'Université de Liège mit à leur disposition

l'*aula* académique et bientôt ils eurent des disciples tels que Charles Rogier, l'astronome Quetelet, Van Praet, le baron Chazal, qui devint ministre de la guerre, Dupcétiaux qui fut plus tard, inspecteur général des prisons.

De même quand vinrent les Fouriéristes, vers 1839, quand le plus connu d'entre eux, Considerant, fit une campagne de propagande en Belgique, il souleva, dans les milieux bourgeois, le même enthousiasme et l'on vit assister aux conférences phalans-tériennes de hauts fonctionnaires comme Masui, administrateur des chemins de fer de l'État, des professeurs de l'Université de Bruxelles, comme Arntz, Mainz, Baron, des magistrats comme Tielemans, Defacqz, Van Meenen.

Que les temps sont changés !

Quand Enrico Ferri ou Jaurès viennent parler à Bruxelles, ils ne recrutent généralement pas leurs auditeurs parmi les universitaires et les conseillers de la Cour de cassation !...

Mais que l'on ne s'y trompe point : si la bourgeoisie fraîche émoulue de la révolution, témoignait quelque sympathie, d'ailleurs platonique, au socialisme humanitaire et idéaliste, c'était à condition que le prolétariat, auquel on prédisait de si belles destinées, restât docile, indifférent et passif.

Dés l'instant où, si peu que ce fût, les idées socialistes commencèrent à s'infiltrer dans une partie de la classe ouvrière, où les tisserands gantois envoyaient des pétitions pour le suffrage universel, où Kats, en 1844, publia son *Almanach populaire*, dont Bertrand nous donne le texte - étonnamment semblable au *Catéchisme* d'Alfred Defuisseaux - ces bonnes dispositions de la bourgeoisie se modifièrent. On le vit bien, quelques années plus tard, lorsque Marx et Engels, réfugiés à Bruxelles, fondèrent avec Delhasse, Bartels, et Jottrand, l'*Association démocratique*.

Cette fois, c'était l'avant-garde du prolétariat qui entra en campagne, et par une ironie du destin, ce fut Charles Rogier, le révolutionnaire, le Saint-Simonien, le Fouriériste - car il était devenu Fouriériste, après avoir été Saint-Simonien - ce fut Charles Rogier, ministre de l'intérieur, qui prit l'arrêté d'expulsion de Karl Marx.

Dans tout le premier volume de Bertrand, je ne connais rien qui dépasse, en intérêt, les chapitres, si documentés, qu'il consacre à cet épisode - digne pendant de l'expulsion de Victor Hugo, au lendemain de la Commune.

Depuis 1845, Marx, expulsé de France, était à Bruxelles. Engels était venu l'y rejoindre. Ensemble, ils jetaient les bases de leur œuvre scientifique. Ce fut à Bruxelles qu'ils écrivirent le *Manifeste communiste*. Ce fut à Bruxelles, également que, du mois de novembre 1847 au mois de mars 1848, la *Fédération communiste* eut son bureau central - ancêtre du bureau socialiste actuel. Ce fut à Bruxelles enfin que, par l'intermédiaire du *Deutscher Arbeiter Verein*, Engels et Marx semèrent les premiers germes d'une organisation du prolétariat socialiste en Belgique.

Cette propagande démocratique et socialiste se fit, sans encombre, pendant trois ans. Elle fut tolérée, parce qu'elle était dédaignée. Mais, au lendemain de février 1848, les ministres libéraux de Léopold 1^{er} prirent peur ; quantité d'arrêtés d'expulsion furent pris contre les révolutionnaires étrangers et le 3 mars, des policiers,

pénétrant, au milieu de la nuit dans l'appartement que Marx et sa femme occupaient à l'*Hôtel du Bois sauvage*, arrêtèrent Marx, obligèrent Madame Marx à s'habiller et à les suivre, la conduisirent à l'hôtel de ville où ils lui infligèrent des mauvais traitements et ne lui permirent que le lendemain, de rejoindre son mari. Marx dut passer la frontière le jour même. Il n'obtint que vingt-quatre heures de répit pour mettre en ordre ses affaires. Il est curieux, après un demi-siècle, de lire l'interpellation qui fut faite à la Chambre, le 11 mars suivant, sur l'expulsion du « sieur Marx ».

L'interpellateur, qui s'appelait Bricoux, protesta avec une louable énergie contre les agissements de la police et continua dans les termes suivants :

« Je ne connais pas personnellement le docteur Marx ; mais voici ce qu'on m'a dit à son égard. M. Marx est le fils d'un avocat fort estimé de Trèves. À l'âge de 23 ans, il s'était déjà fait une telle réputation parmi les philosophes allemands, qu'il fut appelé à la direction de la *Gazette du Rhin*. Il rédigeait cette feuille avec un talent remarquable et en fit le journal le plus estimé de l'Allemagne ; cet organe de publicité marcha de progrès en progrès jusqu'à ce que le gouvernement prussien le supprima, par mesure administrative.

« Quant à Madame Marx, il m'a également été dit qu'elle est la sœur du gouverneur de la Poméranie.

« Les outrages dont elle a été l'objet ont donc dû la froisser d'autant plus que, par sa position de famille et son éducation, elle devait moins s'attendre à des brutalités et à des violences semblables. »

Le ministre de la Justice, M. de Haussy, et le ministre de l'Intérieur, M. Charles Rogier, répondirent que l'expulsion était justifiée ; que le gouvernement n'était pas responsable des faits et gestes de la police de cet Bruxelles ; que, d'ailleurs, au lieu de blâmer les agents et d'énervier leur énergie, il faudrait plutôt les encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles.

Bref, l'expulsion du sieur Marx fut approuvée par la Chambre, qui en accueillit avec la plus grande sympathie les déclarations des prédécesseurs de MM. de Trooz et Vanden Heuvel.

On eût certes fort étonné ces hauts personnages si l'on avait dit, à ce moment, que le sieur Marx, inconnu de M. Bricoux ; était l'une des plus fortes têtes philosophiques de son temps, que le *Manifeste communiste*, qui venait de paraître à Londres et dont aucun député belge n'avait jamais entendu parler, était destiné à devenir la Bible de plusieurs millions d'hommes, que la *Fédération communiste* contenait en germe l'*Internationale des Travailleurs* et que, cinquante ans plus tard, le nom de M. de Haussy n'éveillerait plus d'autres souvenirs que celui de l'expulseur de Marx, que la gloire de Rogier se localiserait dans un tout petit coin de l'Europe, tandis que le sieur Marx vivrait dans la mémoire des hommes comme l'initiateur du plus grand mouvement qui ait modifié la face du monde, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Tant il est vrai que pour juger de la grandeur des événements et des hommes, il faut les voir en perspective.

Dans son livre « *Sur la Pierre blanche* », Anatole France nous montre des fonctionnaires romains, gens policés et avertis, qui ne voient, dans les luttes entre Saint-Paul et les chrétiens judaïsants que des querelles de simple police.

À cet égard, toujours, l'histoire se répète.

Tels qui croient, aujourd'hui, diriger le monde, auront depuis longtemps sombre dans l'oubli, que d'autres émergeront, qui ont passé inaperçus, mais que l'humanité future honorera comme des précurseurs.

À ce point de vue, des livres comme celui de Bertrand n'ont pas seulement une valeur historique, mais une valeur morale. Ils nous permettent de rendre justice à ceux qui ont lutté avant nous et pour nous. Ils nous apprennent à être patients, à ne pas nous décourager quand la victoire est lente à venir, en nous disant les épreuves de ceux qui l'ont eu plus dur que nous. Et enfin ils augmentent notre confiance dans l'avenir, en nous montrant qu'un effort de propagande n'est jamais perdu, que les réactions ne durent qu'un temps, Toute cause juste peut éprouver des défaites, mais que ces défaites mêmes finiront par servir à son triomphe final.

E. VANDERVELDE ¹

¹ Émile Vandervelde (1866-1938) est une figure marquante du socialisme en Belgique. Il fut un des artisans de la reconstitution de l'Internationale Socialiste, dont il fut élu président en 1929. Ministre des Affaires étrangères de Belgique, il fut des acteurs les plus importants de la vie politique belge et de la IIe Internationale. La plus grande partie de ses archives est conservée à l'Institut d'archives privées qui porte son nom à Bruxelles.]

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie

La Belgique
de 1830 à 1848

[Retour à la table des matières](#)

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Introduction

But de ce livre

[Retour à la table des matières](#)

L'événement le plus important de notre époque, celui qui lui donne sa caractéristique, essentielle, c'est assurément la constitution d'un parti nouveau, le Parti socialiste, composé principalement d'adhérents appartenant à la classe des travailleurs manuels, auxquels peu à peu viennent se joindre des adeptes appartenant aux autres classes sociales. Ce parti s'est créé dans la société une organisation distincte. Il possède un idéal social qui lui est propre et, pour la période intermédiaire, un programme de revendications assurément mieux défini que ne l'était celui du Tiers-État à la veille de 1789.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 1

la gravure suivante, no 01

[Babeuf](#)

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Ce qui caractérise aussi l'époque actuelle, c'est la faillite de la doctrine du « laisser faire, laisser passer » et le triomphe de l'intervention des pouvoirs publics dans le but de remédier aux abus et aux vices de l'organisation sociale, et de procurer à tous les hommes le plus de bien être et de liberté possible.

Ce qui la caractérise encore, c'est le progrès des idées démocratiques, au sein des classes dirigeantes, qui se les assimilent, non pas volontairement, mais sous la poussée d'un prolétariat de plus en plus conscient de sa force.

Le mouvement démocratique et socialiste actuel prend sa source en 1789 et est la conséquence logique des principes de la Révolution française ; il a été singulièrement favorisé par la constitution et le prodigieux développements de la grande industrie dans le cours du XIX^e siècle.

Le Peuple avait aidé efficacement la Bourgeoisie dans sa lutte contre la noblesse, la royauté de droit divin et le clergé tout-puissant. Mais une fois triomphante et satisfaite du nouvel ordre des choses, la bourgeoisie devint conservatrice. Elle renia le peuple et voulut pour elle seule et le pouvoir politique et tous les avantages qu'il procure.

La Révolution fut ainsi confisquée, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, dès son origine même, par une oligarchie.

Sans doute, l'ère nouvelle instaurée en 1789 fut un progrès sur l'ancien régime. Mais si la Révolution proclama l'égalité des droits de tous les citoyens, elle le fit en théorie seulement, et le peuple ne tarda pas à s'apercevoir que l'égalité devant la loi ne vaut guère sans l'égalité économique, surtout lorsque le pouvoir politique appartient à une classe privilégiée.

Après avoir versé son sang pour jeter bas l'ancien régime, il fut scandaleusement sacrifié par le Tiers-État triomphant.

La Constitution de 1795 fut une constitution bourgeoise. Les corporations de métiers, qui étaient à la fois une protection et une garantie pour les ouvriers, furent abolies et les salariés laissés sans défense vis-à-vis de leurs maîtres.

La législation devint d'une sévérité inouïe pour les travailleurs manuels, et cela accentua encore leur infériorité sociale.

Le Code civil consacra une législation de classe en traitant d'une manière différente les patrons et les ouvriers, ainsi que le montre son article 1781, qui déclara que, pour tout ce qui concerne le salaire, le maître est cru sur parole.

Le Code pénal fit une distinction entre les coalitions patronales et ouvrières et, aujourd'hui encore, l'article 310 consacre une injustice flagrante à l'égard des ouvriers.

La législation de classe rendit le livret obligatoire pour les salariés et en fit un signe de servitude pour des millions de citoyens

Dans sa séance du 25 février 1793, la Convention, par le vote de la motion Lavasseur et Barère, montra son exclusivisme et ses craintes, en décrétant la peine de mort contre « quiconque proposerait la loi agraire ou toute autre subversion des propriétés. »

La bourgeoisie, qui venait d'usurper les droits et les privilèges de la noblesse et du clergé, et de confisquer des propriétés valant des milliards, déclarait légales ses con-

fiscations et menaçait d'une condamnation à mort quiconque serait assez audacieux pour proposer une modification au nouveau régime propriétaire...

Il est vrai que le peuple, frustré, trompé, sacrifié une fois de plus, commençait à protester contre le nouvel ordre des choses, qui le laissait aussi misérable qu'avant.

Des émeutes avaient eu lieu et un groupe d'hommes énergiques préparaient une conjuration qui, si elle avait pu aboutir, aurait eu un caractère profondément socialiste. Elle aurait rendu au peuple, c'est-à-dire à la nation, la propriété du sol ; elle aurait réglementé le travail et organisé la production, la circulation et la répartition des produits, au plus grand avantage de la collectivité, c'est-à-dire de la nation entière.

Cette conjuration, dont Babeuf fut l'âme, fut découverte et ses principaux auteurs furent poursuivis et condamnés à mort... En entendant prononcer cet arrêt, après un procès qui dura trois mois, Babeuf et Darthé se poignardèrent à l'audience et furent portés mourants, le lendemain, sur l'échafaud...

*
* *

Leur sang ne fut pas versé en vain, car on peut affirmer que dans sa tendance la plus générale, le XIX^e siècle a été le désir, la recherche, la conquête de l'égalité !

L'égalité civile constitue un progrès énorme sur le passé, mais elle représente peu de chose sans l'égalité politique qui à son tour, n'est pas un but, mais un puissant moyen pour conquérir l'égalité sociale économique, c'est-à-dire l'égalité en fait de tous les êtres humains.

La démocratie socialiste représente principalement cette tendance vers l'égalité. Le but de ce livre est de raconter l'histoire des efforts faits dans notre pays pour réaliser cet idéal et de faire connaître, à la génération actuelle, à la fois les événements qui se sont produits en Belgique depuis 1830, et les hommes qui ont travaillé à l'émancipation du peuple.

Il existe de nombreuses histoires de la Belgique, les unes anciennes, les autres contemporaines, mais on n'y trouve guère de traces des luttes entreprises par la classe des travailleurs pour améliorer son sort, conquérir ses droits de citoyen et réaliser la justice sociale par une meilleure répartition des fruits du labeur commun. Au superbe dédain du plus grand nombre des historiens pour la cause démocratique et socialiste, nous voulons répondre en rappelant les principaux faits de l'histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique.

Notre but est double. Nous voulons tout d'abord honorer la mémoire de ceux qui consacrèrent leur vie, leur intelligence, leur liberté à la sainte cause des travailleurs. Nous voulons ensuite, par la narration des luttes et des efforts du passé, permettre aux démocrates et aux socialistes d'aujourd'hui de tirer des faits, un enseignement salutaire. Nous voulons faire pénétrer dans leur cerveau cette conviction que les peuples ont les institutions qu'ils méritent et que, suivant la devise de l'Internationale, *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

*
* *

Un mot sur la méthode que nous avons suivie pour écrire cet ouvrage.

La Belgique est un petit pays, entouré de puissants voisins. Ses habitants possèdent de précieuses qualités, mais, à cause de la situation politique générale, ils ne peuvent avoir une action décisive sur les événements. On peut même dire que les Belges subissent plutôt ceux-ci et qu'ils en supportent les conséquences bienfaites ou fâcheuses.

Ecrire l'histoire de la démocratie et du socialisme belge, sans tenir compte des idées qui eurent cours chez nos voisins ou des événements qui s'y produisirent, serait verser dans une erreur grossière et procéder suivant une méthode manquant de bases solides. Bien des faits ne s'expliquent d'ailleurs pas sans la connaissance de ce qui s'est passé au-delà de nos frontières. C'est ce que montre fort bien M. Henri Pirenne, lorsqu'il écrit au début de son admirable *Histoire de Belgique* :

« ... De l'histoire particulière des comtés, des duchés et des principautés épiscopales qui se pressent sur notre sol, on peut, sans trop de peine, dégager les grandes lignes, et comme la texture générale d'une histoire commune.

« Si l'on a tardé à le reconnaître, c'est que l'on a, pendant trop longtemps, traité l'histoire de Belgique, comme si le monde finissait à nos frontières ; c'est que l'on ne s'est pas avisé de cette vérité, pourtant si éclatante, que nul peuple n'a subi plus continuellement et plus profondément que le nôtre, l'action de ses voisins, qu'il faut, dès lors, chercher le secret de notre histoire en dehors d'elle, qu'il faut enfin, pour la comprendre, l'étudier à la lumière de celle des grands États qui nous entourent, et considérer la Belgique, divisée *ethnographiquement* entre la race romaine et la race germanique, de même qu'elle l'est *politiquement* entre la France et l'Allemagne, comme un microcosme de l'Europe occidentale. »

Nous avons pensé que nous ne pourrions mieux faire, pour notre histoire spéciale, que de procéder comme l'a fait le professeur de l'Université de Gand pour son *Histoire de Belgique*.

C'est dans ce but et dans cette pensée que chacune des parties de l'*Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, sera précédée d'une revue rapide des événements capitaux qui se sont produits dans les principaux pays de l'Europe dans chacune des périodes dont il y sera question ¹.

¹ Pour cette partie historique nous nous sommes inspirés principalement de l'*Histoire générale* de MM. Lavis et Rambaud, volumes, X, XI et XII ; de l'*Histoire de la civilisation contemporaine*, de M. Ch. Seignobos et de l'*Histoire générale* de M. L. Leclère.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre I

La situation de l'Europe au début de 1830

[Retour à la table des matières](#)

Après la chute de Napoléon, vaincu par les troupes des Alliés dans les plaines de Waterloo, la carte de l'Europe se modifia. La Belgique fut enlevée à la France et la Hollande, rendue à la famille d'Orange, fut réunie à notre pays pour former le Royaume des Pays-Bas.

Les souverains de l'Europe, entrés en possession de leurs États avec le concours de l'Église, essayèrent de détruire l'œuvre de la Révolution et de restaurer l'ancien régime d'avant 1789.

C'est ce retour à la monarchie absolue que l'on a appelé la « Restauration » en France.

Deux théories politiques, se trouvèrent en présence : la théorie *absolutiste* et la théorie *constitutionnelle*. D'où deux partis : le parti du régime absolutiste et le parti constitutionnel ou *libéral*.

Ce qui distinguait ces partis, ce n'était pas la forme gouvernementale, république ou monarchie ; leur différence consistait dans le *principe* même du pouvoir. Les uns, les absolutistes, étaient partisans de la monarchie de droit divin et s'appuyaient à la fois sur l'Église et sur la noblesse. Les autres, au contraire, représentaient avant tout la classe bourgeoise, l'émancipée de 1789, qui voulait *gouverner* efficacement avec le concours d'un roi constitutionnel, c'est-à-dire d'un roi *régnant* mais ne *gouvernant* pas, roi constitutionnel que Napoléon 1er comparait irrévérencieusement à « un porc à l'engrais ».

La théorie du régime constitutionnel ou libéral était basée sur ce principe essentiel, que la nation est souveraine et maîtresse de ses destinées.

Le parti constitutionnel se recrutait principalement dans les grands centres et avait comme partisans les bourgeois, les hommes de loi et les ouvriers. Il avait pris pour règle de sa ligne de conduite : *le progrès par la liberté*.

Aussitôt que ces deux politiques antagonistes s'affirmèrent, la lutte s'engagea entre elles pour le pouvoir et la direction à donner à la société.

Les absolutistes, nous l'avons dit, voulaient que le roi fût maître souverain. Louis XVIII, dans un esprit de transaction, consentit à octroyer une Constitution, mais sans que l'Assemblée eût à se prononcer sur elle, ni eût le droit de la modifier en quoi que ce soit.

Le parti libéral, de son côté, réclamait une Constitution écrite, des Chambres élues par des électeurs, la liberté de la presse, etc.

C'était, en un mot, un régime identique à celui qui avait été en vigueur de 1715 à 1760 en Angleterre que réclamait la bourgeoisie libérale. Dès 1760, les rois d'Angleterre essayèrent de revenir au régime antérieur et de régner effectivement, c'est-à-dire de gouverner directement ; mais ils furent finalement vaincus et les droits du Parlement reconnus. L'Angleterre fut le premier pays qui entra résolument dans la voie des réformes politiques, et elle accentua encore cette évolution après 1830.

En France, la lutte fut ardente pendant la Restauration. Il se constitua alors une véritable oligarchie composée de la grosse bourgeoisie. Pour être électeur, il fallait payer 300 francs de contributions directes à l'État et 1,000 francs pour être éligible. Il en résulta que pour une population de 25 à 30 millions d'âmes, il n'y avait que 110,000 électeurs.

La moyenne et la petite bourgeoisie, exclues du droit électoral et souffrant d'un gouvernement aristocratique et d'argent, n'acceptèrent pas cette situation et protestèrent contre ce régime.

Elles organisèrent des sociétés secrètes et des conspirations, publièrent des journaux et des pamphlets, firent appel au peuple ouvrier pour l'intéresser à leur cause qui, disaient-elles, était celle de la nation.

Charles X, pas plus que son prédécesseur, n'admettait le régime parlementaire « J'aimerais mieux, disait-il, scier du bois que d'être roi aux conditions du roi d'Angleterre. »

C'est ce qui le perdit.

Pour sauvegarder ses droits battus en brèche, il prit des mesures réactionnaires à l'excès. Parmi celles-ci, il faut citer la loi sur les sacrilèges, punissant de mort la profanation de l'hostie ; la loi des couvents, ayant pour but de doter les cloîtres ; la loi du milliard, en faveur des émigrés de la Révolution, auxquels on remboursa les biens confisqués ; enfin, la loi autorisant la rentrée des jésuites en France.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 7

la gravure suivante, no 02

Guillaume 1er, roi de Hollande

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

La lutte s'engagea alors entre le Parlement, et le roi. En 1828, la majorité réactionnaire est renversée. Le roi constitue le ministère Polignac, qui recommença l'œuvre de réaction. La Chambre vote alors une adresse au roi, et, par 221 voix contre 181, refuse sa confiance au ministère. Le roi, furieux, dissout la Chambre.

De nouvelles élections ont lieu et la majorité libérale qui sort de ces élections, est composée de 278 membres contre 158.

Charles X se révolte à nouveau contre le « pays légal », et répond aux électeurs insoumis par les fameuses *Ordonnances* du 26 juillet, renvoyant une seconde fois les députés. Il suspend la liberté de la presse, enlève le droit de vote aux électeurs à titre de patentés, et réduit le nombre des députés de 436 à 262.

Le lendemain, la Révolution éclate à Paris, et le roi prend le chemin de l'étranger...

De 1815 à 1830, la politique de l'Allemagne ressemble beaucoup à celle de la France.

La réaction politique et religieuse y bat son plein. Puis la lutte s'engage entre les libéraux et les réactionnaires. La jeunesse universitaire professe des idées avancées, démocratiques. Le pouvoir réprime ces tendances déclarées révolutionnaires et funestes. La liberté très relative de la presse et le droit d'association et de réunion sont vinculés, empêchant ainsi tout progrès politique ou intellectuel.

En Prusse et en Autriche, on vit sous un régime de monarchie absolue avec des mœurs et des institutions féodales.

Les idées de la Révolution française, importées en Italie par les armées de Napoléon, y font beaucoup de prosélytes. Bientôt comme conséquences de cet état d'esprit, les idées d'unité nationale et les principes de la révolution font des progrès sérieux. Pour résister au pouvoir, le Carbonarisme, les sociétés secrètes, les conspirations se répandent partout.

Après 1821, la politique de la Restauration triomphe en Italie comme en Allemagne.

Mais revenons en Belgique.

La constitution, en 1815, du royaume de Pays-Bas, par la réunion de la Belgique à la Hollande, avait été l'œuvre de la diplomatie étrangère. -

L'auteur anonyme d'un travail remarquable intitulé *Revue politique de l'Europe en 1825*¹, appelle la Belgique la « seconde terre de la liberté en Europe ». Il fait l'éloge du roi Guillaume et déclare qu'aucun roi contemporain ne possède plus de vertus que lui.

Cependant, dit encore cet écrivain, ce roi si digne de l'être, ne fait point le bonheur de la nation. Elle succombe sous le fardeau des impôts ; son système d'administration est vicieux.

Il ajoute : « Il serait digne du sage roi des Belges de ne point laisser à son successeur la douceur et la gloire de fermer les plaies de son pays, et de faire cesser ce triste concert de plaintes qui doit souvent troubler le repos d'un roi si vertueux. »

Rappelons-le, cela s'écrivait au début de l'année 1825.

Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, parlant de la situation de la Belgique vers 1830, dit que la nation vivait dans un état d'agitation extrême. Au point de vue matériel, dit-il, jamais elle n'avait été plus heureuse que depuis sa réunion à la Hollande. Les colonies hollandaises fournissaient à ses produits d'importants et nécessaires débouchés. Le monarque qui les gouvernait était, d'ailleurs, une bonne tête, et, sans contredit, l'un des souverains les plus remarquables de l'Europe. Profondément versé dans la science économique, ayant le goût des spéculations, parce qu'il en avait le génie, Guillaume avait donné à l'industrie hollando-belge une impulsion sinon très morale, au moins très vive. Parmi les plus riches négociants de son royaume, les uns étaient ses associés, les autres ses débiteurs, et c'était lui qui avait fondé à Bruxelles la *Société générale pour favoriser l'Industrie nationale* qui existe encore aujourd'hui.

Mais le roi Guillaume était hollandais et il se souvenait trop de ce qu'en 1815, la Belgique n'avait été réunie la Hollande que comme *un accroissement de territoire*. De là des préférences injurieuses et, dans la distribution des emplois, une partialité révoltante.

Il faut ajouter que les Belges étaient quatre millions contre deux millions seulement de Hollandais et que, dans la représentation aux États généraux de La Haye, ces quatre millions ne comptaient pas plus que les deux millions de Hollandais. Puis

¹ Cet écrit, publié à Paris en avril 1825, est attribué à Benjamin Constant.

venait la question des langues : une bonne partie des Belges parlaient le français seulement, alors que la langue imposée était le néerlandais. Puis encore la question de religion : les Belges étaient catholiques et les Hollandais, protestants. L'établissement à Louvain d'un collège philosophique avait soulevé contre le gouvernement du roi Guillaume la puissance du clergé catholique, puissance jalouse et qui ne pardonne pas !

Enfin, le ministre de la justice Van Maenen, instrument trop fidèle des volontés de son maître, avait fait poursuivre des écrivains belges et, contrairement aux lois établies, les avait fait condamner et emprisonner aux Petits-Carmes.

Le pouvoir du gouvernement de La Haye était ombrageux. Pour des bagatelles, pour de simples plaisanteries parfois, on était arrêté et poursuivi. C'est ainsi qu'en 1828, deux jeunes français, Ballat et Jadon, habitant Bruxelles, voulant critiquer l'impôt sur la mouture et le projet de Code pénal, avaient publié dans l'*Argus* une chanson dont voici le refrain :

*Pauvre peuple, on vous pressurera, on vous pendra ;
Voilà la liberté,
Biribi ;
À la façon de barbari,
Mon ami !*

Ils furent arrêtés, firent plus de trois mois de prison préventive, et furent ensuite traduits devant la Cour d'assises du Brabant méridional qui les condamna à un an de prison !

Le roi les gracia, il est vrai, mais à condition qu'ils seraient reconduits à la frontière.

Edouard Ducpétiaux, pour avoir critiqué cet acte et cette condamnation, fut poursuivi à son tour et condamné à un an de prison. L. De Potter, lui aussi, fut condamné plusieurs fois pour délit de presse.

C'est dans le but de mettre fin à ce régime que les libéraux et les catholiques belges s'unirent. Le mouvement de mécontentement alla en augmentant et la révolution du 27 juillet 1830 à Paris, accentua la résistance ici, pour aboutir finalement à la révolution de septembre.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre II

La Révolution belge de 1830

APRÈS LA RÉVOLUTION DE PARIS. - MÉCONTENTEMENT DES BELGES. - LA « MUETTE DE PORTICI » AU THÉÂTRE DE LA MONNAIE. - ÉMEUTES ET PILLAGES. - ATTITUDE DES DÉPUTÉS BELGES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX. - LES NOTABLES. - LA GARDE BOURGEOISE. - HÉSITATIONS ET POURPARLERS DURANT UN MOIS. - ATTITUDE DU ROI GUILLAUME. - LA SITUATION S'AGGRAVE. - LES ÉMEUTES EN PROVINCE ET À BRUXELLES. - L'ANARCHIE. - LA LUTTE CONTINUE. - QUATRE GOUVERNEMENTS PROVISOIRES. - CHARLIER LA JAMBE DE BOIS. CE SONT LES OUVRIERS QUI SE BATTENT. - LES QUATRE JOURNÉES DE SEPTEMBRE. - LA VICTOIRE. - JUGEMENT SUR L'ŒUVRE DE 1830.

[Retour à la table des matières](#)

Le 29 juillet 1830, au soir, les insurgés de Paris étaient maîtres du Louvre et des Tuileries et le roi s'enfuyait en Angleterre. Dix jours plus tard, le duc d'Orléans était élu roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}.

Les événements qui venaient de se produire en France eurent certainement pour effet d'encourager ceux qui, en Belgique, luttèrent pour le redressement des griefs contre le gouvernement hollandais. Cependant, personne ne songeait à renverser le gouvernement, sauf peut-être les quelques hommes qui souhaitaient de voir réunir notre pays à la France.

Tel est l'avis des principaux historiens de la Révolution belge de 1830 Nothomb ¹, De Potter ², Th. Juste ³, De Bavay ⁴, Ad. Bartels ⁵.

Le 10 août 1830, le roi Guillaume vint à Bruxelles, afin de visiter l'exposition qui attestait les progrès immenses accomplis par l'industrie. Il fut chaleureusement accueilli par le peuple.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 12

la gravure suivante, no 03

De Potter dans la prison des Petits-Carmes

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Quelques particuliers voulurent même dételer les chevaux de sa voiture pour la traîner eux-mêmes !...

Rien ne faisait pressentir les événements qui se produisirent six semaines plus tard.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 13

la gravure suivante, no 04

Réception des soldats hollandais rue de Flandre

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

-
- ¹ *Essai politique sur la Révolution belge.*
 - ² *Souvenirs personnels.*
 - ³ *Histoire de la Révolution belge.*
 - ⁴ *Histoire de la Révolution belge.*
 - ⁵ *La Flandre et la Révolution belge.*

Cependant, les esprits n'étaient pas calmés par les quelques concessions faites par le roi Guillaume, qui avait accordé l'usage facultatif des langues, l'abolition de l'impôt sur la mouture, la réouverture des séminaires diocésains, etc.

S'il en avait été autrement, c'est au lendemain des événements de Paris que le peuple belge se fût soulevé ou, tout au moins, que les chefs du mouvement contre la Hollande eussent fait des tentatives pour le soulever.

Il n'en fut rien.

Un mois s'écoula, depuis la chute de Charles X, dans une tranquillité parfaite et ce ne fut que le 25 août, à la représentation, au théâtre de la Monnaie, de la *Muette de Portici* que des groupes de spectateurs applaudirent à tout rompre les passages sail-lants de cet opéra, et firent répéter plusieurs fois le duo fameux : *Amour sacré de la Patrie* !...

Après le spectacle, quelques centaines de personnes se formèrent en groupe place de la Monnaie. Des orateurs improvisés firent des discours, dénonçant les ennemis de la patrie, les Hollandais. La foule se porta vers l'hôtel du ministre Van Maenen, qui était très impopulaire, puis se rendit rue de la Montagne, où habitait un journaliste officieux, l'italien Libri. L'hôtel du ministre et la demeure du publiciste furent mis à sac, les meubles furent jetés dans la rue et brûlés.

Ces troubles continuèrent pendant plusieurs jours. La bourgeoisie, effrayée, forma une garde civique chargée de veiller à l'ordre public et d'empêcher le renouvellement des scènes de désordre des jours précédents. Des notables de la ville se réunirent et nommèrent des délégués chargés d'aller trouver le roi à La Haye, afin de lui demander quelques concessions, seul moyen, croyaient-ils, d'arrêter les émeutes.

Cette démarche n'aboutit pas. Le roi déclara ne pas vouloir céder aux menaces de la rue, phrase qu'on nous a souvent resservie depuis...

Guillaume se contenta, pour en imposer aux rebelles, d'envoyer son fils, le prince Frédéric, à la tête d'un corps d'armée. Celui-ci entra à Bruxelles par la porte de Laeken, le 1^{er} septembre.

Depuis la porte de Laeken (actuellement place d'Anvers) jusqu'à la Grand'Place, le cortège du prince fut reçu très froidement. En route, on remarquait de nombreuses barricades prouvant que l'on s'apprêtait à la résistance. À un moment donné, entouré par une foule qui paraissait hostile, le prince prit peur et gagna au galop le Palais royal, situé en face du Parc.

La délégation des notables, revenue de La Haye dans la soirée du 1^{er} septembre, rendit compte de l'entrevue qu'elle avait eue avec le roi ; mais la réponse de celui-ci, loin de calmer le peuple, l'excita davantage. Jusque là le mouvement n'avait pas eu un but bien précis ; ce fut seulement alors que l'on se mit à crier : *À bas les Hollandais !* et que le mot de *séparation* fut prononcé. Les États-Généraux, c'est-à-dire le Parlement des Pays-Bas, étaient en vacances. Les députés de Belgique aux États-Généraux se rendirent auprès du prince Frédéric pour lui exposer les dangers de la situation. Ils firent connaître le résultat de leur démarche dans une proclamation dont voici les passages principaux :

« Nous avons affirmé au prince qu'au milieu de l'exaltation des esprits, la famille de Nassau n'a pas perdu un seul instant l'amour des Belges. En conséquence, si elle veut mettre un terme aux difficultés qui l'assiègent en ce moment, mettre d'accord les opinions, les usages et tant d'intérêts divergents, la maison d'Orange pourra toujours compter sur le dévouement et la fidélité de chacun de nous. »

Le prince a accueilli nos raisons avec bienveillance, et il a promis de transmettre en personne, à son auguste père, l'expression de nos vœux. »

Le 3 septembre, le prince Frédéric, ne se sentant plus en sûreté à Bruxelles, quitta la ville et donna l'ordre aux troupes de le suivre à Vilvorde. Il avait, avant de partir, déclaré à la Commission administrative ¹ qu'il prierait le roi de mettre fin à la crise, en accordant la séparation demandée par les Belges.

L'attitude du prince fut vivement blâmée à La Haye.

Du 3 au 19 septembre, Bruxelles fut tranquille. Chacun avait repris ses occupations habituelles. La garde bourgeoise veillait sur la cité, empêchant les excès tout en se donnant une organisation plus stable.

Pendant ce temps, le désir de la séparation faisait des progrès et le conseil communal de Bruxelles lui-même, dans une adresse envoyée au roi, fit connaître son sentiment à cet égard.

Le mouvement de Bruxelles, depuis le 25 août, n'avait pas laissé la province indifférente, au contraire.

À Liège, le peuple s'était assemblé sur la place Saint-Lambert et avait parcouru les rues du centre de la ville, en réclamant des armes et des munitions. Les emblèmes de la maison d'Orange avaient été arrachés et jetés dans la boue, et l'on avait repris les insignes liégeois. Deux partis divisaient la ville : le parti modéré, qui détestait la révolution et voulait des réformes par les voies légales, et le parti révolutionnaire, qui ne voyait qu'une duperie dans les mesures pacifiques et désirait combattre pour conquérir les droits du peuple et son indépendance vis-à-vis de la Hollande. La Commission administrative et la régence se déclarèrent pour la séparation, et elles envoyèrent des hommes et des armes à Bruxelles. Charles Rogier se mit à la tête de l'expédition.

À Louvain, même mouvement d'opinion. Le peuple se rend à l'hôtel de ville pour réclamer des armes. De là, il se dirige vers la caserne où on lui avait dit que des fusils étaient cachés. Malgré la déclaration du commandant de la place, le major Gaillard, qui lui affirme sur l'honneur qu'il n'a pas d'armes en dépôt, il envahit la caserne ; il y trouve deux caisses de vieux fusils et crie à la trahison !

Le major Gaillard est obligé de se cacher, puis il gagne Anvers avec sa famille. Informé de ces événements, le prince Frédéric dépêche un bataillon d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et quatre pièces de campagne, afin de faire rentrer les Louvanistes dans l'obéissance. Le peuple court aussitôt aux armes et barricade les rues. La régence, effrayée, prie le général Tripp de renoncer à la bataille et celui-ci se retire avec ses hommes. Deux jours après, le major Gaillard quitte Anvers et revient à

¹ On appelait ainsi l'administration de la ville de Bruxelles.

Louvain. La foule, irritée, se jette sur lui, le lie comme un malfaiteur, le traîne dans les rues, lui arrache les yeux, lui brise le crâne, et finalement pend son cadavre à l'arbre de la liberté !

L'effervescence grandit dans tout le pays à la nouvelle des événements de Bruxelles, de Liège et de Louvain.

À Mons, une garde bourgeoise se constitue et envoie des délégués à Bruxelles promettant des secours. À Verviers, mêmes événements : on dévaste les ateliers et les fabriques. À Anvers, le peuple s'étant insurgé, les bourgeois s'arment et dans des bagarres tuent et blessent plusieurs émeutiers. À Charleroi, à Tournai, à Namur, à Leuze, à Dinant, les mêmes scènes se produisent. Tout le peuple est debout, réclamant la délivrance du joug hollandais et l'indépendance du pays. Beaucoup de gens, cependant, ne réclament la séparation d'avec la Hollande que dans le but de voir la Belgique s'unir à la France.

Pendant que ces événements se produisaient ici, on se montrait à la fois furieux et inquiet en Hollande. Le Parlement fut convoqué pour le 13 septembre. Au début, les membres des États-Généraux présents à Bruxelles déclarèrent ne pas vouloir se rendre à La Haye. Plus tard, ils décidèrent d'y aller, afin d'y faire connaître l'état des esprits et de demander là séparation.

Des semaines se passèrent ainsi au milieu de l'incertitude et de l'indécision. Visiblement, les députés, les chefs de la bourgeoisie désiraient une entente et la fin de la crise. Aucun d'entre eux n'osa parler de révolution à faire, de gouvernement à constituer en lieu et place de celui des Hollandais. La régence de Bruxelles, c'est-à-dire l'administration communale, vaincue par les circonstances, prit le parti de battre en retraite et de laisser le champ libre à la révolution. Le gouverneur hollandais quitta Bruxelles pour La Haye, suivi bientôt du bourgmestre, d'autres magistrats et des députés qui se rendaient aux États-Généraux.

Une nouvelle Commission administrative fut nommée. Elle publia une proclamation disant qu'elle allait prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, le maintien de la dynastie et l'ordre public. Bruxelles, au milieu du peuple armé, sur-excité et menaçant, redevint tranquille.

Mais les partisans de la révolution, très mécontents, firent appel au peuple, afin de compléter l'œuvre commencée et de travailler au salut de la patrie :

« Belges, disait leur manifeste, notre avenir est dans vos mains et dans votre courage. Que la séparation et la gloire de notre pays soient notre drapeau ; c'est là qu'est notre salut, la garantie suprême de nos droits et de nos libertés si longtemps méconnus et opprimés. »

Ce qu'ils voulaient, c'était la liberté et l'indépendance.

Le discours du roi à l'ouverture des États-Généraux mit le comble à la fureur publique. Ce discours fut connu en Belgique, le 14 au soir. Jusque là, certains espéraient encore une solution satisfaisante à la crise. Cet espoir s'évanouit et le salut n'apparut plus que dans la lutte. Aussi, l'on cria : *Aux armes !* toute la soirée. Dès ce moment, le mouvement sembla prendre une tournure ferme, décidée.

Mais les notables de la bourgeoisie tergiversaient encore. Ils envoyèrent une adresse aux députés à La Haye, dans le but d'obtenir du gouvernement des mesures immédiates et définitives, seules capables de faire renaître le calme et la confiance.

Cette démarche déplut au parti révolutionnaire, qui accusa les notables et répondit à leur attitude louche en fondant à la hâte des associations politiques ou des clubs, dans le double but de combattre les modérés et d'encourager l'élément révolutionnaire.

Charles Rogier fut un des premiers à entrer dans cette voie. Il fonda une association politique, qui prit le titre de *Réunion Centrale*, et tint une séance dans la salle Saint-Georges, à Bruxelles.

À La Haye, pendant ce temps, les dirigeants s'endormaient dans une douce sécurité et lorsque les députés belges réclamèrent des réformes, on les insulta et on leur répondit qu'il fallait avant tout songer à dompter les rebelles et punir les révoltés.

Dès ce moment, les événements se précipitèrent, non seulement à Bruxelles, mais en province. À Liège, le peuple armé attaqua et emporta la Chartreuse. À Mons, les troupes royales furent obligées de se retirer dans les forts et, après une résistance peu sérieuse, contraintes d'abandonner leur position. Mêmes faits à Namur, à Louvain, à Diest et à Tongres.

À Bruxelles, les membres de la commission et les chefs de la garde bourgeoise, seule autorité constituée, espéraient toujours une solution pacifique. C'étaient le baron d'Hooghvorst, Félix de Mérode, Vandé Weyer, Rouppe, A. Gendebien et F. Meeus qui avaient tout d'abord accepté de diriger la révolution, mais qui appartenaient en majorité au parti modéré ; Débordés, ils durent bientôt céder la place au peuple en armes.

Les troupes hollandaises cernèrent Bruxelles. Dans la nuit du 18 septembre, quelques volontaires liégeois, ardents et téméraires, se décidèrent à aller reconnaître les positions de l'ennemi. Un groupe se dirigea sur Vilvorde, un autre sur Tervueren. Le premier rentra sans succès ; le second désarma une trentaine de cavaliers et ramena triomphant leurs chevaux à Bruxelles.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 19

la gravure suivante, no 05

Les volontaires liégeois partant pour Bruxelles

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

La Commission fut effrayée de ce coup d'audace. Elle rédigea une proclamation blâmant l'attitude de ces volontaires, ordonnant que les chevaux fussent aussitôt rendus, et annonçant qu'une lettre avait été écrite au prince Frédéric pour dénoncer cette violation de la trêve et lui promettre une réparation.

L'effet de ce manifeste fut déplorable. La foule assemblée, s'écria : *Nous sommes trahis ! À bas la commission ! À bas la garde bourgeoise !*

Dans la soirée, des groupes se formèrent en face de l'Hôtel de ville où siégeait la Commission. Vers minuit, une forte bande de manifestants, composée en grande partie de Liègeois, pénétra de force dans l'Hôtel de ville et mit les membres de la Commission en fuite !

L'effervescence était à son comble. Sur la place, un incident inattendu mit le feu aux poudres. Une patrouille de la garde bourgeoise, maltraitée et attaquée par le peuple en fureur, tira sur la foule : quatre hommes tombèrent, l'un frappé mortellement, les trois autres grièvement blessés. Dès ce moment, la rage populaire ne connut plus de frein. On cria vengeance et, à quatre heures du matin, plus de dix mille hommes armés se déclarèrent prêts à venger le sang bruxellois, à défendre la patrie et à combattre l'ennemi.

La révolution était enfin déchaînée.

Dans ces circonstances, la conduite des modérés fut déplorable. Les magistrats restés à Bruxelles se retirèrent pour la plupart. D'autres se résignèrent aux événements, mais certains, plus nombreux, appelèrent ouvertement les forces ennemies...

Le 20 septembre, un lundi, l'agitation fut extrême. Les journaux disaient que la Commission de sûreté publique s'étant dissoute, la *Réunion Centrale* devait se former en gouvernement provisoire.

À propos de gouvernement provisoire, rappelons un fait peu connu, c'est qu'il y eut au moins quatre gouvernements provisoires en deux ou trois jours !

D'après une pièce affichée à Bruxelles, dans la matinée du 20 septembre, on disait qu'un gouvernement provisoire s'organisait, composé de la manière suivante : MM. Raikem, de Liège ; Félix de Mérode, Gendebien, Van de Weyer, de Potter, d'Oultremont, de Liège ; de Stassart.

Le lendemain, une grande affiche portait ces mots :

« Gouvernement provisoire De Potter, d'Oultremont, de Liège, Gendebien. » Mais, pas plus que le premier, ce gouvernement ne fonctionna. Dans ses *Etudes historiques sur la révolution de Belgique*, publiées à la fin de 1830, M. Wargny raconte que l'on était persuadé, à tort ou à raison, que le gouvernement provisoire désigné ci-dessus allait s'installer, mais qu'il n'en fut rien ; *les personnes choisies pour le composer reculèrent devant une responsabilité effrayante* ¹.

¹ « La veille du jour où Bruxelles fut attaqué, écrivait Félix de Mérode au *Courrier des Pays-Bas*, le 15 octobre 1830, je n'attendais aucune résistance utile et, persuadé qu'il n'existait plus de moyen actuel d'agir pour l'indépendance belge, je m'étais décidé à chercher un refuge sur le sol français. »

Dès le 23, la situation s'aggrava. Le sang coula dans les rues de Namur, de Nivelles, de Gand, de Bruges et de Louvain ; Liège surtout lutta avec frénésie contre les soldats du roi Guillaume.

C'est alors que le prince Frédéric donna l'ordre à ses troupes de se concentrer autour de Bruxelles et que la lutte décisive s'engagea. Le jeudi 23 septembre, au matin, les troupes hollandaises s'avancèrent par les quatre chaussées de Gand, de Laeken, de Schaerbeek et de Louvain. Bruxelles en fut informé à la pointe du jour par quelques paysans et par des vedettes.

Dès que la nouvelle fut connue, on se mit à renforcer les barricades et on se prépara à la lutte. Depuis sept heures, on sonna le tocsin, et à huit heures, le premier coup de canon fut tiré.

Huit cents fantassins, trois cents cavaliers et quatre pièces d'artillerie, après avoir repoussé les postes avancés des Belges, arrivèrent à la porte de Flandre, où le combat s'engagea. La lutte fut ardente, terrible. Les soldats hollandais furent reçus à coups de fusils, pendant que du haut des fenêtres et des toits, on leur lançait des pierres, des meubles, de la chaux, des cendres chaudes et de l'eau bouillante !

Le combat continua ainsi de divers côtés à la fois. Des femmes et des enfants firent le coup de feu et se montrèrent aussi courageux et aussi intrépides que les hommes. Le 24, la bataille n'avait pas cessé. Des renforts étaient arrivés de Braine-l'Alleud, de Genappe, de Nivelles et de Waterloo.

Pendant ce temps, un troisième gouvernement provisoire avait été constitué. Il y avait deux jours déjà que le peuple combattait et que la ville restait sans organisation civile et militaire. « Les autorités, dit M. Carlo Gemelli, dans son *Histoire de la Révolution belge de 1830*, une partie de la garde bourgeoise et bon nombre de chefs, effrayés du danger, avaient pris la fuite laissant au peuple le soin de défendre la liberté et la révolution. »

Le gouvernement provisoire publia enfin un manifeste rédigé en ces termes :

« PROCLAMATION

« Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvue de toute espèce d'autorité constituée : l'énergie et la loyauté populaires en ont tenu lieu, mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier a été assuré.

« Des citoyens, guidés par le seul amour du pays, ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus dignes aussitôt que les éléments

« Le matin du 23 (septembre), pendant que l'armée hollandaise, vainement harcelée par la fusillade des volontaires, pénétrait le long des boulevards dans le Parc, Rogier et plusieurs de ses amis que menaçait tout particulièrement la proclamation du prince Frédéric aux Bruxellois, vont, comme Félix de Mérode, chercher un refuge en France. »

(Cité par Discailles dans son livre sur Charles Rogier. T II, p. 4-5.)

d'une autorité nouvelle seront réunis. Ces citoyens sont MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, de Bruxelles ; Ch. Rogier, avocat, de Liège ; Jolly, ancien officier du génie.

« Ils ont pour secrétaires MM. de Coppin et Vanderlinden, de Bruxelles.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830. »

Cette proclamation fut accueillie avec enthousiasme par la population, qui reprit courage en voyant que l'Hôtel de ville était occupé de nouveau et qu'il donnait une direction au mouvement révolutionnaire.

Mais ce troisième gouvernement provisoire ne dura que deux jours...

Dans les rues, on continuait à se battre. Le combat commençait le matin et finissait le soir, pour reprendre le lendemain de bonne heure.

L'attaque des Hollandais prit peu à peu un caractère plus violent. Le 24, au commencement de la soirée, des batteries placées sur les hauteurs, derrière le palais du prince d'Orange, commencèrent à lancer une grêle de boulets et de bombes qui mirent le feu à plusieurs quartiers. La terreur des habitants fut à son comble. Presque tous fuyaient ou se cachaient. Pendant ce temps, le feu faisait disparaître de superbes hôtels, des monuments et aussi des habitations dans les quartiers pauvres.

La nuit du 24 au 25 fut consacrée à la préparation de la lutte du lendemain. Des proclamations furent lues en public, d'autres furent placardées sur les murs. Toutes invitaient les habitants à se défendre courageusement, leur disant que la liberté était à ce prix.

Une de ces proclamations émanait du gouvernement provisoire ; elle se terminait comme suit :

« ... Bruxellois ! redoublez de bravoure et de vigilance. À vos barricades, à vos retranchements, ajoutez de nouveaux retranchements et de nouvelles barricades. Ce qui a presque décidé du triomphe de la révolution à Paris, c'est l'énorme quantité de pavés et de meubles lancés par les fenêtres. Munissez donc vos maisons de ces formidables projectiles, et que l'ennemi écrasé et vaincu apprenne combien il est dangereux et fatal de se battre contre un peuple qui veut être libre et indépendant. »

Durant cette même nuit du 24 au 25 septembre, le gouvernement provisoire pourvut au remplacement de l'ancien magistrat de la cité qui s'était enfui, et à celui du comte Vandermeeren, chargé de la défense de la ville, qui, lui aussi, avait quitté Bruxelles.

Un réfugié espagnol, dont la famille était d'origine flamande, don Juan Van Halen, fut désigné en qualité de commandant suprême des Belges.

La lutte recommença le 25. Le peuple fut appelé aux armes par le son des cloches et le roulement incessant des tambours. Les Hollandais occupaient le parc depuis plusieurs jours déjà, et il s'agissait de les en déloger.

Jusque-là, c'étaient surtout des ouvriers qui avaient fait le coup de feu. À partir du 25, on vit arriver dans les rangs des combattants « des hommes d'un rang élevé, armés de fusils, et y affronter vaillamment les dangers et la mort ». M. Carlo Gemelli, auquel nous empruntons ces détails, fait à ce sujet les judicieuses réflexions suivantes : « Il semblait que la certitude de la victoire appelait sur le terrain les tièdes et les timides, afin d'être prêts à récolter les fruits de la liberté, ainsi qu'il arrive, d'ordinaire dans les révolutions ¹. »

Il en fut effectivement ainsi en 1830. Au début du mouvement, les dirigeants ne voulaient ni de la révolution ni de la séparation. Ils se contentaient de demander le redressement de leurs principaux griefs, parmi lesquels le partage des emplois, des grades et des honneurs. comptait pour beaucoup. Ils firent tout ce qui était possible pour éviter la révolution. L'opuscule *Les journées de Septembre 1830 ou Mémoires de Jean-Joseph Charlier, dit la Jambe de bois* ², dans lequel Charlier raconte comment se fit l'expédition des Liègeois et comment ceux-ci furent traités à Bruxelles, en dit long à cet égard.

Les Liègeois avaient quitté leur ville le 3 septembre, à dix heures et demie du soir, par la porte Sainte-Marguerite, se dirigeant vers Saint-Trond. Vers trois heures du matin, ils arrivaient à Oreye, où ils firent un repos. Pendant cette halte, le plus grand nombre des volontaires disparurent, si bien que de 1,500 qu'ils étaient en arrivant, ils ne se remirent en marche qu'à 123.

À Bruxelles, ils furent logés à l'ancien couvent de Sainte-Elisabeth, transformé en caserne, et la régence les laissa pendant deux jours sans pain et sans solde...

Mais le 18 septembre, elle publia une proclamation invitant la population à rentrer dans l'ordre et déclarant « que tout étranger à la ville, pris les armes à la main, serait jugé d'après la loi martiale ». Cette mesure, dit Charlier, s'adressait sans aucun doute aux volontaires liégeois, seuls étrangers à la ville qui fussent armés...

Mais revenons à la bataille.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 25

la gravure suivante, no 06

Charlier, dit « la Jambe de bois »

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

¹ *Histoire de la Révolution belge*, p. 158.

² Liège, typographie de J.-G. Carmanne, 1833.

La journée du 25 septembre fut meurtrière. On combattit toute la journée. Le nombre des Hollandais tués s'éleva à 300 et le nombre des blessés fut considérable. Les insurgés, de leur côté, perdirent 120 hommes, presque tous pères de famille.

Le dimanche 26 fut un jour décisif et mémorable. Les insurgés avaient décidé de diriger une attaque vigoureuse sur le Parc, où l'ennemi se tenait réfugié. Les généraux Vandermeeren et Mellinet devaient attaquer les Hollandais d'un côté, tandis que Charlier allait continuer, d'un autre côté, la lutte qu'il avait engagée la veille. Mais les Hollandais avaient quitté leurs positions pendant la nuit, et la révolution se trouva victorieuse !

Ce même jour, une nouvelle modification se produisit au sein du pouvoir naissant. La victoire acquise, le gouvernement provisoire fut de nouveau changé et cette nouvelle fut annoncées au peuple dans les termes suivants :

« Vu l'absence de toute autorité, tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et communes de la Belgique ;

« Considérant que dans les circonstances actuelles un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge ;

« Le Gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

« MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode, Gendebien, J. Vande Weyer, Jolly, J. Vanderlinden, trésorier ; baron F. de Coppin, J. Nicolay, secrétaires.

« Bruxelles, le 26 septembre 1830 »

Le Gouvernement ainsi établi s'adjoignit M. De Potter. Le 29 septembre, il constitua dans son sein un Comité central de 3 membres, qui peut être considéré comme le cinquième et dernier gouvernement provisoire.

Cette nouvelle fut portée à la connaissance du public, par la proclamation que voici :

« Le Gouvernement provisoire de Belgique, considérant que ce qui importe le plus dans les circonstances actuelles, est la prompte expédition des affaires, a nommé dans son sein un Comité central, chargé de l'exécution de toutes les mesures prises sur le rapport des Comités spéciaux. Le Comité central est composé de trois membres, savoir : MM. De Potter, Ch. Rogier et J. Vande Weyer.

« Bruxelles, le 29 septembre 1830. »

(Signé) : F. de Mérode, Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, J. Nicolay, baron Em. Vanderlinden d'Hooghvorst, Gendebien. »

Pendant les quatre journées de septembre, les Belges eurent quatre cent cinquante hommes tués et douze cent-soixante et dix blessés. De leur côté, les Hollandais

enregistrèrent cinq cent-vingt morts, huit cent-trente blessés et quatre cent-cinquante prisonniers.

Parmi les Belges morts pour la liberté et l'indépendance, le nombre d'ouvriers, d'humbles hommes du peuple, est considérable ¹.

Mais la victoire remportée par Bruxelles sur les troupes du centre roi de Hollande ne mit pas fin à la guerre. Le champ de bataille de la révolution belge ne se restreignit pas, comme en France, à une seule ville. Si les troupes hollandaises avaient quitté Bruxelles, elles n'avaient pas abandonné les autres villes du pays et la lutte dut continuer dans ces dernières. Cependant le succès des insurgés de la capitale encouragea la population de la province, qui se leva comme par enchantement. Les soldats hollandais qui occupaient la forteresse d'Ath se rendirent, le 27 septembre, au baron Van der Smissen, qui occupa la ville au noms du gouvernement provisoire.

Puis, tour à tour, et à quelques jours de distance, les villes de Mons, Charleroi, Tournai et Ostende, les citadelles de Liège, de Namur, de Gand, d'Ypres, de Menin, de Courtrai, de Bruges, d'Audenaerde et de Philippeville furent également conquises.

La révolution était victorieuse sur toute la ligne.

*
* *

Que faut-il penser de cette révolution ?

Assurément, les Belges avaient des griefs et se voyaient faire la loi par une minorité de Hollandais ; mais une séparation administrative aurait donné satisfaction à la population qui, sauf quelques « meneurs » qui rêvaient de réunir à nouveau la Belgique à la France, ne voulait pas autre chose, au début du mouvement. Si le roi Guillaume avait fait cette concession le 13 septembre, à l'occasion de l'ouverture des

¹ Ouvriers tués du 21 au 27 septembre 1830, d'après une liste publiée à l'époque :

Ouvriers, journaliers, manœuvres, sans autre distinction de profession	102
Ouvrières	3
Menuisiers, tourneurs, ébénistes, charpentiers, vanniers, scieurs	18
Tailleurs, chapeliers, teinturiers, fileurs, tisserands	28
Caissiers, employés, géomètres	8
Charrons, tonneliers, selliers, cordonniers, tanneurs	20
Serruriers, fondeurs, ramoneurs	8
Imprimeurs, typographes, peintres	14
Domestiques, cochers, voituriers	10
Vitriers, tapissiers, doreurs	3
Maçons, plafonneurs, tailleurs de pierres	8
Capitaines, sous-officiers, soldats, pompiers	9
Sans professions déterminées	7
Marchands, culotiers, horlogers, jardiniers	12
Particuliers propriétaires	7
Total	257

États-Généraux, la révolution ne se serait pas produite. Mais il s'entêta ; il déclara fièrement ne pas vouloir discuter avec des révoltés, tout comme certains patrons se refusent à discuter avec leurs ouvriers en grève. Le 4 octobre, Guillaume porta un décret annonçant la nomination d'une commission chargée de préparer la loi de séparation et la forme de statuts nouveaux, mais il était trop tard !

Le mouvement de protestation aboutit donc à la révolution et, une fois de plus, se vérifia le mot profond de Cromwell « On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va ».

Si on examine la question au simple mais important point de vue de l'intérêt matériel, la constitution du royaume des Pays-Bas avait été incontestablement une œuvre puissante. La Hollande, avec ses ports, sa navigation étendue et ses capitaux énormes ; la Belgique, avec ses mines, ses usines, ses industries variées, possédaient unies, un ensemble d'instruments de bien-être, qui devaient leur faire atteindre le plus haut degré de prospérité.

Le grand jurisconsulte Laurent, a qualifié de crime politique cette révolution de 1830, qui sépara les deux pays.

Émile de Laveleye, sans employer une expression aussi sévère, a été non moins dur pour caractériser l'œuvre de 1830.

« La révolution de 1830, a-t-il écrit, fut une grosse erreur, de même que le serait la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. L'érection du royaume des Pays-Bas, réalisant le but poursuivi autrefois par les ducs de Bourgogne, avait été la meilleure œuvre du Congrès de Vienne. Les provinces du Nord, de sang germanique, formaient un obstacle à la conquête de la part de la France ; celles du Midi, de langue latine, s'opposaient à la conquête par l'Allemagne. La Belgique apportait à la communauté, son agriculture, son industrie, ses fers et son charbon, la Hollande apportait ses colonies, ses vaisseaux, son commerce. Un État ayant 9 à 10 millions d'habitants et un budget de 400 millions de francs, était aussi fort que la Prusse en 1815, et se trouvait en état de se défendre lui-même. Actuellement, la Hollande regarde avec inquiétude du côté de l'Est, et la Belgique du côté du Sud, et il n'y pas de sécurité pour aucun d'eux ».

Le jugement que porte Adolphe Bartels, dans son livre *Les Flandres et la Révolution Belge*, est également intéressant à reproduire

« La révolution belge, dit-il dans l'introduction de son ouvrage, n'est pas comprise à l'étranger, et moins encore en France que partout ailleurs. Peu de Belges, à commencer par les auteurs, ou plutôt les acteurs de l'insurrection, la comprennent eux-mêmes. *La force des choses a créé une série d'événements auxquels les volontés particulières n'ont contribué qu'à l'aventure : personne, ou peu s'en faut, ne voulait de la révolution et, tout le monde a préparé celle qui s'est accomplie.*

« *Nous ne savions pour la plupart où nous allions, et c'est pourquoi nous sommes allés si loin* ».

Plus loin Adolphe Bartels dit encore :

« Nous ne sommes point les auteurs de la révolution belge ; elle fut, à nos yeux, légitime, mais prématurée. Quoi qu'il en soit, elle était devenue inévitable à la suite des événements du dehors et, dès ce moment, tous nos efforts tendirent à l'accélérer afin de la tirer du borbier, tandis que plusieurs de ceux qui avaient provoqué l'acte d'insurrection, ne cherchèrent, une fois nantis de places et repus d'argent, qu'à faire la paix avec les puissances, aux dépens de leur pays ».

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre III

Le Gouvernement provisoire - Le Congrès national. - La Constitution. - L'Élection du Roi. - La Paix avec la Hollande.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. - HOMMES, OPINIONS ET CARACTÈRES. - ATTITUDE DE LOUIS DE POTTER. - LE CONGRÈS. - ASSEMBLÉE CENSITAIRE. - LES CATHOLIQUES Y SONT EN MAJORITÉ. - LA CONSTITUTION. - LE PEUPLE EST SACRIFIÉ. - L'ÉLECTION DU ROI. - GRAND NOMBRE DE CANDIDATS. - LE DUC DE NEMOURS, ÉLU, REFUSE. - CONSEILS AUX BELGES. CHANSON DE BÉRANGER. - LE PRINCE LÉOPOLD DE SAXE COBOURG. - SES CONDITIONS. - RÉVÉLATIONS DE FÉLIX DE MÉRODE. - LES TRAITÉS IMPOSÉS PAR LA CONFÉRENCE DE LONDRES. - LA CAMPAGNE DU MOIS D'AOUT 1831. - TRAHISON. - INTERVENTION ÉTRANGÈRE. - LA PAIX EST FAITE.

[Retour à la table des matières](#)

Le gouvernement provisoire installé le 26 septembre, alors que la révolution triomphait, s'adjoignit, le 28 du même mois, le très populaire Louis De Potter. Celui-ci se trouvait en exil en France, à la suite d'une condamnation au bannissement ¹.

¹ Voici le texte de la proclamation du gouvernement provisoire « Un de nos meilleurs citoyens, M. De Potter, que le vœu national rappelait à grands cris depuis le commencement de notre glorieuse révolution, est entré dans nos murs. Le gouvernement provisoire s'est empressé de se l'adjoindre. En conséquence, à partir du 28 septembre 1830, M. De Potter fait partie du gouvernement provisoire.

« Bruxelles, le 28 septembre 1830. »

La plupart des membres du gouvernement provisoire étaient des modérés. Ils avaient à résoudre trois grandes questions : l'indépendance de la Belgique, la séparation avec la Hollande, la forme du gouvernement.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 31

la gravure suivante, no 07

À la place des Martyrs, à Bruxelles

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Le gouvernement provisoire institua, sous le nom de *Comité Central*, un pouvoir exécutif qu'il choisit dans son sein et qu'il chargea des mesures d'exécution. En firent partie De Potter, qui avait prit l'initiative de la mesure, Rogier, F. de Mérode, Van de Weyer et plus tard, Gendebien.

Au début, le plus parfait accord régna au Comité.

Seul, M. de Mérode faisait parfois de l'opposition, surtout quand il s'agissait d'idées émises par De Potter. L'entente fut moins complète après l'entrée de Gendebien, qui fut pour De Potter non seulement un contradicteur, mais surtout un adversaire.

De Potter et Gendebien étaient partisans, en principe, de l'organisation républicaine. Lorsqu'il fut question de la forme à donner au nouveau gouvernement belge, Gendebien se déclara partisan de la monarchie, parce que, prétendit-on, il ne voulait pas contribuer à faire de son rival le président d'une république belge ¹.

Les trois problèmes de la séparation, de l'indépendance et de la forme du gouvernement auraient pu être tranchés par le gouvernement provisoire, émanation de la révolution. Il ne le voulut point et réserva la solution de ces questions au Congrès National, dont la convocation fut ordonnée par un décret du 4 octobre. Cependant, pour donner satisfaction à l'opinion publique, le gouvernement provisoire déclara que les provinces belges, détachées de la Hollande, formaient un État indépendant.

Il faut répéter que tous les membres du gouvernement provisoire n'étaient pas d'accord sur cette résolution. De Potter avait insisté pour la proclamation immédiate de la république. Gendebien voulait faire décider la réunion de la Belgique à la

(Suivent les signatures.)

¹ Théodore Juste. - *Louis De Potter*, p. 85.

France. Quant à Van de Weyer, qui préconisait une monarchie tempérée, il se déclarait prêt à accepter le prince d'Orange, s'il s'offrait à être le chef du peuple belge.

Finalement, on se mit d'accord pour nommer une commission chargée de préparer un projet de constitution à soumettre au Congrès National.

*
* *

Comment seraient élus les membres du Congrès ?

La législation électorale en vigueur, depuis le 24 août 1815, était une législation censitaire, avec cens variable, d'après les circonscriptions. Le cens variait de 13 florins, dans certaines parties du Luxembourg, jusque 150 florins, dans les campagnes du Hainaut et des deux Flandres, ainsi qu'à Bruxelles.

Le gouvernement provisoire voulut aller vite et, dans ce but, il décida de faire élire les membres du Congrès National par les mêmes électeurs censitaires que ceux qui avaient élu les députés des États-Généraux.

Dans le préambule de son arrêté du 10 octobre 1830, il s'exprime cependant comme suit :

« Considérant que le Congrès, appelé à décider des intérêts de la Belgique, *doit être une véritable représentation nationale* ; et qu'il est donc nécessaire d'adopter, dès à présent, un système d'élection directe et libérale...

« Considérant néanmoins que les circonstances exigent la prompte réunion du Congrès ; qu'un système d'élection où ne serait conservée aucune des bases de l'ancien système électoral entraînerait des lenteurs ; que, d'ailleurs, le mode d'élection d'après lequel on procédera pour cette fois n'est que transitoire. »

Cependant, le gouvernement provisoire devança le régime appelé depuis régime capacitaire, en disant dans l'article 7 de son arrêté :

« Sont également électeurs, *sans qu'il soit exigé d'eux aucun la cens électoral* et pourvu qu'ils remplissent les deux premières ie conditions de l'art. 3 (être né, ou naturalisé, ou avoir six ans de domicile en Belgique ; être âgé de vingt-cinq ans) les conseillers des cours, juges des tribunaux, juges de paix, les avocats, avoués, notaires, les ministres des différents cultes, les officiers supérieurs jusqu'au grade de capitaine inclusivement, les docteurs en droit, en science, en lettres et philosophie, en médecine, en chirurgie et accouchements. »

Le Congrès National, dans sa grande majorité, fut composé de catholiques, de prêtres et de nobles ¹.

¹ Tel est du moins l'avis de plusieurs historiens, parmi lesquels Thonissen. L'idée contraire a été soutenue aussi, notamment à la Chambre, par M. Paul Hymans, qui, à l'appui de son opinion, signalait que le bureau du Congrès était en majorité composé de libéraux.

Tous les membres du gouvernement provisoire en faisaient partie à l'exception de De Potter, qui refusa toute candidature, même celle qui lui fut offerte, chose bizarre à coup sûr, par un groupe de dix-neuf ecclésiastiques du Hainaut.

Le projet de constitution fut déposé le 27 octobre. La Commission qui l'avait élaboré était composée de MM. van Meenen, E.- C. de Gerlache, du Bus aîné, Lebeau, C. Blargnies, Ch. Zoude, Mathieu, Paul Devaux et Nothomb.

En ce qui concerne la forme du gouvernement, la Commission se prononçait en faveur du système monarchique. Elle proposait deux Chambres et précisait deux systèmes pour la désignation des sénateurs : ou bien leur nomination par le chef de l'État, ou bien leur élection dans un corps d'éligibles payant au moins 1,000 florins d'impôt foncier sur des biens situés en Belgique.

Pour être élu député, aucune condition de cens n'était exigée.

Le régime électoral était défini dans les termes suivants :

« La loi électorale fixera le nombre des députés, qui toutefois ne pourra s'élever au-delà de cent. Elle déterminera également les conditions requises pour être électeur, et la marche des opérations électorales. »

Quand il fut donné lecture du projet de constitution au gouvernement provisoire, De Potter se récria et dit à ses collègues, avec tristesse et une pointe de découragement : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose »¹.

Le 31 octobre, De Potter publia un manifeste dans lequel il déclara refuser de siéger au Congrès, et où il appela de ses vœux la fondation de la république belge. Voici ce document :

« PROFESSION DE FOI POLITIQUE

« Mes collègues du Comité central, éligibles comme moi au Congrès, sont décidés à accepter la mission que la nation, sans aucun doute, leur confiera ; en le déclarant, ils saisissent l'occasion, qui s'offre si naturellement à eux, de faire leur profession de foi politique.

« Et, quand même ils ne la feraient pas, membres du Congrès, ils pourront à chaque heure manifester leurs opinions et leurs principes.

« Je ne partage pas (ils me le pardonneront) leur manière de voir à cet égard.

« Je me crois obligé à n'accepter aucun poste et à demeurer jusqu'au bout à celui où les circonstances m'ont placé : jusqu'au bout, c'est-à-dire à jusqu'à ce que les circonstances m'y remplacent. Je me bornerai donc à cette seule mission.

« Mais, privé par là de m'expliquer sur les intérêts les plus graves, les plus vitaux de ma patrie, soit comme candidat au Congrès, soit comme membre de cette assem-

¹ Rapporté par Nothomb dans son *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, p. 77.

blée, je dois cependant à mes concitoyens, je me dois à moi-même, de dévoiler le fond de ma pensée, sans ménagement comme sans restriction, franchement et entièrement.

« Je le dois d'autant plus que le projet de constitution tel que l'a arrêté la Commission, a été publié, et que celui du Comité central, s'il juge convenable d'en représenter un autre au congrès, sera soumis à la discussion sans que je puisse, d'aucune manière, émettre mon opinion sur un acte d'où dépendent la liberté et la prospérité futures de ma patrie.

« C'est là ce que j'ai entendu par l'*opposition* dont j'ai parlé dans ma lettre du 19 octobre, par laquelle je répudiais toute possibilité de contact entre moi et le prince d'Orange, avant même que l'incendie d'Anvers lui eût ôté le peu de chance qu'il croyait conserver encore de se faire proclamer chef des Belges. C'est là ce que j'ai entendu par un gouvernement et un pouvoir qui me *déplairaient*, en d'autres termes, qui serait honteux et désastreux pour la Belgique. Je me suis cru des droits à être compris dans ce sens.

« Les Nassau, que j'ai alors repoussés, comme citoyen, de tous mes vœux, je m'engage maintenant à les repousser de tous mes efforts. Je repousserai de même tout prince étranger, tout étranger que l'on voudrait placer à la tête de l'État.

« J'ai la conviction intime que les Belges peuvent rester Belges, et qu'ils n'ont pour cela besoin de qui que ce soit. Et, s'ils le peuvent, ils le doivent.

« *La république, sous une dénomination quelconque, celle de l'Union belge, par exemple, est à mes yeux la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. Simples, laborieux, économes, ils se passent volontiers du faste des cours ; et leurs propriétés, divisées à l'infini, ont depuis longtemps rendu national chez eux le principe démocratique.*

« *J'ai dit que la révolution faite par le peuple devait tourner tout entière au profit du peuple. Cela n'aura lieu, et ne peut avoir lieu que lorsque, après lui avoir rendu la nomination de ses magistrats, on aura fixé l'assiette vraiment populaire des impôts, et que leur diminution, réelle sera devenue une conséquence directe de celle des dépenses publiques.*

« Or, point d'économie possible sous la royauté.

« Donc, pas de royauté.

« C'est-à-dire point d'hérédité.

« Le chef de l'État, si on le veut absolument, sera nommé à vie. Mais, il faut pour cela qu'on le veuille absolument, et qu'il soit impossible d'obtenir, des préjugés encore dominants aujourd'hui, un président à terme, savoir pour trois ou cinq ans.

« À ceux que cette forme de gouvernement effraye, et qui voient déjà arriver en Belgique, pour y substituer la monarchie constitutionnelle, les armées des anciens membres de la Sainte-Alliance, je répondrai sans hésiter : Vous en avez déjà fait assez ; vous n'en avez même que trop fait, pour vous attirer toute leur colère et toute

leur vengeance. Avoir chassé le roi de Hollande qu'ils vous avaient imposé ; avoir séparé la Hollande et la Belgique, qu'ils avaient réunies, ce sont là des crimes qu'ils ne vous pardonneront jamais ; et s'ils ne les punissent pas, c'est que leur politique et la situation intérieure de leurs États le leur défendent. Que vous y ajoutiez maintenant celui de fonder la république, forte de liberté, de prospérité et d'esprit national, ce sera un crime de plus, qui ne vous rendra pas plus coupables aux yeux des rois, et qui vous mettra à la tête des peuples.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 37

la gravure suivante, no 08

Le Gouvernement provisoire

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Ou érigez-vous en république ; ou, si, par crainte des rois, vous vous donnez un simulacre de chef inviolable et des héréditaire, soumettez-vous aussi à la rétablir, par la même crainte, la domination hollandaise et la dynastie souillée de sang, que vous pouvez, que vous devez aujourd'hui déclarer déchue, dans sa progéniture la plus reculée. »

« Et soumettez-vous à être de nouveau exploités au profit d'une seule famille, qui ne pourra jamais être puissante que de votre faiblesse, riche que de votre misère, fière que de votre servilité.

« Mais non, nous pouvons, nous devons, par conséquent, donner un exemple sublime à l'Europe. Elle nous doit déjà celui de l'entière émancipation de l'intelligence et de l'union patriotique de toutes les opinions et de toutes les doctrines, dans l'intérêt de la liberté : qu'elle nous doive encore celui du triomphe d'une liberté civile, sage et durable, fondée sur les bases de l'égalité et de l'économie.

« Un gouvernement à *très bon marché* est le lot que les plus heureuses circonstances nous ont préparé ; ne le répudions pas. Seul, il peut fixer à jamais la liberté de notre belle patrie. Seul, il peut nous délivrer à jamais de la bassesse et de la vileté des cours, de la prodigalité des rois et de la corruption des peuples, c'est-à-dire de tous les vices et de tous les maux.

« Belges, nos voisins ont les yeux sur nous : la France et l'Angleterre saluent déjà la république qui va s'élever sous leurs auspices. Ne nous rendons pas la risée de l'Europe et de la postérité, en ne répondant à cette noble attente que par une copie froide et décolorée de ces chartes modernes, de ces constitutions illusoires, au moyen desquelles on n'a jusqu'aujourd'hui réussi qu'à amortir temporairement les généreuses révolutions des peuples, et à nécessiter des révolutions nouvelles.

« Peuple, soyez attentif ! L'attitude que vous allez prendre, pendant que vos mandataires délibéreront sur le pacte qui doit vous régir, en déterminera la nature. Montrez-vous calme et fort. Que les intrigants de salon ne puissent arguer ni de votre indifférence, pour prouver qu'il est facile de vous réduire, ni de votre violence, pour prouver qu'il est nécessaire de vous enchaîner. Ne voulant que ce qui est de droit, vous serez sûr de l'obtenir car la juste volonté des peuples est toujours la loi suprême : sous les rois, ce sont les révolutions qui l'exécutent ; sous la république, elle comble l'abîme des révolutions.

« Union, constance, nationalité, voilà notre devise ; liberté, économie, égalité, notre but ; justice, force, ordre public, les moyens pour l'atteindre. »

Le congrès était convoqué pour le 10 novembre.

Dès le matin, une foule immense se porta au Palais, où l'assemblée s'ouvrit avec une grande solennité.

Au nom du gouvernement provisoire, De Potter déclara qu'il était heureux de pouvoir, en ce moment solennel, faire connaître aux représentants du peuple les premières négociations entamées avec les grandes puissances de l'Europe.

Après l'installation du Congrès national, le gouvernement provisoire déposa son pouvoir, mais le Parlement après l'avoir remercié des services qu'il avait rendus, le confirma dans son autorité. Seul, De Potter n'accepta pas la continuation de son mandat. Il se retira, parce que, disait-il, il ne lui était plus possible de faire prévaloir le principe républicain au Congrès.

Celui-ci se mit à l'œuvre. Le 18 novembre, il adopta à l'unanimité le principe de l'indépendance, en réservant les rapports du Luxembourg avec la Confédération germanique. Le 22, par 174 voix contre 13, il vota en faveur de la monarchie constitutionnelle héréditaire. Le 23, le député Rodenbach proposa l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau. La discussion dura jusqu'au lendemain soir et l'exclusion fut adoptée par 151 voix contre 38.

La Constitution adoptée par le Congrès, paraissait très libérale pour l'époque. Elle proclamait de grands principes : l'égalité des Belges devant la loi, l'émanation des pouvoirs de la nation, etc., etc. En fait, par l'article 47, instituant le régime censitaire, elle établissait une véritable oligarchie bourgeoise ; elle excluait le peuple des droits électoraux, ce peuple qui venait de verser son sang... De plus, au-dessus de la Chambre censitaire, elle instituait un Sénat, auquel seuls étaient éligibles ceux qui payaient au moins 1,000 florins de contributions !

C'était évidemment le cas de répéter avec De Potter, que « ce n'était vraiment pas la peine de verser tant de sang pour aboutir à si peu de chose ! »

Pendant que les élus de la bourgeoisie censitaire complétaient ainsi leur œuvre et escamotaient, au profit d'une caste de privilégiés, les droits et les intérêts du peuple travailleur, la diplomatie européenne s'occupait aussi de la Belgique.

Une conférence réunie à Londres, reconnut, le 20 décembre 1830, l'indépendance et la neutralité du pays et proposa, en ce qui concerne la séparation des deux parties

de l'ancien royaume des Pays-Bas, que le Luxembourg et la Flandre Zélandaise seraient cédés à la Hollande ; de plus la Belgique prendrait à sa charge la moitié de la dette hollandaise.

Le Congrès national, saisi de cette dernière proposition, refusa de l'admettre et réclama la réunion à la Belgique du Limbourg, du Luxembourg et de la Flandre Zélandaise.

Le Congrès avait à désigner l'homme qui serait le premier roi des Belges. Un nombre considérable de compétiteurs se présentaient, parmi lesquels : le duc de Nemours, fils de Louis Philippe, le duc de Leuchtenberg, l'archiduc Charles, le duc de Reichstadt, le prince de Capoue, frère du roi de Naples, le prince Othon de Bavière, le duc de Lucques, le duc Jean de Saxe, le prince de Salin, le prince de Carignan, le prince de Ligne, Surllet de Chokier, Félix de Mérode, Charles Rogier, Lafayette, Chateaubriand, etc., etc.

Le jour de la discussion des candidatures, ce fut M. Lebeau qui prit le premier la parole. Il débuta ainsi :

« Il n'y a que trois combinaisons possibles le prince d'Orange, le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg. Avec le prince d'Orange, nous avons la guerre civile et, de plus, l'opprobre national. Avec le duc de Nemours, la guerre est immédiate et générale. Avec le duc de Leuchtenberg, la guerre est tout aussi possible... »

La discussion dura de longs jours, jusqu'à ce que la lutte finit par se circonscrire entre le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg. Au premier tour du scrutin, aucun des deux candidats n'obtint la majorité absolue. À la seconde épreuve, la candidature du duc de Nemours passa à une seule voix.

À cette nouvelle, déclarent plusieurs auteurs, la joie fut générale... Une délégation partit pour Paris. Le 17 février, elle fut reçue par le roi Louis-Philippe.

*
* *

Le roi était assis sur son trône, entouré de sa famille, de ses ministres et des hauts dignitaires de l'État. Ce fut le baron Surllet de Chokier qui, au nom de la délégation belge, offrit la couronne de Belgique au duc de Nemours.

Louis Philippe déclara que s'il n'écoutait que son cœur, il serait heureux d'accepter la couronne pour son fils. Mais des raisons politiques s'opposaient à ce qu'il fît bon accueil à l'offre qui lui était faite au nom du Congrès belge.

Celui-ci fut fort désappointé de cette décision. L'incertitude recommençait et avec elle, les intrigues des factions.

De leur côté, les républicains espéraient encore. Pendant que les délégués belges se rendaient à Paris, un mouvement intense se produisait dans le pays en faveur de la République.

L'Association de l'Indépendance, qui avait son siège principal à Bruxelles et qui comptait des groupes dans plusieurs villes faisait une propagande active pour la forme républicaine.

Le 15 février, De Potter, président, Lesbroussart et Feignaut, vice-présidents, Toussaint et Bayat, secrétaires de l'Association de Bruxelles, avaient envoyé au Congrès une adresse en faveur de la République, adresse qui se terminait par ces mots : *Vive la liberté ! Vive l'indépendance ! Vive la république !*

Le 24 février, le Congrès résolut de nommer un régent ; le prince baron Surllet de Chokier fut désigné pour occuper cette fonction, par 108 voix sur 165 votants.

Dès ce moment, l'Association de l'Indépendance, qui tenait ses séances, rue de la Bergère, dans un cabaret portant pour enseigne « À la Bergère », cessa de se réunir. Depuis quelque temps déjà, les fidèles de l'Association remarquaient, dans leurs 1^{re} réunions, la présence d'individus qui semblaient y venir surtout pour les troubler et faire du tapage.

À une réunion qui, devait se tenir le 22 février, un véritable guet-apens avait été préparé contre De Potter, et celui-ci n'y échappa que parce qu'il s'abstint, dit Th. Juste¹, de se rendre à la séance.

Des individus en blouse et armés de masses plombées dirigeaient le mouvement. Des imprécations et des menaces étaient lancées contre l'homme qui, naguère encore, était l'idole du peuple. Les uns prétendaient qu'il était un prêtre juif qui, sous prétexte d'établir la république, n'avait d'autre but que de détrôner le pape et de protestantiser les Belges. D'autres soutenaient qu'il était un saint-simonien et qu'il prêchait la communauté des femmes. D'autres encore le signalaient comme *égalitaire*, « qui forçait les ouvriers de travailler et dispensait les patrons de les payer !!! ». Les plus malins déclaraient tout bonnement que De Potter était un orangiste. Quoique le 22 février De Potter fût absent, les assommeurs se ruèrent sur l'assemblée et la dispersèrent. On remarqua que la police laissa faire et l'on se demanda, avec raison, si elle n'avait pas instigué cette affaire. C'est ainsi que commençait le régime de la liberté d'opinion, d'association et de réunion !

Quelques jours plus tard, découragé, Louis De Potter partit pour Paris. Il expliqua son exil volontaire, en dénonçant l'incurie de l'autorité dans les faits que nous venons de rapporter.

Lucien Jottrand, dans son livre sur Louis De Potter, accuse le chef de la police d'avoir ameuté les gens, à diverses reprises, pour troubler les réunions populaires.

Dans une lettre que De Potter adressa, le 24 février 1831, au journal *Le Belge*, il dit avec amertume : « Quand on est arrivé à ce renversement de toute idée d'ordre, et que les honnêtes gens se trouvent en contact avec d'aussi ignobles adversaires ; quand le peuple se laisse aveugler et mener, au point de servir ses plus cruels ennemis contre ceux précisément qui se dévouent pour assurer au moins une partie du bonheur auquel il a droit, l'homme qui se respecte, affligé et découragé, laisse le champ libre aux intrigants, et, plaignant les dupes, se retire. C'est ce que je fais ».

¹ *Louis De Potter*, par Théodore Juste, page 113.

L'attitude de De Potter, dans la Révolution de 1830, a été diversement appréciée. Il n'était pas un homme d'action et ne possédait pas les qualités que doivent avoir les hommes d'État. Il était aussi dépourvu de connaissances pratiques.

Il était très aimé, très populaire et c'est à ce titre que le gouvernement se l'adjoignit. Peut-être eût-il mieux fait de rester en dehors du gouvernement et de se servir de sa popularité pour peser sur celui-ci, et le déterminer à faire œuvre démocratique. Puis, pourquoi refusa-t-il d'entrer au Congrès national pour y défendre ses idées ?

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 43

la gravure suivante, no 09

Louis De Potter

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Il eut incontestablement le tort de s'exiler et de quitter le pays. Mais, il n'était pas bâti pour la lutte. Théoricien, homme de cabinet, il perdait courage au premier obstacle, à la première difficulté.

*
* *

Après l'échec de la candidature du duc de Nemours, l'incertitude recommença. D'un côté, les orangistes, c'est-à-dire les partisans du régime hollandais ou de la désignation du prince d'Orange comme chef du gouvernement, manifestaient en faveur de ce dernier. D'autre part, les journaux catholiques de Bruxelles, ceux des Flandres, le *Courrier de la Sambre*, le *Courrier de l'Escaut* et le *Courrier de la Meuse*, proclamaient qu'il n'y avait qu'un moyen de sauver le pays et de faire renaître la tranquillité : c'était de proclamer la République.

Des troubles sérieux éclatèrent en province. À Malines, à Ypres, à Mons, on saccagea impunément des maisons en plein jour. À Namur, une poignée de volontaires tenta de proclamer la République. À Anvers, on rompit l'armistice et un conflit surgit entre soldats belges et hollandais. À Gand, on dévasta des fabriques.

L'Emancipation publiait dans son numéro du 6 avril 1831 :

« M. J. Voortman vient d'être victime de ses opinions antinationalistes ; ce matin vers 8 heures, le peuple, accompagné de miliciens, se porta à ses fabriques pour y réclamer des canons qu'on disait devoir s'y trouver. Voortman, qui se rendait à la

même heure à sa fabrique, fut instruit par les habitants de la rue des Meuniers, de ce mouvement. On lui conseilla de rebrousser chemin, mais il eut la témérité de pousser en avant, se reposant sur ses armes, pour dissiper l'émeute. Arrivé sur les lieux, il fut assailli et désarmé ; alors on lui demanda de remettre les pièces de canon qui causaient l'objet des recherches, et, sur son refus, il fut amené par deux soldats de la garde urbaine et le peuple le promena par la ville. Arrivé au pont de l'Ecluse, un poignard s'échappa de sa redingote. Ce fut le signal de l'exaspération populaire : une femme lui asséna un coup de sabot sur la figure, qui fit répandre son sang ; les militaires qui le conduisaient, essayèrent, en vain, de le protéger contre la fureur du peuple ; l'un d'eux reçut plusieurs coups, qui étaient destinés au malheureux fabricant, qui, parvenu au Marché du Vendredi, fut promené trois fois autour de l'Arbre de Liberté qu'il ne voulut pas embrasser et sur lequel on lui froissa la figure de la manière la plus horrible.

« Mutilé comme il l'était, on le promena ensuite, au milieu des huées populaires, par la rue Longue-Monnaie, le Marché-aux-Grains. Parvenus à la place d'Armes, M. le baron Ch. Coppens empêcha qu'il ne fut massacré, et le fit conduire au Mameloker, pour le soustraire à une mort inévitable : mais ce secours lui sera probablement arrivé trop tard, en entrant dans la prison, un coup de sabre lui fut appliqué.

« Le médecin qui l'a pansé a reconnu onze coups de baïonnettes et deux coups de sabre. On désespère de sa vie. Le bruit court que cette vengeance populaire provient de ce que Voortman aurait dit à ses ouvriers, qui lui avaient demandé du travail : « *Si vous n'avez plus à manger, allez sucer l'arbre de la liberté que vous avez planté.* »

« M. Paul Devos, à la poursuite duquel la populace s'attachait, a eu le temps de s'échapper par les remparts.

« De la fabrique Voortman, il ne reste plus que les murs. Il était trop tard quand le général Vauthier est arrivé ; il a harangué le peuple. »

*
* *

Cependant la nomination de M. Surllet de Chokier comme régent n'était qu'une solution provisoire. Comme le Congrès ne voulait pas de la République, il dut se remettre à chercher en Europe un prince acceptant de devenir roi des Belges et ayant des chances d'être accepté par les puissances.

Cette situation dura de longues semaines. Elle suggéra à Béranger une chanson qui eut beaucoup de succès et qui mérite d'être reproduite :

CONSEILS AUX BELGES (1831).

Air : de la République.

Finissez-en, nos frères de Belgique,
Faites un roi, morbleu, finissez-en !
Depuis huit mois, vos airs de république

Donnent la fièvre à tout bon courtisan.
D'un roi toujours la matière se trouve :
C'est Jean, c'est Paul, c'est mon voisin, c'est moi.
Tout œuf royal éclôt sans qu'on le couve.
Faites un roi, morbleu ! faites un roi !
Faites un roi ! Faites un roi !
Quels biens un prince sur vous va répandre !
D'abord viendra l'étiquette aux grands airs ;
Puis des cordons et, des croix à revendre,
Puis ducs, marquis, comtes, barons et pairs ;
Puis un beau trône, en or, en soie, en nacre,
Dont le coussin prête à plus d'un émoi,
S'il plaît au ciel, vous aurez même un sacre !
Faites un roi, etc.

Puis vous aurez baise mains et parades,
Discours et vers, feux d'artifice et fleurs ;
Puis force gens qui se disent malades
Dès qu'un bobo cause aux rois des douleurs.
Bonnet de pauvre et royal diadème
Ont leur vermine : un Dieu fit cette loi.
Les courtisans rongent l'orgueil suprême.
Faites un roi, etc.

Chez vous pleuvront laquais de toute sorte,
Juges, préfets, gendarmes, espions ;
Nombreux soldats pour leur prêter main forte ;
Joie à brûler un cent de lampions.
Vient le budget !... nourrir Athènes et Sparte
Eût, en vingt ans, moins coûté sur ma foi,
L'ogre a dîné, peuple, payez la carte !
Faites un roi, etc.

Mais, quoi je raille, on le sait bien en France ;
J'y suis du trône un des chauds partisans.
D'ailleurs, l'histoire a répondu d'avance :
Nous n'y voyons que princes bienfaisants,
Pères du peuple, ils le font pâmer d'aise,
Plus il s'instruit, moins ils en ont d'effroi ;
Au bon Henri, succède Louis-treize
Faites un roi, morbleu ! Faites un roi,
Faites un roi ! Faites un roi !

*
* *

Vers la fin du mois d'avril, il fut sérieusement question de la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, mais elle fut fortement combattue par la plupart des journaux et, chose piquante, ce furent les journaux catholiques qui s'en montrèrent les adversaires les plus acharnés.

L'Émancipation, journal catholique paraissant à Bruxelles, écrivait dans son numéro du 29 avril, sous le titre *Le Prince Léopold* :

« Que si le prince Léopold n'était pas un germe de guerre, son élection serait toujours fatale à nos commerçants, à nos industriels, en ce sens que, repoussé par des provinces entières, dociles à leurs intérêts privés, et par de nombreux citoyens exprimant leur veto sous l'empire d'un sentiment de nationalité, le nouveau roi n'apparaîtrait que comme un germe incessant de discorde, blessant tout à la fois les opinions les plus divergentes. Lorsque la méfiance s'attache à celui qui ne doit être que le premier citoyen d'un pays, elle opère une puissante réaction, non seulement sur l'opinion publique, mais encore sur les transactions commerciales et sur l'industrie qui, pour leurs développements, ont besoin d'un air pur et dégagé de tous miasmes délétères.

« Le prince Léopold, considéré sous le rapport de son caractère assez connu pour qu'il puisse être justement apprécié, considéré comme une vivante antipathie à deux nations, comme une cause de méfiance pour le présent, de crise révolutionnaire pour l'avenir, est donc contraire aux intérêts non seulement de la Belgique en général, mais encore de Bruxelles en particulier, puisqu'il nous présage plus de tempêtes que de jours calmes. »

Le même jour, le *Journal des Flandres*, dirigé par M. de Robiano, publiait un manifeste du parti catholique repoussant le nouveau candidat.

Le *Journal d'Anvers*, organe très modéré de ton, s'exprimait ainsi sur ce qu'on appelait alors « La question de Saxe-Cobourg » :

« La question de la candidature royale du prince de Saxe-Cobourg agite les journaux et les esprits. L'opposition est forte, parce qu'elle se compose du parti catholique et du parti français, et que celui de l'indépendance de la Belgique a beaucoup d'adversaires parmi les hommes politiques et attachés aux intérêts matériels de la société. D'un autre côté, cette candidature est favorisée par cette masse qui, fatiguée de la révolution et de la paix, se jettera dans les bras du premier prince agréé par le Congrès et qui lui rendra les biens qu'il a perdus. »

Le *Courrier de la Sambre*, du 13 mai, donnait à son tour son avis sur la candidature du prince de Saxe-Cobourg :

« On nous dira peut-être, dit-il, qu'avec une bonne constitution, un roi ne peut rien par lui-même ; mais Guillaume aussi ne pouvait rien sans le concours des Chambres et du ministère, et tout le monde sait combien était paternel le gouvernement de Guillaume !

« On nous objectera encore que notre monarque devra prêter serment de fidélité à la Constitution ; mais Guillaume avait également juré de maintenir la loi fondamentale ; Charles X avait prêté serment de suivre religieusement les dispositions de la Charte. Et qu'étaient ces serments ? Des paroles de roi..., du vent.

« Il nous semble donc que, dans l'intérêt des libéraux autant que des catholiques, il faut écarter du trône un homme dont la religion est essentiellement hostile aux principes de notre révolution, à la liberté en tout et pour tous, sans laquelle il n'est pas de patrie ni de félicité durables. »

L'Emancipation revenait à la charge dans son numéro du 26 avril, sous le titre : *La logique des faits et celle des phrases* :

« Il y a deux logiques celle des diplomates, des rhéteurs, des charlatans, enfin de tous ceux qui veulent tromper, c'est la *logique des phrases ou des protocoles* ; et la *logique des faits*, la seule qui réduise toutes les théories et tous les raisonnements à leur juste valeur. Les peuples commencent à ne goûter que la première et à se dégoûter de plus en plus de l'autre.

« Le champ des discussions dans la première est immense, illimité aussi voyez comme des flots d'encre coulent sous la plume de ses adeptes, sans nous amener à une solution.

« Dans la logique des faits, la discussion est bientôt épuisée, car, une fois le fait reconnu pour constant, tout est dit : on ne discute pas contre un fait.

« La marche de notre révolution, l'intervention de la diplomatie dans nos affaires, la combinaison anglo-saxonne, l'influence française sur le sort de la Belgique, etc., deviennent tous les jours un sujet fécond de dissertations politico-diplomatico-décevantes. Nous tâcherons d'éclairer ces graves questions en faisant usage de la logique des faits, qui offre moins de prise à la chicane, en réduisant toutes les disputes de mots à leur plus simple expression.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 49

la gravure suivante, no 10

Léopold 1^{er}, en 1831

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« *Quelle marche faut-il suivre en révolution ?*

« En Belgique, on se battit en septembre ; on alla en avant ; au bout de cinq semaines, le pays fut affranchi ; l'ennemi, frappé de terreur, n'attendait que l'apparition des blouses pour nous abandonner la ligne de la Meuse, la rive gauche de l'Escaut occidental et la rive droite de l'Escaut oriental.

« En novembre, la diplomatie se mêla de nos affaires ; nos négociations eurent lieu au moyen de notes verbales ; on nous apprit la valeur d'une institution de protocoles ; quelques Talleyrands en herbe surgirent de nos guérets féconds ; Chassé garda la citadelle d'Anvers ; Dibbets fut ravitaillé à Maestricht ; les Prussiens occupent seuls la forteresse de Luxembourg ; les Hollandais insultent nos avant-postes dans la

Flandre ; nos embarras augmentent ; les intrigues vont leur train, la révolution est arrêtée et nous faisons une halte dans la boue, grâce à la diplomatie, tant nationale qu'étrangère.

« Au bout de trois jours de combats, la France secoua en juillet la branche aînée des Bourbons, détruisit la restauration de 1814 et 1815, ébranla les traités de la Sainte-Alliance des rois, rallia à elle les vœux de toutes les nations et pouvait fonder sur le continent la Sainte-Alliance des peuples.

« Nicolas l'entendit autrement : il fit la grosse voix, et les doctrinaires français de trembler ; les besoins de la nation furent méconnus, les intérêts perpétuels de la France, sacrifiés à l'intérêt actuel de quelques individus ; Talleyrand partit pour Londres et l'on diplomatista la révolution de juillet.

« Dès lors, la Belgique devint un foyer d'intrigues de cour, et resta abandonnée aux entreprises des protocolistes de Londres ; les libéraux espagnols furent traqués ; l'Italie tendit en vain ses bras chargés de chaînes vers la France ; le sabre autrichien trancha les têtes et la question sans beaucoup de phrases et des murmures désapprobateurs, des imprécations unanimes poursuivaient la lâcheté de cabinet de Louis-Philippe.

« En novembre, la Pologne se soulève ; elle sollicite l'appui de la France, mais elle s'arme, combat, dissipe ses ennemis et triomphe du vainqueur du Balkan. Elle se passe de diplomatie, poursuit ses succès, soulève toute l'ancienne Pologne et menace à son tour son superbe ennemi. Sa révolution continue, sa marche n'est point arrêtée par des protocoles dont les Polonais n'ont que faire, et la liberté sera le prix de leur sublime patriotisme et de leur courage admirable.

« Quelle est, d'après la logique des faits, la solution de la première question que nous avons posée ?

« Qu'il faut toujours avancer en révolution ; et que, lorsqu'on a fait la faute de s'arrêter, on doit se hâter de rentrer dans la voie du mouvement. Le Congrès a voté de l'argent et des hommes ; le peuple belge vide ses poches dans les coffres du trésor, il vole aux armes, les cadres de l'armée se remplissent. Qu'attend-on encore pour repousser les Hollandais derrière l'Escaut, pour chasser Chassé ; pour délivrer Maestricht, pour affranchir Luxembourg du gouvernement de cet autre prince saxon, que nous tenons des mains libérales de nos restaurateurs de 1815 ? »

Le 19 mai, l'*Emancipation* publiait un article sur les *Républicains*. En voici un extrait :

« ... Assurément, il y a des républicains, et il n'y a pas de doute que la turpitude des rois, qui nous ont refusé le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, qui nous ont fait croupir huit longs mois dans le provisoire, et qui, maintenant toujours le Luxembourg, Maestricht et Anvers en la possession de nos ennemis, nous laissent au bout de ce long espace, à peine entrevoir l'espoir d'obtenir pour roi un Saxe-Cobourg, aux opinions, mille fois plus illibérales que l'ex-roi Guillaume, la turpitude des rois a singulièrement augmenté le nombre des républicains.

« Après tant de déceptions, quel parti reste-t-il à prendre aux hommes généreux pour lesquels *patrie* et *liberté* ne sont pas un mot ? Dites ! Quel fruit les Belges ont-ils

recueilli de tant de sottise docilité ? De se voir placés entre le prince d'Orange et Saxe-Cobourg.

« Les puissances voudraient, en rendant le résultat de notre révolution le plus désavantageux, et, tranchons le mot, le plus ignominieux possible, nous punir d'avoir brisé un trône qu'elles fondèrent, et dégoûter à jamais des révolutions.

« Tout en établissant qu'il faudrait être fort fat, pour songer à la possibilité du retour du prince d'Orange, avouons que Saxe Cobourg remplirait encore dans toute sa plénitude, le but des puissances.

« Le prince Léopold, autrefois adversaire de l'émancipation catholique, maintenant anti-réformiste, ultra tory, par son éducation et sa vie tout entière, appartenant à cette église anglicane si intolérante ; quelles espérances pourrait-il faire concevoir pour nos libertés politiques, civiles et religieuses ? Nous sentons le besoin de le dire tout haut : son règne serait mille fois plus désastreux pour elles que celui de Guillaume ; il le serait également pour notre prospérité matérielle. D'abord, entièrement étranger aux mœurs belges, accoutumé à la morgue, caractère distinctif de tout aristocrate anglais, il serait en Belgique, seul au milieu de tous, et son gouvernement sans appui, dans l'opinion publique, hors de laquelle il n'y a désormais plus de force ; son gouvernement céderait au moindre choc, et ouvrirait ainsi de nouveau l'antre des révolutions et des perturbations industrielles et commerciales, leurs compagnes ordinaires. »

Dans son numéro du 28 mai, *l'Emancipation* faisait un parallèle entre ce qu'elle appelait la *monarchie élective* et la *monarchie héréditaire*.

Pour le journal catholique bruxellois, la régence de M. Surlet de Chokier était une monarchie élective. Il resterait en fonctions le temps que la Nation le déciderait, et il serait remplacé quand il aurait cessé de plaire.

Voici maintenant comment il apprécie la monarchie héréditaire en la personne du prince Léopold de Saxe-Cobourg :

« Le prince de Saxe-Cobourg est d'origine anglo-saxonne et tient à ce que l'oligarchie a de plus arriéré par sa naissance, son éducation, ses principes, ses relations, sa religion, par sa vie tout entière.

« La vie d'un gentilhomme oisif, riche et plus qu'économe, voilà son passé.

« Saxe-Cobourg a refusé le trône de la Grèce, parce que les affaires de ce malheureux pays étaient trop peu brillantes.

« Lorsque, à la première élection d'un roi, on a parlé de la candidature du prince de Saxe-Cobourg, on l'a rejetée bien loin, jugeant qu'Othon de Bavière, que le Bourbon napolitain, que Charles d'Autriche, qu'Auguste de Leuchtenberg et que le duc de Nemours devaient lui être préférés de beaucoup.

« Or, on ne peut pas à présent songer à lui que comme un pis-aller, et le subir comme un roi imposé.

« Le prince de Saxe-Cobourg a déclaré ne vouloir accepter que pour autant que nous renoncions au Luxembourg et au Limbourg, ou que tout au moins les chefs-lieux de ces deux provinces fussent occupés par les Prussiens, pour garantie de notre obéissance ; pour autant que nous consentions à payer les 16/31èmes de la dette, à ne point élever de prétentions sur la rive gauche de l'Escaut, et en exigeant notre adhésion à tous les protocoles ; à la condition de notre déshonneur et de notre ruine financière. En un mot, Saxe-Cobourg est l'homme de la Sainte-Alliance et de l'Angleterre. »

Et l'article de l'*Emancipation* se termine par ces mots

« Celui-ci (le prince Léopold) coûtera des millions qu'il entassera.

« Celui-là (le régent Surlet) nous coûtera quelques milliers de florins dont il ne gardera rien.

« Lequel préférez-vous ? »

Cela s'écrivait le 28 mai, au moment où des pourparlers étaient engagés et où des démarches étaient faites à Londres auprès du prince de Saxe-Cobourg, à l'effet de lui demander si, éventuellement, il accepterait le trône de Belgique.

Dans une première entrevue qu'eurent à Londres, le 22 avril 1831, les délégués belges MM. F. de Mérode, Vilain XIII, H. de Brouckère et Jules Van Praet, avec le prince de Saxe-Cobourg, celui-ci demanda « si, dans le cas où il jugerait convenable de faire quelques changements à la Constitution, cela rencontrerait des obstacles. » Les délégués répondirent qu'il serait peut-être imprudent d'en proposer en ce moment, mais que la Constitution avait prévu le cas et indiqué la marche à suivre.

Le 24 avril, une nouvelle entrevue eut lieu et le prince de Saxe-Cobourg fit une nouvelle objection, au sujet des limites du territoire et du protocole du royaume.

Ici, un mot d'explication est nécessaire.

La conférence de Londres, où l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie étaient représentées, avait arrêté, le 20 janvier 1831, que la Belgique devait céder une partie du Limbourg et du Luxembourg à la Hollande.

Or, la Constitution belge, votée quinze jours plus tard, disait dans son article premier que la Belgique est divisée en provinces qui sont : Anvers, le Brabant, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Hainaut, Liege, le Limbourg, le Luxembourg, Namur, *sauf les relations du Luxembourg avec la Fédération germanique.*

D'un autre côté, l'article 80 de la Constitution obligeait le roi à prêter le serment suivant : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'*intégrité du territoire.* »

Léopold avait un scrupule. Il ne croyait pouvoir jurer de maintenir l'*intégrité d'un territoire* dont la conférence de Londres voulait amputer une partie.

Il revint à la charge dans une audience qu'il accorda aux délégués belges quelques jours plus tard. « Il nous demanda, disent ceux-ci dans leur rapport au gouvernement,

s'il n'y aurait pas moyen de différer le serment ou d'en modifier la formule. Nous répondîmes que nous pensions que la Constitution s'y opposait. »

M. Lebeau, ministre, écrivit alors aux délégués :

« ... Je suis enchanté que le prince reconnaisse la nécessité politique de prêter le serment sans restrictions et d'accepter la Constitution sans réserves ; sa popularité sera dès lors immense. »

M. Paul Devaux, après une nouvelle entrevue avec le prince de Saxe-Cobourg, écrivit au ministre que le prince lui avait dit qu'il « pouvait y avoir dans la Constitution quelques dispositions qui pourraient donner lieu à des inconvénients, mais qu'il ne les regarderait pas comme un obstacle. »

Ces dispositions étaient celles relatives à un sénat électif et au droit d'enquête non limité des Chambres, mais M. Devaux le rassura à cet égard ¹.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg fit donc de sérieuses objections avant d'accepter de devenir le roi des Belges. La Constitution, pourtant si oligarchique et donnant tant de droits et de pouvoirs au roi, ne lui suffisait point.

Il eût voulu avoir le droit de nommer lui-même les sénateurs.

Dans la séance de la Chambre du 24 février 1848, il fut encore question de cette attitude du candidat au trône. Un des anciens membres du gouvernement provisoire, qui avait été délégué à Londres, M. Félix de Mérode, fit alors la déclaration suivante : « Lorsque j'ai été, à Londres, offrir la couronne belge au prince de Saxe-Cobourg avec MM. de Brouckère et de Foere, il nous fit des objections graves sur l'insuffisance du pouvoir accordé au chef de l'État, par notre Constitution de 1830...

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 55

la gravure suivante, no 11

Charles Rogier

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. - C'est inconvenant.

« M. DE MÉRODE. - Je rends compte de ma mission.

¹ Théodore JUSTE, *l'Élection de Léopold 1er*, p. 59-60.

« M. LE MINISTRE. - Il ne s'agit pas de votre mission.

« M. DE MÉRODE. - Si vous ne voulez pas m'entendre, je ferai imprimer mon discours.

« PLUSIEURS MEMBRES. - Passez cette partie du discours.

« M. DE MÉRODE. - Je ne puis passer une partie du discours. Du reste, ce qui me reste à dire ne concerne que moi.

« Nous reconnûmes l'impossibilité de la modifier, mais nous assurâmes le prince que, dans les lois organiques, nous ferions nos efforts pour que l'autorité royale obtînt tout ce que la loi fondamentale permettait de lui attribuer ; la même assurance lui fut donnée par la députation plus nombreuse qui vint lui porter le décret d'élection de sa personne par le Congrès.

« Je n'ai pas deux paroles, messieurs, j'ai tenu loyalement la mienne. »

Ces messieurs tinrent parole, en effet, comme nous le verrons plus loin.

Le 4 juin, Léopold de Saxe-Cobourg fut nommé roi des Belges par 152 voix sur 196 votants.

L'Émancipation du 6 juin se montra fort mécontente de ce résultat. « Le roi Saxe-Cobourg, dit-elle, ne montera jamais sur le trône de Belgique. Léopold est nommé roi des Belges ; il a même obtenu une assez grande majorité, mais jamais il ne montera sur le trône. »

Le lendemain, nouvel article disant :

« Enfin l'œuvre est consommée : le Congrès vient d'accoucher laborieusement d'un roi que plusieurs provinces repoussent et qui ne trouvera nulle part de sympathie. Aussi, jamais nomination n'a été plus froidement accueillie même, dit-on, au sein de l'assemblée. Les électeurs ont tristement suivi le dépouillement du scrutin, et il n'a pas fallu moins d'une annonce du résultat, de la lecture du décret, d'une nomination et d'une troisième proclamation de la part du président, pour émoustiller la paresse des claqueurs soldés de M. François et tirer une partie de l'assemblée de sa stupeur. Partout cette élection a fait le même effet, on connaissait le résultat d'avance, les voix étaient comptées et c'est avec la froideur d'une mauvaise nouvelle longtemps prévue qu'on l'a reçue. »

Une nouvelle députation se rendit à Londres proposer, officiellement cette fois, la couronne de Belgique au prince Léopold, au nom du Congrès national. Léopold accepta, mais conditionnellement. Ses conditions étaient que le Congrès devait tout d'abord adopter les préliminaires de paix avec la Hollande, élaborées par les cinq grandes puissances réunies en conférence à Londres.

Ces préliminaires de paix furent proposés sous la forme d'un nouveau traité dit des dix-huit articles.

Les deux premiers articles concernaient de la question des limites de la Hollande et de la Belgique qui préoccupait si fort Léopold. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. - Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

ART. 2. - La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans le traité de 1815.

L'article 12 stipulait que le partage des dettes aurait lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesaient sur les territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion celles qui avaient été contractées en commun.

Le 29 juin, le traité des 18 articles fut présenté au Congrès. La discussion commença le 1er juillet. Elle dura neuf jours et fut vive et orageuse. « Chaque appel à la guerre, chaque expression d'un caractère exagéré, dit M. Carlo Gemelli¹, était accueillie par des tonnerres d'applaudissements, qu'ils fussent contraires à la raison et à la politique, ou qu'ils décelassent la plus extravagante forfanterie ; tandis que des murmures, des sifflets et d'affreux hurlements ne manquaient jamais de couvrir la voix de ceux dont le langage était modéré ou qui avaient le courage d'exposer les dangers dont ils étaient environnés. »

L'opposition prétendit que les dix-huit articles ne différaient point des résolutions prises par la Conférence. Les ministres et la majorité hésitaient et se taisaient. Le député Van Snick, de Mons, prit la responsabilité de demander la discussion disant qu'il croyait faire ainsi une bonne action.

Le Congrès ayant décidé de procéder à la discussion générale, aussitôt des cris de « Vive la guerre ! Les ministres à la lanterne ! Mort aux traîtres ! » retentirent dans toutes les tribunes et ce fut en vain que le président essaya de rétablir l'ordre. La garde civique fut impuissante et les protestataires essayèrent de s'introduire dans l'enceinte du Congrès !

La discussion continua cependant et le 9 juillet, par 126 voix contre 70, le traité des 18 articles fut adopté.

Ayant ainsi obtenu satisfaction, Léopold quitta l'Angleterre et son inauguration eut lieu quatre jours plus tard, sur la Place Royale. Il prêta le serment d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire...

Le roi de Hollande refusa son adhésion au traité des 18 articles proposé par la Conférence de Londres et la guerre recommença.

Le prince d'Orange envahit la Belgique à la tête d'une armée de plus de 50,000 hommes.

Cette campagne du mois d'août 1831 fut désastreuse pour le pays. Les historiens officiels en parlent fort peu, mais un ancien membre du gouvernement provisoire de

¹ Livre cité, page 257.

1830, Alexandre Gendebien, publia en 1869 un livre curieux sur ce qu'il appela la *Catastrophe du mois d'août 1831*.

L'armée belge entra en campagne avec le roi Léopold comme commandant en chef. L'armée de la Meuse était dirigée par le général Daine.

Le roi alla camper à Anvers. Il eut soin de garder continuellement auprès de lui, pour la sûreté de sa chère personne, les meilleurs régiments de cavalerie. D'Anvers, il envoyait courrier sur courrier à ses généraux Daine et de Tieken. Gendebien accuse Léopold 1er d'avoir simulé un plan de défense et ajoute que tous les ordres adressés par lui au général Daine montrent à l'évidence que les véritables intentions du roi et de ses courtisans étaient de laisser écraser Daine et ses vaillants défenseurs de la révolution, à seule fin de satisfaire l'orgueil blessé du roi Guillaume.

« En présence des actes posés par l'état-major de Léopold, dit M. Gendebien, il est bien difficile de le défendre contre le soupçon de complicité, de connivence dans l'exécution d'un plan occulte, d'un traité secret pour le repos et le plus grand bien de la Belgique, pour la sécurité des rois menacés de révolution, pour la réhabilitation du roi Guillaume, qui avait été vaincu, humilié par ses sujets rebelles. »

En un seul jour, alors que le danger était sérieux, Léopold expédia au général Daine quatre dépêches contradictoires. Ne sachant que faire en présence de ces ordres, Daine se contenta de les suivre tour à tour, et il fut cerné avec ses vingt mille hommes par plus de quarante mille Hollandais.

Vaincue dans le Limbourg, l'armée de Daine dut se rejeter sur Liège. Pendant ce temps, l'autre corps d'armée, commandé par le Roi, dut également battre en retraite et évacuer Louvain. Les Hollandais purent continuer leur marche en avant ; ils atteignirent Tervueren et Bruxelles se trouva menacé de nouveau...

C'est alors que la France intervint.

Le maréchal Gérard, qui se trouvait à la frontière, se transporta à Bruxelles à la tête de ses troupes et força le prince d'Orange à se retirer.

La nationalité belge était sauvée à nouveau.

Mais la victoire remportée par le roi de Hollande rendit impossible aux yeux des puissances, le maintien du traité des 18 articles...

La Conférence de Londres se réunit à nouveau et le 15 octobre elle arrêta le texte d'un nouveau traité, celui qui dans l'histoire porte le nom de *Traité des 24 articles*, qui aggrava fortement la situation de la Belgique.

Il stipulait que la moitié du Luxembourg et la moitié du Limbourg resteraient à Guillaume 1er, que la navigation sur l'Escaut serait soumise à un droit de péage au profit de la Hollande, et que la part de la Belgique dans la dette hollandaise serait de 8,400,000 florins de rente annuelle.

Ce traité fut soumis aux Chambres, le 20 octobre et y produisit une sensation profonde. Toutefois nécessité fit loi et le 1er novembre - le jour des morts - le traité

des 24 articles fut adopté par 54 voix contre 38 à la Chambre et par 35 contre 8 au Sénat.

Guillaume 1er refusa d'accepter le traité des 24 articles comme il avait rejeté le précédent, qui lui était cependant moins favorable. Et comme les Hollandais étaient toujours dans la citadelle d'Anvers et refusaient de la rendre, il fallut faire appel à la France et à l'Angleterre pour faire exécuter le traité que la Belgique avait adopté à la demande des grandes puissances.

Une flotte anglaise bloqua les côtes de la Hollande et une armée française mit le siège devant la citadelle d'Anvers. Celle-ci capitula en décembre.

Ce ne fut qu'en 1838 que le roi de Hollande se décida enfin à accepter le traité des 24 articles et après que celui-ci eût été modifié en ce sens que la rente à payer pour la dette ne s'élèverait qu'à 5 millions de florins.

Le nouveau traité dut être soumis à nouveau aux Chambres et il y provoqua de violentes discussions. Plusieurs députés protestèrent avec indignation contre le sacrifice des frères Limbourgeois et Luxembourgeois. Mais il fallut bien passer par ces conditions, pour avoir la paix et la tranquillité, et ce fut par 58 voix contre 42 que la Chambre adopta le projet, qui fut ratifié par le Sénat par 31 voix contre 14.

La paix fut donc faite en 1839.

Ces divers événements ne laissèrent point le peuple indifférent. Un curieux recueil, *Le Chanteur populaire*, publié en 1840 chez Deken, rue des Fabriques (imprimerie du journal le *Radical*) contient, sur ces événements, une série de chansons très curieuses, qui permettent de juger de l'état des esprits de cette époque ¹.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 61

la gravure suivante, no 12

Alexandre Gendebien

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

¹ Ce petit livre, très rare, porte en face de son titre :
Religion. - Il est un Dieu, devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien.
Morale. - Le monde est ma patrie. Tous les hommes sont frères.
Économie politique. - Que ceux qui jouissent de tout et ne font rien,
Paient tout.
Que ceux qui ne jouissent de rien et font tout,
Ne paient rien !

Sous le titre : *La Brabançonne de l'an 40*, il publia une chanson dont voici le premier couplet :

Le chant sacré de la Belgique,
Un affront le glace en ma voix ;
La gloire d'une ère historique
Fléchit sous les décrets des rois
Du généreux Belge, on se venge
Et de ses droits, il est déshérité ;
Cobourg règne où règnait l'Orange,
De nouveau fuit la liberté !

Après le vote du fameux Traité des 24 articles, qui livra à la Hollande plus de 300,000 habitants du Limbourg et du Luxembourg, parut une autre chanson, qui eut un succès considérable. Elle porte pour titre : *Le marché de chair humaine*. En voici le couplet le plus caractéristique :

Te souviens-tu qu'un beau jour la Belgique
Vint t'arracher au frimas d'Albion,
Et qu'elle mit sur ton front germanique
Une couronne et un triple million ?
Tu fis serment de garder nos frontières
Mais aujourd'hui, sans avoir combattu,
À l'étranger tu viens livrer nos frères
Dis-moi, Cobourg, dis-moi, t'en souviens-tu ?

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre IV

La Politique belge de 1831 à 1846.

LE MOUVEMENT CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. - LES ORANGISTES. - ATTAQUES CONTRE LE ROI. - EMEUTES ET PILLAGES À BRUXELLES À GAND. - SÉPARATION ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES LIBÉRAUX. - MESURES RÉACTIONNAIRES. - RENFORCEMENT DU POUVOIR ROYAL. - LA LOI COMMUNALE ET LA NOMINATION DES BOURGMESTRES. - LA LOI PROVINCIALE.- LA GARDE CIVIQUE ; ON EN EXCLUT LES OUVRIERS. - PRIVILÈGES ET FAVEURS ACCORDÉS AU CLERGÉ CATHOLIQUE. - LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. - IMPOTS DE CONSOMMATION. DROITS D'ENTRÉE SUR LE BLÉ ET SUR LE BÉTAIL. - FAVEURS OCTROYÉES AUX SOCIÉTÉS FINANCIÈRES. - SITUATION MALHEUREUSE DES PAYSANS ET DES OUVRIERS. - INDIFFÉRENCE DES POUVOIRS PUBLICS.

[Retour à la table des matières](#)

Ce serait une erreur de croire que, la révolution terminée, la Constitution votée et le roi Léopold élu, tout le monde se rallia au nouvel ordre des choses que l'on déclarait pompeusement être dans les vœux de la Nation.

Il y eut, au contraire, bien des protestations et des résistances. La Maison d'Orange-Nassau continua à compter un grand nombre de partisans, surtout dans la classe bourgeoise, et la révolution fut blâmée et conspuée par ceux qui l'exploitèrent au profit de leur classe.

Anvers ayant subi un bombardement par les soldats hollandais qui en occupaient la citadelle, quelques députés de cette ville, très hostiles à la révolution, exploitèrent les éventualités d'un nouveau bombardement, pour attaquer la révolution et lui susciter des ennemis et des embarras.

L'un de ces députés, M. Legrelle - qui peu après fut décoré et nommé vicomte, ce qui le calma tout à fait - s'exclamait à tout propos : Malheureuse ville d'Anvers

Un incident se produisit à ce sujet à la séance de la Chambre du 27 novembre 1832. On discutait l'adresse en réponse au discours du trône, et dans le projet de réponse au roi, il était question de la révolution de septembre. M. Legrelle se leva et prit la parole en ces termes :

« Il est inutile de parler de la Révolution, j'ai toujours été et je serai toujours ennemi des révolutions et des révolutionnaires. » (*Violents murmures, interruptions prolongées*).

« *Plusieurs voix.* - À l'ordre ! à l'ordre !

« M. GENDEBIEN. - Je ne viens pas appuyer l'ordre du jour, je demande seulement à relever une expression proférée par M. Legrelle. Il a dit qu'il était et qu'il serait toujours l'ennemi des révolutions et des révolutionnaires. Messieurs, j'ai pris part à la révolution, je me suis montré l'ami de la révolution et des révolutionnaires, je ne me suis jamais déclaré l'ennemi de ceux qui ne l'ont pas adoptée, ni de ceux qui s'y sont opposés.

« Si M. Legrelle a le malheur de se trouver un jour dans la position où j'ai été placé pendant la tourmente, je désire qu'il arrive à la fin de sa carrière sans que sa conscience lui fasse plus de reproches que ne m'en fait la mienne, mais je déteste et je méprise souverainement les hommes qui, toujours à genoux, devant tous les pouvoirs, montrent tant d'empressement à saisir toutes les occasions d'accabler des hommes qui ont quitté le pouvoir, sans jamais avoir rien stipulé pour eux.

« M. LEGRELLE. - Je demande la parole pour un fait personnel. Je dois donner des explications.

« M. GENDEBIEN. - Je n'en ai pas besoin.

« M. LEGRELLE. - Messieurs, j'ai le droit de m'expliquer. Je n'ai fait allusion à personne, je n'ai voulu blesser personne. J'ai parlé en termes généraux et nullement de M. Gendebien. Il est d'ailleurs, en tout, des exceptions honorables.

« M. GENDEBIEN. - Vous avez dit une sottise, enfin ! » ¹

*
* *

¹ Rapporté par Alexandre Gendebien dans *La Liberté* de Bruxelles, numéro du 25 décembre 1867.

Un grand nombre de pamphlets contre-révolutionnaires furent imprimés au début du nouveau règne. Sous le titre : *La morale des factieux ou abrégé de la doctrine des révolutionnaires*¹, un anonyme publia une espèce de catéchisme très curieux.

En voici les premières pages :

« *Demande.* - À quoi est bon celui qui n'est bon à rien ?

« *Réponse.* - Celui qui n'est bon à rien est toujours bon à faire une révolution. »

« D. - Pourquoi celui qui n'est bon à rien est-il encore bon à faire une révolution ?

« R. - Parce que pour faire une révolution, il ne faut pas avoir les qualités d'un honnête homme et du bon chrétien ; il suffit de ne les avoir pas... »

Le chapitre XIX est intitulé : « Besogne d'un roi révolutionnaire. »

Reproduisons-le, il est d'ailleurs très court :

« *Demande.* - Que doit faire un roi révolutionnaire ? »

« *Réponse.* - Il doit récompenser les hommes qui ont fait la révolution et tâcher de gagner ceux qui ne veulent pas de lui.

« D. - Pourquoi faut-il récompenser les hommes qui ont fait la révolution ?

« R. - Parce que c'est à eux qu'il doit sa couronne et sa souveraineté.

« D. - Comment doit-il récompenser les hommes qui ont fait la révolution ?

« R. - En les nommant ministres, ambassadeurs, gouverneurs, etc.

« D. - Quels moyens doit employer un roi révolutionnaire pour gagner ceux qui ne veulent pas de lui ?

« R. - Qu'il leur fasse beaucoup de belles promesses et qu'il engage ses ministres et ses gouverneurs, à donner souvent des dîners, afin que du moins la bonne chère en gagne quelques-uns à son parti.

« D. - Que faut-il faire de ceux qui n'écoutent pas les promesses révolutionnaires, mais qui demeurent fidèles à leur roi légitime ?

« R. - Il faut les faire jeter en prison, d'abord pour les empêcher de crier, puis pour faire la leçon aux autres.

Un autre pamphlet portant comme titre « Un petit catéchisme politique »,² était plus curieux encore :

« *Demande.* - Qu'est-ce qu'une révolution ?

¹ Liège, septembre 1833. - Imprimerie de Jeunehomme frère, Derrière le Palais, 3.

² Liège, 1832. - Imprimerie P.-J. Collardin.

« *Réponse.* - Une révolution est un moyen que certaines gens emploient pour attraper de l'argent et des places.

« D. -. Comment fait-on une révolution ?

« R. - On fait une révolution, en répandant d'abord en secret et sourdement, ensuite publiquement et par les journaux, des mensonges et des calomnies contre les pouvoirs qui gouvernent, on fait accroire au peuple que ses princes sont des tyrans qui veulent le ruiner et le rendre esclave.

« D. - Qui a fait la révolution belge ?

« R. - La révolution belge a été faite par des gens qui n'avaient pas le sou, par des avocats sans cause, des faiseurs de gazettes, criblés de dettes et sur le point de faire faillite, des grands seigneurs imbéciles qui donnèrent leurs écus, des comédiens, des intrigants, des fripons, des banqueroutiers et des dupes.

« D. - Quels étaient ces dupes ?

« R. - Ces dupes étaient de braves gens égarés par leurs idées généreuses, d'honnêtes ouvriers, de bons paysans et quelques négociants de bonne foi que les révolutionnaires avaient séduits par de trompeuses promesses. »

Plus loin, l'auteur de ce « Petit catéchisme politique » dit qu'on avait promis la liberté au peuple belge et qu'il est moins libre qu'avant ; que le jury devait être établi et que personne ne veut en faire partie, que les Belges seuls devaient avoir les places et les emplois et qu'il n'en est rien, que la vie devait devenir à bon marché et que ceux qui touchaient 30 sols avant la révolution n'en reçoivent plus que 20 depuis.

Enfin, il déclare que « le Pape, chef de l'Église catholique et représentant de Dieu sur la terre, a publiquement blâmé les prêtres qui ont provoqué, appuyé et soutenu la révolution belge, et qu'il a, par une lettre encyclique adressée à tous les évêques, condamné leur conduite... »

Plusieurs conspirations militaires furent organisées dans le but de donner le trône de Belgique au Prince d'Orange. En 1831, le général Vandersmissen se mit à la tête de l'une d'elles. Il était d'accord, déclarait-on alors, avec le régent Surllet de Chokier, le duc d'Ursel, le marquis de Trazegnies et d'autres.

Les villes de Liège, d'Anvers et de Gand furent surtout des foyers de propagande orangiste et contre-révolutionnaire. À Anvers, le *Journal du Commerce* faisait ouvertement campagne contre le roi Léopold et en faveur du prince d'Orange.

À Gand, c'était le *Messenger de Gand* ; à Bruxelles, le *Lynx* et le *Knout*.

Le langage de ces journaux était d'une violence inouïe.

Pour le *Messenger*, la représentation nationale était « une assemblée d'idiots, nommée par des idiots, à charge de représenter la partie idiote de la nation ». Les ministres étaient des laquais impudents, des faquins subalternes. Léopold 1^{er} était un « usurpateur fainéant ».

En 1833, le roi s'étant rendu à Gand, il fut invité à assister à une représentation au théâtre. La plupart des loges avaient été louées par les familles les plus influentes, mais elles restèrent vides pendant la représentation ; le lendemain elles furent, au contraire, garnies d'une foule élégante et parée.

Le jour du départ de Léopold, le *Messenger* publia une chanson intitulée : *Le Départ du Lion Cobourg*, dont voici le premier couplet :

Celui qui charma la canaille
De la ruelle du faubourg,
Le roi cher à la valetaille,
Et qu'on nommait le roi Cobourg,
Après maint tour de passe-passe,
S'éloigne enfin, peu regretté,
Mais puisqu'il part, faisons lui grâce,
Bon voyage à sa majesté ¹

Le jour où cette chanson fut publiée, quelques officiers, qui se considéraient comme insultés dans la personne de leur chef, coururent aux bureaux du *Messenger* pour provoquer en duel son éditeur et ses rédacteurs, pendant que d'autres se rendaient dans les cafés et même dans des sociétés particulières pour y déchirer et brûler les numéros du journal.

L'éditeur du *Messenger de Gand*, M. Van Loocke, ayant dénoncé au général Mignon la conduite illégale de ces officiers, reçut une réponse dont voici le début :

« J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, par laquelle vous me demandez protection pour vous et les rédacteurs du *Messenger de Gand*. Je ne pourrais, sans faiblesse et sans trahison, vous l'accorder, et je n'ai jamais connu ni l'une ni l'autre. Vos rédacteurs et vous, vous vous êtes mis au-dessus des lois par vos provocations continuelles à la révolte et à la désobéissance au gouvernement établi en Belgique, et les lois ne peuvent rien pour quiconque les brave... »

Cette lettre fut vivement blâmée et avec raison, du reste.

À Anvers, un *Almanach anti-révolutionnaire* publié en 1833, contenait des attaques violentes contre le roi.

Une chanson le fait parler comme suit :

Je donne aux Anglais l'industrie,
Combats et périls aux Français,
Aux Belges, la bigoterie,
Et le commerce aux Hollandais.
Je retiens un poste honorable
Pour chaque mauvais garnement,
Pour moi, bon lit et bonne table
Afin de vivre longuement.

¹ *Messenger de Gand*, du 27 avril 1833.

Mais de tous les événements qui se produisirent alors, celui que nous allons raconter fut certes le plus grave.

Sous le régime hollandais, on avait établi un haras à Tervueren. Les chevaux en furent vendus au début du mois de mars 1834.

C'est alors que deux journaux orangistes, le *Lynx*, de Bruxelles, et le *Messenger*, de Gand, ouvrirent une souscription publique pour payer le prix de quatre chevaux et pour en faire hommage au prince d'Orange. Ces chevaux furent conduits à la frontière allemande où un aide de camp du prince vint les recevoir.

Le *Messenger* publia une liste de souscripteurs du *Lynx*, en disant que cette souscription nationale se couvrait des noms les plus illustres et les plus honorables du pays, et était une protestation contre la révolution.

Parmi les souscripteurs bruxellois, on relevait les noms suivants : le duc d'Ursel, Jones, carrossier, Tilmont, le prince de Ligne, le marquis de Trazegnies, le comte de Béthune, le baron d'Overchie, le baron de Vinck de West Wezel, le comte d'Oultremont, le comte de Marnix.

Un manifeste adressé au Peuple Belge et se terminant par le cri de « Vive Léopold Vive la Belgique ! Guerre d'extermination aux ennemis de la patrie », et donnant les noms et adresses des « infâmes souscripteurs », fut distribué le samedi soir dans les cabarets de Bruxelles.

Des bandes se formèrent et allèrent saccager dix-sept maisons et hôtels princiers. Elles pénétrèrent dans les demeures, en jetèrent les meubles par les fenêtres, puis y mirent le feu. Ces scènes se perpétrèrent au cri de : *Vive le roi !* et sous la protection de la police et des soldats !

Septante-huit personnes, parmi lesquelles beaucoup de jeunes gens de 13 à 16 ans, tous ouvriers, furent arrêtées et poursuivies devant la Cour d'assises du Hainaut, sous l'inculpation de pillage et dégâts commis en bandes et à force armée. La plupart des accusés établirent qu'ils n'avaient pas pris part aux violences ; d'autres avouèrent leur culpabilité, mais invoquèrent pour excuse que c'était pour le roi qu'ils avaient agi de la sorte.

Tous furent déclarés non coupables et acquittés. À leur retour à Bruxelles, ils firent une entrée triomphale ! Des centaines de personnes allèrent à leur rencontre jusque Hal.

*
* *

À la suite de ces désordres, le gouvernement expulsa plusieurs étrangers qui, à tort ou à raison, étaient accusés d'avoir provoqué ou participé aux troubles. Cette mesure donna lieu à une discussion fort vive à la Chambre. M. le comte Vilain XIII, dans la séance du 27 avril 1834, déclara approuver les expulsions. « Peu importe, dit-il, qu'elles soient légales ou non. Un acte peut être nécessaire et bon sans être légal. » Cette thèse défendue avec chaleur, produisit une vive sensation.

Voici le passage le plus curieux de son discours :

« La légalité est un vieux manteau que je ne saurais respecter ; endossé et rejeté tour à tour par tous les partis, porté, usé, par tout le monde, composé de mille pièces de mille couleurs, il est troué par les uns, raccommo­dé par les autres ; il porte les souillures de tous ses maîtres. La féodalité s'est assise dessus et lui a laissé une odeur de bête fauve que nos codes respirent encore, la royauté l'a foulé aux pieds et traîné dans la fange, la république l'a tout maculé de sang, car la guillotine fonctionnait légalement en 1793. Napoléon l'a déchiré partout avec la pointe de son sabre ou le talon de sa botte, et voilà ces lambeaux qu'on élève aujourd'hui que tout tombe en poussière, religion, mœurs patrie, famille ! Voilà ces lambeaux qui doivent sauver le monde ! L'ordre légal est le dernier mot de la civilisation !... Ah ! c'est une amère dérision. Oui, le mensonge, la fraude, le vol, la spoliation, l'injustice ont besoin de la légalité pour s'introduire chez une nation et s'y faire obéir matériellement ; mais la vérité et la justice fussent-elles toutes nues, sauront bien toujours se faire respecter par tous les peuples. »

Il ressort de ce qui précède que les débuts du nouveau régime ne furent point faciles, car pendant plusieurs années les partisans du roi de Hollande essayèrent d'anéantir l'œuvre de la révolution.

Voyons maintenant quelle fut l'attitude des nouveaux dirigeants et comment ils organisèrent l'État sorti des barricades de 1830.

Dès le lendemain du vote de la Constitution, De Potter s'écria, on le sait, que ce n'était vraiment pas la peine d'avoir versé tant de sang pour aboutir à si peu de chose. Combien plus sévère eût été son jugement quinze ans plus tard !

Depuis la réunion du Congrès National jusqu'en 1839, c'est-à-dire jusqu'au moment où la paix fut conclue avec la Hollande, les deux partis qui s'étaient coalisés pour nous séparer des Pays-Bas, continuèrent l'union grâce à laquelle ils avaient si bien réussi dans leur œuvre révolutionnaire.

Mais une fois que l'indépendance de la Belgique fut consacrée, ces germes de division se manifestèrent et celle-ci s'accrut jusqu'en 1846, année où la déchirure se fit brutalement.

Les catholiques firent cependant les plus grands efforts pour maintenir le plus longtemps possible l'union avec les libéraux, dont ils tiraient les plus larges profits, et il en fut de même du côté des libéraux modérés, qui résistèrent tant qu'ils purent à leurs amis les plus jeunes et les plus décidés.

Mais ces résistances furent vaines. Le parti de l'union se fractionna en deux camps hostiles, et le corps électoral, se prononçant en faveur d'une politique nouvelle, fit de la minorité libérale de 1830 la majorité de 1847.

D'ailleurs, le libéralisme avait conquis des auxiliaires parmi les orangistes qui, une fois la paix conclue avec la Hollande, s'étaient assagis tout à fait. De plus, les radicaux et les démocrates avaient apporté au parti libéral le concours de leurs forces et l'extension croissante des loges maçonniques lui avait assuré l'appui de recrues sérieuses.

Nous avons dit que cet effort vers la constitution d'un parti libéral indépendant était loin de laisser les catholiques indifférents.

C'est ainsi qu'en 1845, au moment où les libéraux poussaient vivement à la séparation, ils firent un vigoureux effort pour maintenir l'union qu'ils disaient indispensable dans l'intérêt de la conservation sociale.

« Eh ! mon Dieu, s'écria l'un d'eux, le député De Decker, ne sait-on pas que pour des libéraux à courtes vues et à vieux préjugés, le pouvoir est censé dépendre du clergé aussi longtemps qu'il ne le persécute pas ? Que pour eux, la seule garantie de l'indépendance de l'État et de l'Église, c'est leur hostilité systématique ?

« Leur hostilité ! Quel est l'homme politique digne de ce nom qui oserait la conseiller, la provoquer ?

« Et quel moment choisirait-on pour inaugurer ce système au moins aventureux ?

« Quoi ! de tous les points de l'horizon soufflent d'étranges tempêtes ; les trônes tremblent sur leurs antiques bases ; les peuples attendent pleins d'angoisses la révélation de leurs mystérieuses destinées, et l'on irait briser ce levier religieux qui seul peut soulever le poids de toutes les misères et de toutes les calamités que l'avenir nous réserve peut-être !

« Quoi ! chez les nations les mieux assises, les hommes d'État consacrent leurs talents et leurs veilles à chercher quelques expédients qui puissent remplacer les principes religieux oblitérés ; ils se consomment en efforts pour arrêter l'anarchie qui dévore les esprits, le découragement qui s'empare des âmes les plus fortement trempées. Et la Belgique, nation de quinze ans, irait sacrifier à d'injustes exigences ces derniers éléments d'ordre et de stabilité qu'elle a le bonheur de posséder encore et que, si elle les avait perdus, elle devrait s'estimer heureuse de pouvoir racheter au prix des plus grands sacrifices. »

Et plus loin :

« Il existe, dit-il, au sein de notre grande société, si affaiblie, si énervée par l'anarchie et le désordre, deux sociétés, deux institutions qui seules ont conservé quelque force et quelque vie : L'Église et l'armée. Là règnent l'ordre et la discipline dans leur expression la plus énergique, - là, l'autorité a conservé son prestige et l'obéissance sa noblesse, - là on pousse le dévouement jusqu'au fanatisme, le sacrifice jusqu'à la mort, là se sont maintenus l'esprit de corps et la fidélité aux traditions, c'est-à-dire l'unité et la perpétuité d'action. Ces deux sociétés, immuables dans les principes qui les constituent et jusque dans les costumes qui les distinguent, - étrangères, par le célibat et l'interdiction du négoce, à ces affections qui ramolissent les caractères, à ces intérêts qui rapetissent les idées, - s'imposent au monde qui méconnaît souvent leur utilité et leur importance, qui les subit comme une gêne ou une charge, et qui ne s'étudie qu'à se passer d'elles. »

Il ajoutait encore ces paroles que l'on a souvent répétées :

« Les rois, oubliant la solidarité qui lie tous les pouvoirs, avaient sacrifié à d'étroites jalousies l'autorité de l'Église, et l'autel qu'on avait toujours accusé de compromettre le trône le sauve aujourd'hui. La religion est la seule garantie de l'ordre.

« Les peuples avaient un instant consenti à se faire les aveugles instruments du despotisme usurpateur, et aujourd'hui ces mêmes peuples ne trouvent d'appui, de défense qu'après de ce vieillard auguste, sans finances, sans armes, mais dont l'œil paternel veille urbi et orbi. - La religion est la sauvegarde de la liberté ! »

Rien n'y fit, la séparation eut lieu, mais le but que la grande masse des libéraux voulait atteindre, était bien plus la possession du pouvoir et de ses avantages, que la réalisation de réformes sérieuses.

Dès le lendemain de l'avènement au trône de Léopold 1^{er}, le peuple, qui avait fait la révolution et qui pouvait espérer en retirer des droits et l'amélioration de sa condition matérielle, fut profondément déçu. Les nouveaux dirigeants le sacrifièrent, l'injurèrent même ! Le pouvoir n'eut qu'un but : affermir la situation de la grosse bourgeoisie, augmenter les privilèges de la royauté, du clergé et de la propriété.

Nous avons vu plus haut, d'après le témoignage de M. de Mérode, que le prince Léopold, pressenti sur la question de savoir s'il accepterait le trône de Belgique, avait fait des objections graves sur l'insuffisance des pouvoirs accordés au chef de l'État et nous avons vu également que les délégués du Congrès lui avaient déclaré que s'il n'était pas possible de lui donner satisfaction par la modification de la Constitution, il serait très facile de le faire dans le vote des lois organiques. Les dirigeants libéraux et catholiques tinrent parole, comme on va le voir.

Les dispositions supplémentaires de la Constitution qui forment l'article 139 de celle-ci, disaient qu'il y avait nécessité de pourvoir, par des lois séparées et dans le plus bref délai possible, aux objets suivants : la presse, l'organisation du jury, les finances, l'organisation provinciale et communale, la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir, l'organisation judiciaire, la revision de la liste des pensions, les mesures propres à prévenir les abus du cumul, la revision de la législation des faillites, l'organisation de l'armée, les droits d'avancement et de retraite et le Code pénal militaire, sans compter la revision des autres codes.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 73

la gravure suivante, no 13

Vicomte Vilain XIII

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Il est regrettable que le Congrès n'ait pas siégé quelques mois de plus, pour élaborer lui-même ces diverses lois organiques, car elles eussent assurément été faites dans un esprit plus libéral, plus démocratique que ne le firent les législateurs qui lui succédèrent.

En ce qui concerne les droits et les privilèges de la royauté, il est certain que la Constitution avait créé une royauté d'un caractère spécial, qui contrastait avec les droits et les avantages accordés aux autres chefs des monarchies de l'époque.

Le principe général qui s'y trouve affirmé, c'est que la nation est maîtresse souveraine et que le roi doit se borner à régner. Tout orgueil personnel ou toute ambition de maison lui étaient interdits en fait. Il devait renoncer à faire prévaloir sa volonté, renoncer à toute ingérence propre dans le gouvernement du pays, en un mot, renoncer à toute politique personnelle.

Voilà ce que voulaient les constituants, voilà quelle fut leur volonté formelle, inscrite dans le pacte fondamental.

Mais qu'arriva-t-il ?

Dès le début du règne de Léopold 1^{er}, les dirigeants s'efforcèrent d'introduire dans la législation l'idée et la forme d'une monarchie toute différente de celle conçue par le Congrès national, d'un pouvoir monarchique procédant de lui-même, gardant pour lui une autorité et des prérogatives qui légalement devaient appartenir aux élus de la nation. En d'autres termes, alors que la Constitution avait organisé, en principe du moins, le gouvernement du pays par le pays, le roi, avec la complicité de ses ministres et des Chambres, émit la prétention., et y réussit souvent, de mettre certaines autorités émancipées sous sa tutelle.

Par une série de mesures, par des modifications à des usages admis précédemment, on essaya d'habituer les esprits à admettre pour la monarchie nouvelle des idées et des droits qui avaient cours dans les monarchies anciennes ¹.

La liste civile, établie par la loi du 28 février 1832, fut fixée à la somme énorme de 2,760,000 francs.

L'article 76 de la Constitution donne le droit au roi de conférer les ordres militaires. Or, dès 1832, les ministres proposèrent la création d'un ordre civil, l'ordre de Léopold. Une première fois la majorité de la Chambre se prononça contre cette institution, évidemment contraire à la Constitution. Mais le gouvernement revint à la charge et la proposition fut admise, on ne saura jamais à la suite de combien d'intrigues, à 2 voix de majorité seulement !

Pendant les premières années, on décora à tour de bras, à tort et à travers, sans même dire pour quels motifs ces faveurs étaient octroyées, alors que l'a loi instituant l'Ordre de Léopold obligeait de préciser la raison de la distinction accordée.

Le roi peut conférer des titres de noblesse en vertu de l'article 75 de la Constitution. Il fut fait abus également de la distribution de ces titres.

¹ Lorsque Léopold 1^{er} ouvrit la première session parlementaire, il s'était découvert devant les représentants de la nation.

En ouvrant la seconde session, il garda son chapeau sur la tête, ce qui fut remarqué, et il ne se trouva personne pour lui crier : Chapeau bas.

Mais ce qui devint plus sérieux, ce fut l'atteinte portée à l'autonomie communale, aux droits des électeurs, en ce qui concerne la nomination des bourgmestres et des échevins.

Par décret du 11 octobre 1830, le gouvernement provisoire avait donné le droit aux notables de chaque commune d'élire les bourgmestre et échevins, et il avait déclaré qu'il y avait nécessité de « réorganiser les administrations communales d'après les principes d'une révolution populaire dans son origine et dans son but. »

Peu de jours après, De Potter, aux acclamations enthousiastes du Congrès, avait invoqué ce décret comme un titre d'honneur pour le gouvernement provisoire.

Un projet de loi déposé le 2 avril 1833, proposa de faire nommer les bourgmestres par le roi, même en dehors du Conseil et de la commune ! Quant aux échevins, le gouvernement proposa de les faire désigner par le roi, dans les communes de plus de 3,000 habitants, et par les gouverneurs dans les autres.

Le secrétaire communal devait être nommé et pouvait être révoqué par le roi !

Ce projet était évidemment une œuvre de réaction. Il constituait une première et grave concession faite à la royauté ; il dénaturait l'esprit de la Constitution et le but démocratique de la révolution, et cela deux ans et demi à peine après les journées de septembre.

La section centrale de la Chambre, saisie du projet, le modifia dans un sens démocratique, mais elle s'arrêta en route. Elle proposa d'attribuer au roi la nomination des bourgmestres, mais dans le sein du Conseil. Elle lui accorda également le droit de nommer les échevins, mais sur une liste triple présentée par le Conseil communal.

Ce premier projet n'eut aucune suite, les ministres du roi étant mécontents des modifications apportées à leur œuvre par la majorité de la section centrale.

Le 4 août 1835, le ministre de Theux déposa un nouveau projet. Dans celui-ci, le gouvernement proposait de rendre obligatoire la nomination des bourgmestres en dehors des Conseils communaux et de les investir de la présidence de l'assemblée communale, avec voix consultative. Les échevins, eux, seraient nommés par le corps électoral.

Ce nouveau projet ne plut pas davantage à la section centrale de la Chambre. La discussion fut longue et animée. Des dissentiments se produisirent entre la Chambre et le Sénat et finalement, trois années après la présentation du projet primitif, la loi communale fut votée le 10 mars 1836 ¹.

Cette loi, produit d'une transaction entre les partisans du pouvoir central et les défenseurs de l'autonomie communale, accordait au roi la nomination du bourgmestre et des échevins, mais restreignait son choix aux membres du Conseil, élus directement par leurs concitoyens. Elle exigeait un cens d'éligibilité, mais refusait au gouvernement le pouvoir de dissoudre les Conseils, pouvoir qu'il réclamait avec beau-

¹ M. de Theux avait proposé d'autoriser les Conseils communaux à interdire les représentations théâtrales contraires aux mœurs. De violentes protestations se firent jour. A Bruxelles, le public réclama la représentation de *Tartufe*, et ce spectacle eut un succès considérable !

coup d'insistance. Elle attribuait à la commune la nomination des agents purement communaux.

Pour montrer combien la Chambre était divisée sur toutes ces questions, il nous suffira de rappeler que le droit reconnu au roi de nommer les bourgmestres, mais dans le sein du Conseil, ne fut adopté que par 41 voix contre 34 et que le droit de nommer les échevins ne lui fut reconnu que par 49 voix contre 42.

La loi communale de 1836 fut une loi de réaction ; elle porta atteinte à l'autonomie des communes et créa un privilège nouveau pour la royauté.

Pour la loi provinciale, la même tendance se fit jour de la part du pouvoir central.

Les principes qui présidèrent à la rédaction définitive de cette loi peuvent se résumer ainsi : le pouvoir provincial est placé au-dessous du gouvernement, mais au-dessus de la commune et sert d'intermédiaire entre les deux ; le gouverneur, nommé par le roi, représente le gouvernement ; le Conseil provincial, élu directement par le corps électoral, représente le pouvoir populaire ; la députation permanente, nommée par le Conseil, représente celui-ci pendant son absence et concourt, avec le gouvernement, à l'exécution des mesures administratives et au contrôle des administrations communales.

Ici encore l'esprit réactionnaire du gouvernement et sa tendance autoritaire lui suggérèrent l'idée de réclamer le droit de dissoudre le Conseil provincial. Mais cette proposition fut vivement combattue et fut rejetée par la Chambre, par 50 voix contre 15.

En 1841, la question de la nomination des bourgmestres fut remise à l'ordre du jour par une circulaire du ministre de l'Intérieur, M. Liedts, qui consulta les gouverneurs sur les conséquences pratiques du mode de nomination des bourgmestres et des échevins consacré par la loi communale de 1836. Sept gouverneurs sur neuf déclarèrent qu'il était urgent d'accorder au roi la faculté de choisir les bourgmestres en dehors du Conseil.

M. Nothomb, ministre de l'Intérieur, présenta un projet dans ce sens, le 24 janvier 1842. Cette nouvelle proposition réactionnaire souleva une longue et orageuse discussion. Dix-huit séances y furent consacrées et finalement, elle fut admise par 51 voix contre 35 à la Chambre et par 34 voix contre 7 au Sénat, mais avec cette restriction que le roi ne pourrait choisir le bourgmestre en dehors du Conseil que pour motifs graves et après avoir entendu la députation permanente.

L'organisation du jury devait également faire l'objet d'une loi spéciale. La loi du 15 mai 1838 consacra que le cens nécessaire pour faire partie du jury serait plus élevé que par le passé et donna ainsi à cette institution un caractère antidémocratique. Et non content de cette restriction, elle décida que les listes des jurés passeraient par deux épurations successives

Le pouvoir eut la même attitude réactionnaire en ce qui concerne l'institution de la garde civique.

Le décret du Congrès national du 31 décembre 1830, qui créait la garde civique, en avait fait une institution populaire : l'uniforme des gardes comportait le port d'une

blouse que le Régent lui-même endossa publiquement. Il divisait la garde civique en trois bans, composés, le premier, des célibataires ou veufs sans enfants, qui n'avaient pas atteint 31 ans ; le second, des célibataires ou veufs sans enfants de 31 à 50 ans ; le troisième, de tous les autres gardes.

Cette organisation, très démocratique, créait, à vrai dire, la nation armée.

Son article 55 portait :

« Les gardes s'habillent à leurs frais. Ceux qui n'ont pas, les moyens de s'équiper, le sont aux frais de la commune par décision du Conseil communal. »

Puis l'article 60 :

« Les familles aisées n'ayant point dans leur sein d'hommes appelés à faire partie active de la garde civique, sont tenues de payer à la caisse communale la valeur d'une journée d'ouvrier par tour de rôle de service.

« Le Conseil communal arrête chaque année la liste des familles assujetties à la contribution et fixe le montant de celle-ci pour chaque jour de service. »

L'article 62 affectait une partie de ces deniers « à couvrir les frais d'équipement faits par la commune, à indemniser les gardes lésés par le service dans leurs moyens d'existence et à solder les tambours. »

Le 27 décembre 1834, le ministre de Theux présenta un projet de réorganisation de la garde civique. Renvoyé d'urgence à une commission, il fut mis en discussion dès le 29, sans même qu'il eût fait l'objet d'un rapport ! On protesta, mais il fut passé outre, car on faisait ressortir l'urgence du projet, par la nécessité qu'il y avait de faire marcher la garde civique, d'accord avec l'armée, pour éviter des désordres semblables à ceux de 1831.

Le projet supprimait le port de la blouse dans certaines villes.

Il excluait les ouvriers par l'ingénieuse innovation du double contrôle, l'un dit de service ordinaire et l'autre dit de réserve. Les hommes portés sur le contrôle de réserve ne devaient faire partie de la garde civique que dans les *circonstances extraordinaires*, c'est à dire lorsqu'il s'agirait de se battre contre les troupes hollandaises ; les gardes qui pouvaient s'habiller à leurs frais devaient seuls concourir au service ordinaire et constituer les compagnies.

MM. Gendebien et de Brouckère protestèrent énergiquement contre le caractère anticonstitutionnel de cette proposition.

Le Congrès n'avait exclu personne de la garde civique, soutenaient-ils, alors que la loi nouvelle ne voulait y admettre que ceux qui avaient le moyen de s'équiper.

De plus, le gouvernement proposait d'attribuer au roi la nomination d'une partie du corps des officiers, alors que c'est aux gardes qu'il devait appartenir de choisir tous leurs chefs. Cet article fut rejeté par 43 voix contre 16.

Enfin, le projet comportait un article donnant au roi le droit de dissoudre la garde civique, article dont la commission proposa le rejet et qui aurait été rejeté si le ministre de l'intérieur n'avait consenti à l'ajournement de cette disposition.

On le voit, le gouvernement ne laissait échapper aucune occasion pour faire œuvre réactionnaire, pour enlever au peuple des droits qu'il croyait avoir conquis en 1830 et pour accorder au roi des privilèges et un pouvoir que le Congrès national n'avait pas voulu inscrire dans la Constitution.

Le clergé ne fut pas oublié non plus.

L'Université de Louvain était une institution de l'État. La loi du 27 septembre 1835 la supprima comme telle et la rendit au clergé catholique représenté par les évêques. Les établissements religieux furent autorisés à accepter des dons, legs et fondations en biens immeubles, ce qui ouvrit la porte à la constitution d'une main-morte puissante, frustrant l'État d'une partie des ressources qu'il est en droit de tirer des mutations de la propriété.

La loi du 9 janvier 1837 mit à la charge du trésor public le traitement des vicaires du culte catholique, dont la rémunération avait été laissée jusque là à la discrétion des communes et des fabriques d'église.

Enfin, la loi de 1842 sur l'enseignement primaire vint inscrire la religion parmi les branches obligatoires du programme et investir les ministres du culte d'une autorité considérable et injustifiée dans les écoles publiques.

Cependant l'œuvre réactionnaire des premières années du règne de Léopold 1^{er} ne se borna pas aux mesures que nous venons de rappeler. Ayant lié la puissance populaire, accordé au roi des pouvoirs exorbitants, gorgé d'argent et de privilèges le clergé catholique, il lui restait à satisfaire la grande propriété.

Par un décret du 16 novembre 1830, le gouvernement provisoire avait autorisé la libre entrée des grains. Une loi du 18 mars 1833 vint l'abolir, et ce au grand profit des propriétaires terriens.

L'année suivante, l'impôt foncier fut diminué dans la proportion de trois millions et demi, et cela à une époque où le gouvernement avait besoin d'argent pour se défendre contre les Hollandais et où le peuple payait de lourds impôts de consommation sur le pain, le sel et la bière.

En 1834 et 1835, les Chambres votèrent des droits d'entrée sur le bétail et sur les tissus de lin, et aggravèrent encore la loi sur les céréales.

Enfin en 1838, par une loi du 7 avril, le gouvernement augmenta les droits d'entrée sur les tissus de laine, la bonneterie, etc. Ainsi pendant que les pauvres se voyaient frappés dans leurs moyens de consommation, le gouvernement appelait à la curée les gros propriétaires et les capitalistes.

Les chiffres ci-après caractérisent les résultats de cette politique.

	Valeur des terres à l'hectare	Taux des fermages
1830	- 2,180 francs	57 francs
1846	- 2,421 francs	68 francs
1856	- 3,171 francs	82 francs
1866	- 3,946 francs	103 francs

Sans que les propriétaires eussent dépensé un centime, sans qu'ils eussent remué une pelletée de terre, ils voyaient, en trente ans, doubler leur capital et leurs revenus.

*
* *

Examinons maintenant comment les dirigeants de 1831 à 1846 se comportèrent à l'égard de la finance et de la haute banque.

La *Société générale pour favoriser l'Industrie nationale* ayant son siège à Bruxelles, avait été constituée en 1822 et dès le premier jour avait eu, comme principal actionnaire, le roi de Hollande. Elle était le caissier de l'État. Lorsqu'après l'expulsion des troupes hollandaises, le gouvernement provisoire lui demanda des fonds pour pourvoir aux dépenses des services publics, elle refusa nettement et ne voulut même pas se dessaisir des fonds appartenant à l'État. Le gouvernement provisoire et plus tard les divers ministères eurent beau insister, ils n'obtinrent point satisfaction, et ils ne prirent d'ailleurs aucune mesure efficace pour faire rembourser ce qui revenait légitimement au trésor.

Chose plus grave, la *Société* n'eut aucun scrupule de fournir de l'argent au roi Guillaume, pour faire la guerre à la Belgique. Elle faisait aussi des avances de fonds à des sociétés industrielles et charbonnières. À un moment donné, cette société fit l'acquisition de plusieurs charbonnages dans le Hainaut, afin de rentrer dans les avances de fonds qu'elle avait faites à ses propriétaires.

Ce n'est qu'en 1837 que le Gouvernement belge fit avec la Société générale une convention réglant enfin le différend créé à la suite de la révolution. Cette convention fut vivement combattue, car elle était trop favorable à cette société financière qui, pendant sept années, avait refusé de rembourser ce qu'elle devait au trésor et qui, selon l'expression de M. Dumortier, s'était emparée d'une partie de la presse, afin d'amener ainsi à elle et l'opinion publique et les faveurs des corps de l'État.¹

¹ Lire à ce sujet un curieux volume intitulé : *Un Peuple volé par un Roi*, par une société de patriotes belges, Bruxelles 1838, H. François, éditeur, rue au Laines, 9.

Pour contrebalancer son influence, le Gouvernement belge favorisa, en 1835, la création de la Banque de Belgique, en accordant à celle-ci comme à l'autre le droit d'émettre des billets de banque. Alors, la lutte s'engagea. *La Société Générale* fonda deux sociétés filiales, la *Société Nationale* et la *Société du Commerce*, au capital de 25 à 35 millions.

Ces deux puissances financières, la *Banque de Belgique* et la *Société Générale*, ne tardèrent pas à patroner des sociétés industrielles. Au bout de fort peu de temps, trente-deux sociétés au capital de 102 millions fonctionnèrent sous l'égide de la *Société Générale*, et vingt-deux autres, au capital de 54 millions, sous le patronage de la *Banque de Belgique*.

C'était l'époque où les sociétés anonymes se fondaient en grand nombre. La fièvre de la spéculation s'était emparée des diverses branches de l'industrie, et toutes les richesses du sol comme toutes les opérations du commerce étaient mises en actions.

L'État favorisa ce mouvement d'entreprise et de spéculation, en accordant des concessions de mines, de minières et de chemins de fer et en encourageant les compagnies concessionnaires par des garanties d'intérêt.

Sous des dehors très rassurants, ces entreprises cachaient souvent des abus et des manœuvres regrettables. Les apports étaient fortement grossis ; des chefs de file recevaient des appointements énormes et des hommes incapables étaient appelés à diriger des affaires que leur inexpérience conduisait rapidement à la ruine. Puis, comme toujours, l'agiotage s'en mêla.

En 1839, une crise survint et la *Banque de Belgique* fut obligée de suspendre ses paiements. L'État intervint pour la tirer d'affaires et lui accorda un prêt de 4 millions de francs.

En 1845, l'État vint au secours d'une autre institution financière, la *Banque de l'Industrie* à Anvers, à laquelle il fit une avance d'un million et demi, sous prétexte de défendre l'intérêt de l'industrie cotonnière dans laquelle cette banque était engagée.

Les faits que nous venons de rappeler brièvement et ceux nombreux que nous laissons dans l'ombre, montrent comment de 1831 à 1846 l'État bourgeois se fit la providence des classes riches, en les aidant à fonder des industries et en les sauvant de désastres financiers dus à leur incapacité et trop souvent à leur malhonnêteté, alors qu'il eût été plus juste de poursuivre ceux qui causaient la ruine de quantité de citoyens.

Examinons maintenant ce que firent ces mêmes dirigeants pour les ouvriers.

Dès le mois de décembre 1831, MM. Seron et de Robaulx déposèrent à la Chambre un projet de loi en vue de l'organisation de l'instruction obligatoire. Cette proposition fut appuyée par plusieurs orateurs, notamment par M. de Brouckère, qui la déclara justifiée et urgente en présence du dépérissement de l'instruction primaire et de l'inertie des pouvoirs publics, qui ne faisaient rien pour empêcher ce désastre. Par 53 voix contre 24, la prise en considération de cette proposition fut repoussée et le gouvernement attendit jusqu'en 1842 - onze ans ! - pour faire voter une loi sur l'instruction primaire !

En décembre 1833, la Chambre fut saisie d'une pétition émanant de 12,000 ouvriers gantois, qui sollicitaient l'intervention des pouvoirs publics pour remédier à la crise dont souffrait l'industrie cotonnière.

Un député se leva et émit la crainte que la Chambre en se hâtant ne fut accusée d'agir par peur ! ¹ et il ajouta que la pétition pouvait bien être une manœuvre des orangistes gantois !

La pétition fut renvoyée à une commission qui conclut au renvoi au ministre de l'intérieur et à la Commission de l'industrie, et ce fut tout !

Cependant, la condition des ouvriers et des paysans était fort précaire, pour ne pas dire malheureuse.

L'ouvrier rural de 1830 gagnait 1 fr. 8 c. par jour, sans la nourriture et en 1846, son salaire ne s'élevait qu'à 1 fr. 13 c. C'était là la rémunération non d'enfants, mais d'ouvriers adultes, ayant charge de famille. Aussi, la population ouvrière était mal logée, mal vêtue, mal nourrie. La base de son alimentation était la pomme de terre et le pain noir.

« La nourriture, dit un recueil de 1846 ², influe puissamment sur le moral des populations rurales. Les forces vitales, dépensées par le paysan, rien que pour digérer les aliments grossiers dont il se leste l'estomac, le sont au détriment de l'action du cerveau. La lenteur de la digestion entraîne la lenteur des mouvements et la lenteur de la pensée. »

La situation des paysans de l'époque était exprimée par un refrain populaire flamand, qu'on entend parfois encore dans la bouche des enfants des villes :

*Koëy pataten en peilen van visch
Eten de boeren ais 't kermis is* ³

Une enquête faite en 1842, avant la crise alimentaire des Flandres, sur la condition des ouvriers industriels, révéla des choses vraiment douloureuses.

Voici ce que déclarèrent les docteurs Heymans et Mareska au sujet du régime alimentaire des ouvriers de l'industrie cotonnière à Gand

« Leur nourriture est dépourvue de deux éléments essentiels : les substances animales et les graisses. La conséquence qui en découle est celle-ci : la taille de l'ouvrier cotonnier est inférieure à celle de l'homme normal à toutes les époques de la vie, mais surtout à l'époque de la puberté. Son poids comparé à celui de l'homme fait, diffère en moyenne de cinq kilogrammes. Sur 100 miliciens appartenant à la ville de Gand, on en réforme 42 pour défauts physiques. Dans les autres villes des Flandres, cette

¹ M. Pirson, séance du 13 décembre 1833.

² *Revue démocratique*, 1846, page 181. Wauters frères, imprimeurs à Bruxelles.

³ Des pommes de terre pour vaches et des peaux de poissons, voilà le régal des paysans les jours de kermesse.

proportion n'est que de 37... La phtisie et la laryngite sont environ deux fois aussi fréquentes parmi eux que parmi les ouvriers des autres industries... Ils y sont prédisposés par leur état de misère, de mauvaise alimentation, d'air vicié, par la vie enfermée de l'atelier..., et aussi par le défaut d'exercice à l'air... »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 85

la gravure suivante, no 14

Comte de Mérode

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Un autre médecin, M. Meyne ¹ écrivit :

« On aime à répéter, dans certaines régions, que les classes inférieures jouissent aujourd'hui de plus de bien-être qu'anciennement. Cette assertion est trop générale. Mais elle est radicalement fautive quant au besoin le plus indispensable de la vie : la nutrition. »

M. Charles de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, dans la séance du Conseil communal du 16 janvier 1855, déclarait à son tour : « Nous ne pouvons nous le dissimuler, la position des ouvriers devient chaque jour plus dure. Le nombre de ceux qui doivent recourir à l'assistance publique augmente avec une rapidité inouïe. Les monts-de-piété regorgent de gages. En un mot, les ouvriers se trouvent dans une situation défavorable. Cet état de choses ne peut durer. »

L'Enquête de 1843 fut publiée seulement en 1845 et 1846. Elle fut pour bien des gens, une révélation. Rien ne fut fait cependant pour remédier à l'état des choses qu'elle signalait.

Alors que l'Angleterre légiférait dès 1802, pour protéger les enfants employés dans l'industrie et la France en 1841, rien de semblable fut non seulement voté, mais même proposé en Belgique !

Alors que, dès 1825, l'Angleterre reconnaissait aux ouvriers le droit de se coaliser dans le but d'améliorer leurs conditions de travail, en Belgique les ouvriers étaient condamnés à la prison, s'ils se permettaient de refuser de travailler pour des salaires de famine.

¹ *Topographie médicale de la Belgique*, 1865. Voyez aussi : *Etudes d'hygiène publique et sociale*, publiées en 1874, par le même auteur.

Alors qu'en Angleterre le paiement des salaires en nature (truck-system), était interdit par une loi de 1831, en Belgique, pareille loi ne fut adoptée qu'en 1887, et encore n'est-elle pas appliquée sérieusement partout.

Alors qu'en Angleterre, dès 1842, on réglementait le travail des femmes dans l'industrie, et on leur interdisait le travail dans les charbonnages, chez nous, en l'an de grâce 1905, il y a encore des femmes qui « descendent à fosse » comme on dit en pays minier.

En 1843, l'archevêque de Rouen disait : On lira au front du XIXe siècle, si fier de sa civilisation : « Dans ce temps-là, il fallut une loi pour empêcher les industriels de tuer les enfants par l'excès du travail ». Aucun évêque belge ne tint ce langage et les dirigeants libéraux et catholiques ont refusé à diverses reprises de légiférer en faveur de l'enfance, sous prétexte que la loi n'a pas le droit d'intervenir dans ce domaine.

Est-il nécessaire de parler longuement de la terrible crise de 1845 à 1847, dont les Flandres souffrirent surtout ? Nous préférons renvoyer les lecteurs aux écrits spéciaux et à ce que nous avons écrit nous-même dans notre *Histoire de la Coopération en Belgique*.

Qu'il nous suffise de dire que la misère fut atroce, que des milliers de malheureux moururent littéralement de faim, que les dépôts de mendicité et les prisons regorgèrent de gens affamés.

Vers 1845, il y avait en Flandre 280,000 fileuses à la main, gagnant 16 centimes par jour, et 7,500 tisserands à la main, travaillant dur pour un salaire journalier de 60 centimes au maximum.

La Flandre Occidentale fut la plus éprouvée.

À la fin de l'année 1846, sur une population de 642,660 habitants, 226,110 étaient indigents ; plus d'un tiers des habitants étaient inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance, qui leur accordaient des secours de quelques centimes par jour !

Et pendant ce temps, les ministres, les sénateurs, les députés, les classes dirigeantes en un mot, ne songeaient qu'à une chose : augmenter le pouvoir royal ; réduire les droits, même ceux de la classe censitaire ; accorder des privilèges au clergé ; favoriser la grande industrie, la haute Banque et la propriété foncière, tout en négligeant les intérêts des classes pauvres et en continuant à prélever sur le maigre budget de celles-ci, par des droits d'entrée, par des impôts de consommation, de quoi augmenter les rentes des propriétaires du sol, les bénéfices des industriels, ou les dividendes des actionnaires de sociétés anonymes.

Karl Marx a déclaré un jour que la Belgique était le paradis des riches ; il eût pu ajouter que notre pays était en même temps un enfer pour les pauvres gens !

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre V

Le Mouvement, des idées de 1830 à 1848.

LA REVANCHE DES IDÉES DE 1789. - LE CATHOLICISME LIBÉRAL. - L'ENCYCLIQUE DE GRÉGOIRE XVI. - LIBÉRALISME ET SOCIALISME. - LA SITUATION EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE. - LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE BELGE. - PH. BUONARROTI, L'HISTORIEN DE LA CONSPIRATION POUR L'ÉGALITÉ DE BABEUF EN BELGIQUE. - INFLUENCE QU'IL A EXERCÉE SUR FÉLIX DELHASSE. - L'HISTORIEN DU SOCIALISME : J. THONISSEN.

[Retour à la table des matières](#)

La révolution de juillet 1830 en France, fut la revanche des idées de 1789, sur les prétentions de ceux qui voulaient restaurer l'ancien régime.

C'est à partir de ce moment que la bourgeoisie, la grosse bourgeoisie s'entend, prend dans la société la place que la noblesse et le clergé y avaient occupée jusqu'alors, et que le libéralisme commence à faire des progrès dans l'opinion.

Mais une fois que la prépondérance de la grosse bourgeoisie fut établie, bien assise, une fois que la masse de la population s'aperçut que les nouveaux maîtres ne valaient pas beaucoup mieux que les anciens, la bourgeoisie libérale fut battue en brèche à la fois par le cléricisme qui voulait le rétablissement de l'ancien régime, par les éléments avancés de la bourgeoisie, et par le socialisme.

La bourgeoisie, en occupant le pouvoir, était arrivée au terme de ses vœux, et sa politique consista dès lors à étouffer l'éveil de désirs nouveaux, chez ceux qui l'avaient aidée à conquérir la puissance.,

C'est en France que la lutte entre les divers éléments dont nous venons de parler fut la plus vive, revêtit le caractère le plus sérieux.

En 1830, les catholiques essayèrent, sous la direction de l'abbé de Laménais, de Montalembert, de Lacordaire, d'établir une conciliation entre la foi catholique et les principes de la révolution française. C'est ce qu'on appelait alors le catholicisme libéral. Les idées de ce groupe eurent une grande influence sur les esprits en Belgique, et on peut affirmer avec De Potter que c'est de là que vint l'idée de l'union de 1830, entre les catholiques et les libéraux, entre la religion et la démocratie.

En 1832, le pape Grégoire XVI, dans une Encyclique, avait condamné les principes de la révolution de 1789. Les catholiques libéraux firent leur soumission, à l'exception de l'abbé de Laménais. Il y eut alors une recrudescence du mouvement religieux. On organisa de nombreux pèlerinages et l'on constitua des sociétés de propagande religieuse et de Saint-Vincent-de-Paul.

Le socialisme arriva à son tour. Comme le libéralisme il est issu de la Révolution française, et il se développa par la création de la grande industrie. Mais voici ce qui distingue le libéralisme du socialisme. Le libéralisme défend les principes de la révolution, c'est-à-dire la liberté et l'égalité, mais à la surface seulement, et il compte sur les efforts individuels pour réaliser ces principes.

Le socialisme, plus logique, va au fond des choses et ne recule point devant les conséquences du principe. Il ne se borne point, comme le libéralisme, à *affirmer les droits* de l'individu, il veut lui procurer le *pouvoir d'exercer ces droits*.

Sans doute, le socialisme théorique et pratique, que l'on pourrait définir : *la recherche du bien-être pour tous*, a des racines plus profondes, et on peut le faire remonter, comme l'ont fait un grand nombre d'écrivains, à Sparte. Sans doute, de Platon à Rousseau, en passant par les sectes du Moyen-Age et les utopistes de la Renaissance, il a frappé bien des esprits ; mais on peut dire que c'est surtout à partir de la Révolution de 1789, que le mouvement socialiste prit, par la diffusion de l'idée égalitaire, l'essor qu'on lui connaît. L'égalité civile proclamée alors, devait aboutir à l'égalité politique et celle-ci à l'égalité sociale, non plus théorique, mais organique, réelle.

Ce qui favorisa encore l'éclosion et le développement de l'idée socialiste, ce furent l'individualisme excessif de la Révolution, la naissance et le développement de la grande industrie, réunissant les ouvriers en masses énormes dans des fabriques et des manufactures, le progrès du machinisme et l'extension du capitalisme, séparant de plus en plus l'ouvrier de ses instruments de travail. Ce furent aussi l'accumulation de richesses énormes, marchant de pair avec le développement du paupérisme et la concentration de la propriété foncière, faisant échapper la terre à celui qui la cultive. Et à ces causes essentielles, d'ordre économique, s'ajoutait l'exclusivisme du gouvernement de la bourgeoisie, qui restait indifférente au sort des classes ouvrières et refusait systématiquement de leur accorder leur part de droits politiques.

En France, le socialisme s'affirma sous le Directoire par la Conjuración de Babeuf. Puis vinrent les écoles de Saint-Simon, de Charles Fourier, de Buchez, de Cabet, de Pierre Leroux, de Louis Blanc et de Proudhon.

À Lyon, en 1831, éclate une insurrection. Les ouvriers sont les maîtres de la ville pendant quelques heures et ils inscrivent sur leur drapeau : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant !* Cette insurrection est vaincue dans le sang. Puis les émeutes se succèdent périodiquement. Des sociétés secrètes se constituent en grand nombre dans les villes. Plusieurs attentats sont dirigés contre Louis-Philippe.

La Chambre des députés, qui représente surtout la grosse bourgeoisie, se trouve très divisée, mais le gouvernement, choisi par le roi et soutenu par lui, poursuit une politique modérée et égoïste.

À partir de 1840, l'agitation républicaine et socialiste émeut le ministère qui, au lieu de faire des concessions, continue une politique de résistance à toute réforme.

Rien n'est fait en faveur des classes laborieuses et rien ne vient contrebalancer l'influence grandissante du capitalisme, ni les abus révoltants de l'industrialisme.

Vers la fin de 1847, le mouvement pour l'extension du droit de suffrage prend de grandes proportions. Le 22 février 1848, le gouvernement interdit un banquet réformiste et dissout la réunion par la force. Deux jours plus tard, une émeute se transforme en Révolution, la République est proclamée et Louis-Philippe est en route pour l'exil...

*
* *

En Angleterre, les classes dirigeantes se montrent plus prévoyantes. Deux grands partis, comme nous l'avons dit, s'y disputent le pouvoir les libéraux qui représentent principalement la grande industrie et les conservateurs qui ont pour chefs les grands propriétaires, les *landlords*.

Ceux-ci, lorsqu'ils occupent le pouvoir, donnent satisfaction aux ouvriers industriels, en faisant voter certaines réformes protectrices du travail et en leur accordant le droit de coalition.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 91

la gravure suivante, no 15

Félix Delhasse

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

En 1832, une réforme électorale fut votée. C'est le système de l'*occupation*, encore en vigueur aujourd'hui, qui sert de base au droit de vote. Le cens électoral est abaissé. Les tenanciers dans les campagnes sont électeurs s'ils occupent un bien donnant un revenu de 10 livres. Il en est de même pour les fermiers payant 50 livres sterlings de fermages.

Dans les villes, sont électeurs, ceux qui possèdent une habitation d'un revenu ou d'un loyer de 250 francs au moins. Mais cette réforme fut déclarée insuffisante.

C'est alors que naquit le mouvement Chartiste qui, fondé vers 1838, eut pour but principal, l'obtention des droits de la classe ouvrière.

Le programme des Chartistes fut surtout politique. Il comprenait le suffrage universel, l'égalité entre les districts électoraux, le vote secret, la réunion annuelle du Parlement, l'éligibilité des non-proprétaires à la Chambre des Communes, et la rétribution des députés, dont le mandat, on le sait, est encore gratuit aujourd'hui.

Mais le mouvement Chartiste qui, à un moment donné, fut très puissant, eut également un caractère économique et social.

C'est ainsi qu'il poursuivit la constitution d'associations ouvrières syndicats, mutualités, coopératives et réclama la réduction des heures de travail. En 1842, une pétition revêtue de plus de 3 millions de signatures fut envoyée à la Chambre des Communes pour protester contre l'organisation de la propriété et contre le monopole, aux mains de quelques milliers de gros capitalistes, des instruments de production et de travail.

En Allemagne, les réactionnaires féodaux étaient les maîtres du Gouvernement, et toute tentative démocratique ou simplement libérale était rigoureusement réprimée.

En Belgique, il est bon de le répéter, la révolution avait été escamotée par une oligarchie bourgeoise, et la démocratie était réduite à l'impuissance et au découragement, par l'établissement du régime censitaire, qui n'avait créé que 40,000 électeurs pour une population de plus de 4 millions d'habitants.

Une petite minorité de citoyens aisés, était donc seule appelée à faire la loi à quatre millions de Belges, et cela en vertu d'une Constitution qui avait proclamé pompeusement que tous les pouvoirs émanent de la Nation.

*
* *

Le mouvement démocratique et socialiste belge subit certainement l'influence des idées en cours et des événements surgissant chez les peuples voisins.

L'homme qui contribua le premier à la diffusion des idées socialistes dans notre pays, fut Philippe-Michel Buonarroti, qui vint s'établir chez nous en 1823. Il y avait été précédé par deux de ses compatriotes et corréligionnaires politiques : Francinetti et Fontana.

Né à Florence et non à Pise, comme le disent plusieurs de ses biographes, Philippe Buonarroti, fut exilé de son pays, à cause de ses opinions jacobines, par le grand duc de Toscane Léopold, qui devint plus tard empereur.

Il alla prêcher la révolution en Corse, puis gagna Paris, où la Convention lui accorda la naturalisation française et le délégua, en qualité de commissaire, dans les Basses-Alpes. Il organisa le mouvement révolutionnaire à Oneille, fut arrêté après le 9 thermidor, puis relâché. Il entra alors dans la fameuse conspiration de Babeuf pour l'Egalité, et fut condamné de ce chef à la déportation.

Lors de son séjour en Corse, il avait connu Bonaparte, avec qui il s'était lié d'amitié et qui, se souvenant de son ancien camarade, le fit sortir de prison, dans l'espoir de se le rallier. Mais le révolutionnaire refusa de suivre le général ; il quitta Paris, pour aller à Grenoble, et y organiser un mouvement insurrectionnel.

Ayant été condamné par la haute Cour de Vendôme, il quitta la France, et se réfugia à Genève. Pourchassé de partout, il vint s'établir en Belgique (Pays-Bas) en 1823, où il se créa de nombreuses relations.

C'est ici qu'il publia, en 1828, l'histoire en deux volumes de la *Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf*¹.

Louis De Potter, qui devint plus tard membre du Gouvernement provisoire de 1830, l'aida dans la correction des épreuves de son livre, qui fut imprimé par MM. Van Geel et Cautaearts.

Thonissen, dans son ouvrage le *Socialisme dans le passé*, parlant du séjour de Buonarroti en Belgique, dit qu'il s'installa à la fin de 1829, ou au commencement de 1830, à Glimes, près de Jodoigne. A l'en croire, Buonarroti sortait peu de sa retraite, mais continuait à entretenir une correspondance suivie avec les républicains français et belges.

Il ajoute que pendant son séjour à Glimes, il poussa les habitants de cette commune à demander le partage des biens communaux, mais ne réussit pas dans cette tentative. Il s'en vengea en accusant les notabilités du village de s'être frauduleusement emparées de certaines terres communales au détriment du peuple. L'ancien professeur de l'Université de Louvain déclare, d'après « une personne honorable qui a particulièrement connu le personnage » que Buonarroti est mort à Glimes, le 17 septembre 1835, et qu'au commencement de son agonie, il réclama les consolations de la religion, mais que, malheureusement, le curé de la commune, lorsqu'il arriva, ne trouva plus qu'un cadavre....

Il n'y a pas un mot de vrai dans le récit de Thonissen ; Buonarroti n'est pas mort à Glimes en 1835, mais à Paris, le 16 septembre 1837, à l'âge de 77 ans. Il fut enterré

¹ *Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf*, suivie du procès auquel elle donna lieu, et des pièces justificatives, par Ph. Buonarroti, Bruxelles, à la librairie romantique, rue de la Madeleine, n° 458, (1828).

au cimetière de Montmartre, où Trélat fit un discours retraçant la vie de l'illustre révolutionnaire ¹.

Thonissen a fait évidemment erreur et il a confondu Buonarroti avec un autre réfugié politique, Jean-Alexandre de Civilis, né à Terrare, et décédé à Glimes en 1835 ².

Quelques mois après la publication de son livre, l'ancien professeur de Louvain se trouvant dans un salon à Bruxelles, où était également Félix Delhasse, demanda au maître de la maison d'être présenté à celui-ci ; Delhasse, au lieu de saluer l'historien du *Socialisme dans le passé*, lui refusa la main en déclarant qu'il avait calomnié la mémoire du grand Buonarroti. Confus, Thonissen déclara que, s'il s'était trompé, il le regrettait beaucoup et qu'il supprimerait le passage dans une prochaine édition de son livre, qui ne parut jamais d'ailleurs !

Si nous parlons ici de Buonarroti, c'est parce que l'ami et le collaborateur de Babeuf, exerça une grande influence sur quelques hommes, et, par suite, sur le mouvement des idées socialistes en Belgique. C'est lui qui inspira certainement les deux frères Alexandre et Félix Delhasse. Ce dernier, qui connut particulièrement Buonarroti, me raconta quelque temps avant sa mort, dans quelles circonstances il fit la rencontre du grand conspirateur.

Félix Delhasse, né à Spa en 1809, était employé, en 1828, dans une maison de commerce à Anvers. Un jour qu'il se promenait près de la cathédrale, il s'arrêta devant la vitrine d'un libraire et y vit le livre *Conspiration pour l'Égalité*, par Buonarroti. Les deux volumes coûtaient 6 florins ou 12 francs ; c'était cher pour un petit employé de commerce ! Plusieurs jours de suite, Delhasse se sentit attiré vers la boutique du libraire ; celui-ci, qui n'était autre que Fontana, et qui avait remarqué les allées et venues du jeune homme, l'appela et lui demanda s'il désirait acheter un livre. Delhasse lui répondit qu'il aurait voulu acquérir l'ouvrage de Buonarroti, mais que ses moyens ne lui permettaient point pareille dépense. Le libraire lui prêta alors les deux volumes.

L'ouvrage, à ce qu'il me raconta plus tard, l'enthousiasma et le convertit aux idées émancipatrices et égalitaires du grand communiste, qui monta sur l'échafaud pour elles. Il dit au libraire toute son admiration pour celui qui avait écrit le livre.

- Cela vous ferait-il plaisir de faire la connaissance de Buonarroti, demanda le libraire à Delhasse ?

- Oh ! oui, s'écria le jeune homme.

- Eh bien, revenez demain, et vous le verrez...

¹ Ce discours, ainsi que le compte-rendu des funérailles de Buonarroti, fut publié par le *National* de Paris, et reproduit par le *Radical* de Bruxelles, numéro du 24 septembre 1837.

² M. le Secrétaire communal de Glimes, auquel je m'étais adressé pour avoir des renseignements sur le séjour de Buonarroti, dans cette commune, m'écrivit le 8 juin 1904 : « D'après les dires des anciens, je ne saurais vous renseigner au sujet d'un nommé Buonarroti, qui aurait habité Glimes, vers 1828-1830. A moins que ce ne serait un nommé Jean-Alexandre de Civilis, de Ferrare, en Italie, âgé d'environ 60 ans, et décédé à Glimes, le 17 septembre 1835. Cet individu se promenait la nuit et devait être un réfugié politique.

Le lendemain, Delhasse fut exact au rendez-vous et fut présenté à Buonarroti, beau vieillard de 68 ans.

Pendant près de deux ans, il se rencontrèrent régulièrement et le grand conspirateur, qui aimait beaucoup parler, aux jeunes surtout, eut vite fait de communiquer à son jeune ami, sa foi démocratique, républicaine et communiste. Grâce à celui-ci et à Louis De Potter, il fit la connaissance de plusieurs hommes qu'il convertit également à ses idées.

Buonarroti habita Bruxelles, rue Berlaimont, dans une modeste chambre au troisième étage. Il fréquentait régulièrement le *Café des Mille Colonnes*, et y montrait à Delhasse qui l'y accompagnait fréquemment, plusieurs conventionnels célèbres, notamment Barrère, pour qui il professait une vive répulsion, et auquel il ne pardonna jamais d'avoir causé la mort de Robespierre.

Rentré à Paris, après la Révolution de juillet 1830, il continua jusqu'à sa mort, à correspondre avec plusieurs de ses amis de Belgique, et c'est ainsi qu'il exerça une grande influence sur les idées démocratiques et socialistes, au début de notre nationalité, et que notamment il inspira les principaux rédacteurs du *Radical* en 1837.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre VI

La Propagande Saint-Simoniennne en Belgique.

LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON. - LES MISSIONS SAINT-SIMONIENNES EN BELGIQUE EN 1831. - PRÉDICATIONS À BRUXELLES, LIÈGE, HUY, VERVIERS, LOUVAIN, ANVERS, GAND, BRUGES, ETC. - DÉSORDRES À BRUXELLES. - PROTESTATIONS AU CONGRÈS NATIONAL. - APPEL AUX BELGES. - CURIEUX INCIDENTS. - LE JOURNAL SAINT-SIMONNIEN « L'ORGANISATEUR BELGE ». - ATTITUDE FAVORABLE DES LIBÉRAUX. - LES CATHOLIQUES COMBATTENT LE SAINT-SIMONISME. - ÉTUDE CRITIQUE DE M. L'ABBÉ G. MOENS. - INFLUENCE DES DOCTRINES SAINT-SIMONIENNES EN BELGIQUE.

[Retour à la table des matières](#)

L'école saint-simoniennne exerça également une influence sur les esprits en Belgique, dès le lendemain de notre révolution de 1830.

Claude Henri, comte de Saint-Simon, ou Henri Saint-Simon comme il signa la plupart de ses écrits, naquit à Paris, le 17 octobre 1760. Son premier ouvrage date de 1803, et il mourut à Paris, rue du Faubourg Saint-Martin, 9, le 19 mai 1825.

L'idée maîtresse de sa doctrine fut résumée ainsi par lui-même :

« Toutes les institutions sociales doivent avoir pour objet l'amélioration physique et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Cette pensée fut développée par ses disciples, dont le plan de réformes comporte les points suivants :

« Tous les hommes sont égaux. Ils ont droit aux mêmes prérogatives, aux mêmes jouissances : la société ne doit reconnaître d'autre inégalité que celle résultant de la différence des capacités.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 97

la gravure suivante, no 16

Claude-Henri de Saint-Simon

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« En résumé donc : *À chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres.*

« La femme est l'égale de l'homme. Elle doit posséder les mêmes droits. Rien ne s'oppose à ce qu'elle devienne artiste, savant, magistrat, prêtre. La religion nouvelle émancipera la femme que le christianisme a tenue dans la subalternité.

« La chair doit être réhabilitée. Les plaisirs des sens sont choses saintes. Il ne faut pas que l'homme soit tiré à droite par la chair, à gauche par l'esprit ; l'antagonisme catholique entre l'âme et le corps doit disparaître.

« L'homme et la femme se réuniront et se quitteront librement.

« Les trois grands aspects de l'activité sociale sont les beaux-arts, les sciences et l'industrie. »

« Un sacerdoce puissant, une autorité religieuse suprême sont indispensables à la vie sociale.

« La famille humaine ne doit être qu'une vaste société de travailleurs, gouvernée par une hiérarchie sacerdotale.

« La propriété et l'hérédité sont des privilèges incompatibles avec l'égalité. Les capitaux de toutes natures ne sont que des instruments de production. Les terres et l'argent doivent être données aux prêtres de la religion nouvelle qui les confieront gratuitement aux plus laborieux, aux plus habiles, aux plus dignes. Ils feront ce que font les capitalistes et les propriétaires, sans s'attribuer à titre de rente ou de fermage,

les fruits du labeur des travailleurs. L'oisiveté devenant un titre d'exclusion, tous se mettront à l'œuvre.

« La distribution des instruments de travail étant une fonction sociale, le prêtre, détenteur de la fortune sociale, en sera le distributeur.

« Le droit de succession sera transporté de la famille à l'État.

« Le travail deviendra le seul titre de propriété. Ainsi disparaîtront tous les abus dans le domaine du travail.

« C'est ce que Saint-Simon appelait : *La cessation de l'exploitation de l'homme par l'homme*. On le voit, malgré son autoritarisme et sa religiosité, la doctrine saint-simonienne a posé le problème social avec une netteté vraiment remarquable.

Après la mort de Saint-Simon, le caractère religieux de la doctrine fut développé, amplifié encore. Un des chefs de l'école termina comme suit un de ses discours :

« Que manque-t-il donc ?... Une religion qui proclame l'association universelle, le classement selon la capacité, la rétribution selon les œuvres, et qui introduise cette nouvelle morale dans la politique. Cette religion, messieurs, dont la destinée est d'achever de si grandes choses, est la religion que nous enseignons ! »

« Il fut donné à cette école, dit Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans*, de réhabiliter le principe d'autorité, au milieu du triomphe du libéralisme, de proclamer la nécessité d'une religion sociale, alors que la loi elle-même était devenue athée ; de demander l'organisation de l'industrie et l'association des intérêts, au plus fort des succès mensongers de la concurrence. Avec une intrépidité sans égale, avec une vigueur soutenue par un talent élevé et de fortes études, cette école mit à nu toutes les plaies du siècle ; elle ébranla mille préjugés, elle remua des idées profondes, elle ouvrit à l'intelligence une carrière vaste et nouvelle...

« Ainsi que tous les réformateurs, Saint-Simon partit du principe de la perfectibilité humaine... Après avoir divisé la société en travailleurs et oisifs, avec cette conviction que l'avenir appartenait exclusivement aux premiers, Saint-Simon s'était demandé quelle était la classification la plus exacte à introduire parmi les travailleurs. L'homme sent, il pense, il agit : Saint-Simon en avait conclu que tout l'ensemble du travail humain peut être fait par ceux qui parlent aux *sentiments* de l'humanité, par ceux qui cultivent son *intelligence* et par ceux qui mettent en œuvre son *activité*.

« De là trois fonctions sociales qui consistent à *émouvoir* les hommes, à les *éclairer*, à les *enrichir*. De là aussi trois classes de travailleurs : les *artistes*, les *savants*, les *industriels*.

« Restait à trouver le lien de ces trois ordres de fonctions sociales : La loi du progrès ». ¹

Pour propager sa doctrine, l'école saint-simonienne organisa des missions.

¹ *Histoire de dix ans* (1830-1840). Tome III, pages 234 et 235.

Au début de l'année 1831, des missionnaires furent envoyés dans les principales villes de France, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

C'est en février 1831, que la mission belge débarqua à Bruxelles. Elle était composée de Hippolite Carnot, Laurent, Margerin, Dugied et Pierre Leroux, - plus tard Barrault vint se joindre à eux - tous hommes capables et instruits. Les missionnaires prêchèrent à Bruxelles, à Liège, à Louvain, à Huy, à Verviers, à Mons, à Gand, dans le cours des mois de février à juin.

Chose digne de remarque, les disciples de Babeuf, de Saint-Simon, de Charles Fourier, c'est-à-dire les initiateurs du mouvement socialiste au XIX^e siècle, furent la plupart pour ne pas dire tous, des gens instruits, possédant une certaine fortune. Le peuple, lui, dans sa grande masse, en Belgique surtout, resta alors indifférent ou muet, comme si ce mouvement lui était étranger. Aujourd'hui, au contraire, c'est surtout parmi le peuple, parmi les ouvriers que l'on trouve principalement les apôtres, les propagandistes des idées socialistes. Des classes supérieures et élevées, les idées ont pénétré le peuple et c'est lui qui s'occupe de les propager aujourd'hui.

Les saint-simoniens avaient recueilli, à la fin de 1830, plus de 500,000 francs pour leur œuvre de propagande. Nous avons relevé dans les *Archives Saint-Simoniennes*, qui se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, le détail des dépenses occasionnées par la mission de Belgique. Pour quatre mois, les frais s'élevèrent à 4,231 fr 25.

À peine arrivés en Belgique, les saint-simoniens commencèrent leur propagande. Celle-ci avait été organisée méthodiquement, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Margerin au Père Enfantin :

« Laurent vient d'arriver, écrit Margerin. Nous avons causé longuement des prédications à faire. Dans la première, il prendra énergiquement la crise où se trouve engagée l'Europe, et en particulier la Belgique ; il fera voir l'impuissance du libéralisme et du catholicisme, de la royauté et de la république, pour la faire cesser, et au milieu du désordre universel, il montrera les signes éclatants, précurseurs d'une religion nouvelle.

« Dans la seconde, il commentera la religion nouvelle, le nouvel ordre social, la transformation de l'héritage, l'avènement de la femme, etc.

« Dans la troisième, il abordera l'*utopie*, nous verrons ensuite. »

Margerin annonçait aussi que Carnot préparait depuis quelques jours un enseignement en quatre ou cinq leçons « qui concourra, avec la prédication, à donner à la doctrine une manifestation publique, éclatante. »

Il terminait sa lettre par ces mots :

« J'ouvrirai et clorai la mission ; et quelques préoccupations qu'aient pu nous donner les relations élevées que nous avons formées ici, vous pouvez bien penser, très chers pères, que la manière dont nous nous *poserons* devant le peuple belge, ne sera pas le moins du monde de nature à démentir la noble confiance que vous avez eue en nous. »

Les journaux de Bruxelles annoncèrent les prédications.

L'Emancipation du dimanche 13 février 1831 publia à ce sujet l'articulet suivant :

« M. Laurent, l'un des plus ardents et des plus habiles propagateurs du saint-simonisme, exposera publiquement, lundi prochain, les doctrines de cette nouvelle religion. Le lieu et l'heure de la prédication seront ultérieurement fixés. Nous engageons les disciples déjà initiés, à choisir un local très vaste, car il y aura foule. »

Quels étaient ces « disciples déjà initiés » et que les missionnaires saint-simoniens allaient grouper en un « degré préparatoire » ?

C'étaient : Ed. Ducpétiaux, qui devint plus tard inspecteur général des prisons ; Chitti, qui en 1834 donna au Musée de Bruxelles un curieux cours d'*économie sociale*¹ ; Van Praet, Chazal, qui devint général et ministre de la guerre ; Lignan, Emile Vanlinden, Quetelet, l'illustre directeur de notre observatoire ; Maréchal, Bourson, qui devint directeur du *Moniteur Belge* ; Delanes, Hant, Félix Delhasse et Charles Rogier.

Mais, Rogier, bien que partisan de la doctrine saint-simonienne, s'abstint d'assister aux réunions, à cause de sa situation de membre du gouvernement provisoire. Plus tard, comme nous le verrons, il se tourna du côté de l'école de Fourier.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 102

la gravure suivante, no 17

Fac-similé d'un numéro de l'Organisateur belge

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

La première prédication devait avoir lieu le mercredi, 15 février, à 7 heures du soir, à la salle du Waux-Hall. L'enseignement devait commencer le lendemain jeudi, 16 février, à 3 heures de l'après-midi, rue de Louvain, 7.

Au dernier moment, le propriétaire du Waux-Hall, qui avait subi l'influence de quelques malveillants, d'après les uns, de la police, d'après d'autres, refusa sa salle sous prétexte que des troubles auraient lieu et que son établissement serait saccagé et mis au pillage !

¹ Voir *Recueil encyclopédique belge*, publié par la Société encyclopédique belge, Bruxelles, 18, rue d'Assaut, 1833.

Les journaux libéraux se montrèrent favorables à ces prédications des disciples de Saint-Simon, au nom de la tolérance et de la liberté. Mais la presse catholique leur fut sévèrement hostile.

Plusieurs jours de suite, ce fut en vain que les Saint-Simoniens tentèrent de parler. Ils en furent empêchés par des cris et des menaces.

Dans une lettre adressée à Paris, Margerin s'exprime ainsi à ce sujet :

« Les sourdes menées du clergé catholique ont pris depuis quelques jours un caractère menaçant. Le bas peuple est soulevé contre nous ; chaque soir, il s'assemble dans les endroits où il soupçonne que nous devons prêcher, et il s'y livre à toutes sortes d'excès. Plusieurs fois de suite, il s'est porté à la *Société républicaine de l'Indépendance*, et après avoir insulté et chassé les membres, au nombre desquels se trouve M. De Potter, il a brisé les chaises, les tables et les vitres : il se mêle des scènes atroces à ces désordres ¹.

« Lundi dernier, des hommes, revenant de faire des dégâts, rencontrèrent sur le tard une malheureuse femme ; ils la conduisirent sur la place de l'Hôtel de ville, la dépouillèrent de ses vêtements, l'attachèrent à l'arbre de la liberté, et la lui fouettèrent jusqu'au sang. La police ne fait rien pour réprimer de semblables excès ; il est évident que le clergé n'agit pas seul. Notre hôtesse a reçu des menaces de pillage et d'incendie ; heureusement elle s'est attachée à nous, et quoique, au fond, elle ne soit pas rassurée, elle continue à nous garder. »

Les saint-simoniens, pour calmer la population et lui faire connaître leur mission toute pacifique et le but qu'ils poursuivaient, voulurent faire imprimer des affiches ; ils ne trouvèrent aucun imprimeur qui consentit à les leur fournir ; tous craignaient la vengeance populaire. Les imprimeurs Remy, Laurent et Bols notamment refusèrent catégoriquement.

Margerin se rendit alors chez le ministre de l'intérieur, M. Tielemans et passa la soirée avec lui. Il causèrent longuement sur les moyens qu'avaient les saint-simoniens de s'établir en Belgique. « Le ministre laisse voir les dispositions les plus favorables, dit encore Margerin dans une lettre, à ce point que, sur son invitation, je déposai entre ses mains une demande tendant à ce que l'église des Augustins, actuellement sans destination, nous fut accordée, pour servir au libre exercice de la religion saint-simonienne. Le lendemain, je vis les plans de l'église avec l'architecte du gouvernement. Nous ne pûmes y entrer parce que, pendant la guerre, elle avait été transformée

¹ Dans une lettre adressée par Louis De Potter à l'avocat Charles-Louis Spilthoorn, de Gand, en date du 25 février 1831, l'ancien membre du gouvernement écrit :

« Le gouvernement s'est effrayé du succès merveilleux qu'obtenait notre *Association de l'Indépendance* et des progrès rapides qu'elle semble devoir faire.

« Il avait formé le projet de la dissoudre par un coup d'état j'en ai la certitude...

« Les missionnaires saint-simoniens avaient affiché la prédication de leur religion nouvelle.

« M. Plaisant (administrateur de la sûreté publique) en a pris occasion pour faire répandre par ses agents, dans le public, que la république et le saint-simonisme étaient la même chose ; que Saint-Simon était un nom d'emprunt qui me désignait, moi, pour renverser en Belgique la religion romaine à laquelle je substituerai la communauté des biens et des femmes. »

De Potter ajoute que la police fit assurer les disciples de Saint-Simon de toute sa protection, mais qu'à ses amis à lui, qui avaient cru devoir se plaindre de ses procédés, la police déclara qu'elle n'interviendrait pas pour les protéger, qu'elle laisserait faire la foule.

en ambulance, et le président de la commission des secours, Ducpétiaux, de qui elle dépend momentanément, se trouvait à Paris. »

Le lundi suivant, Margerin revit le ministre qui, en présence des nouveaux désordres qui avaient eu lieu la veille, lui conseilla de laisser s'apaiser l'effervescence publique et d'attendre quelques jours avant de faire de nouvelles prédications. Il ajouta que, plus tard, l'église des Augustins serait mise à sa disposition.

Quelques journaux protestèrent énergiquement contre l'attitude des braillards qui empêchaient les orateurs français de se faire entendre.

L'Émancipation du 19 février 1831, sous le titre : *Religion saint-simonienne*, publiait à ce sujet l'article qu'on va lire :

« *La liberté en tout et pour tous*, consacrée par notre Constitution, la tolérance que prêche le catholicisme nouveau, l'hospitalité, cette vertu populaire, tout est violé envers des docteurs saint-simoniens, venus parmi nous professer leurs doctrines, et dont nous avons annoncé les premières prédications pour hier soir. Nous réclamons pour eux, en vertu de ces principes. Ces messieurs ont vu successivement se fermer devant eux, les portes du Waux-Hall, de la salle de la Paix et de la salle Saint-Georges, dont ils avaient arrêté la location. Une *puissance occulte et jalouse* les poursuit et prétend intervenir entre eux et le public. Si la libre émission de toutes doctrines ne sont pas de vains mots, nous n'hésitons pas à dire que les fonctionnaires de notre ville, quels qu'ils soient, qui ont cru devoir faire obstacle aux prédications annoncées, ont outrepassé leurs devoirs, méconnu les vrais principes de notre révolution : ils sont coupables.

« Nous apprenons qu'autour de la salle Saint-Georges, hier soir, quelques hommes du peuple ont proféré le cri de : *À bas Saint-Simon !* » Qui donc a pu inspirer à ces hommes une antipathie si vive et si prompte, pour une doctrine qu'ils ne peuvent ni connaître, ni comprendre.

« Nous ne doutons pas que l'autorité ne se hâte d'intervenir pour protéger les principes, et appuyer notre réclamation. »

Dans la séance du Congrès National du 18 février 1831, on interpella le gouvernement au sujet de ce qui s'était passé les jours précédents, dans les prédications saint-simoniennes.

Voici le compte-rendu officiel des débats qui eurent lieu à cette occasion :

« M. LE PRÉSIDENT. - Avant de nous séparer, je dois vous donner lecture d'une proposition qui a été déposée sur le bureau :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au Congrès, de requérir la présence de M. l'administrateur-général de la sûreté publique, pour qu'il donne des explications sur les empêchements mis par la police, à l'enseignement public d'un culte et à l'exercice du droit d'association.

« Vicomte VILAIN XIII, l'Abbé ANDRIES »

« PLUSIEURS VOIX. - Il s'agit des saints-simoniens !

« M. LE PRÉSIDENT, - La proposition est-elle appuyée ?

« VOIX NOMBREUSES. - Oui, oui

« M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII. - J'ai peu de mots à dire à l'appui de ma proposition. Tous les journaux du matin ont dit que la prédication saint-simonienne, annoncée plusieurs fois, et qui devait avoir lieu hier, avait été empêchée par la police : c'est là une infraction évidente aux principes de liberté que nous avons proclamés dans notre Constitution. À la vérité, cette Constitution n'est pas encore en vigueur ; mais à son défaut, nous avons l'arrêté du 18 octobre, rendu par le Gouvernement provisoire, qui consacre les mêmes principes. Il me semble que ce ne peut être que par un oubli coupable de ses devoirs, que la police aura apporté des entraves à l'exercice d'un culte qui, comme les autres, a droit à la protection de la loi. Je demande donc que M. l'administrateur de la sûreté publique, soit tenu de nous fournir des renseignements sur ce qui s'est passé à cet égard. (*Appuyé, appuyé*) !

« M. LEBEAU. - J'entends dire autour de moi, que la doctrine de Saint-Simon n'est pas un culte, et qu'on ne saurait invoquer, en sa faveur, le principe qui consacre la liberté des cultes. Quand cela serait vrai, l'oppression qu'on se permettrait à son égard n'en serait pas moins illégale ; car il y a, dans notre Constitution, un autre principe qui consacre la liberté d'opinions, et si l'on refusait à la doctrine de Saint-Simon, le nom de culte, on serait bien obligé de reconnaître que c'est au moins une opinion. Eh bien, cette opinion, comme toutes les autres, a le droit d'être manifestée et elle ne peut être réprimée que pour autant qu'elle dégénérerait en délit. Je ferai remarquer, d'ailleurs, que la question de la liberté de l'enseignement se mêle à cette question. La doctrine saint-simonienne peut être enseignée publiquement comme toutes les autres doctrines.

Elle a le droit de se produire par la presse, et dans le compte qu'en ont rendu les journaux, nous n'avons rien vu qui dût porter le moindre ombrage à qui que se fût. Si la police a mis empêchement à l'enseignement public de la doctrine, elle a transgressé ses devoirs, et nous ne devons pas permettre qu'on commette sous nos yeux, une infraction aussi évidente aux principes de liberté que nous avons proclamés.

« M. VAN SNICK. - Nous sommes ici des sentinelles avancées de la liberté, nous devons veiller à ce qu'aucune atteinte ne lui soit portée. On dit que la police est allée jusqu'à défendre aux propriétaires des maisons que les saints-simoniens avaient louées pour l'exercice de leur culte, de leur prêter territoire ; si cela était, la conduite de la police serait digne de tout notre blâme. J'appuie la proposition de M. Vilain XIII.

« M. ALEXANDRE GENDEBIEN, administrateur-général de la Justice. - Messieurs, je dois annoncer au Congrès que, sur les rumeurs parvenues jusqu'à moi, ce matin, de ce qui s'est passé hier au soir, je me suis empressé d'écrire officiellement à M. Plaisant, pour l'avertir des bruits qui circulaient, et pour lui demander des renseignements à cet égard (*Très bien ! très bien !*).

« M. PIRMEZ. - Il me semble que le Congrès prend ici une initiative qui ne lui appartient pas. Aucune plainte ne lui est adressée ; il me semble qu'on aurait dû attendre qu'on se plaignît ou du moins que nous eussions des renseignements certains sur ce qui s'est passé.

« M. DE ROBAULX. - Puisqu'on demande des renseignements, j'en donnerai. Les journaux avaient annoncé que la prédication aurait lieu hier dans la salle de *Saint-Georges* ; déjà elle avait dû avoir lieu au *Waux-Hall*, mais le propriétaire de cet établissement avait refusé de prêter un local pour cela. Les disciples de Saint-Simon, avaient immédiatement loué une salle à l'*Hôtel de la Paix* ; ils avaient même donné des arrhes, lorsque par une influence quelconque, les propriétaires de l'hôtel leur renvoyèrent leurs arrhes. En troisième lieu, ils louèrent la salle *Saint-Georges*. Je m'y rendis à 7 heures, hier au soir, désireux d'entendre la prédication ; mais je trouvai la porte fermée, et le bruit général se répandit aussitôt que la police en avait interdit l'ouverture. À dix heures, je reçus une plainte de l'un de ces messieurs, qui me dit que c'était M. Barbier, commissaire de police, qui avait défendu l'ouverture de la salle *Saint-Georges*. Messieurs, voilà un fait de la police que nous ne saurions tolérer, et si, comme l'a dit M. Lebeau, on ose se permettre une infraction si évidente à la liberté des cultes en présence du Congrès constituant, qui a proclamé cette liberté, que sera-ce lorsqu'un autre pouvoir nous aura succédé ? Remarquez, Messieurs, que ce n'est pas seulement ici une infraction à la liberté des cultes et de l'enseignement, mais encore au droit consacré par la Constitution de s'assembler paisiblement et sans armes.

J'appuie la proposition, qui est un hommage rendu à la liberté d'opinions, liberté que nous devons tous respecter, car le respect est dû à toutes les opinions consciencieuses, et aux opinions saint-simoniennes comme aux autres.

« M. VANDE WEYER. - Nous sommes tous d'accord, je crois, puisque d'un côté, le gouvernement provisoire a fait demander des renseignements sur cette affaire, et que de l'autre le congrès, en adoptant la proposition, a pour but d'en obtenir de son côté. Attendons ces renseignements, et nous prendrons ensuite les mesures que nous jugerons convenables.

« M. L'ABBÉ ANDRIES. - Messieurs, je suis l'un des auteurs de la proposition ; je me suis empressé de la présenter, car je me croirais le plus indigne des hommes si, après avoir contribué de tous mes moyens et de grand cœur à la proclamation de la liberté des cultes, et toutes les autres libertés, je pouvais laisser soupçonner que je ne l'ai voulu que pour mon culte : alors les principes que j'aurais soutenus, je ne l'aurais fait que par une indigne hypocrisie. Je ne veux pas donner crédit à pareil soupçon, et c'est pour cela que j'ai souscrit à une proposition qui prouve que nous voulons la liberté en tout et pour tous. (*Bravo, bravo !*)

« M. CLAES, d'Anvers. - Sans vouloir excuser la conduite de la police, peut-être n'a-t-elle été portée à prendre les mesures dont on parle que par des antécédents fâcheux, dont nous trouvons la preuve dans l'*Emancipation* ? Je lis, en effet, dans ce journal que la prédication saint-simonienne à Paris a donné lieu à une scène tumultueuse où 12 à 15 mille personnes se sont donné des coups de poing. C'est peut être pour prévenir de pareils désordres que la police a défendu que la prédication eût lieu. (*On rit.*)

« M. LE BÈGUE. - S'il est vrai que la police ait mis des entraves à l'exercice du culte saint-simonien, elle a violé la loi, et l'on doit s'adresser aux tribunaux pour faire punir les coupables. Cette affaire ne saurait concerner le congrès ; il n'aurait à s'en mêler que pour autant qu'il y aurait quelque déni de justice. Cela est si vrai,

Messieurs, que nous n'avons aucun moyen pour réprimer ceux qui se seraient permis cette infraction, et que s'il arrivait que l'administrateur de la sûreté générale, vînt nous dire demain qu'il est vrai que des ordres ont été donnés par lui pour empêcher la prédication, nous ne pourrions prendre aucune mesure contre lui ; il ne nous appartient pas même de le renvoyer devant les tribunaux ; nous ne pourrions émettre qu'un vœu pour cela. Je crois donc qu'il faut rejeter la proposition, et si l'on a des plaintes à former contre la police, que l'on traduise les coupables devant les tribunaux.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 109

la gravure suivante, no 18

Pierre Leroux

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII. - Il me semble que la fin de l'allocution de M. Le Bègue réfute son commencement. Notre but n'est autre que d'obtenir des renseignements, précisément pour que l'infraction aux lois soit réprimée. Quant à ce qu'a dit M. Claes, que la police avait voulu prévenir des coups de poing, je lui dirai que la police n'a pas le droit de prévenir des coups de poing (*On rit.*) Sous ce prétexte, elle pourrait empêcher tout rassemblement et paralyser toutes les libertés. (*On rit.*)

« M. LE PRÉSIDENT. - Si l'assemblée y consent, j'écrirai à M. l'administrateur de la Sûreté publique pour qu'il se rende au sein du congrès demain à l'ouverture de la séance.

« DE TOUTES PARTS : Oui, oui ! »

*
* *

Le lendemain, 19 février, le président du Congrès, M. de Gerlache, annonça que MM. Margerin, Laurent, Carnot, Dugied et Leroux, avaient adressé une pétition au Congrès pour demander, en faveur de leur doctrine, l'exécution de l'article de la Constitution belge qui garantit la liberté des cultes et de l'enseignement.

Cette pétition était ainsi conçue :

« **Au Congrès National,**

« Nous professons une religion nouvelle, nous sommes venus dans votre pays pour l'annoncer.

« Vos lois consacrent la liberté des cultes et la libre manifestation des opinions en toute matière. Nous devons donc nous attendre à pouvoir prêcher librement notre doctrine.

« Il n'en a pas été ainsi. Des influences, qu'il ne nous appartient pas de qualifier, nous ont empêchés de réunir, et d'enseigner les hommes qui voulaient entendre notre parole.

« C'est aux fondateurs de la liberté de la Belgique que nous en appelons, pour faire lever les obstacles qui nous environnent. C'est à vous, messieurs, de faire respecter votre œuvre et de nous faire jouir du bienfait de vos lois.

« Nous n'invoquons pas l'hospitalité, qu'en des temps barbares mêmes les nations généreuses regardèrent comme sacrée ; car pour nous, et c'est un principe de notre foi, les frontières, traditions de la barbarie, doivent cesser de séparer les hommes, et nous ne nous croyons pas étrangers nulle part.

« Nous venons donc vous demander, messieurs, d'intervenir près du gouvernement à l'effet d'assurer à notre culte le libre exercice que l'article de votre - Constitution garantit indistinctement à tous.

« Recevez, etc... »

Puis le président revint sur les interpellations faites la veille et le compte rendu officiel continue ainsi :

« M. LE PRÉSIDENT. - Sur la proposition de Messieurs Vilain XIII et Andries, vous avez décidé que l'administrateur général de la Sûreté publique serait entendu aujourd'hui, pour nous donner des renseignements sur ce qui s'est passé à l'égard des prédications saint-simoniennes. M. l'administrateur est présent, je lui accorde la parole.

« M. PLAISANT, administrateur général de la Sûreté publique, monte à la tribune.

« Messieurs, le Congrès national m'a fait l'honneur de m'appeler dans son sein pour lui donner des renseignements sur les empêchements apportés à l'enseignement d'une doctrine, et les entraves mises au droit libre d'association. On accuse la police de ces faits. Cette imputation est grave, et si elle était fondée, je la considérerais comme devant amener sur la tête des coupables une punition exemplaire. Empêcher l'enseignement d'une doctrine, entraver l'exercice du droit d'association, serait en effet se mettre en opposition manifeste avec les principes dont la révolution a été la conséquence ; ce serait chercher à détruire dans sa partie la plus importante cette liberté, qui seule peut donner la vie aux gouvernements nouveaux, et sans laquelle ils devraient tomber comme ceux qui les ont précédés.

« Je suis heureux de pouvoir annoncer, de prouver même, que ces imputations ne sont pas fondées. Ceux mêmes qui disent, ou à qui on ferait dire, que la police leur avait défendu de prêter des locaux pour les prédications, nient avoir tenu un tel langage. J'ai fait prendre des renseignements, j'ai interrogé les personnes intéressées : elles ont nié formellement avoir invoqué la défense de la police. Au reste, ces dénégations sont consignées dans les journaux de ce matin. Vous connaissez cette lettre du sieur Rykere, propriétaire de la salle Saint-Georges, qui est insérée dans le *Courrier* et dans l'*Emancipation* ; le sieur Rykere a désavoué dans cette lettre avoir invoqué la défense de la police pour appuyer le refus qu'il a fait de la salle à messieurs les prédicateurs saint-simoniens : cela devrait suffire pour répondre aux accusations dirigées contre la police. En effet, rien ne prouve qu'elle ait fait la défense à qui que ce soit de se prêter à l'enseignement de la doctrine de Saint-Simon. Je crois cependant devoir faire un narré succinct de ce qui s'est passé à cet égard.

« Lorsque la première prédication fut annoncée, je croyais qu'elle se ferait paisiblement, et je ne dois pas dissimuler que ma sécurité à cet égard était peut-être déplacée ; j'ai appris, en effet, que quelques perturbateurs se proposaient d'apporter le trouble dans l'assemblée si la prédication avait lieu. Jeudi dernier, je fus prévenu à trois heures de l'après-midi, que la première prédication devait avoir lieu le soir même. Pour empêcher tout désordre, pour empêcher que les prédicateurs eux-mêmes ne fussent insultés, j'ordonnai à M. Barbier d'aller à l'administration de la police pour prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre ; il ne trouva personne à l'hôtel de ville ; il se rendit à l'hôtel de la Paix, où la prédication devait avoir lieu, et ayant appris que ce n'était plus là qu'elle serait faite, mais à la salle Saint-Georges, il s'y transporta, et là il se borna à demander que l'on vînt le prévenir si des troubles avaient lieu à propos de la prédication.

« Plus tard, il se présenta beaucoup de monde, et la femme Rykere, effrayée de cette affluence, refusa d'ouvrir la salle et, pour motiver son refus, elle dit que la police le lui avait défendu. Quand elle se vit pressée par plusieurs personnes pour nommer celui qui lui avait intimé cette défense, elle nomma le sieur Barbier. Il paraît, messieurs, que cette femme, effrayée, n'a invoqué le nom de la police que pour se dispenser de tenir l'engagement qu'elle avait contracté de prêter la salle. Au reste, je l'ai interpellée à cet égard, et elle m'a dit qu'aucune défense ne lui avait été faite.

« Cela suffit, j'espère pour prouver que toutes les imputations adressées à la police, par rapport à cette affaire, étaient dénuées de tout fondement.

« Je ne quitterai pas cette tribune sans remercier le Congrès de l'occasion qu'il m'a donnée de protester de nouveau de mon inébranlable attachement aux principes de la liberté et de tolérance qui ont préparé la révolution et qui seuls peuvent en assurer le triomphe. S'il pouvait jamais se faire, que je ne pusse plus remplir mes fonctions sans les violer, je me retirerais, non par défaut de courage ou de dévouement, mais par attachement aux principes mêmes de la révolution, à ces principes qui ont été ceux de toute ma vie, pour lesquels je suis fier d'avoir combattu dans nos grandes journées de septembre et pour lesquels, tant qu'il me restera un souffle de vie, je serai toujours prêt à combattre encore. (*Très bien !*) »

« M. DE ROBAULX. - Je remercie monsieur l'administrateur de la police, des assurances qu'il nous a données qu'aucun empêchement ne serait apporté à l'enseignement d'une doctrine qui, comme toutes les autres, a droit à la protection des lois.

Je suis bien aise aussi d'apprendre qu'il n'y eut, de lui, ni de ses subordonnés, aucune démarche contraire à nos libertés ; seulement, je regrette qu'une espèce de terreur panique ait été répandue fort mal à propos, par suite des menaces qui auraient été faites aux propriétaires des établissements, qui, d'abord, avaient consenti à recevoir les membres de la doctrine saint-simonienne.

« Il y a eu des menaces, en effet, car il ne faut pas croire que ce soit de leur propre mouvement que les propriétaires du Waux Hall et de l'Hôtel de la Paix aient refusé à quoi ils avaient d'abord consenti. Voici une lettre de M. Pletinckx, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, qui prouve qu'il avait reçu des arrhes de ces messieurs, et qu'il les leur renvoya en leur disant : « Je regrette ne pas pouvoir tenir l'engagement que j'avais pris relativement à mon salon ; mais les circonstances réclament de ma part une neutralité absolue quant à la religion et à la politique. » (*On rit.*) Maintenant qu'il est prouvé qu'il n'y a pas faute de la part de la police, je n'ai plus qu'un conseil à donner à messieurs les saint-simoniens, c'est de s'adresser à monsieur le chef du comité de l'intérieur, pour qu'il leur fasse donner un local dans le lieu destiné aux cours publics. (*Rumeurs légères.*)

« M. PLAISANT, administrateur général de la Sûreté publique. - Les menaces se sont bornées à dire qu'on casserait les vitres de la maison où la prédication aurait lieu. Je cherche à découvrir les auteurs de ces menaces ; j'y parviendrai peut-être, mais, jusqu'à ce moment, les recherches faites à cet égard ont été sans résultats. Pour compléter les explications que je devais au congrès, je dirai que hier, avant que la proposition n'eût été faite, j'avais écrit à M. Margerin, pour le prier de me faire connaître le lieu et l'heure de la prédication, afin que je prisse les mesures nécessaires pour le maintien de la tranquillité.

« L'orateur lit la lettre ¹ et ajoute :

« Voilà la lettre que j'ai écrite et que M. Saint-Margerin avait reçue avant la proposition. »

(Les mots Saint-Margerin excitent dans l'assemblée une hilarité générale et prolongée ; tous les regards se dirigent vers la tribune des journalistes, où les membres de la mission saint-simonienne se trouvent placés.)

« M. LE PRÉSIDENT (*après que les rires ont cessé*). - L'assemblée est-elle satisfaite des explications qu'elle vient d'entendre ?

¹ Voici le texte de cette lettre :

« L'administrateur de la Sûreté publique à M. Margerin, chef de la mission saint-simonienne en Belgique.

« Monsieur,

« J'ai vu avec peine, dans les journaux de ce matin, que l'on attribuait à la police les entraves qui ont empêché la prédication saint-simonienne annoncée pour hier au soir. J'ai fait vérifier si cette allégation était fondée, et je me suis assuré qu'il n'en est rien.

« Pour éviter à l'avenir les obstacles que l'on pourrait encore élever, aussi bien que les désordres que la malveillance pourrait provoquer, j'ai l'honneur, monsieur, de vous prier de vouloir bien nous faire connaître le lieu et le moment des prédications publiques. Je saurai prendre des mesures suffisantes pour vous assurer l'exercice d'un droit qui, dans un pays libre, appartient à toutes les doctrines qui ne provoquent point la désobéissance des lois : d'un droit que nos institutions reconnaissent et qu'il est de mon devoir de protéger. »

Recevez, Monsieur, etc. »

(s) Isidore PLAISANT. »

« VOIX NOMBREUSES. - Oui, oui ! »

*
* *

L'Emancipation du 29 février revient sur ces incidents et écrit ces lignes curieuses sur l'état des esprits au lendemain de la révolution :

« Nous avons annoncé hier avec surprise les difficultés que rencontraient les prédicateurs de la doctrine de Saint-Simon, pour trouver dans la ville un lieu convenable à leurs prédications en public. Nous devons nous réjouir maintenant d'une circonstance qui vient de fournir à tant d'honorables citoyens du congrès, du gouvernement et du clergé, l'occasion de prouver qu'ils ne savaient pas reculer devant l'application des principes de la liberté pour lesquels nous combattons. C'est une leçon, nous l'espérons, qui sera féconde. MM. Ch. Vilain XIII et l'abbé Andries, sont les auteurs de la proposition par laquelle le congrès vient de faire hautement comprendre qu'il voulait que la liberté entière fût laissée à l'émission de toute nouvelle doctrine. Des renseignements qui nous étaient parvenus dans la journée, nous avaient appris que l'administrateur de la sûreté publique désavouait ses agents, et offrait sa protection à nos jeunes prédicateurs.

« Pendant qu'en France un clergé gâté par un pouvoir déchu est pris en flagrant délit de conspiration contre l'ordre public ; pendant que, chargé de honte et de malédictions de tout un peuple, l'un de ses chefs fuit devant les recherches d'une sévère justice ; pendant que par le plus aveugle des entêtements ce clergé achève de compromettre la religion, et semble vouloir la rendre complice de ses écarts, il convient au clergé belge d'accueillir, de pratiquer les principes si larges, si positifs de la nouvelle église qui s'élève plus brillante à la voix de M. Lamennais. Il convient à la Belgique de 1831 de laisser sans crainte le champ libre à la discussion de toutes les doctrines nouvelles, fruit de notre époque.

« Le catholicisme nouveau a proclamé par la voix de M. Lamennais qu'il ne reculerait jamais devant la controverse. Laissons le champ libre ; il demeurera à la vérité. »

Le 1er mars, ce journal revient à la charge en ces termes :

« Nouvelle preuve que la Belgique est le pays libre par excellence. En France, l'on ne dit rien à la tribune parlementaire des prédications saint-simoniennes ; en Belgique, le congrès national mande l'administrateur de la sûreté publique à sa barre et cependant les saint-simoniens ne parviennent pas à obtenir un local pour prêcher. Il y a plus. Ces messieurs voulaient se plaindre au peuple des viles calomnies dont ils sont les objets. On étouffe leurs plaintes en les empêchant de les manifester. Ils dressent une proclamation au bas de laquelle ils mettent leurs signatures en toutes lettres. Portées chez l'afficheur, celui-ci consulte la police, et reçoit comme réponse, l'affiche, quoique signée, ne porte pas le nom de l'imprimeur. Déroutés par ce contretemps, mais pleins de bonne volonté, ils demandent à leur imprimeur de mettre son nom au bas de l'affiche. Refus. Ils s'adressent à plusieurs autres imprimeurs de Bruxelles, offrant argent comptant. Refus partout ; et pourquoi ?

« Le peuple saccagerait notre maison et nos ateliers. Et cependant la Constitution belge dit qu'il y a liberté d'opinions et liberté de les manifester ; et cependant le congrès national a déclaré, sur la réclamation de messieurs les saint-simoniens, que l'article de la Constitution n'y était pas mis pour rire. Le moyen de douter après cela que la Belgique est le pays le plus libre de l'Europe. Il nous peine de devoir le dire : nous cachons mal, sous ce ton plaisant, l'amertume dont les persécutions qu'essuient les disciples de Saint-Simon nous ont remplis, quoique nous ne partagions pas leurs doctrines. »

Bien que défendus par la presse libérale tout entière, et assurés de la protection de la police et des pouvoirs publics, les saint-simoniens ne parvinrent point à se faire entendre publiquement à Bruxelles. Ils quittèrent donc cette ville pour se rendre à Liège ; mais avant de partir, ils firent afficher sur les murs, et insérer dans les journaux de la capitale, la proclamation suivante :

« 22 février 1831.

« **RELIGION SAINT-SIMONIENNE.**

« Belges !

« Vous avez glorieusement conquis la liberté ; mais vous êtes demeurés en proie à des misères sans nombre.

« La discorde règne parmi vous ; vos provinces sont menacées, un grand nombre d'entre vous manquent de pain, de vêtements et d'asile, et sont privés de tous moyens d'instruction et d'amélioration morale.

« Ces maux sont aussi ceux de la France et de l'Europe tout entière.

« L'ancien ordre social s'écroule de toutes parts. Les nations sont dans l'attente d'un ordre social nouveau.

« Belges, nous avons senti vos douleurs, et c'est pourquoi nous sommes venus vous annoncer, au nom de Saint-Simon, la religion nouvelle.

« Toutes les institutions sociales auront pour but, l'amélioration la plus rapide de la condition morale, intellectuelle et matérielle de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse.

« Tous les privilèges de la naissance seront abolis sans exception.

« Chacun sera classé selon sa capacité, et rétribué selon ses œuvres.

« Il n'y aura plus sur la terre qu'une seule race, une seule nation, une seule famille.

« Cependant, les hommes aveuglés par le fanatisme et la superstition, se sont par trois fois placés entre vous et nous. Notre parole n'a pu se faire entendre.

« Ils ont semé l'injure et la calomnie, afin de nous faire passer pour des ennemis du peuple, et d'exciter contre nous sa fureur et sa haine.

« En vain, nous nous sommes adressés au Congrès et au Gouvernement, afin d'obtenir pour notre culte, le libre exercice que l'article 14 de votre Constitution garantit à tous. La loyale et franche intervention du Congrès et du Gouvernement n'a pu triompher des obstacles suscités contre nous.

« Belges, que vous a donc servi de verser votre sang dans les journées de septembre, si ceux qui veulent vous sauver, ne peuvent arriver jusqu'à vous ?

« Mais nous saurons surmonter les obstacles qu'on nous oppose ; nous sortirons victorieux de toutes les épreuves qui nous sont réservées, et nous remplirons la mission que nos pères nous ont confiée ; encore un peu de temps, et la parole saint-simonienne retentira par toute la Belgique.

« Bruxelles, le 22 février 1831.

« MARGERIN, LAURENT, CARNOT,
DUGIED, LEROUX. »

À Liège, les saints-simoniens furent favorablement accueillis : « Le peuple de Liège, écrivirent-ils à Paris, fut moins facile que celui de Bruxelles, à se laisser entraîner à la violence. Il se sentait français par son origine, par sa langue, par ses mœurs et par ses aspirations. »

Les missionnaires trouvèrent dans la ville wallonne, des amis dévoués. Pierre Leroux y avait été en relation avec les principaux chefs libéraux, que la Révolution de 1830 avait mis en évidence, avec Rogier, notamment, qui ne craignit pas de compromettre sa popularité, en allant s'asseoir à la table des disciples de Saint-Simon et fraterniser avec eux.

Le recteur de l'Université mit la salle académique à la disposition des apôtres de la foi nouvelle. Mais à peine les premières prédications furent-elles annoncées, que des placards menaçants émanant des cléricaux, furent affichés et sommèrent les saints-simoniens de garder le silence et de partir de la ville !

Devant ces menaces, les étudiants s'offrirent de faire escorte aux orateurs et de veiller à leur protection. On remercia ces jeunes gens, car l'on était rassuré sur l'inanité des menaces cléricales.

La première réunion eut lieu dans les premiers jours du mois de mars, devant 1,500 personnes, parmi lesquelles, à côté d'ouvriers en blouse et de femmes du peuple, se trouvaient M. de Gerlache, président du Conseil des ministres, M. Bailut, procureur-général, M. Contraux, recteur, et des professeurs de l'université, des membres du barreau, des étudiants et des bourgeois.

L'ordre ne fut pas troublé un seul instant et, « quand le prédicateur ¹ eut cessé de parler, l'assemblée plongée dans un religieux silence, écoutait encore, et ce n'est

¹ M. Laurent.

qu'après quelques instants, qu'elle fit éclater son adhésion par un tonnerre d'applaudissements. » ¹

Mais, que disaient les missionnaires, les disciples de Saint-Simon ? Quel était le thème de leurs discours ? Comment expliquaient-ils leur doctrine ?

Voici, l'extrait d'un discours prononcé à Liège, le 10 mars 1831, par M. Margerin :

« Au milieu des circonstances graves qui préoccupent tous les esprits ; quand la Belgique, menacée dans son existence, se lève tout entière pour la défense de son territoire ; quand l'Europe semble à la veille d'un déchirement général ; si, en présence des grands événements qui se préparent, nous venons parmi vous, faire entendre notre parole, c'est que nous sommes profondément convaincus de l'importance des choses que nous avons à vous dire ; c'est que, de la gravité même des circonstances, notre voix emprunte une nouvelle force, une nouvelle autorité.

« L'Europe est engagée dans une crise effroyable. Les nations éperdues s'agitent convulsivement. Partout les masses populaires supportent impatiemment le joug qui pèse sur elles ; partout elles se lèvent et réclament hautement la fin de leurs souffrances.

« L'ancien édifice européen s'écroule de toutes parts.

« La France a donné deux fois le signal de la destruction ; les peuples ont entendu son appel. La Pologne a secoué le joug de la Russie. L'Allemagne gronde sourdement ; l'Irlande est en insurrection permanente. L'Angleterre se débat sous le poids de son aristocratie féodale. L'Espagne est en proie à la guerre civile. L'Italie se soulève et brise sa chaîne. Et il n'y a pas longtemps encore, un cri de guerre et d'extermination retentissait parmi vous, le canon grondait de Mons à Anvers, et les Hollandais chassés du territoire de la Belgique apprenaient pour la seconde fois à l'Europe que le joug impie que la Sainte-Alliance avait imposé aux nations était brisé pour toujours.

« Cette conflagration générale accuse un vice profond dans l'organisation des sociétés européennes.

« Voulez-vous savoir quel est ce vice profond ?

« Écoutez :

« Le renversement des institutions féodales n'est point encore achevé.

« Le hasard de la naissance préside à la répartition de la plupart des avantages sociaux, moraux, intellectuels ou matériels.

« Les populations laborieuses gémissent dans la plus profonde misère, tandis qu'un grand nombre d'oisifs vivent au sein des richesses. Le catholicisme et le libéralisme sont également impuissants à conjurer les calamités sans nombre que la crise actuelle accumule sur l'espèce humaine.

¹ Lettre adressée de Liège au Père Enfantin.

« Un nouvel ordre social va surgir des ruines de l'ancien. Une religion nouvelle est donnée au monde.

« Nous sommes les apôtres de cette religion nouvelle.

« Au sein du désordre et de la guerre, nous vous apportons des paroles de concorde et de paix.

« Au nom de Saint-Simon, nous vous annonçons que toutes les institutions sociales auront pour but, l'amélioration la plus rapide de la condition morale, intellectuelle et matérielle de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse.

« Nous vous annonçons l'abolition de tous les privilèges de la naissance sans exception. Le classement selon la capacité, et la rétribution selon les œuvres.

« L'émancipation politique et religieuse de la femme ; sa participation au sacerdoce et à toutes les fonctions sociales. Il y a 18 siècles, Jésus est venu fonder parmi les hommes l'égalité et la fraternité : Saint-Simon vient aujourd'hui établir l'ordre et la famille.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 121

la gravure suivante, no 19

Joseph Lebeau

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Jésus a promis, dans le ciel, à un petit nombre d'élus, la récompense des bonnes œuvres. »

« Saint-Simon vous dit, par notre bouche, que tous obtiendront sur la terre, la récompense de leurs œuvres ; que l'espèce humaine croît sans cesse en amour, en intelligence et en force que ce progrès s'accomplit pour chacun dès cette vie, et continuera de s'accomplir immédiatement dans l'autre.

« Voilà la nouvelle promesse qui a été faite à la terre.

« Mais notre parole a d'abord été peu comprise. Et il devait en être ainsi.

« On a dit que nous voulions établir la communauté des biens. Mais voyez on entend généralement par le système de la communauté des biens, le partage égal entre tous les membres de la société, soit des produits du travail de tous, soit du fonds même de la production. Or, qu'avons-nous dit ? *Chacun sera classé selon sa capacité*

et rétribué selon ses œuvres. En d'autres termes : les instruments du travail, consistant en terres, capitaux, ateliers, etc., seront confiés aux hommes les plus capables de les employer à la production ; et les produits du travail seront donnés à chacun, selon qu'il aura opéré et mérité ; de telle sorte que la fonction de chacun sera l'expression de sa *capacité* et sa richesse la mesure de ses *œuvres*.

« Le système de la communauté des biens serait donc la violation la plus manifeste de notre loi morale.

« On a été plus loin. On nous a accusé de vouloir porter atteinte à la pureté du mariage. Ecoutez : Nous enseignons, comme les chrétiens, qu'un seul homme doit être uni à une seule femme ; et nous enseignons de plus que les chrétiens, et contrairement à la doctrine de saint Paul, que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux ; et que, selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à son sexe, elle doit lui être associée dans toutes les fonctions religieuses et politiques. Ainsi, loin de porter atteinte à la pureté du mariage, nous avons, au contraire, ajouté à sa sainteté ; et en l'élevant au rang d'institution sociale, nous lui avons donné une consécration nouvelle, nous lui avons imprimé pour la première fois le caractère divin.

« Mais ces idées vous seront développées plus tard.

« Nous allons parcourir toutes les nations de la terre pour leur porter cette bonne nouvelle, que les maux qu'elles endurent touchent à leur terme et que le règne de Dieu est proche.

« Nous appelons à nous tous les hommes sans distinction de race, de nation ou de famille ; car il n'y aura plus qu'une seule race, une seule nation, une seule famille.

« Nous appelons à nous ceux qui ont une loi et ceux qui vivent sans loi ; car tous sont également justifiés en Dieu.

« Nous appelons à nous les catholiques et les protestants, les absolutistes et les libéraux. Nous les convions tous à une même communion : car nous seuls pouvons donner à tous ce qu'ils cherchent vainement en dehors de nous : aux catholiques, l'unité de doctrine ; aux protestants, le libre examen ; aux absolutistes, l'ordre ; aux libéraux, la liberté.

« Nous allons parcourir toutes les nations de la terre.

« Mais c'est par la Belgique que nous avons voulu commencer notre apostolat ; la Belgique unie à la France par tant de liens, et dont la destinée est désormais de marcher avec la France à la tête des nations, dans la route glorieuse du progrès, vers l'association universelle. C'est avec le sentiment profond de la puissance que Saint-Simon a mise en nous, c'est avec l'ineffable joie que nous éprouvons à la communiquer, que nous venons parmi vous prêcher et enseigner. »

Voici encore un passage d'un autre discours, adressé spécialement à la jeunesse bourgeoise :

« ... Chez les Hébreux, lorsque sur le bord de la route était trouvé un cadavre, les habitants de la cité voisine, la main étendue sur ce corps inanimé, juraient qu'ils n'avaient point trempé dans cet homicide. Eh ! bien, je vous adjure ici de m'entendre.

À la vue de ce peuple entier que vous voyez dans la fange de vos rues et de vos places, sur de misérables grabats, au milieu de l'air fétide des caves et des greniers, dans des hôpitaux encombrés, dans des bagnes hideux, se mouvoir, pâle de faim et de privations, exténué par un rude travail, à moitié couvert de haillons, livré à des agitations convulsives, dégoûtant d'immoralité, meurtri de chaînes, vivant à peine, je vous adjure tous, enfants des classes privilégiées, levez-vous, et, la main appuyée sur ces plaies putrides et saignantes, enfants des classes privilégiées, qui vous engraissez de la sueur de cette classe misérable exploitée à votre profit, jurez que vous n'avez aucune part à ses souffrances, à ses douleurs, à son agonie. Jurez ! Vous ne l'oserez pas !... Ah ! que faites-vous du moins pour guérir ses blessures et pour le rendre à la vie ? Que faites-vous ? Rien... rien encore que de nous écouter.

« Ah ! il faut vous le dire, si nos paroles n'agissaient pas plus promptement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre que sur vous, savez-vous bien que nous, qui pénétrons dans le secret de ces cœurs ulcérés et recevons la confiance de leurs sentiments, savez-vous bien que nous frémirions pour vous ? Voulez-vous donc ressembler à ces sceptiques de l'empire romain, dont la science prétendue chicanait l'Évangile et se consumait dans de frivoles incertitudes, tandis que les barbares, accourant en armes aux frontières, soudain étaient saisis par l'enseignement de la parole divine ? Oui, si les chrétiens n'avaient su dompter ces sauvages idolâtres, c'en était fait de tout l'empire ! Et nous, si nous n'avions la puissance de dompter, d'amollir, d'appriivoiser ces populations ignorantes et affamées, à quelle crise épouvantable la société ne serait-elle pas livrée ? Que le passé vous instruisse et vous éclaire ! Ecoutez, écoutez notre voix, voix de paix et de réconciliation ! »

Mais les prédications ne suffisaient point et les missionnaires s'occupèrent d'organiser et de grouper les adhérents qui se présentaient à eux.

Les groupements saint-simoniens comprenaient la « famille », qui se subdivisait en sections ou plutôt en *degrés*. Il y avait le *degré préparatoire*, où les adhérents devaient faire leur stage ; puis, le *troisième*, le *second degré*, etc.

Le Globe, principal organe de l'école saint-simonienne publié à Paris, imprimait au commencement du mois de mai 1831 :

« En Belgique, MM. Charles Duveyrier, membre du Collège ; Duguet, membre du second degré ; Machereau, du troisième degré, organisent la famille saint-simonienne à Bruxelles, à Liège, à Huy et dans quelques autres localités. »

Duveyrier prit la direction de la mission belge. Au commencement du mois de mai, il se rendit à Gand et à Louvain. Voici en quels termes le *Courrier des Pays-Bas* rendit compte de la première réunion qui eut lieu Louvain :

« M. Duveyrier, chef de la mission saint-simonienne en Belgique, s'est rendu le mardi 10 mai à Louvain, pour y faire entendre la nouvelle doctrine. M. Roussel, professeur à l'Université, a vainement insisté auprès de la régence (bourgmestre) pour que cette prédication pût se faire dans la salle académique ; la régence a été sourde et a persisté dans son refus. M. Duveyrier s'est alors assuré d'un salon à l'hôtel de *Aigle noir*, et la réunion devait y avoir lieu à onze heures, lorsque l'hôte, effrayé par de déplorables insinuations, est venu annoncer, au moment où les étudiants étaient attendus à l'enseignement, que son salon n'était plus disponible et qu'il retirait sa parole.

« Cependant, les étudiants étant venus pour entendre les saint-simoniens, M. Duveyrier leur proposa de se réunir hors de la ville. Cette proposition fut accueillie avec empressement et l'après-dîner, par le plus beau soleil, on voyait une longue procession de jeunes étudiants qui s'en allaient à travers la campagne, impatients d'entendre des choses nouvelles. À l'entrée d'un bois, ils s'assirent en demi-cercle, et M. Duveyrier, debout devant eux, leur traça l'objet de sa mission avec des couleurs et des images riches, fécondes, et aux inspirations desquelles l'effet pittoresque que faisait ce groupe donnait nécessairement plus d'éclat et plus de vivacité. Des applaudissements francs et unanimes dédommagèrent M. Duveyrier des misérables contrariétés qui lui avaient été suscitées le matin et, lorsqu'il voulut fixer ce lieu pour rendez-vous habituel, toutes les voix crièrent : *Non, non, à l'Université !* »

Et le *Courrier des Pays-Bas* ajoutait

« Nous nous contenterons pour toute réflexion, de proposer à M. Nève l'exemple de Liège, où la régence et le recteur se sont empressés d'accorder la salle académique à la mission saint-simonienne ; cette protection accordée à l'exercice de nos libertés est d'un bon effet sur l'esprit d'une jeunesse studieuse et susceptible à l'aspect d'une injustice, même indirecte. »

Pendant ce temps, la propagande continuait, très active.

À Bruxelles, où l'on pouvait enfin parler sans craindre le désordre, l'activité fut fort grande. Il y eut des réunions presque tous les jours. L'enseignement se faisait au salon Marché-aux-Herbes, 28, le dimanche et le jeudi pour les hommes, le vendredi pour les dames, le lundi et le samedi pour les ouvriers. Le mercredi avaient lieu les délibérations des membres de la nouvelle église. Il y avait également des réceptions où il venait beaucoup de monde et de curieux.

Les séances commençaient le dimanche, à 11 heures du matin, et les autres jours à 7 heures du soir.

« Indépendamment des séances d'enseignement, annonçaient les journaux, les missionnaires saint-simoniens recevaient avec plaisir tous les jours et à toute heure les personnes qui désiraient des explications particulières. »

Les prédications étaient très suivies à Liège, Bruxelles et Verviers. Dans cette dernière ville, la parole nouvelle reçut un accueil des plus favorables, annonçant le *Journal de Verviers* et une famille saint-simonienne allait y être organisée.

Les villes d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, de Deynze, d'Eecloo, de Thielt, de Louvain étaient régulièrement visitées, et la famille y recrutait de nombreux adhérents.

Dans le Hainaut, un journal, *L'Observateur du Hainaut*, publiait des articles sur la doctrine nouvelle. Dans son numéro du 28 juin 1831, il annonçait que M. Duveyrier, chef de la mission belge, avait passé à Mons, rentrant à Paris. Il n'avait eu le temps que de réunir une cinquantaine d'adhérents, la plupart des jeunes gens, désireux de connaître la doctrine nouvelle. Duveyrier, dit cet organe, a fait une brillante improvisation qui dura trois heures !

Le 8 juillet, une grande cérémonie appelée Communion, réunit à Paris la famille.

Olin de Rodrigues y déclara :

« Chers enfants, l'Église de Belgique est fondée ; notre très cher fils Duveyrier et son fils Duguet ont pu revenir près de nous tranquilles sur la famille que nous leur avons confiée et qui, par leurs efforts, s'était affirmée et étendue. Nos fils Machereau et Toussaint ont été chargés de continuer leur ouvrage. »

« Liège, Verviers, Huy, Mons, Louvain et Gand ont été visités utilement par nos fils...

« Nous avons fondé la famille universelle et brisé à tout jamais le privilège de la naissance ; *de chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres.* »

Toussaint, dont parlait le père Enfantin, était un Belge, très ardent saint-simonien en 1831. Il fut nommé notaire et élu député de l'arrondissement de Thielt en 1848, mais il ne fut pas réélu en 1850. Pendant son court séjour à la Chambre, Toussaint préconisa l'organisation des assurances par l'État, projet dont Jules Malou avait déjà saisi la Chambre en 1846, et il proposa un impôt sur les successions que Frère-Orban réalisa plus tard, en 1851.

Parmi les partisans belges de la doctrine de Saint-Simon, il ne faut pas oublier le poète Jean-Théodore-Hubert Weustenraad, né à Maestricht, le 15 novembre 1805.

Weustenraad fonda, à la fin de 1827, l'*Éclaireur du Limbourg*, qui fit de l'opposition au gouvernement du roi Guillaume. Il fut poursuivi plusieurs fois par la magistrature hollandaise. Quand éclata la révolution de 1830, il vint à Bruxelles avec son frère, qui fut tué pendant le mouvement révolutionnaire.

Après 1830, Weustenraad fréquenta les conférences organisées par les saint-simoniens et embrassa cette doctrine. Il était alors substitut du procureur du roi à Tongres. Il publia dans cette ville, sous le pseudonyme de Charles Donald, un recueil de poésies portant le titre de *Chants de Réveil*¹.

Il y proclame avec enthousiasme l'avènement d'une société meilleure d'après les plans de Saint-Simon :

LE CHANT DU PROLÉTAIRE

Quand sur les splendides ruines
De ce siècle âgé de trente ans,
L'essaim des nouvelles doctrines
S'abattit à cris triomphants,
Un poète éclos sous leurs ailes,
Qui les suivit dans leur essor
S'éprit d'amour pour l'une d'elles,
Et chanta plein d'espoir encor :

¹ Brochure de 32 pages, chez J. Billen, à Tongres, en 1831.

Gloire à toi, Saint-Simon, seul vrai dieu de ta race,
Quand je trouvai ton pied empreint dans mes sillons,
Quand ton souffle vivant passa devant ma face
Je sentis, sur ma chair, frissonner mes haillons ;
Et les signes des temps sur ma tête éclatèrent,
Et je me dis alors : Jeune homme, lève toi,
Lève-toi du grabat où les grands te jetèrent,
Au nom profané de la Loi ! ¹

Weustenraad ne resta pas longtemps à Tongres ; le 19 novembre 1832, il fut appelé à Liège en qualité d'auditeur militaire et y occupa ces fonctions durant quinze ans. Il fit dans cette ville de nombreux disciples des idées saint-simoniennes. Après la dislocation de l'Ecole, il devint phalanstérien. Vers la fin de 1848, il fut investi des fonctions de greffier au tribunal civil de Bruxelles.

Il continua à écrire des poésies et des pièces de théâtre. Une de ses pièces, *le Remorqueur*, qu'il dédia à son ancien ami Charles Rogier, eut beaucoup de succès et lui valut l'ordre de Léopold ! Il collabora aussi à divers journaux : au *Courrier Belge*, au *Politique*, à la *Tribune*, à l'*Indépendance*, etc.

Au mois de juin 1849, se sentant malade, il se rendit au pays de Namur. Il y mourut le 25 juin, à Jambes, du choléra, et ses restes furent déposés dans le cimetière de ce joli village des bords de la Meuse ².

Le *Débat social* annonça la « mort du citoyen Weustenraad » et fit de lui un grand éloge. De son côté, le ministre des travaux publics, M. H. Rolin, par un arrêté du 1er juillet 1849, « voulant payer, au nom du pays, un tribut d'admiration et de regret à la mémoire du poète national, auteur du *Remorqueur* », décida que la locomotive numéro 169 porterait le nom de *Weustenraad*.

La presse libérale, nous l'avons dit, s'était montrée très favorable aux idées défendues par l'école de Saint-Simon. Tel fut notamment le cas de l'*Emancipation*, de Bruxelles ; du *Journal de Verviers*, de la Révolution belge, de Huy ; de l'*Observateur du Hainaut* ; du *Courrier des Pays-Bas*.

À côté de la propagande orale, la propagande écrite n'avait pas été négligée. Une forte réclame avait été faite dans plusieurs journaux et Paris avait envoyé en Belgique des ballots de volumes, parmi lesquels : l'*Exposition de la Doctrine de Saint-Simon*, premier volume ; les *Lettres sur la Religion et la Politique* ; *Cinq Discours aux Elèves de l'Ecole Polytechnique* ; l'*Appel aux Artistes*.

Plusieurs de ces ouvrages ayant été fort demandés, furent réimprimés à Bruxelles.

¹ En 1848 - novembre - Weustenraad publia un volume, *Poésies lyriques* où le *Chant du Proletaire* figure, mais avec quelques changements.

² Voir le *Débat Social* du 28 juin 1849. Voir aussi une *Notice sur Weustenraad*, par Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie Royale de Belgique* pour 1850.

Son but était « de mettre un terme aux controverses de la science, aux catastrophes de l'industrie, et de guérir les beaux arts du marasme qui les tue ». Il voulait « présenter sur toutes les hautes questions d'économie politique, d'histoire, de philosophie, de morale et de législation, les solutions auxquelles la religion saint-simonienne enseigne que tous les hommes et tous les peuples se rallieront progressivement, et qu'ils proposent aujourd'hui à l'examen de tous les hommes de conscience et de dévouement à quelque classe qu'ils appartiennent, et quelle que soit leur croyance ou leur opinion »

D'après ce que nous avons pu en juger par les quelques exemplaires que nous avons trouvés à Paris, chaque numéro de *l'Organisateur belge* devait contenir un article sur la politique de notre pays, des articles de doctrine et un compte rendu des progrès que réalisaient chez nous les missions saint-simoniennes.

Pour donner une idée de la manière dont ce journal envisageait les choses belges, nous avons copié le passage suivant d'un article du numéro 2, du 5 juin 1831 :

« Nous avons montré dans notre précédent numéro que la société se trouve composée d'individus appartenant à deux classes bien distinctes. Pour les uns, le présent et l'avenir sont assurés. Ils ne sont pas dans des trances continuelles sur la destinée de leurs femme et de leurs enfants. Il leur est permis de jouir des douces sympathies de la famille ; l'éducation a développé leur intelligence et leur a donné des mœurs élégantes et polies ; leurs sens se rassasient des jouissances des beaux arts ; ils profitent de toutes les découvertes, de tout ce qui se produit de neuf et de grand. Mais ils ne forment qu'une petite minorité.

« En dehors, et tout autour de cette petite minorité, il est une foule innombrable, une fourmilière de créatures humaines qui n'ont ni avenir ni présent assurés. Or, cette masse qu'un souffle émeut comme la mer, parce qu'aucun intérêt, aucun sentiment ne l'attache au sol et à toutes les belles inventions qui en parent la surface, cette masse est un amas de malheureux abandonnés depuis l'enfance, dont l'éducation n'a point éclairé l'esprit ni adouci les mœurs ; ceux-là sont presque sauvages ; leur cœur n'a jamais été initié aux tendres affections, ni leurs sens aux délices des beaux arts ; ils végètent avec leurs femmes et leurs enfants, au jour le jour, dans un cercle rétréci où ils souffrent toutes les privations, toutes les incertitudes et où la rudesse de leurs passions, leur misère, leur ignorance les poussent à manifester violemment leurs douleurs.

« Un pareil état de choses, avons-nous dit, est une source intarissable de perturbations. Il entretient au cœur de la société une plaie vive qui est le foyer de toutes ses angoisses, de tous ses tressaillements, de toutes ses convulsions. Cette plaie endolorit le corps social tout entier ; pas un de ses membres n'est à l'abri des étreintes cuisantes qui s'en échappent. Aussi le seul moyen de leur donner la vie et le bien-être, c'est de sécher à sa source même le mal qui les ronge.

« Toute politique qui n'a pas directement pour but

*l'amélioration morale intellectuelle et physique
de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse,*

est une politique immorale, ignorante et impuissante.

« Tous les efforts de la presse, toutes les discussions du congrès, tous les actes des divers administrateurs et fonctionnaires publics, qui n'ont pas en vue d'atteindre ce résultat important par la voie la plus courte, sont choses qui peuvent assurément jouir d'une certaine importance aux yeux d'une classe privilégiée d'amateurs de polémique animée et d'émotions parlementaires ; mais pour réjouir le peuple d'une joie durable, point. Picard, ainsi qu'on l'appelle, se laisse volontiers prendre, car il est bon peuple, aux douces paroles et à l'assurance présomptueuse de ceux qui croient que, parce que l'on a mis le mot loi au-dessus d'un rouleau de papier, il va en sortir des torrens de délices et comme un nouvel Eldorado ; mais aussitôt que l'effet ne suit point la promesse, ce bon peuple ne se met plus en frais de satisfaction ; il retombe découragé sur son grabat de douleurs, il gronde, il gémit.

« Il faut que le peuple soit heureux ; sans quoi nul n'a le droit de l'être autour de lui et nul ne l'est en effet ; il y met ordre. Et il n'est qu'un moyen de rendre le peuple heureux, encore une fois, c'est de donner à toutes les forces politiques dont la presse, et la tribune disposent, un but, un but unique : *l'amélioration continue de la classe la plus pauvre.* »

Dans son numéro du 10 juillet 1831, l'*Organisateur belge* publia un article intitulé « *Monsieur Lebeau* » dans lequel nous lisons les deux passages suivants relatifs au premier roi des Belges :

« ... Nous saluons aussi l'arrivée prochaine du prince de Saxe-Cobourg, parce que le besoin d'ordre matériel qui se fait vivement ressentir en Belgique, sera au moins momentanément satisfait par les traditions du passé qu'il apporte avec lui, à savoir un reste du principe de la légitimité par droit de naissance, c'est-à-dire sa parenté avec un membre de la corporation des rois, titre encore indispensable aujourd'hui pour un souverain constitutionnel, qui doit représenter les intérêts de l'héritage par droit de naissance, jusqu'à ce que la transformation de ce moyen de *transmission de la propriété* ait fait arriver *la succession de la capacité à la capacité.* »

« ... Nous espérons d'ailleurs que le prince de Saxe-Cobourg sentira qu'il peut acquérir le titre d'élu du peuple, en s'occupant de ses véritables intérêts, à mesure qu'il perdra celui d'élu des rois ; en ne défendant pas les principes féodaux de leur caste, et qu'il répondra aux prévisions de son précurseur qui nous prédit qu'aussitôt après la constitution politique de la Belgique et l'installation de son roi, on s'occupera de *l'amélioration de la classe la plus nombreuse, qui n'échappe aux réactions politiques que parce qu'on la laisse croupir dans la pauvreté et dans l'ignorance...¹.* »

¹ Paroles de M. Lebeau au Congrès national.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 133

la gravure suivante, no 20

Jacques Kats

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

*
* *

Après avoir été contrariée à Bruxelles par des perturbateurs inconscients, la propagande saint-simoniennne fut vivement combattue et critiquée par les catholiques et les conservateurs.

Comme toujours, on dénatura le but et les tendances des apôtres de l'idée nouvelle. On leur reprocha surtout de poursuivre le partage des biens et la communauté des femmes !

En 1832, M. l'abbé G. Moens, de Liège, publia en deux volumes portant le titre *Revue du Saint-Simonisme*, une prétendue réfutation de la doctrine de Saint-Simon ¹.

Ce qui le décida, dit-il, à entreprendre son travail, c'est l'étendue de la propagande des missionnaires venus en Belgique, et les dangers de la propagation de leurs livres, qui avaient été réimprimés à Bruxelles par la maison Louis Hauman et Cie, pour être envoyés dans les principales villes du pays et répandus parmi le peuple.

L'auteur répond à l'ouvrage : *Doctrine de Saint-Simon*, réimprimé à Bruxelles en 1831. Il y choisit de çà, de là, une ou deux phrases et les réfute longuement.

Parlant du dévouement des apôtres saint-simoniens, il répond en ces termes :

« Le dévoûment des saint-simoniens ne prouve pas la valeur de leur doctrine ; toutes les sectes religieuses et philosophiques, même les doctrines les plus obscures, comptent leurs hommes dévoués ; la réforme, le judaïsme, même le paganisme n'ont-ils pas leur martyrologe comme les vrais enfants de Jésus-Christ ? Ceci prouve-t-il que toutes les doctrines qui comptent leurs martyrs, sont soutenues par les colonnes inébranlables de la vérité ? Non, mais c'est une preuve que l'entêtement et le

¹ Liège, imprimerie de Jeunehomme Frères, 1832.

fanatisme poussent parfois les extravagances humaines jusque dans leurs dernières conséquences. »

Si M. Moens dit vrai, cela se retourne également contre l'Église qu'il défend, car celle-ci aussi compte des fanatiques !

Il nous reste à examiner l'influence que les saint-simoniens et leurs idées ont pu avoir en Belgique.

En 1839, c'est à dire quelques années à peine après leur campagne, M. Charles de Coux, professeur à l'Université catholique de Louvain, publia dans la *Revue de Bruxelles*, un article d'une soixantaine de pages sous le titre d'*Histoire du Saint-Simonisme*¹.

Se posant la question : « Que reste-t-il aujourd'hui du Saint-Simonisme ? Il répond : « D'une part, ses doctrines sur la propriété, doctrines qui se sont infiltrées, bien plus qu'on ne le pense, parmi les classes ouvrières, et de l'autre, la réaction religieuse qu'il a si puissamment provoquée ».

Le professeur de Louvain pensait, en 1839, que les idées rénovatrices de Saint-Simon étaient en décadence. Il avait craint un moment en voyant les classes instruites suivre avec sympathie l'enseignement de la doctrine nouvelle. Mais, ajoute-t-il, les extravagances des républicains en France ont mis fin aux progrès du Saint-Simonisme, à cause de la peur qu'avaient les bourgeois conservateurs, petits et grands, d'un bouleversement social, de modifications au régime propriétaire, etc.

« La peur, dit-il, étouffe sous sa main glacée toutes les pensées généreuses, et les hommes doués de quelque clairvoyance, respectent en elle le principe vital de la société actuelle, se réjouissent en quelque sorte des événements qui la raniment, des émeutes qui la rendent si puissante, des complots qui l'empêchent de s'engourdir au sein d'une périlleuse sécurité. »

« La peur, principe vital de la société actuelle » est vraiment une pensée exquise ! C'est sans doute elle qui a décidé les dirigeants de prendre à leur service des agents provocateurs et à faire parler la dynamite officielle !...

Dans une étude précédente : *Des nouvelles théories sociales au XIXe siècle*² M. de Coux avait déjà écrit : « Il y eut un moment, vers la fin de 1831, où les catholiques français d'une part et le gouvernement de l'autre, se sentirent saisis d'une grande frayeur, tant le Saint-Simonisme avait étendu le nombre de ses prosélytes, tant était aveugle le fanatisme dont ils étaient animés. Un changement pareil dans les habitudes froides, ironiques, égoïstes de la partie incrédule de la population, de cette partie si facile à soulever contre l'autorité royale par un appel à ses passions démocratiques, si facile à irriter par un appel à ses préjugés antireligieux, est assurément le phénomène le plus extraordinaire du XIXe siècle, et nous comprenons presque que l'on y vit un véritable miracle, si depuis longtemps plusieurs causes ne s'étaient réunies pour préparer les esprits à l'avènement d'un système social nouveau. »

¹ *Revue de Bruxelles*, numéro du mois d'octobre 1839.

² *Revue de Bruxelles*, du mois d'août 1839, pages 105-106.

*
* *

Ce qui est resté de la propagande saint-simonienne et ce qui a dû influencer les esprits après 1830, c'est avant tout *l'idée d'organisation* qui fut la grande pensée synthétique de la doctrine de Saint-Simon.

L'exploitation industrielle du globe fut le but commun d'activité de Saint-Simon et de ses disciples :

« Il fut un temps - écrit Enfantin, - il fut un temps qui n'est pas loin, où les grandes questions politiques s'appelaient liberté de la presse, libertés municipales, liberté individuelle. À une autre époque, elles s'appelaient Austerlitz, Iéna, Wagram ou Marengo... Aujourd'hui c'est près de Rothschild qu'il faut voler ou sur les rails qu'il faut marcher, si l'on veut se mêler vraiment aux grandes affaires de ce monde. »

En matière industrielle, les saint-simoniens qui étaient à la fois des théoriciens et des praticiens, ont touché en quelque sorte à tout.

On leur doit la théorie des banques et le service financier. Dès 1832, Michel Chevalier, qui appartenait à l'école saint-simonienne, avait déclaré que le Chemin de fer serait le symbole le plus parfait de l'association universelle. Et, n'est-ce pas à Rogier, qui fut saint-simonien, que l'on doit la création de la première ligne de chemin de fer sur le continent, qui fut exploitée par l'État, et dont le ministre de l'Intérieur, M. de Theux, ne voulait pas ?

Quand on relit les ouvrages de Saint-Simon et de ses disciples, on y trouve toutes les formules employées encore aujourd'hui pour critiquer l'organisation sociale actuelle, et l'on constate que les réformes inscrites dans le programme de la démocratie socialiste, au début du XX^e siècle, avaient déjà été préconisées il y a quatre-vingts ans par cette école ¹.

Le socialisme, pour les Saint-Simoniens, est le contraire de l'individualisme.

« Deux principes sont en présence, dit Laurent dans un de ses discours. Le socialisme et l'individualisme. Là où domine le principe socialiste (car le socialisme a existé dans l'état normal des sociétés et à toutes les époques de foi), la société ne reste pas indifférente au sort d'aucun des ses membres... »

La réforme du régime de la propriété individuelle, par la suppression de l'héritage, a été la réforme préférée des saint-simoniens. L'héritage était considéré par eux comme une prime à l'oisiveté et, dès 1831, leur principal organe, *Le Globe*, faisait campagne en faveur d'un impôt progressif sur les successions.

Ne demandaient-ils pas, en même temps que l'abolition de tous les privilèges de naissance, sans exception et par conséquent la suppression de l'héritage, que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux, qui forment aujourd'hui le fonds

¹ Lire à ce sujet une très curieuse conférence faite à l'Union catholique de Lille, par M. J. E. Fidaou, et publiée dans *l'Association catholique*, livraison du 15 août 1902.

morcelé des propriétés particulières, soient réunies en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par association et hiérarchiquement, de façon que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité et sa richesse la mesure de ses œuvres ?

Il est donc resté beaucoup de choses de la doctrine de Saint-Simon et des prédications de ses disciples, et nous retrouverons plus tard, dans la suite de ce travail, des traces profondes de leur propagande, de leur enseignement et de leur ardent prosélytisme !

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre VII

Le Mouvement populaire. - Les Premiers Meetings ouvriers

LES IDÉES DÉMOCRATIQUES APRÈS 1830. - PÉTITION D'OUVRIERS RÉCLAMANT DES RÉFORMES. - ADOLPHE BARTELS. - LUCIEN JOTTRAND. - JACQUES KATS. - JEAN PELLERING. - LES PREMIERS MEETINGS OUVRIERS. - LA PROPAGANDE PAR LE THÉÂTRE, LES RÉUNIONS ET LA PRESSE.

[Retour à la table des matières](#)

Immédiatement après le vote de la Constitution, le peuple, dans ce qu'il avait de plus intelligent et de plus clairvoyant, protesta contre l'escamotage de la révolution par les chefs de la grosse bourgeoisie.

Cette Constitution était superbe en apparence : elle proclamait les grands principes de liberté, d'égalité, de souveraineté populaire mais, au fond, elle organisait un ordre politique dont la masse se trouvait exclue et qui donnait la souveraineté à une infime minorité de citoyens.

La liberté de la presse était proclamée, mais on conservait le timbre des journaux, rendant le prix de ceux-ci trop élevé pour la masse. Au surplus, la grande majorité du peuple ne savait pas lire.

La liberté d'association existait ; mais, lorsque les démocrates voulaient se réunir et s'associer, la police et des agents provocateurs soudoyés par elle y mettaient obstacle, comme ce fut le cas, nous l'avons vu plus haut, pour les prédications saint-simoniennes. D'ailleurs, dans quel but les travailleurs se seraient-ils associés ? Pour s'occuper de la chose publique, des élections ? Mais ils ne possédaient pas le droit de vote ; ils ne faisaient pas partie du « pays légal ». Pour défendre leurs intérêts professionnels et économiques ? Mais la loi leur interdisait de s'entendre, de se coaliser pour améliorer leur condition, augmenter les salaires, diminuer la durée du travail !

« Tous les pouvoirs émanent de la nation », disait la Constitution ; mais la nation, c'était quelque quarante mille gros censitaires, les vrais maîtres de la Belgique nouvelle, qui comptait cependant quatre millions d'habitants...

Au fond donc, la Constitution belge, avec les dirigeants qui étaient chargés de l'appliquer, était une hypocrisie, une œuvre de duplicité.

M. Nothomb, ministre de l'intérieur, le déclara un jour, sans détour « *Notre Constitution, disait-il, n'est bonne que parce que le peuple consent à ne pas l'employer tout entière !* »

Et le bon ministre réactionnaire et ses collègues s'employèrent de leur mieux pour que le peuple ne pût user des libertés et des droits constitutionnels.

Peu de jours après le vote de la Constitution, un mouvement de mécontentement se manifesta dans les couches populaires.

Des ouvriers de Gand protestèrent contre l'escamotage de la révolution. Ils envoyèrent une pétition à la Chambre réclamant énergiquement :

*Le suffrage universel direct,
L'instruction universalisée ;
La liberté illimitée de réunion, d'association et de presse,*

pour que, disaient-ils, les prolétaires belges puissent s'organiser à l'exemple des prolétaires anglais ;

*L'impôt progressif et exclusif sur les riches ;
La limitation du droit d'héritage, etc., etc.*

Ils disaient en terminant « le peuple aussi veut jouir des fruits de la révolution. »

Le mouvement de protestation des ouvriers gantois eut de l'écho, et des ouvriers de Bruxelles, de Liège et d'autres villes pétitionnèrent à leur tour pour réclamer leur part effective de souveraineté nationale et des réformes capables d'améliorer leur sort.

Mais un refus dédaigneux leur fut opposé par la classe dirigeante, qui fit répandre le bruit, par la presse servile, rédigée en grande partie par des journalistes français,

que les protestations étaient une pure manœuvre orangiste ou l'œuvre d'anarchistes qui voulaient, en réalité, le partage des biens.

Pendant ce temps, dans les pays voisins, les idées démocratiques faisaient des progrès sérieux.

Mais quelle différence entre les procédés des gouvernants anglais et ceux des français !

En Angleterre, deux grands partis se partageaient tour à tour le pouvoir : les conservateurs et les libéraux.

Les conservateurs représentaient plus spécialement la grande propriété foncière ; les libéraux étaient surtout les mandataires des industriels et des commerçants.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, ils s'occupaient de faire des réformes en faveur des ouvriers industriels. Par contre, les libéraux légiféraient de préférence en matière agraire, améliorant le sort des fermiers et des travailleurs agricoles.

L'Angleterre, on le sait, fut la première nation qui s'occupa de protéger les travailleurs.

Dès 1802, le travail des enfants fut réglementé, et cette législation fut perfectionnée en 1833 et plus tard encore.

Dès 1825, le droit de coalition, de grève, fut reconnu aux ouvriers. En 1831, le *truck system* ou payement des salaires en nature, fut interdit. En 1842, le travail des femmes fut réglementé et, deux années plus tard, une loi institua l'inspection des fabriques.

La réforme électorale de 1832 n'avait cependant pas satisfait les travailleurs ni les esprits avancés de la bourgeoisie, et le mouvement Chartiste s'organisa sérieusement, réclamant, au moyen de pétitionnements, de démonstrations grandioses, de meetings, le suffrage universel et d'autres réformes politiques et économiques de nature à améliorer la condition de la classe laborieuse et pauvre.

Sur ce mouvement, très intense et très populaire, la presse belge garda soigneusement le silence ; elle craignait sans doute la contagion de l'exemple !

À l'encontre de ce qui se passait en Angleterre, où les dirigeants avaient su éviter des révolutions en faisant en temps utile des concessions au peuple, la France, dès le lendemain de la révolution de juillet, vivait en pleine réaction.

La liberté d'association, de réunion n'y existait pas et la liberté de la presse, subissait des entraves continuelles de la part du pouvoir. Aussi, ne pouvant agir au grand jour, les mécontents constituèrent-ils des sociétés secrètes et organisèrent des conspirations et des émeutes. Plusieurs attentats eurent lieu contre la vie de Louis-Philippe.

Alors que la presse belge dévouée au pouvoir laissait ignorer au public les manifestations pacifiques d'un peuple libre comme le peuple anglais, elle donnait force

détails sur les sociétés secrètes, les attentats, et les émeutes, de façon à effrayer la bourgeoisie et faire admettre toutes les mesures oppressives et réactionnaires.

Selon le mot de M. Nothomb, les Belges étaient libres, mais à condition de ne pas user de leurs libertés, de même qu'ils étaient souverains... par l'intermédiaire de quelques milliers de gros censitaires.

Nous avons vu que déjà en 1831, les réunions démocratiques convoquées au cabaret « *À la Bergère* », ne purent se tenir, à cause de l'intervention perturbatrice des policiers. C'est ainsi que le pouvoir nouveau comprenait la pratique du droit de réunion et d'association !

Comment dès lors parler au peuple de ses droits et de ses intérêts, puisqu'il ne lisait pas ou peu ?

Après l'avortement, au point de vue démocratique, de la révolution de 1830, et après le départ de Louis De Potter pour Paris, il ne restait, pour continuer la lutte, que quelques rares hommes.

D'abord Adolphe Bartels, puis Lucien Jottrand, ensuite Jacques Kats et Jean Pellerin, enfin, peu de temps après, les deux frères Alexandre et Félix Delhasse et leurs collaborateurs du *Radical*.

Bartels avait été un des membres les plus actifs de l'opposition au gouvernement hollandais. Il fut de ce chef poursuivi et emprisonné au même titre que De Potter et Jottrand. Il était catholique, mais démocrate et républicain ; plus tard il devint socialiste.

En 1834, il publia un gros volume de 600 pages : *Les Flandres et la Révolution belge*. En même temps, il éditait un journal, *Le Progressiste*, dans lequel il soutenait que remplacer un gouvernement de droit divin par un gouvernement électif ne peut pas suffire et qu'il faut abolir peu à peu toute espèce de gouvernement, en transformant l'État en une simple agence administrative. C'est dans cette pensée qu'il déclarait utile de commencer par supprimer l'armée et abolir les douanes.

Le Progressiste ne vécut pas longtemps, car les temps étaient durs pour les journaux avancés. Bartels fonda peu après le *Patriote belge*, organe démocrate socialiste, dans lequel il exposa ses idées avec plus de netteté. Mais ce dernier journal fut condamné, en la personne de son rédacteur, à deux ans de prison et disparut à son tour.

Infatigable, Bartels fonda plus tard, avec Lucien Jottrand et les frères Delhasse, le *Débat social*, dont il fut le directeur.

Les idées qui furent développées dans ce journal se ressentirent fortement de la critique mise en honneur par l'école de Charles Fourier.

Bartels n'était pas seulement un démolisseur, c'est-à-dire un adversaire du régime social existant ; il était aussi un réformateur.

C'est ce qui ressort clairement de son *Essai sur l'organisation du travail* qui parut en 1842 et dont voici les idées essentielles :

1. Le droit de vote doit être général, afin que tous les intérêts soient représentés et que chaque individu puisse arriver à la satisfaction de ses besoins ;

2. L'industrie et le commerce doivent être socialisés et chacun doit recevoir en raison de l'efficacité de son travail ;

3. La démocratie belge doit se former en république ;

4. L'État doit diriger toute l'industrie, comme à présent les postes, les chemins de fer, la monnaie, mais sans castes privilégiées ;

5. Le gouvernement doit n'avoir qu'un caractère fonctionnariste et être la représentation de la totalité des citoyens et des intérêts ; c'est pourquoi le peuple doit avoir le droit de nommer ses mandataires ;

6. Tout pouvoir doit émaner de la nation ; tous les Belges doivent être égaux devant la loi ;

7. La magistrature doit être élue ;

8. La liberté doit consister en ce qu'on puisse se procurer tout le nécessaire par son travail. Les communistes sont dans une tous les hommes de la même manière ; l'homme doit être le maître du fruit de son travail ;

9. Chacun a le droit de posséder une propriété individuelle ;

10. Pour réaliser le socialisme, deux phases sont à parcourir. Dans la première, il faut faire tout ce qui peut être fait, sans toucher ni à la propriété, ni à ses abus ; dans la seconde, on doit en supprimer les abus. Dans la première phase, l'État rachètera toutes les propriétés foncières et industrielles ; les propriétaires et les capitalistes expropriés jouiront en retour, eux et leurs enfants nés et à naître d'un mariage déjà conclu, d'une rente viagère équitablement fixée. Les descendants des expropriés auront leur instruction et leur existence assurées par l'État.

La seconde phase socialiste commencera après l'accomplissement de cette expropriation ; alors, la propriété individuelle est fondée exclusivement sur le travail et les profits personnels ;

11. L'État prendra soin des vieillards et des infirmes ;

12. Le travail de chacun sera payé par une certaine quantité des produits du travail général, car la consommation sera productive et profitera à la collectivité ;

13. La concurrence a brisé les entraves du travail et perfectionné l'industrie, mais il est urgent de rétablir l'ordre et la paix dans le travail, comme aussi l'harmonie des intérêts.

Tout cela paraît un peu confus et contradictoire. Il y a dans ce plan social une combinaison de saint-simonisme, de fouriérisme et de collectivisme avant la lettre.

En 1839, Adolphe Bartels, en compagnie de Jacques Kats, comparut devant la Cour d'assises du Brabant.

Au moment où le gouvernement belge demandait aux Chambres l'adoption du traité des 24 articles, qui cédait à la Hollande une partie des provinces du Limbourg et du Luxembourg, les deux démocrates avaient tenté d'ameuter la population et de peser sur les Chambres. Ils voulaient résister par la force à la Hollande et, dans ce but, ils avaient adressé un appel à l'armée.

De là des poursuites pour avoir, comme le disait l'acte d'accusation, par des écrits imprimés et par des discours tenus dans des lieux publics :

1° Excité directement les citoyens ou habitants à lever ou à faire lever des troupes armées, à enrôler ou engager, faire enrôler ou engager des soldats, sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime ;

2° Aux mêmes lieux et époques, par des écrits imprimés et discours, excité directement les officiers ou commandants à retenir contre l'ordre du gouvernement, des commandements militaires, et à tenir des troupes rassemblées après que le licenciement ou la séparation en aurait été ordonnée : lesquelles provocations n'ont été suivies d'aucun effet.

Kats était accusé en outre d'avoir méchamment et publiquement attaqué l'inviolabilité de la personne du Roi et de l'avoir méchamment et publiquement injurié...

L'acte d'accusation, document de 58 pages ¹, était daté du premier mai 1837 et était signé par l'avocat général J. D'Onethem.

*
* *

Lucien Jottrand, né à Genappe, le 30 janvier 1804, était avocat à Bruxelles et ancien membre du Congrès national ; il était à la fois catholique et démocrate.

Bien que d'origine wallonne, il n'aimait guère les peuples latins qu'il disait être en décadence, et toute sa sympathie allait aux allemands, anglais, et américains. Il parlait et écrivait le flamand et il fut dès 1834 un des initiateurs du mouvement flamand en Belgique.

À partir de 1826, il collabora au *Courrier des Pays-Bas*, qui devint plus tard le *Courrier belge* et dont il resta l'unique propriétaire jusqu'en février 1839.

Sa sympathie pour le peuple flamand le porta à encourager les débuts de Jacques Kats, dans sa propagande en langue flamande par le théâtre, les meetings et les journaux.

¹ Bruxelles, chez Deltombe, imprimeur, 41, rue de Louvain.

Il fut souvent son inspirateur et son guide, et ainsi s'explique la communauté de leurs idées sur un grand nombre de points.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 145

la gravure suivante, no 21

Lucien Jottrand

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Ce fut surtout dans le *Courrier belge* et plus tard dans le *Radical* (1837), la *Revue démocratique* (1846) et le *Débat social* que Jottrand développa son programme politique et social, qui peut être résumé comme suit :

Le travail est la seule source de la richesse.

Le cens électoral est supprimé.

L'armée permanente est abolie.

Les dépenses publiques sont à la charge exclusive de classes riches.

Les impôts de consommation sont modifiés ou supprimés.

Les successions paient un droit progressif, de façon à supprimer progressivement l'héritage en commençant par l'héritage collatéral.

Les biens des décédés n'ayant pas d'héritiers directs appartiennent à l'État.

Les grandes propriétés sont abolies.

Le capital et le travail s'associent.

Les travailleurs sont intéressés dans l'administration des fabriques, usines et ateliers.

Les enfants sont élevés aux frais de l'État, de façon à établir l'égalité du point de départ dans la vie.

*
* *

Jacques Kats, né à Anvers, le 3 mai 1804, était le fils d'un officier hollandais qui avait été mêlé aux conspirations républicaines et qui, à la suite d'un duel où il avait eu le malheur de tuer son adversaire, s'était réfugié à Bruxelles.

Là, le père Kats connut la misère, qui l'obligea à faire de son fils un ouvrier tisserand. Le jeune homme était fort studieux. Il étudiait sa journée de travail finie, et bientôt en sut assez pour ouvrir une école.

Malheureusement les élèves ne se présentèrent pas en grand nombre et Jacques Kats dut se faire marchand de tabac et de cigares. L'adversité ne lui fit cependant pas oublier ses frères malheureux, et il poursuivit sa propagande avec une opiniâtreté et un talent remarquables.

En 1833, Kats fonda à Bruxelles une société ouvrière, sous le nom de *Verbroedering (Fraternité)*. Cette association avait pour but d'instruire les ouvriers et de propager les principes démocratiques. C'est dans cette association qu'il fut décidé d'organiser des réunions publiques, pour y exposer les idées d'émancipation populaire et discuter les événements du jour. C'est là aussi que naquit l'idée d'organiser des représentations théâtrales de pièces à tendance démocratique-socialiste et anticléricale. Mais cette propagande entraînait nécessairement des dépenses et les membres du *Verbroedering* étaient de malheureux ouvriers.

Ce furent, nous apprend Kats lui-même, dans son *Belgische volks Almanak* pour 1875, des démocrates bourgeois : Alexandre Gendebien, Lucien Jottrand et le général Le Hardy de Beaulieu qui, par des dons volontaires, soldèrent une bonne partie des dépenses.

En 1836, sous l'inspiration de L. Jottrand et à l'instar de ce qui se pratiquait librement en Angleterre, l'ouvrier Jacques Kats organisa les premiers meetings d'ouvriers à Bruxelles. Il écrivit aussi une série de pièces de théâtres, à la portée des travailleurs, et forma un groupe d'ouvriers flamands qui les jouèrent dans de petits théâtres improvisés dans les cabarets de la capitale et des faubourgs ¹.

Ces représentations étaient données le dimanche et le lundi soir et elles étaient suivies par un nombreux public.

Le succès qu'elles obtinrent mécontenta le ministère, au point que, dans la discussion de la loi communale, le ministre de Theux proposa un article autorisant les conseils communaux à empêcher les représentations qui seraient contraires aux mœurs. C'était un moyen détourné de rétablir la censure ! Aussi, de vives protestations se firent aussitôt entendre. Le public réclama des représentations du *Tartufe* de Molière et ces spectacles eurent un tel succès que le gouvernement dut renoncer à ses projets liberticides.

¹ Dans son livre : *Die Sociale Bewegung in Frankreich und Belgien*, publié en 1845, Karl Grün parle avec éloge de l'ouvrier Jacques Kats, qu'il appelle l'O'Connell des ouvriers brabançons et flamands.

Jacques Kats, qu'un journal de l'époque appelait le *Molière des cabarets flamands*, fut calomnié et vilipendé par les amis du pouvoir et surtout par la presse ¹.

Quelques-unes des pièces de Kats furent imprimées.

Dans une de ses lettres datées de Bruxelles, 23 octobre 1844, Karl Grün, qui, rendit visite à Kats et assista à un de ses « prêches » et à une de ses représentations, écrit cette page intéressante :

« Dimanche dernier, je fus au meeting flamand. La salle de réunion est dans un estaminet au boulevard, non loin de la Porte de Cologne. Ici « prêche » Jacob Kats, le socialiste flamand, l'O'Connell des ouvriers brabançons et flamands. Après que le gouvernement, par toutes sortes d'intrigues, l'eût expulsé des lieux de réunion ordinaires, il acheta une maison avec son mobilier et fait maintenant de la propagande dans son propre local et à la faveur du droit de réunion reconnu par la Constitution belge.

« Je pénétrai dans une salle longue et étroite, dont le fond était converti en théâtre et dont la partie antérieure était un cabaret avec un comptoir. De 150 à 200 personnes avaient pris place sur des bancs en bois, qui coupaient la salle en travers et s'étendaient depuis le théâtre jusqu'au comptoir. Des hommes et des femmes, des jeunes gens, tous endimanchés et appartenant tous à la classe ouvrière, d'après l'aspect de leurs mains. Tous les yeux étaient fixés sur la scène, du haut de laquelle pérorait d'une voix de basse un homme d'âge moyen, véritable « tête carrée » avec des cheveux crépus et des traits durs. C'était Jacob Kats. Ce « gueux brabançon » comme on pouvait l'appeler, articulait tellement bien, soulignait son langage de gestes si expressifs, que je compris tout ce qu'il développait.

« Il n'y a pas longtemps, disait-il, une servante recevait une lettre et comme son maître était absent, elle prit dans le secrétaire de celui-ci l'argent pour acquitter le port. Quand son maître rentra, elle lui expliqua, en lui remettant la lettre, comment elle s'y était prise pour payer le facteur. Le maître porta plainte contre elle du chef de vol et elle fut arrêtée préventivement. Après quinze jours de prison, elle fut remise en liberté, rien de répréhensible n'ayant été relevé à sa charge. Aujourd'hui, elle cherche vainement un place dans une autre maison. N'a-t-elle pas été en prison ? - Quand un riche, par quelque spéculation, vole deux mille francs, il lui suffit, pour rester en liberté, de verser une caution de 500 francs et il lui reste 1,500 francs - pour passer la frontière. Qu'un pauvre diable prenne un pain et il est jeté en prison.

« Ceci vous démontre, chers amis, que l'égalité devant la loi n'existe pas, que le pauvre est sans cesse persécuté et sacrifié, que le riche est toujours avantagé. L'égalité devant la loi n'existera que lorsque le travail sera organisé. »

« Kats a monté un théâtre flamand, et la même scène qui, les décors enlevés, se transforme en tribune, sert le soir à la représentation de pièces flamandes. Je vis jouer : *De Verlichte Boer* (*Le Paysan éclairé*), qui n'est rien autre qu'une discussion

¹ « Vingt journaux se publient à Bruxelles, sous la direction et la rédaction exclusives d'écrivains français n'ayant ni un état de fortune qui puisse leur donner quelque indépendance, et, à défaut de leur caractère, les garantir contre les séductions de l'or officiel ; ni une position civile qui les mette à l'abri des lois d'expulsion qu'eux-mêmes, tant leur condition est misérable » ont été forcés d'aider le pouvoir à arracher à nos Chambres. » (*Le Courrier belge*, 8 septembre 1836.)

entre le bon sens et les affirmations dogmatiques et morales des prêtres. Le paysan éclairé lit les *Paroles d'un croyant* de Lamennais et convertit aux doctrines altruistes de celui-ci, les autres paysans, ses frères. Il s'aperçoit qu'un curé cherche à séduire sa femme, en lui montrant son mari comme irrémédiablement perdu. Il enferme le curé sous un grand frêt et s'aperçoit qu'il lui a volé aussi ses « Paroles d'un croyant ». Il appelle ses amis et le curé est expulsé.

« Dans ce théâtre, Kats est à la fois l'auteur dramatique, le directeur du théâtre, le premier rôle, le régisseur parlant au public, le chef d'orchestre, le souffleur et le lampiste. »

Un petit groupe d'ouvriers se joignit peu à peu à Kats. Parmi eux, il faut noter Jean Pellerin, ouvrier bottier, né à Bruxelles le 24 octobre 1817.

Lorsque survinrent les événements de septembre 1830, Pellerin, bien qu'âgé de 13 ans seulement, prit part aux manifestations et aux émeutes qui aboutirent à la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Pellerin aida Kats dans sa propagande. Il fut arrêté en 1839 dans une bagarre qui éclata Place de la Monnaie au sujet du Traité des 24 articles. Nous le retrouverons plus tard dans tous les mouvements politiques, économiques ou de libre pensée.

Jean Pellerin est mort à Bruxelles le 15 juin 1877. ¹.

*
* *

Le lundi, septembre 1836, quelques démocrates flamands, ayant pour chef l'ouvrier Kats, organisèrent à Bruxelles le premier meeting ouvrier.

Ce fut toute une affaire !

Le gouvernement s'émut. La presse calomnia à l'avance les organisateurs. Elle dénatura leur but et leurs tendances, et chercha à effrayer la bourgeoisie en répandant le bruit que la réunion serait suivie de scènes de carnage et de pillage !

De son côté, la police secrète reçut l'ordre de provoquer des troubles.

Plus de 500 personnes assistèrent au meeting. Le commissaire de police, Courouble, ceint de son écharpe, et d'autres policiers en bourgeois assistés de quelques individus égarés, crièrent et tempêtèrent pour empêcher les orateurs de parler. Bientôt une bataille en règle s'engagea. Deux des organisateurs du meeting, Kats et Michaets, furent arrêtés. Le commissaire de police, Courouble, le principal organisateur du tapage, fut entouré par des ouvriers et conduit au bureau du Marché-aux-Grains, comme un vulgaire malfaiteur ! Une plainte fut déposée à sa charge et il fut poursuivi en même temps que les deux ouvriers démocrates. Naturellement, le commissaire fut acquitté, lui le perturbateur, tandis que Kats et Michaets, qui étaient en règle avec la Constitution, furent condamnés

¹ Voir *Histoire de la Coopération en Belgique*, Tome I, pages 312 et suivantes.

Seul, le *Courrier belge* prit la défense des organisateurs du meeting. Dans son numéro du jeudi 8 septembre 1836, il publia un article signé L. J. (initiales de Lucien Jottrand), portant pour titre *Les réunions populaires*, et dont voici des extraits :

« Écarté provisoirement de la scène qu'il avait lui-même conçue et créée, Kats se rabattit, et toujours dans l'intérêt exclusif des classes abandonnées dont il fait partie, sur l'enseignement par la voie plus lente de la presse périodique. Il fonda le journal flamand, *De Ware Volksvriend* ; et les premiers et difficiles succès qu'il obtint dans cette carrière épineuse où, comme dans l'autre, à chaque pas, il heurtait un ennemi, le relevèrent un peu de son découragement. Nous nous faisons gloire d'avoir été les premiers à le défendre contre les mille calomnies auxquelles il se vit bientôt en but. Peut-être avons-nous un regret aujourd'hui, celui d'avoir laissé circuler si longtemps ces calomnies, sans nous être donné la peine d'aller voir si elles étaient fondées ; et d'avoir attendu les provocations de gens qui se trompaient sans doute sur le motif de notre silence, avant de prendre en main la cause d'un homme, dont tant de précédents auraient dû nous enseigner que nos prêtres intolérants et nos aristocrates égoïstes avaient juré de faire une victime.

« L'attitude que prit, peu de temps après, la classe ouvrière en Angleterre, et les meetings célèbres où elle exprima, avec tant d'énergie et de talent, ses propres besoins, en même temps qu'elle manifesta sa sympathie pour les douleurs actuelles du peuple français et pour les efforts récents du peuple espagnol occupé à reconquérir la liberté, suggéra sans doute à Kats un nouveau moyen d'appliquer son apostolat. Il conçut le meeting flamand. L'idée de cette imitation des mœurs d'un peuple dont notre histoire nationale, notre caractère national, nos institutions nationales nous rapprochent à tant de titres, devait naturellement venir à celui qui avait trouvé peu de temps auparavant le moyen du théâtre populaire.

« Les meetings eurent lieu, et comprenant mieux cette fois, par les antécédents, les idées et la mission de Kats, nous n'hésitâmes pas un seul instant à applaudir à sa nouvelle tentative. Nous cherchâmes seulement, par nos conseils, à le mettre en garde contre l'intrusion dangereuse des étrangers parmi ceux qu'il voulait réunir pour leur parler de leurs droits comme belges ; et nous l'avertîmes en même temps de se défier des pièges que ne manqueraient pas de lui tendre encore les mêmes ennemis qui l'avaient poursuivi dans l'ombre, quand il s'agissait de son théâtre.

« Et puis, n'était-ce pas une nouvelle réalisation d'un de ces grands principes de notre belle Constitution, le droit de s'associer, de s'assembler et de délibérer paisiblement ; droit sacré pour tout le monde dans notre pays, et destiné évidemment par les auteurs de notre charte nationale, à l'usage spécial des classes les plus nombreuses et les plus faibles, puisque mille autres moyens d'enseignement et de communications d'un autre genre sont à la portée exclusive de toutes les autres classes !

« Les meetings flamands attirèrent bientôt, comme nous nous y attendions, les mêmes menées qui avaient servi d'abord contre l'abbé Helsen, puis contre le théâtre populaire. Un premier succès vient d'être obtenu de ces menées, succès qui, cette fois du moins, ne sera qu'éphémère et servira à consolider plutôt qu'à faire ajourner encore l'introduction des assemblées du peuple, dans nos mœurs politiques.

« Mais pour calmer les craintes réelles chez quelques esprits faibles, pour déjouer l'affectation de terreurs simulées chez un grand nombre de misérables égoïstes et de

honteux exploiters de préjugés, le plus pressé était de faire comprendre clairement la filiation et le but de ces meetings, dont il serait si commode à certains politiques de créer un épouvantail au pays. »

Quelques jours plus tard, Lucien Jottrand publia un nouvel article intitulé : *Les doctrines sociales de l'ouvrier Kats* :

« La tâche que nous avons entreprise, dit-il, d'éclairer les gens de bonne foi sur la tendance des doctrines de l'ouvrier Kats, en butte aujourd'hui à tant de calomnies, nous amène à parler de lui comme journaliste, après avoir parlé de lui comme dramatisse populaire.

« Lorsque les intrigues de quelques prêtres et de quelques familles nobles de Bruxelles, dont les noms sont au bout de notre plume, tant ces intrigues ont été notoires et patentes, eurent réussi à décourager Kats, dans ses premiers efforts pour monter un théâtre populaire, il se rejeta sur la liberté de la presse, et crut pouvoir continuer plus facilement, à l'aide d'un petit journal, la mission qu'il s'était donnée parmi ceux de sa classe.

« Il rédigea une petite feuille flamande sous le titre d'*Uylenspiegel*¹, nom du héros d'un vieux roman populaire, célèbre parmi les classes inférieures, dans les villes et les campagnes de nos provinces flamandes. Ce titre seul annonçait quel serait le but principal de la publication ; car *Uylenspiegel*, mot qui signifie « miroir pour les hiboux », est surtout fameux, dans le vieux roman en question, pour les bons tours qu'il joue aux moines et aux prêtres ignorants, ivrognes, gourmands, luxurieux, avides.

« La nouvelle feuille s'attacha donc principalement à faire la guerre aux passions et aux travers de certains membres de notre clergé moderne, à recueillir et à publier les faits et les anecdotes les plus propres à mettre en lumière ces passions et ces travers.

« Nous ne savons pas au juste les personnes qui aidèrent ou encouragèrent Kats dans ce genre de publication ; mais ce qui est certain, c'est que ce ne sont pas les mêmes qui depuis ont montré de la sympathie pour le courage et la persévérance de cet ouvrier, et qui l'ont enfin ouvertement défendu comme nous avons entrepris de le faire nous-mêmes, contre d'indignes persécutions. *L'Uylenspiegel* avait pris une route que la liberté de la presse permet de prendre, comme toutes les autres ; nous croyons même que dans notre pays, et en s'adressant à des classes différentes de celles auxquelles Kats voulait parler, cette route peut être exploitée par des esprits d'une certaine tournure, avec quelque avantage, pour le triomphe définitif de la vérité sur l'hypocrisie. À d'autres époques, et toute acception faite de la différence du mérite, Rabelais, pour ne citer que celui-là, a prouvé toute la puissance de la satire exagérée et même un peu dévergondée, contre un genre d'ennemi qui réfugie d'ordinaire ses vices les plus honteux, sous l'abri adroitement élevé des convenances et du respect humain. À notre avis, cependant, Kats l'ouvrier eut tort de substituer exclusivement cette marche, à celle qu'il avait d'abord adoptée, pour l'enseignement par son théâtre... »

¹ « C'est de ce nom d'*Uylenspiegel*, et des tours qu'il jouait aux moines, que sont venus les mots français *Espiègle*, *Espiègeries*, passés dans cette langue, très probablement vers les 14^e et 15^e siècles, époques de rapports fréquents entre les français et les flamands, d'abord pour les affaires de la Flandre, puis, pour celles des ducs de Bourgogne. »

Les premiers meetings ouvriers, surtout à cause de l'intervention policière et des poursuites contre des citoyens qui avaient commis le seul crime de prendre au sérieux les libertés constitutionnelles, firent beaucoup de bruit, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger.

Au mois de novembre 1836, un journal de Londres, le *Constitutionnel*, publia tant en anglais qu'en français, une *Adresse de l'Association des ouvriers de Londres aux classes ouvrières en Belgique*.¹

Ce document, peu connu, est des plus curieux, tant par les principes qui y sont défendus, que par les moyens que les auteurs y préconisent pour émanciper la classe des travailleurs. Que l'on en juge :

« Compagnons producteurs de la richesse ! Notre avis est que ceux-ci, dans quelque pays que ce soit, produisent la richesse véritable, c'est-à-dire l'aliment, le vêtement, l'habitation, et tous les objets essentiels au bien-être de l'homme, et n'ont en réalité qu'un grand intérêt commun. Si quelques contrées sont plus aptes que d'autres à certaines productions, les travailleurs sont là, comme partout, intéressés à obtenir un juste et convenable équivalent de leur labeur, et on ne saurait attenter nulle part à ce principe de justice, sans nuire également à tous. Convaincus donc, que les intérêts de l'universalité des classes ouvrières dans toutes les parties du monde sont identiques, et que les principes d'une amitié fraternelle nous conduiraient à entretenir la paix, l'industrie, un utile échange de sentiments et d'actes, inspirés par une bienveillance réciproque, nous avons cherché pourquoi, de temps immémorial, les dispositions contraires ont été fomentées entre nous.

« Nous nous sommes demandé pourquoi ceux qui dans chaque pays cultivent leurs champs, nourrissent leurs troupeaux, et, par leur savoir-faire, enrichissent, adoucissent l'existence commune, ont tant de fois abandonné leur vocation pacifique pour se jeter dans les luttes sanglantes, et sur un signe de quelque mignon aristocratique ont couru massacrer des hommes qu'ils ne connaissaient même pas, soutenir des querelles qui leur étaient étrangères.

« Frères, cet examen nous a appris que la cause de ces fortes dissensions tient à ce que nous ignorons notre position véritable dans l'état social ; de là vient que nous nous croyons nés pour travailler, tandis que d'autres auraient seuls le droit de jouir ; de là vient que nous nous attribuons une infériorité naturelle et que nous nous inclinons en silence devant l'autorité de ceux qui se disent supérieurs à nous. Aussi les gens qui nous gouvernent ont usurpé le pouvoir pour leur avantage, non pour le nôtre ; le maintien de leur puissance, dépendant de l'ignorance, des préjugés, de l'égoïsme de la multitude, ils ont forgé les institutions les plus propres à l'aveugler, à l'asservir ; leurs lois ont été faites pour perpétuer leur pouvoir ; elles ont été employées à engendrer la crainte, la soumission au profit d'une grandeur usurpée, d'une incapacité héréditaire, d'une opulence acquise injustement. Par bonheur cependant pour le genre humain, les écluses que les tyrans du monde avaient bâties pour retenir le torrent des connaissances ont été rompues, nous avons goûté cette onde rafraîchissante, le brouillard de l'ignorance et de la fraude s'est dissipé. Nous aperce-

¹ L'Adresse des ouvriers de Londres fut reproduite par l'*Observateur* du 19 novembre 1836, 1^{re} année, n° 340, journal publié à Bruxelles.

vons le tort qu'on nous a fait et nous sentons du moins le poids de cet esclavage dont nous n'avons encore pu nous affranchir.

« Notre émancipation tient à la propagation des lumières parmi les classes ouvrières de tous les pays, à ses effets salutaires, à l'exacte appréciation de notre position dans l'état social, à la conscience de notre fonction comme producteurs de la richesse d'où naît notre droit à en tirer profit les premiers. Sachons enfin que si l'éducation développe l'intelligence et rend chacun plus apte à faire son devoir envers la société, ceux qui produisent les moyens nécessaires à l'éducation ont un droit égal, un droit national à ses bienfaits. Sachons que les gouvernements étant institués pour l'avantage de tous, tous ont encore le droit égal aux emplois publics, et que les lois étant faites suivant ce qu'on en dit pour le bénéfice de chacun, chacun doit avoir son suffrage, et participer à leur établissement. Lorsque ces principes seront bien compris par les classes ouvrières, l'ascendant qu'engendre l'intelligence en amènera bientôt une application générale, et alors, compagnons de travail, les tyrans du monde perdront leur pouvoir, les hypocrites leur masque, les trompeurs de l'humanité leurs crédules auditeurs...

« ... Compagnons ! Il y a six ans que par une révolution vous avez changé le gouvernement de votre pays, mais l'ignorance où vous étiez des vrais principes, ou le défaut d'union, vous ont fait substituer une de ces familles appelées royales à une autre, une bande d'hommes à placer et d'exploiteurs du peuple à une autre également rapace, également intéressée à perpétuer votre esclavage ; vous êtes les auteurs de la révolution et vous n'y avez rien gagné. Ceux qui n'ont couru aucun danger et qui se moquaient de vos efforts, ont eu tout le profit. Pendant le combat, la vie et la propriété des riches parmi vous n'avaient d'autre protection que votre honneur. Une noble fierté a tenu la place de la loi, et l'Europe vous a vus avec admiration dédaignant de ternir votre victoire par un seul acte de pillage. Comment vous ont été récompensés, tous vos sacrifices, tant de preuves de courage, d'honneur et de patriotisme ? On ne vous juge pas dignes de la moindre participation à ce gouvernement qui ne doit l'existence qu'à vos bras ; en effet, vous êtes esclaves. Le docteur Beaumont (notre compatriote, et le vôtre, puisqu'il a combattu avec vous et a reçu, dans la révolution belge, une grave blessure), le docteur Beaumont l'a très bien remarqué dans sa défense devant la cour des pairs : « Partout où les lois qui disposent de la vie, de la liberté, du travail des ouvriers sont faites par des gens à l'élection de qui ils n'ont pas participé, les ouvriers *sont esclaves*, et les faiseurs de lois *sont des propriétaires d'esclaves*...

« L'objet de ceux qui vous parlent en ce moment, c'est d'unir la portion intelligente et influente des classes ouvrières des villes et des campagnes, et de disséminer parmi eux, la connaissance des vrais principes, parce que ces principes produiront une révolution pratique dans notre gouvernement, ou, s'il y a des victoires à gagner, serviront à en assurer les fruits pour notre propre avantage, et non pas uniquement pour celui des autres. Nous voudrions vous déterminer à suivre notre exemple, et former, s'il se peut, une union avec les pays qui vous avoisinent : *une fédération des classes ouvrières de Belgique et de Hollande, et des provinces rhénanes, composerait une admirable démocratie*. Chaque région se gouvernerait elle-même à Bruxelles, à La Haye, à Aix-la-Chapelle, et il y aurait alliance contre le tyran qui voudrait vous opprimer. À tout événement, notre avis est que vous devez cultiver les sentiments fraternels, et vous efforcer à répandre les vrais principes parmi vos concitoyens.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 157

la gravure suivante, no 22

Jean Pellerin

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Unissez-vous cordialement contre l'ennemi commun, et usez de ce peu de droits que vous avez, pour conquérir tous ceux qui vous appartiennent. Chez vous, pas de code Fieschi, forgé par un tyran apostat et ses complices, pour enchaîner votre presse ou votre droit d'association ; combattez avec ces moyens, pour votre entière émancipation, et mourez plutôt que d'être asservis par le despotisme du sabre, comme le sont aujourd'hui les héros de juillet.

« Nous sommes, compagnons, vos frères comme producteurs de richesses, et comme victimes des systèmes d'injustice et d'oppression.

« Les membres de l'*Association des ouvriers*, par son comité qui signons ceci, savoir :

Robert Hartwell, compositeur ; John Gast, charpentier de vaisseau ; Richard Moore, graveur ; William Hoare, cordonnier ; Antony Morton, charpentier ; Georges Tomey, ferblantier Charles (H. Baker), compositeur ; William Pearce, charpentier ; William Savage, garde-magasin ; John Cleavel, libraire ; John Rogers, tailleur ; Henry Hetherington, comptable-trésorier ; William Lovett, ébéniste, secrétaire d'association ».

Ce manifeste de 1836 proclamait la nécessité, on le voit, pour les travailleurs, de s'unir internationalement. Cette idée fit son chemin, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

*
* *

Malgré les calomnies de la presse bourgeoise et l'intervention de la police, les meetings d'ouvriers s'implantèrent peu à peu et entrèrent dans les mœurs, mais ce ne fut pas sans peine.

Vers la fin de l'année 1837, le *Radical* réclama l'organisation de réunions publiques en langue française, car jusqu'ici Kats et Pellerin ne s'étaient adressés aux ouvriers qu'en flamand.

Le 25 décembre, jour de Noël, un meeting français eut lieu à Bruxelles et Alexandre Delhasse y prit la parole. Son allocution, fut reproduite dans le *Radical* du 31 décembre 1837.

L'orateur, qui s'adressait aux ouvriers, débuta en ces termes :

« Vous qui, en cette saison rigoureuse, travaillez depuis le point du jour jusqu'à la nuit tombante, pour alimenter l'estomac avide des oisifs, si vous souffrez, c'est que vous le voulez bien !

« Vous qui, en hiver, ne pouvez employer au travail nécessaire à votre nourriture et à celle peut-être d'une nombreuse famille, que les heures précèdent l'aurore et celles qui suivent le crépuscule du soir, ne vous plaignez pas si le produit de votre travail ne suffit point à votre subsistance, si vous avez faim, si vous avez froid, car vous le voulez bien !

« Vous êtes cent contre un ! a dit, il n'y a guère plus de quinze jours, l'abbé de Lamennais, dans un livre remarquable qu'il vous adresse. L'illustre auteur des *Paroles d'un croyant* a parfaitement raison, et nous répéterons avec lui, que vous remédieriez à la misère qui vous accable, sitôt que vous le voudrez ; car ceux dont l'intérêt, tel qu'ils le comprennent fausement, serait de vous en empêcher, que sont-ils près de vous ? Quelle est leur force ? *Vous êtes cent contre chacun d'eux* ».

La harangue se terminait par ces mots :

« Hommes du peuple, vous l'entendez ! Si vous voulez ne plus souffrir, il faut vous associer, vous tendre une main secourable, vous éclairer mutuellement et vous aider les uns les autres, autant que vous le pouvez.

« Travaillez donc avec ardeur, et surtout ne perdez jamais confiance dans l'avenir, si vous voulez que Dieu vous aide dans vos travaux au bout desquels vous trouverez la liberté et l'égalité ! »

Lorsqu'en avril 1838, une grande émotion s'était emparée du pays, au sujet de l'abandon d'une partie du Limbourg et du Luxembourg à la Hollande, de nouveaux meetings furent organisés. Des centaines de personnes assistèrent à ces réunions et applaudirent les orateurs « patriotes et démocrates », au premier rang desquels se présentèrent Kats et Pellerin, parlant en flamand, et Alexandre Delhasse s'exprimant en français.

On distribua dans ces réunions des chansons démocratiques, entre autres, les *Souvenirs d'un vieux prolétaire* et *La Propagande du Père Libertas*.

Ces chansons furent jugées subversives, car le 15 mai, à huit heures du matin, des visites domiciliaires furent faites par trois commissaires de police. L'un se présenta au domicile d'Alexandre Delhasse, rue de Laeken, 17 ; il y saisit quelques exemplaires de la chanson, *La propagande du Père Libertas*, et laissa un mandat à comparaître

devant le juge d'instruction. Un autre perquisitionna chez M. Dehou, imprimeur des deux journaux, le *Radical* et le *Volksvriend*, et beau-frère de Jacques Kats.

La propagande du Père Libertas est une pièce curieuse. On en jugera mieux par les extraits qui vont suivre :

LA PROPAGANDE DU PÈRE LIBERTAS

Le père Libertas est un vieux maçon éclairé, qui a vu se succéder plusieurs révolutions. Il profite de l'heure de midi pour instruire de jeunes ouvriers, qui comme lui, sont assis sur une pierre et mangent un morceau de pain noir pour leur dîner.

AIR : *Quel plaisir d'aller à la noce !*

REFRAIN :

La république est un' bell' chose,
Oui, mes amis, je le soutiens,
La république est une belle chose,
Qui peut le nier est un chien.
République !
République !
Voilà le cri d'ceux qui pensent bien !

I.

Vous tous qu' êt's bêt's comm' des canards
Ouvrez l'tympan de vos oreilles ;
De vous j'veux fair' d'fameux gaillards ;
Si vous voulez suiv' mes conseils ;
Vous huerez les rois, les grands
Si vous m'écoutez un moment,
Oui, mes enfants !

Car je vous délierais les yeux à tertoux sur vot' monarchie qu'est trente-six fois plus bête qu'une cruche ; une vieille sottise qui radote, n'a pas plus d' sens commun que l'esprit d' ma grand'mère ! Il faut que vous soyez bien animalcules, vous autres qu'êtes maçons, d' vous faire les souteneurs d'une baraque qu'est pourrie aux fondements.

LES OUVRIERS

Ah ! Libertas, nous n' sommes pas ses souteneurs.

LIBERTAS

Alors chantez donc avec moi :

La république, etc.

II

Non, plus de rois, plus d'esclavage,
Sous c' gouvernement fraternel ;
Plus d' mendiants, plus d'équipage,
Ni plus d'impôt qu'est si cruel :
Qui pèse sur la soif, sur la faim ;
Et qui tax' notre morceau d' pain,
Ah ! cré coquin

Et cependant, mes amis, il n'est ni mou ni blanc c' pain. Voyez plutôt l' chiffon que j' tiens. N'est-il pas aussi noir que la frimousse d'un nègre des Patagons, aussi dur que l' pierre sus l' quelle nous sommes assis ?.. Eh ! ben... ten... c'est comme ça que not' roi nourrit ceux qu'il nomme ses enfants ! Fameux père, va, que celui qui nous met au dessous d' ses chiens car, de c' pain, ses chiens n'en voudraient point !

LES OUVRIERS

C'est ben vrai tout d' même.

LIBERTAS

*Eh ! si c'est ben vrai, dites donc avec moi :
La république, etc.*

III

Alors nous serons tous égaux,
Nous oserons regarder en face
Ceux qui, sous les pieds d' leurs chevaux,
Nous jettent par terre et nous écrasent.
Nous leur dirons : bougres de chiens !
Recevez cett' volée d' coups poing ;
Que c'sera ben !

Car c'est une iniquité d'voir comme nous sommes traités par ces richards qu'ont pas plus d' cœur pour nous que pour le pavé sus l'quel ils roulent. S'ils nous rencontrent en chemin, à peinent ouvrent-ils leur bouche, ou s'ils le font, ils crient : Gare, la canaille !... Les brigands ! sans cette canaille, comme ils nous appellent, ils ne promèneraient pas leurs personnes fainéantes dans de biaux carrosses ; c'est pour les nourrir que nous nous crevons à travailler depuis l' matin jusqu'au soir.

LES OUVRIERS

Ah ! père Libertas, vous avez ben raison.

LIBERTAS

Ah ! si j'ai ben raison, répétez donc avec moi :
La république, etc.

IV

Oui, je le dis et c'est comme ça,
Il n'ia pour nous qu' la République !
Ell' seule au mond' nous vengera
De ces riches qui de nous trafiquent.
Ils seront honnis comm' des sots,
Et seuls ils payeront les impôts.
Que c' sera beau !

À présent, c'est tout le contraire ; c'sont ceux qui n' travaillent point et qu'ont plus d'or à dépenser par jour que nous n'en gagnons de toute not' vicarée, qui à l'État ne paient rien. Eh c'est tout simple, c'sont eux qui font les lois ! Ils n' sont pas si bêtes de les faire en faveur de nous, pauvres ouvriers, parce qu'ils savent bien, que plus nous crevons de faim plus ils s'enrichissent.

LES OUVRIERS

Ah changeons tout ça, il le faut !

LIBERTAS

Alors criez donc bien haut :
La république, etc.

V

Des députés nous enverrons
Afin qu' justic' nous soit rendue,
À la Chambre où les lois se f'ront,
Au nom d' la mass' qu' est absolue.
Le peuple s'ra le souverain,
La liberté ira son train.
Que n'est-ce demain !

Quant à moi, j' vous préviens que lorsqu'il s'agira d' conquérir nos droits, vous m' verrez mordre comme un chien. Et puis, si, comme en 1830, ces nobles pendards, ces riches coquins, toute cette foule d'intrigants qui le lendemain de la bataille sont sortis des trous où ils se cachaient pour escamoter not' liberté, si, dis-je, il s'en trouvent en mon chemin, j' vous garantis que j'leur ferai danser une danse comme on n'en danse pas aux bals du roi de vot' choix.

LES OUVRIERS

Père Libertas, vous vous trompez, nous n' l'avons pas choisi, et nous voulons pas, du louche ¹.

LIBERTAS

Eh bien, si vous ne voulez pas être regardés de travers, il faut clamer avec moi :

La république, etc.

VI

*Maintenant j' crois qu' vous m'entendez,
Et que vous vous mettez à l'œuvre
Pour conquérir l'égalité
Comme l'a voulu donner Babeuf ;
Si vous montrez d' la fermeté
Bientôt nous pourrons tous crier :
Viv' la liberté !*

Oui ! si vous avez du cœur dans l'ventre, nous changerons toute la boutique. Nous renverrons Chose ² à Charenton, tout son entourage nous le chasserons ainsi qu'les rampans d' sa maison. Tous ces infâmes exploiters seront considérés comme des voleurs et n'auront d'répit dans aucun pays.

LES OUVRIERS

Ah ! père Libertas, nous sommes extrêmement de l'avis de tout ce que vous avez dit, et avec vous désormais nous chanterons :

La république, etc.

LIBERTAS

Puisque, mes enfans, nous voilà tous d'accord, que le Bon Dieu nous soit en aide et remettons nous à l'ouvrage, car l'heure du travail vient d'sonner. Mais avant de reprendre la pioche, jurons tous de combattre les tyrans et ceux qui nous oppriment, et de n'leur laisser aucun repos partout où ils se trouveront.

LES OUVRIERS

Nous le jurons !

VII

*Haine aux tyrans, aux exploiters,
À ceux qui nous forgent des chaînes ;*

¹ Léopold 1er.

² Le roi Léopold.

Flétrissons les accapareurs,
Qui dans l'État sont la gangrène ;
Point d' compassion, ni de pitié ;
Partout il faut l'exterminer,
Oui, sans quartier !

À moins cependant qu'ils n' se corrigent. Si, lorsque nous aurons conquis l'égalité, ils consentent de bonne foi à renoncer à leurs privilèges, alors nous les recevrons à bras ouverts dans not'communauté et avec nous ils pourront chanter :

La république est un' bell' chose
Oui, mes amis, je le soutiens.
La république est une bell' chose
Qui peut le nier est un chien.
République !
République !
Voilà le cri d' ceux qui pensent bien.

Mais revenons à Jacques Kats et à sa propagande.

Ce ne fut pas seulement par le meeting et le théâtre qu'il s'adressa à l'âme des ouvriers, il eut recours également au journal et surtout à l'almanach pour propager les idées démocratiques.

Son *Belgische Volksalmanak voor 1841* est surtout curieux et intéressant ; de plus, il fait connaître clairement les tendances et les idées de son auteur.

Cet almanach, qui eut d'ailleurs une édition française ¹, contient un calendrier, une introduction et un *catéchisme des vérités que le peuple belge doit comprendre pour obtenir un remède à ses maux*.

Voici les questions et réponses de la première leçon :

« *Demande.* - Quels sont les hommes les plus utiles de la grande société, c'est-à-dire de tout le pays ?

« *Réponse.* - Ce sont les gens qui travaillent, car ce sont eux qui labourent et ensemencent la terre et qui en récoltent les fruits ; qui font la pêche et préparent notre nourriture ; qui confectionnent les vêtements et qui vont au fond des mines ; qui traversent les mers pour échanger les produits des différents pays et pour les répandre au loin ; qui construisent les navires, les charrettes, les chariots ; qui bâtissent les maisons, les palais, les églises, les villages et les villes. En un mot, ceux qui, par leur travail, nous procurent ce qui nous est nécessaire, avantageux ou agréable, sont les hommes les plus utiles du pays et c'est pour cela que les gens sensés les appellent avec raison les producteurs de la richesse.

« D. - Comment peut-on appeler les ouvriers les producteurs de la richesse ?

¹ Almanach populaire de Belgique 1844, par J. Kats, traduit du flamand, Bruxelles, imprimerie de Marré et Dehou, impasse des Poissonniers, 2.

« R. - Parce que la richesse ne produit aucun bénéfice sans travail.

« D. - Si ce sont les ouvriers qui produisent les richesses, comment se fait-il qu'ils deviennent chaque jour plus pauvres ?

« R. - Parce qu'ils doivent travailler plus pour les autres que pour eux-mêmes, et qu'en outre leurs droits sont méconnus tous les jours davantage.

« D. - Quelles sont les personnes pour lesquelles les ouvriers doivent travailler plus que pour eux-mêmes ?

« R. - Ceux qui ont accaparé les biens de la terre, et qui s'appellent les riches.

« D. - Comment les droits des ouvriers sont-ils lésés et méconnus ?

« R. - Par les lois mauvaises et injustes qui permettent aux riches d'exploiter les pauvres de toutes les manières, et de diminuer leur salaire ; par les contributions toujours croissantes qui font augmenter le prix des choses nécessaires à l'existence, et par la conscription qui arrache les jeunes gens des bras de leurs parents pour en faire des soldats préposés à la garde des biens des riches, et destinés à tenir sous l'oppression leurs pères et leurs frères, qui n'osent pas s'opposer aux mauvaises lois. »

L'auteur s'occupe ensuite des dépenses de l'État, des représentants, sénateurs et ministres.

La quatrième leçon est également intéressante :

« *Demande.* - Comment est-il possible que la plus grande partie de la société, la petite bourgeoisie et la classe ouvrière, se laissent dépouiller et exclure du droit commun par quelques privilégiés ?

« *Réponse.* - Par l'ignorance du peuple lui-même, et par la désunion qui en est le résultat.

« D. - En quoi le peuple est-il ignorant ?

« R. - En ce qu'il n'a pas la connaissance nécessaire de ses droits et de ses devoirs comme homme et comme citoyen.

« D. - Pourquoi les ouvriers sont-ils plus ignorants que ceux qui les gouvernent ; ont-ils peut-être moins d'intelligence que ceux-ci ?

« R. - Non. Les ouvriers ont reçu de la nature ou de Dieu autant d'intelligence et de force physique que les seigneurs les plus riches ; leur ignorance ne provient que de ce que, dès leur plus tendre enfance, ils sont mal dirigés, qu'ils ne reçoivent pas d'instruction et qu'ils n'ont presque jamais l'occasion d'apprendre les vérités qu'il faut savoir pour se retirer de la misère et de l'esclavage.

« D. - Depuis quand a-t-on pu maltraiter et dépouiller le peuple ou les ouvriers ?

« R. - Depuis qu'on a su les tromper, car on ne peut jamais dépouiller un peuple sans le tromper ; c'est pour cela que les ennemis du peuple disent que les ouvriers ne doivent pas s'occuper de la politique, cela veut dire qu'ils ne doivent point examiner les affaires de l'État, afin qu'ils ne découvrent pas qu'ils sont trompés. »

Au sujet du chômage :

« *Demande.* - L'État doit-il donc s'inquiéter de tous les gens sans emploi et sans ouvrage ?

« *Réponse.* - Du moment qu'il n'y a pas de leur faute, l'État ne doit pas permettre qu'un citoyen manque de pain et de vêtements ; personne ne peut être privé des choses nécessaires à la vie, s'il n'y a pas de sa faute.

« D. - Où l'État cherchera-t-il les ressources nécessaires pour procurer des moyens d'existence à tous les impotents, mineurs et ouvriers sans ouvrage ?

« R. - Dans un État bien organisé on prend les dépenses nécessaires sur le superflu des riches propriétaires, tandis que maintenant on fait plus contribuer les pauvres que les riches aux dépenses publiques. »

En ce qui concerne les machines, que l'auteur appelle *mécaniques*, voici ce qu'il enseigne :

« *Demande.* - Permettra-t-on les mécaniques dans un État bien organisé ?

« *Réponse.* - Oui, et l'on encouragera spécialement celles qui ont pour but d'alléger le travail des ouvriers ; mais au lieu de nuire aux ouvriers par les mécaniques on les soulagera par elles, et on les fera participer aux bénéfices qu'elles produisent.

« D. - Comment cela peut-il se faire ?

« R. - Par une juste organisation, cela veut dire, l'organisation du travail, qui pourrait s'effectuer de la sorte : Toutes les mécaniques et machines à vapeur, seraient, comme le chemin de fer, exploitées par l'État, alors il ne lui serait pas difficile de distribuer les bénéfices résultant du travail parmi les ouvriers, et procurer de l'ouvrage à ceux qui n'en ont point.

« D. - Que feront alors les personnes qui possèdent ces belles mécaniques ?

« R. - Elles recevront pour cela une juste indemnité.

« D. - Quand on aura aboli les douanes, l'octroi, et en temps de paix, toute l'armée, à quoi occupera-t-on tout ce monde ?

« R. - Aux travaux de l'agriculture et dans les établissements et fabriques de l'État.

« D. - Mais en cas de guerre, comment rassemblera-t-on immédiatement une armée ?

« R. - En organisant tous les hommes valides, en les armant et en formant une garde nationale qui devrait faire l'exercice deux fois par semaine, afin d'être à même,

en cas de guerre, d'entrer en campagne comme une armée bien organisée ; à cela on pourrait employer tous les officiers de l'armée actuelle.

Sur l'instruction, les cantines scolaires, etc..., voici ce que pensait Kats, en 1844 :

« *Demande.* - De quelle manière l'État pourvoira-t-il aux besoins des mineurs et des impotents ?

« *Réponse.* - En établissant des institutions où tous les enfants pourront recevoir gratuitement l'éducation, l'habillement et la nourriture.

« D. - Quel degré d'instruction donnera-t-on à ces enfants ?

« R. - L'instruction que les représentants du peuple jugeront nécessaire, pour développer convenablement l'intelligence et le corps des enfants, pour en faire des citoyens utiles à la patrie.

« D. - Jusqu'où s'étendra cette instruction ?

« R. - Des plus simples notions aux sciences les plus abstraites, afin de mettre chacun à même d'entrer dans la sphère pour laquelle il montre le plus d'aptitude. »

La dixième et dernière leçon du Catéchisme de Jacques Kats est le résumé de ce qu'il réclame :

« *Demande.* - Quelles sont les premières lois à faire pour assurer le bonheur du peuple ?

« *Réponse.* - 1° La loi la plus immuable est celle qui consacre l'égalité des citoyens dans un État bien organisé ; c'est une loi dont le Christ a jeté les fondements et sur laquelle doivent être basées toutes lois. Elle repose sur ce principe : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, et fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît. La première loi est dans l'égalité de tout le monde.

« 2° Le suffrage universel ;

« 3° Dépenses de l'État prises sur les revenus des riches ;

« 4° Entretien et instruction aux frais de l'État pour tous les enfants ;

« 5° L'existence de tous les citoyens assurée par l'État ;

« 6° L'organisation du travail ;

« 7° La responsabilité de tous les fonctionnaires ;

« 8° Le pouvoir législatif séparé du pouvoir exécutif, et ce dernier soumis au premier ;

« 9° La liberté de la presse, des cultes, d'opinions, d'associations et de commerce ;

« 10° Le droit de s'assembler et le moyen de se réunir pour discuter les intérêts de l'État et pour instruire tous les citoyens de leurs droits et devoirs politiques ;

« 11° L'abolition de l'armée en temps de paix, et l'armement de tous les citoyens valides en temps de guerre ;

« 12° L'abolition de la peine de mort et de l'exposition, et l'organisation de la justice sur un pied tel que tout le monde puisse l'obtenir gratuitement.

« Quand le peuple belge aura compris et obtenu la mise en pratique de ces douze points capitaux, alors nous ne doutons aucunement, que la misère et le dénuement ne soient bannis de notre fertile patrie. »

Jacques Kats lutta vaillamment jusqu'en 1848 ou 1849 et alors, découragé, il se tint tranquille, loin du bruit. Il continua cependant à faire paraître de loin en loin un *Volksalmanak door den echten vader Kas*¹.

Il mourut à Bruxelles, rue d'Anderlecht, 169, le 16 janvier 1886, à l'âge de 82 ans.

César De Paepe, que le hasard avait fait son voisin et son médecin, parle de la carrière de Kats dans un article du *Peuple* du 19 janvier 1886, et rappelle que certains médisants soutinrent pendant longtemps que l'agitateur démocrate flamand avait cessé tout à coup sa campagne de propagande, au prix d'une place lucrative que lui avait donnée le gouvernement. De Paepe dit que c'est là « une atroce calomnie ou, pour le moins, une exagération et une interprétation malveillante d'un concours de circonstances qui s'expliquent sans qu'on soit en droit d'accuser Kats de trahison. »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 169

la gravure suivante, no 23

[Alexandre Delhasse](#)

téléchargeable sur le site web Les Classiques des sciences sociales,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Kats, en effet, avait été nommé directeur du théâtre flamand de Bruxelles, qui donnait alors ses représentations au théâtre du Parc, et comme tel il recevait, à titre d'encouragement, un subside de l'État. Mais il resta démocrate et socialiste jusqu'à la

¹ « Almanach du peuple du véritable père Kats. »

fin de ses jours ; il vécut pauvre et mourut tel. « Au surplus, dit De Paepe, il avait conservé, nous l'affirmons, toutes les convictions de sa jeunesse, et au moment de mourir il mettait la main à un ouvrage antimilitariste et démocratique. Il est mort comme il a vécu, en démocrate et en libre penseur. »

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre VIII

La Presse démocratique-socialiste avant 1848

AVORTEMENT DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE DE 1830. - LOUIS DE POTTER QUITTE LA BELGIQUE. - LUCIEN JOTTRAND ET LE « COURRIER BELGE ». - LE JOURNAL « LE RADICAL ». - SES PRINCIPAUX RÉDACTEURS : ALEXANDRE ET FÉLIX DELHASSE, ALTMAYER, L. JOTTRAND, FÉLIX TIMMERMANS, FÉLIX MATHÉ, LE GÉNÉRAL MELLINET. - TENDANCE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DU « RADICAL ». - SON OPINION SUR LA PROPRIÉTÉ DES MINES, LE SUFFRAGE UNIVERSEL, ETC. - « LE PROLÉTARIAT VEUT ÊTRE QUELQUE CHOSE ». - CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE D'ALEXANDRE DELHASSE. - LA CHANSON : « SOUVENIRS D'UN VIEUX PROLÉTAIRE ». - « LE DÉBAT SOCIAL ». - SON PROGRAMME. - FÉLIX DELHASSE.

[Retour à la table des matières](#)

L'avortement du mouvement démocratique qui précéda et suivit la révolution de 1830 découragea fortement les plus dévoués militants d'alors. Louis De Potter, qui devait être le chef du parti populaire, avait abandonné la partie et était allé s'établir à Paris. L'ancien condamné du régime hollandais, l'ancien membre du gouvernement provisoire, n'avait pas l'étoffe d'un militant, d'un lutteur, d'un homme politique. À la moindre difficulté, à la plus petite résistance, il désertait la lutte. Connaissant les idées et les tendances du gouvernement provisoire du 26 septembre, il eût dû refuser d'en faire partie et batailler au dehors en s'appuyant sur le peuple et la bourgeoisie avancée. Mais une fois qu'il avait accepté d'entrer dans la place, il devait y rester et combattre ceux de ses collègues dont le seul but était d'escamoter le mouvement

révolutionnaire et de le tourner au profit de la classe bourgeoise et riche. De Potter, on le sait, quitta le gouvernement provisoire, une fois le Congrès national installé ; il refusa même de se faire élire à l'assemblée qui devait rédiger la Constitution !

De Potter eut, il faut l'avouer, une attitude pitoyable et vraiment incompréhensible. Aussi, les républicains démocrates le jugèrent-ils très durement en le traitant d'ambitieux, de pleutre, de faux bonhomme, d'égoïste et de couard ! ¹

Dans la presse, les défenseurs de la démocratie se faisaient de plus en plus rares à mesure que le nouveau gouvernement s'affermissait. En 1836, le *Courrier belge* donna cependant l'hospitalité à Lucien Jottrand, qui y défendit les démocrates et même les ouvriers, comme le tisserand Jacques Kats. Mais dès le début de l'année suivante, le *Courrier belge* changea d'attitude et devint réactionnaire.

En 1836, Kats avait fondé un petit journal flamand, *De Volksvriend* (l'Ami du peuple) et, plus tard, en juillet 1838, il fit paraître une feuille satirique qui donnait deux numéros par semaine, sous le titre de *Peperlala*, nom d'une vieille légende bien connue des ouvriers flamands.

Le 13 avril 1837, parut à Bruxelles un journal démocratique et républicain, sous le titre *Le Radical*. La collection de ce journal est des plus rares. Félix Delhasse en possédait une qu'il nous fit voir peu de temps avant sa mort, et qu'il a léguée à la Bibliothèque de la Chambre des Représentants. Les curieux y verront, écrit de sa main, au bas de chaque article, le nom de celui qui en fut l'auteur.

Le Radical, qui était hebdomadaire et coûtait 16 francs par an, avait ses bureaux, 60, Quai aux Briques, à l'imprimerie Van Mulders et Cie. À partir du 1er janvier 1838, il parut deux fois par semaine, au prix de 20 francs l'an. Son dernier numéro porte la date du 23 août 1838.

Ses principaux rédacteurs étaient A. Durand, Alexandre et Félix Delhasse, Altmeyer, d'origine allemande et professeur à l'Université libre de Bruxelles, Lucien Jottrand, Félix Timmermans, Félix Mathé et le général Mellinet, d'origine française, dont le concours avait été précieux aux Belges pendant la révolution de septembre 1830.

L'article programme du *Radical*, qui porte le titre *Introduction*, est de la plume de A. Durand.

Après avoir montré combien les esprits étaient divisés sur les principaux problèmes : propriété, religion, soumission de l'individu à la masse, liberté, égalité, égoïsme, fraternité, il conclut que l'époque est une époque de doute et qu'elle est le présage certain d'une croyance nouvelle.

¹ Thonissen, de son côté, juge comme suit l'ancien républicain du gouvernement provisoire :
« M. De Potter aime sincèrement la liberté ; il la veut pour les autres comme pour lui-même, et son désintéressement ne saurait, sans injustice, être révoqué en doute par ses compatriotes. Malheureusement, tout en étant doué d'une intelligence hors ligne, l'ex-membre du gouvernement provisoire ne possède pas cette connaissance des effets et des causes, cette appréciation sûre des besoins et des ressources, en un mot, ce tact pratique sans lequel il est dangereux d'aspirer au rôle d'homme politique. Sa conduite en 1838 et 1839 en fournit la preuve. Il voulut successivement une fédération *franco-belge*, une fédération hollando-belge, une fédération *belge-rhénane*, etc. » (Thonissen, Tome III, page 299).

Cette croyance nouvelle, c'est le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

« ... La Société, dit-il, doit tendre au perfectionnement intellectuel, physique et moral de chacun de ses membres ; la souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des membres de l'association ; tous ont les mêmes devoirs, tous ont les mêmes droits ; ils sont donc essentiellement égaux, personne ne domine et ils sont naturellement tous libres. »

Et il conclut en disant que :

« ... Ces principes sont incompatibles avec l'existence des monarchies constitutionnelles. »

La Chambre discutait alors la loi sur les mines et Charles Rogier y défendait le principe de l'exploitation des charbonnages par l'État. Gendebien appuyait la thèse de Rogier et répondait à un orateur, qui avait soutenu que le régime de la propriété individuelle est conforme à la loi civile :

« ... Si c'est la loi civile qui a créé le droit de propriété, pourquoi la loi civile ne pourrait-elle pas le modifier ? »

Parlant de la proposition de Rogier le *Radical* écrivait :

« Ce que veut Rogier, c'est réserver à l'État, c'est-à-dire à la nation tout entière, l'usufruit d'une partie du sol.

« ... Si la nation est souveraine, et personne n'oserait le nier, sa souveraineté doit essentiellement s'étendre au sol qu'elle possède ; or, tous les citoyens ayant les mêmes droits, il s'en suit qu'ils ont tous sur le sol ou plutôt sur tous les produits du sol, un droit égal mais indivis ; il s'ensuit encore que le sol ne peut être exploité qu'au profit commun de tous les membres de l'association.

« L'avenir seul, et peut-être un avenir très lointain, nous le savons, rendra ce principe praticable, mais si on ne peut en espérer le vrai triomphe, de nos jours, ce n'est pas un motif de le méconnaître... »

La question de la réforme électorale était vivement discutée au début de 1837. Un grand nombre de conseils communaux avaient envoyé des pétitions à la Chambre pour réclamer l'unification du cens électoral qui, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, favorisait les habitants de celles-ci et par conséquent les citoyens les moins instruits de la nation.

Ce mouvement avait pris une grande extension. Les conseils communaux d'Audenarde, Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, Namur, Bruges, Verviers, Ath, Charleroi, Wavre, Huy, Hasselt, Saint-Trond, avaient adressé des pétitions aux Chambres.

Dans son second numéro, le *Radical* publia un article sur la réforme électorale et se prononça pour le suffrage universel.

L'article se terminait ainsi :

« Le *Radical* demande en conséquence :

« 1° La revision de l'article 47 de la Constitution et le droit d'élection, sans cens électoral, pour les avocats, les médecins et les docteurs en toutes autres sciences

« 2° L'uniformité du cens électoral, fixé à 20 francs pour la Belgique ;

« 3° La revision de l'article 36 de la Constitution et l'exclusion de tous les fonctionnaires publics des Chambres législatives ;

« 4° L'admission du principe : qu'aucun député ne pourra accepter de fonctions publiques autres qu'électives, pendant la durée de la législature

« 5° La revision de l'article 52 de la Constitution et une juste indemnité pour tous les députés, sans distinction. »

Les premiers numéros du *Radical* avaient été principalement rédigés par A. Durand. À partir du 8^e numéro, les deux frères Delhasse s'en occupèrent plus spécialement et le journal, grâce à eux, prit aussitôt une allure plus avancée.

Que l'on en juge par les extraits d'un article de Félix Delhasse, ayant pour titre : *Le prolétariat veut être quelque chose* :

« Le prolétariat est la plaie des sociétés modernes, comme l'esclavage était la plaie des sociétés antiques, comme le servage était celle du moyen âge...

« Chez les nations modernes, ou du moins chez les nations de l'occident de l'Europe, l'esclavage et le servage n'existent plus, mais le prolétariat leur a succédé, et, à beaucoup d'égards il est pire que l'esclavage et le servage. Il existe en vertu des mêmes causes ; c'est l'égoïsme des uns et l'ignorance des autres qui lui ont donné naissance : supposez aux maîtres quelque amour de l'humanité, supposez aux ouvriers quelque intelligence de leurs droits, et le prolétariat n'existerait plus, et il n'y aurait entre les chefs d'industrie et les travailleurs que des rapports de fraternité...

« ... Qu'il me soit permis de demander de quel droit mon voisin est électeur, tandis que moi qui, sous tous les rapports, crois valoir autant que lui, ne le suis pas ? Qu'il me soit permis de demander en outre pourquoi je suis forcé, afin de ne pas mourir de faim, de travailler 14 à 16 heures tous les jours, tandis qu'il y a tant d'hommes qui ne se sont donné que la peine de naître, et qui passent leur vie au sein de l'oisiveté, du luxe et de l'abondance ?...

« ... Place donc au prolétariat ! place pour lui au banquet des jouissances sociales, car c'est lui qui accomplit tous les devoirs, c'est sur lui que pèsent toutes les charges de la société. N'est-ce pas lui qui fertilise de ses sueurs une terre avare et rebelle ? N'est-ce pas lui qui use sa misérable vie dans le travail incessant et meurtrier des manufactures ? N'est-ce pas lui qui s'ensevelit dans les entrailles de la terre pour en extraire le combustible, et qui va y trouver la mort, témoin l'horrible catastrophe arrivée il y a huit jours près de Liège ? Quand la patrie est en danger, quand l'ennemi s'avance le fer et la flamme à la main, au cœur de nos foyers, n'est-ce pas lui qui va lui opposer sa poitrine comme un invincible rempart ? Tous les prodiges des arts et de l'industrie, n'est-ce pas lui qui les enfante par son intelligence créatrice et par son

admirable patience ? Voyez que d'artistes fameux, que d'écrivains sublimes sont sortis de ses rangs, sans compter tous ceux qu'ils recèlent encore ; voyez si jamais il reste étranger à tout ce qui est grand, noble, généreux ; le prolétariat, en un mot, est tout dévouement et tout sacrifice, et nous affirmons qu'à ce titre il a au moins autant le droit à jouir des avantages sociaux, que ceux qui ont réduit ce droit en monopole à leur profit. »

En 1838, le *Radical* publia une série d'articles d'Alexandre Delhasse, qui furent réunis ensuite en brochure et publiés sous le titre de *Catéchisme démocratique*. Ce catéchisme est essentiellement socialiste et se ressent fortement des idées de Buonarroti et des saint-simoniens, ainsi que le montrent ces quelques extraits :

« *Demande.* - Qu'est-ce que l'homme ?

« *Réponse.* - L'homme est un être intelligent et raisonnable qui n'a parmi ses semblables ni supérieur, ni inférieur, et que la nature a fait naître pour le bonheur et pour la liberté.

« D. - Qu'est-ce que la liberté ?

« R. - C'est le pouvoir d'exercer à notre gré toutes nos facultés, morales et physiques.

« D. - Qu'est-ce que la société ?

« R. - C'est la collection de, tous les individus qui vivent réunis sous l'empire des mêmes lois et des mêmes principes, et qui convergent tous vers le même but.

« D. - Quel est le but de la société ?

« R. - C'est le plus grand bien-être de tous.

« D. - Quelle est sa base fondamentale ?

« R. - C'est l'égalité, c'est-à-dire l'égale répartition des charges et des avantages sociaux.

« D. - Qu'entend-on par exploités ?

« R. - On entend par exploités, par aristocrates, par oisifs, car tous ces mots sont synonymes, ceux qui, dans la société, s'attribuent exclusivement tous les avantages et qui nagent au sein des superfluités, tandis que l'immense classe des travailleurs, elle qui supporte toutes les charges sociales, est en proie à la misère et à la faim.

« D. - D'où viennent tous les maux qui accablent les travailleurs ?

« R. - De la mauvaise organisation du travail et de l'industrie, de cette libre concurrence qui, en apparence, accorde à tous les individus des droits égaux, et qui, en réalité, n'est qu'un brigandage organisé, une détestable anarchie où les hommes s'entre-dévoient les uns les autres, où les plus adroits et les plus fripons s'enrichissent scandaleusement aux dépens du plus grand nombre. La vraie plaie sociale est là.

« D. - Quelle est la source de toute richesse ?

« R. - C'est le travail, sans lequel les capitaux sont inféconds et improductifs.

« D. - Si le travail est la source de toute richesse, quel rôle doit jouer le travailleur ?

« R. - Le premier, ou, pour mieux dire, il doit seul être quelque chose dans la société, et l'oisif doit en être expulsé comme un fardeau inutile, comme une lèpre dangereuse, car partout où il y a oisiveté, il y a vice et corruption. C'est le travail qui engendre les bonnes mœurs et la vertu.

« D. - Quelle a été successivement la condition du travailleur aux différentes époques de l'histoire ?

« R. - Dans l'antiquité, il était esclave ; au moyen âge sauf en Italie, du temps des républiques où il était libre et heureux, partout ailleurs, il était serf ; actuellement, il est ouvrier, artisan, manœuvre, domestique, ce qui est exactement la même chose. Les noms sont différents, mais leur acception n'a point changé. C'est par la démocratie que le travailleur sera émancipé.

« D. - Qu'est-ce que la démocratie ?

« R. - C'est le règne de la justice et de l'équité. C'est la souveraineté de tous, substituée à la souveraineté ; de quelques-uns, c'est le droit découlant du devoir, autrement dit le droit subordonné à l'obligation du devoir.

« D. - Quelles seraient les conséquences immédiates de cet engendrement du droit par le devoir ?

« R. - Ce serait l'extinction de l'exploitation de l'homme par l'homme, ce serait la subordination des intérêts matériels et positifs aux intérêts moraux, ce serait enfin l'anéantissement de l'égoïsme.

« D. - Quelle est la doctrine opposée à la démocratie ?

« R. - C'est le libéralisme, fils aîné du fédéralisme girondin, qui lui-même vient en ligne directe de l'école philosophique dont Voltaire était le grand-prêtre. Le libéralisme pose en principe la souveraineté de la raison individuelle et de la richesse, et il part de ce principe antisocial et absurde pour établir la prééminence de la bourgeoisie sur les classes dites inférieures, pour inféoder l'immense majorité au bon plaisir et à l'omnipotence dictatoriale d'une caste privilégiée ; en d'autres termes, il part de l'individualisme pour aboutir à l'égoïsme et à l'exploitation de l'homme par l'homme.

« D. - Que deviendra la doctrine de l'individualisme ?

« R. - Elle aura le même sort que tous les systèmes politiques et philosophiques, qui ont dominé antérieurement le monde, et que l'on a vus successivement disparaître après avoir accompli leur mission ; elle disparaîtra pour faire place à une doctrine meilleure, et cette doctrine sera celle de l'égalité, de l'unité et de la fraternité, vers laquelle l'humanité s'avance à pas de géant et qui se résume dans ce seul mot : l'intérêt commun.

« D. - Quels seront les résultats du triomphe de l'intérêt commun sur l'intérêt individuel ?

« R. - Ces résultats seront l'émancipation immédiate et complète de l'intelligence et du travail impitoyablement exploités par l'oisiveté opulente et cupide, et l'extinction des jouissances de l'égoïsme, source de tant de désespoirs et de misères.

« D. - Quand l'humanité cessera-t-elle de souffrir ?

« R. - Elle cessera de souffrir quand elle aura compris qu'il n'y a pour elle de bonheur à espérer que dans les bras de la démocratie.

« D. - Quelle est la meilleure, la seule vraie religion parmi toutes celles intolérantes et cruelles qui se disputent la crédulité des hommes ?

« R. - La vraie religion est celle qui ne marche étayée ni de superstitions, ni de bourreaux, et qui ne s'entourne pas des magnificences d'un culte imposteur pour régner sur l'humanité prosternée. La vraie religion est celle qui se résume dans la fraternité universelle, c'est la religion de la charité et de l'amour. »

Alexandre Delhasse était poète à ses heures.

Sa chanson : *Souvenirs d'un vieux prolétaire*, publiée en avril 1838, avait été improvisée dans un banquet « patriotique » ce qui alors était synonyme de « démocratique », sur des bouts rimés donnés à l'auteur.

Voici le texte de cette chanson :

**SOUVENIRS D'UN VIEUX PROLÉTAIRE
(INVOCATION AUX MARTYRS DE SEPTEMBRE)**

Air : *Dis-moi, t'en souviens-tu ?*

Il me souvient du tocsin funéraire
Qui vint sonner le glas de nos tyrans !
Je vois encore la belle sanguinaire
Frapper le cœur de mes pauvres enfants !
Ils étaient trois, soutiens de ma vieillesse,
Quand vint le jour du combat glorieux ;
Ils y coururent, ils tombèrent, oh ! tristesse !
Leur récompense se trouve dans les cieux !

Qu'ils étaient beaux en ce jour de bataille,
Ces nobles fils s'élançant au combat.
Ils se disaient : « Nargue de la mitraille !
« Faisons voler le trône en mille éclats ;
« Frères, courons contre les feux, les flammes,
« Guerre aux tyrans, à des chefs odieux ;
« Marchons serrés, renversons ces infâmes,

« La récompense est pour nous dans les cieux. »
Trinité sainte ! ô vous, cœurs magnanimes,
Qui arrosâtes le sol de votre sang ;
Réveillez-vous, réveillez les victimes
Qui, comme vous, tombèrent en combattant.
Le despotisme, la noire tyrannie
Sont revenus, plus de jours glorieux !
La liberté, de la terre bannie,
Est remontée dans son séjour des cieux !

Chut ! car j'entends les martyrs dans leurs tombes ;
Prêtons l'oreille à leurs mâles accents ;
Plongeons l'œil au fond des catacombes
Qu'ouvrit septembre à leurs corps tout sanglants.
Écoutons bien.. ils parlent, ils nous maudissent :
« Lâches ilotes, quittez, quittez ces lieux.
« Ah ! disent-ils, si des rois vous régissent,
« C'est votre faute, n'implorez pas les cieux !

« La liberté, nous vous l'avions conquise,
« Hommes sans cœur, qu'en avez-vous donc fait ?
« Le privilège, de nouveau, vous épuise,
« Il parle en maître et le peuple se tait.
« Celui-ci tremble sous le fer sanguinaire ;
« Il tend le cou, puis il ferme les yeux :
« Peuple insensé ! renversez l'arbitraire,
« Car les esclaves seront bannis des cieux ! »

Pitié ! martyrs, que vos mânes s'apaisent,
Car de remords notre cœur est rongé ;
Du sang du peuple des tyrans se repaissent,
Voudriez-vous donc qu'il ne fût pas vengé ?
Ah ! vous pleurez sur nos souffrances horribles,
Vous maudissez les rois audacieux :
À l'œuvre, amis, frappons nos coups terribles,
Si nous tombons, nous gagnerons les cieux !

Relève-toi, ô peuple qu'on opprime !
Brise tes fers au nom de Liberté ;
Vois, son soleil qui luit en nous ranime,
Il nous promet la sainte égalité,
Tous à genoux, le front dans la poussière,
Prosternons-nous pour exaucer les Dieux ;
Courons, amis, après notre prière,
Vaincre ou mourir et mériter les cieux !

Le dernier numéro du *Radical* parut le 26 août 1838.

Après avoir lutté pendant près de deux ans avec une belle et juvénile ardeur contre l'oligarchie triomphante, les rédacteurs du journal démocrate, qui n'avaient pu vaincre l'indifférence de la grande masse, furent pris de découragement. Dans le dernier nu-

méro, Félix Delhasse écrit un article sur *l'Avenir de la démocratie*, que nous reproduisons en entier :

« C'est se tromper étrangement, dit-il, que de croire à l'avènement prochain de la démocratie, tant qu'il ne sera pas opéré une révolution radicale dans les mœurs, tant que les préjugés et les vices que nous ont légués des siècles de despotisme n'auront pas été entièrement extirpés.

« La principale tâche n'est pas de pousser au renversement de l'aristocratie, c'est de préparer le terrain sur lequel s'élèvera l'édifice démocratique. Qu'importe que l'aristocratie succombe, si nous ne sommes pas encore dignes de la liberté et de l'égalité. Il y a des hommes, et le nombre en est grand, qui osent se proclamer les apôtres et les champions de la démocratie et qui ne sont au fond que des aristocrates renforcés ; ils parlent de régénérer l'État et ils sont eux-mêmes gangrenés de corruption !

« Il n'y a de révolutions durables que celles qui s'épurent par les mœurs ; l'expérience de tous les âges, et plus particulièrement l'histoire des cinquante dernières années, nous le démontrent assez.

« Une révolution qui s'opère par la force brutale et sans avoir été préparée moralement, n'est qu'un coup de main heureux qui n'a que des résultats éphémères.

« De deux choses l'une, ou bien ceux qui font de semblables révolutions en conservent la direction suprême, et alors ils périssent à la tâche au bout de quelques temps, comme en France, les montagnards au 9 thermidor ; ou bien ils laissent prendre cette direction à d'autres, et alors une cohue d'aristocrates, de traîtres et d'incapables escamote les fruits de leur victoire, comme il est arrivé en Belgique, sous le gouvernement provisoire de 1830.

« Dans l'état actuel de nos mœurs, la démocratie est impossible ; et par démocratie nous n'entendons pas le gouvernement représentatif tel qu'il fonctionne sous nos yeux ; nous n'entendons pas la démocratie américaine ou toute autre qui pourrait lui ressembler, mais nous entendons le règne de l'égalité.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 181

la gravure suivante, no 24

Félix Temmermans

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Or, il n'y a pas d'égalité possible sans dévouement, et le dévouement n'existe aujourd'hui qu'à l'état de théorie.

« Tout le monde convient que le dévouement est une admirable chose, et tout le monde se renferme dans une indifférence et dans son égoïsme comme dans une cuirasse d'airain.

« Ces vérités sont dures et tristes, et il faut avoir quelque courage pour les dire ; mais ce courage nous le puisons dans la pureté de notre conscience et de nos intentions, et dans notre ardent amour de l'humanité.

« Pour rendre la démocratie possible que faut-il faire ? Réformer les mœurs ; ce n'est qu'à cette seule condition que l'on rendra son triomphe certain.

« Réformer les mœurs, c'est substituer le dévouement à l'égoïsme, le culte de la vertu à celui du veau d'or ; c'est faire succéder la fraternité à l'esprit d'antagonisme qui divise les hommes et qui les parque en castes rivales et hostiles.

« La grande erreur, jusqu'à présent, c'est que l'on s'est trop préoccupé de la forme et pas assez du fond ; la forme a quelque importance sans doute, et toute forme qui ne cadre pas avec les principes de l'égalité est mauvaise ; mais le fond doit l'emporter sur toute autre chose, car le fond c'est la démocratie, c'est l'égalité même.

« Défiez-vous de ces hommes qui se bornent à poursuivre la réalisation d'une réforme politique, et qui font volontiers bon marché de la morale. Ces hommes-là ne veulent que se substituer à d'autres hommes, ils ne veulent que changer la forme, et laisser la chose dans le même état.

« De pareils hommes sont mille fois plus dangereux que ceux qui font ouvertement obstacle au progrès égalitaire.

« La morale doit être la base fondamentale de l'édifice de l'avenir ; c'est elle seule qui rendra les hommes dignes de la démocratie ; sans elle nous ne bâtirons jamais que sur du sable ! »

*
* *

L'organe démocratique-socialiste le plus important de la période qui précéda 1848, celui qui eut certainement l'influence la plus considérable sur les esprits, fut *Le Débat social*, qui portait comme sous-titre : *Organe de la démocratie*.

C'était un journal hebdomadaire de huit pages, grand format au début et dont le premier numéro porte la date du 7 juillet 1844, avec la signature d'Adolphe Bartels en qualité de directeur ¹.

Le Débat social coûtait 12 francs par an, ce qui était relativement bon marché, étant données l'époque et l'importance du journal.

¹ Imprimerie Wouters et Cie, à Bruxelles.

Son programme fut celui qui avait été défendu déjà par Bartels, J. Kats, les frères Delhasse, Lucien Jottrand, etc. Il est résumé par ces aphorismes

Dans les choses nécessaires : *Unité*.

Dans les choses douteuses : *Liberté*.

En toutes choses : *Charité*.

« Chacun veut ou consent, disait l'article-programme, à alléger les souffrances du peuple ; les bons obéissent à leur instinct, les apathiques à l'entraînement commun ; les indifférents sont presque convaincus ; les mauvais n'oseront longtemps résister.

« La nécessité de la réforme est comprise, la nécessité d'institutions nouvelles est sentie.

« Mais ici, les opinions, d'accord sur le but, diffèrent sur les moyens, et c'est pour ouvrir une chaire accessible aux différentes écoles de la démocratie que nous avons ouvert le *Débat social*. »

Adolphe Bartels ne resta pas longtemps à la direction du journal. Victor Considérant étant venu faire en Belgique une série de conférences sur le système de Charles Fourier, le *Débat social*, par la plume des deux frères Alexandre et Félix Delhasse, se prononça en faveur de la plus grande partie de la doctrine phalanstérienne. Cette orientation offusqua Bartels qui, bien que démocrate assez avancé, était catholique très croyant. Le 5 avril 1846, le *Débat social* annonça que M. Adolphe Bartels cessait de prendre la moindre part de collaboration au journal.

Félix Delhasse se chargea alors de la rédaction et de l'administration de la feuille démocrate-socialiste, dont les bureaux étaient établis rue Saint-Lazare, 46.

Sous le titre : *Ce que nous voulons*, la nouvelle rédaction formula son programme politique, économique et social.

« Le *Débat social*, dit-elle, est l'organe d'une grande partie de la démocratie belge.

« ... L'ordre social le plus parfait est celui qui garantit le mieux à chacun son bonheur, c'est-à-dire son existence, sa liberté, la satisfaction de tous ses besoins et son plus grand développement intellectuel, moral et matériel.

« ... La démocratie belge, dont le *Débat social* est l'organe, cherche, par la seule force de ses principes et de la persuasion, à gagner sur les affaires du pays une influence assez grande pour donner aux questions politiques et sociales qui se présenteront, une solution conforme à la loi du progrès, et pour combattre les tendances de ceux qui, par inintelligence ou par mauvaise passion, veulent faire violence à la loi providentielle et poussent ainsi la société dans les désordres et les révolutions violentes. »

Et l'article se terminait par ces mots :

« Mais le grand but auquel nous consacrons sans relâche nos travaux, c'est de fonder une organisation durable qui réalise le droit de tout le monde de vivre de son travail. »

Le *Débat social* fit, pendant plusieurs années, une excellente propagande démocratique et socialiste.

Il devint en quelque sorte le moniteur de tous les hommes de bonne volonté qui voulaient le progrès politique et social. Il encouragea la classe ouvrière dans son œuvre d'organisation, sans trop y réussir malheureusement, et il soutint les éléments progressistes de la bourgeoisie, notamment lors de la création l'*Alliance* de Bruxelles, qui prit l'initiative de convoquer le Congrès libéral de 1846.

Le dernier numéro du *Débat social*, parut le 1er novembre 1849, alors que le mouvement de 1848 avait avorté et que la réaction avait de nouveau triomphé en Europe.

Félix Delhasse, qui fut l'âme du journal, resta toute sa vie un démocrate socialiste. Il vécut jusque dans ses dernières années, retiré en son hôtel de la Chaussée de Haecht, n° 154, où il mourut en novembre 1898. Bien que se tenant à l'écart des luttes quotidiennes, il ne cessa de témoigner une vive sympathie au Parti ouvrier belge.

Le lendemain de sa mort, le *Soir*, par la plume de M. Paul Antoine, publia un article émouvant sur l'homme qui venait de mourir :

« Il est toujours difficile, de parler d'un mort qu'on admire et qu'on vénère ; l'éloge paraît banal, l'absence de critique suspecte. Mais, que dire cependant d'un tel homme, si ce n'est un respectueux et enthousiaste panégyrique ?

« Ce n'est pas seule la diversité de son esprit et de ses connaissances qui lui attirait tous les cœurs, c'étaient aussi son indulgente bonté, son obligeance toujours aux aguets, sa large hospitalité.

« Son activité intellectuelle était certes extraordinaire. Sociologie, politique, art et littérature, histoire, tout le préoccupait, tout se classait méthodiquement dans ce vaste cerveau. De très bonne heure, il s'était jeté ardemment dans la lutte et l'on peut dire que très peu, de nos jours, oseraient se vanter d'avoir approché tant d'hommes illustres dans l'histoire du siècle. Journaliste et polémiste, il créa lui-même des journaux, des revues artistiques et politiques. L'année qui vit naître M. Gevaert, racontait-il, il publia son premier article ; et, depuis lors, son activité ne se ralentit pas jusqu'à sa mort.

« On a rappelé ici son rôle après 1848, puis son accueil généreux aux proscrits du coup d'État ; n'est-ce pas chez lui que fut cachée la première édition de *Napoléon-le-Petit* ?

« Maintenant, à cette vie si longue (Spa, 1809 - Bruxelles, 1898) et si remplie, joignez une mémoire prodigieuse appuyée, d'ailleurs, d'une documentation formidable, et, vous aurez une idée de l'intérêt puissant de la conversation de ce vieillard : une encyclopédie. Les anecdotes, les souvenirs lointains, avec les noms, les dates, lancés sans une hésitation, sans une erreur, se succédaient pendant des heures, qui s'écoulaient comme des minutes. Et, quel charme aimable dans ses improvisations, quelle

philosophie douce et souriante, et quel enthousiasme quand il parlait de ces grands hommes !

« Sa bibliothèque était remarquable, et, plus encore que par le nombre, par les notes complémentaires, corrections, etc., qu'il ne manquait pas d'ajouter à ses livres. La partie proprement documentaire était particulièrement riche : des « dossiers », comme il disait, découpures de toutes sortes, copies, notes originales et inédites rassemblées en des fardes faites d'un journal plié en quatre, et qui empruntaient à leur groupement même un réel intérêt historique. Il possédait une belle collection d'autographes, ayant correspondu avec les personnages les plus en vue, et, en sa qualité de collectionneur, gardant jusqu'au moindre billet. Seulement, il prêtait, prêtait avec une inépuisable complaisance. Et, très souvent, les documents, livres ou manuscrits ne revenaient pas, ou pas entiers. Je me rappelle son chagrin violent au retour d'une série de ses plus chères lettres, dans lesquelles l'emprunteur avait tranquillement découpé les passages qui l'intéressaient, pour les coller dans son travail !

« Et, pourtant, les plus merveilleuses qualités de l'esprit paraissaient dépassées encore chez Félix Delhasse, par la beauté du caractère.

« Ce qui, en lui, frappait tout d'abord, c'était sa passion profonde de la justice et de la vérité. C'était là le principe essentiel, le Grundton, comme dirait l'Allemand, qui régissait tout son être moral, son esprit comme son cœur, qui dirigeait toutes ses pensées, dans le domaine de la raison comme dans celui du sentiment.

« En politique, c'était un démocrate dans le sens le plus large et le plus noble du mot, combattant toutes les oppressions, toutes les tyrannies, d'où qu'elles vissent. Mais il respectait toutes les convictions sincères, détestant seulement les « faiseurs », - c'était son mot.

« Le plus grand talent ne trouvait pas grâce à ses yeux, s'il n'était doublé de qualités morales qui lui paraissaient le complément nécessaire de celles de l'esprit. C'est pourquoi ses jugements étaient souvent sévères ; peu lui importaient ceux de la foule : il n'admirait à l'aise, lui, qu'à condition de pouvoir estimer...

« ... En tout, en art comme en politique, il resta constamment, comme d'instinct, parmi les avancés. Et, c'était chose admirable que cet homme, parvenu aux dernières limites de la vie, à l'âge où d'ordinaire on s'est, depuis des années, commodément immobilisé en un système, se tenant ardemment au courant des idées nouvelles, achetant livre sur livre, discutant, s'animant comme un jeune homme. » Une autre caractéristique de cette nature était la simplicité et le stoïcisme. Il y avait chez lui quelque chose du vieux Romain. L'inépuisable bonté de son cœur se dérobaient parfois sous des dehors volontairement froids. En tout cas, son âme, fortement trempée, ignore jusqu'au bout la sentimentalité et la sensiblerie. Il détestait la flagornerie ; les effusions l'agaçaient au point de décourager ceux auxquels une juste reconnaissance dictait de sincères paroles de gratitude et de dévouement. La moindre ostentation lui répugnait pour lui-même, tandis que les faiblesses d'autrui le trouvaient plein d'indulgence. »

« ... Le nombre de ceux qui venaient le consulter augmentait avec les années, à mesure que disparaissaient les autres témoins des grands événements sur lesquels il avait gardé les souvenirs les plus précis, consignés d'ailleurs dans des notes journalières.

« Même, dans les derniers temps, on abusait un peu de lui, sans considération de son grand âge. Lui-même s'en plaignait souvent, épuisé de fatigue. Et, pourtant, il désirait en secret qu'on vînt le consulter sur certains sujets qui lui tenaient au cœur, crainte qu'on ne commît des erreurs. Et, quand, par scrupule, on cessait d'avoir recours à lui, il provoquait de nouvelles sollicitations. « C'est ma vie, tout cela », disait-il ; « si je ne puis plus lire, travailler, autant m'en aller tout de suite. »

« Et on venait de partout ! Une de ses dernières joies fut l'arrivée chez lui, de deux Palermitains, en quête de documents sur Buonarroti.

« Au lieu de s'obscurcir, son esprit semblait, avec l'âge, devenir plus pénétrant et plus lumineux, redoublait d'activité, comme appréhendant l'anéantissement prochain des trésors de savoir et d'expérience qu'il concentrait en lui. Son cerveau surexcité ne lui laissait plus un instant de repos : durant ses longues insomnies, sans cesse des souvenirs nouveaux surgissaient et il prenait des notes, au crayon, dans le noir.

« Pourquoi faut-il donc que de tels hommes disparaissent ?

« Mais lui-même ne se faisait pas d'illusions. Un à un tous ses amis s'en allaient. L'un des derniers fut Alphonse Wauters qui, dans le délire des derniers jours, répétait un nom, toujours le même : « Delhasse ! Delhasse ! ». L'appel, hélas vient d'être entendu.

« Dans ces quelques notes, rédigées sous l'impression troublante d'une profonde et bien douloureuse émotion, je n'ai, je le sens, que bien faiblement évoqué cette personnalité si noble et si haute ¹. »

¹ *Le Soir*, supplément du 10 novembre 1898, sous le titre : *Souvenirs du Vieux Bruxelles*. Félix DELHASSE.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre IX

La Propagande phalanstérienne en Belgique.

CHARLES FOURIER ET SA DOCTRINE. - VICTOR CONSIDERANT. - SON AMITIÉ AVEC CHARLES ROGIER. - PREMIÈRE PROPAGANDE EN 1838-1839. - LES PHALANSTÉRIENS EN BELGIQUE EN 1844, 1845, 1847 ET 1848. - NOMBREUSES CONFÉRENCES À BRUXELLES, LIÈGE, ETC. PUBLIC D'ÉLITE. - BANQUET OFFERT À V. CONSIDERANT. - NOMBREUX DISCOURS. - LA PHALANGE DE LOUVAIN. - INFLUENCE DE L'ÉCOLE FOURIÉRISTE. - SES PRINCIPAUX ADEPTES : ALEXANDRE ET FÉLIX DELHASSE, ED. DUCPÉTIAUX, FRANÇOIS HAECK, ADOLPHE DEMEUR, ETC.

[Retour à la table des matières](#)

Charles Fourier, né à Besançon en 1772, fut le fondateur d'une doctrine sociale nouvelle ayant pour base le Phalanstère, commune modèle dont tous les habitants seraient associés et dans laquelle le produit du travail commun ou sociétaire serait partagé entre les trois éléments : *Travail, Capital, Talent*.

Il mourut à Paris en 1837, mais comme Saint-Simon, il eut la joie avant de fermer les yeux, d'être entouré de disciples capables et dévoués, qui lui promirent de continuer son œuvre et d'aller porter en son nom la bonne parole de délivrance !

En 1831, les disciples de Saint-Simon quittèrent Paris pour aller en province et à l'étranger prêcher la doctrine du maître. En 1838, un an après la mort de Charles

Fourier, les apôtres de l'école phalanstérienne se mirent en route, eux aussi, afin de convertir les hommes de bonne volonté.

À cette époque, l'Église catholique envoyait également ses meilleurs prédicateurs à travers le monde. Les doctrines sociales de Saint-Simon et de Fourier avaient un fond de croyance religieuse et il n'est pas étonnant dès lors que la méthode de propagande de ces deux écoles ait été quelque peu copiée sur celles des missionnaires et prédicateurs de l'Église catholique.

Ce fut Victor Considerant, le principal et le plus éloquent des disciples de Fourier, qui vint le premier en Belgique ; il le fit vers 1838 ou 1839. À l'encontre de ce qu'avaient fait les missionnaires saint-simoniens de 1831, qui s'étaient adressés à la foule, au grand public, il concentra ses efforts de propagande dans des cercles privés, composés en grande partie de gens instruits et aisés : hommes politiques, professeurs, avocats, etc.

D'après M. Discailles ¹, V. Considerant s'était lié d'amitié avec Charles Rogier peu de temps avant ou après la révolution de 1830. Aussi, lorsqu'il vint en Belgique vers 1838, fut-il l'hôte de Rogier, qui occupait alors le poste de gouverneur de la province d'Anvers. Il le lui rappela plus tard, dans une lettre de 1850 que publie M. Discailles :

« ... Vous rappelez-vous nos tête-à-tête de dix heures par jour au coin de votre feu ?... Vous compreniez admirablement bien les vanités, les stupidités, les folies de la grande politique de tous les cabinets ; vous compreniez l'état critique du monde, les besoins impérieux de la société moderne, les vices odieux, l'urgente nécessité d'une transformation dans le sens démocratique et social... Il me souvient d'une formule qui vous revenait sans cesse : « Quoi d'étonnant, répétez-vous, à ce que les peuples n'aiment pas leurs gouvernements ? Les gouvernements ne se sont jusqu'ici montrés à eux que sous les espèces et apparences du gendarme et du percepteur des contributions. Ils n'ont de rapport avec eux que pour leur demander de l'argent et leurs enfants... » Vous m'assurâtes même spontanément que si vous désiriez rentrer au pouvoir et que vous y rentriez, ce ne serait que pour commencer la grande œuvre de transformation sociale, en organisant, sous le déguisement d'un nom quelconque, un véritable phalanstère où vous centraliseriez une grande partie des familles des ouvriers et employés de vos chemins de fer. »

En 1844, un autre orateur phalanstérien, Jean Journet, vint en Belgique pour propager la doctrine nouvelle. Il parla au *Salon de Monplaisir*, à Molenbeek, dans un local appartenant à la Société ouvrière le *Meeting flamand*, de Jacques Kats, que celle-ci s'était vue dans la nécessité de louer, en présence des difficultés qu'elle rencontrait de se procurer des salles publiques pour tenir ses meetings.

Jean Journet consacra plusieurs séances à développer ses idées devant un public composé en grande partie d'ouvriers et de petits bourgeois.

En 1845, au mois d'octobre, Victor Considerant revint dans notre pays pour faire un exposé plus complet de la doctrine.

¹ Ernest DISCAILLES. - *Le socialiste français, Victor Considerant en Belgique*. Bulletin de l'Académie, n° 5, 1895.

Il fit sept conférences, dont la première eut lieu le mercredi 29 octobre, dans la salle de la *Société Philharmonie*, devant un public nombreux et choisi.

Les théories de Fourier, au surplus, n'étaient pas inconnues en Belgique. On y avait distribué un grand nombre d'exemplaires du *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, œuvre de Victor Considerant, et le journal de celui-ci, *La Démocratie pacifique*, y comptait un assez grand nombre d'abonnés.

Parmi les auditeurs des conférences phalanstériennes, il y avait des notabilités de la politique et de l'administration, des députés, des ministres d'hier et de demain : Charles Rogier, le général Chazal, qui devint ministre de la guerre ; Masui, administrateur des chemins de fer de l'État, Ducpétiaux, inspecteur général des prisons ; François Haeck, directeur du ministère des finances ; Lucien Jottrand et les députés Verhaegen, Castiau, Cans, Orts et de Bonne. La magistrature, l'armée, l'industrie, les arts, le commerce, l'enseignement y étaient représentés par Tielemans, De Facqz, Van Meenen, Eenens de Marneffe, le général Colignon (qui devint plus tard bourgmestre de Schaerbeek), le sculpteur Geefs, le peintre Verbockhaven, Altmeyer, Baron, Arntz et Maynz, professeurs de l'Université de Bruxelles. Parmi les journalistes les plus en vue on remarquait Bourson, directeur du *Moniteur belge* ; les deux frères Delhasse, rédacteurs du *Débat social*, les frères Bartels, Faure, Funck (qui devint échevin et député de Bruxelles), Louis Defré (le père de Madame Alice Bron).

Dans ses conférences, Considerant s'attachait surtout aux problèmes de l'ordre économique et moral.

Comme moyen de réalisation, il condamnait la violence et déclarait que « l'harmonie sociétaire pouvait s'établir sans aucune espèce de commotion violente et de révolution ».

Il voulait, disait-il, placer la question sociale, le problème de l'amélioration du sort de la classe laborieuse, au dessus des questions de partis et, pour la résoudre, il faisait appel aux classes instruites et aisées.

Ses conférences eurent un grand succès. Il fut l'objet de la part de ses auditeurs, de nombreuses marques de sympathie, dont quarante années plus tard, il se souvenait encore avec émotion quand il nous rendit visite au journal *le Peuple*.

Ses auditeurs se cotisèrent pour lui offrir un banquet, qui eut lieu le mercredi 5 novembre, à l'hôtel de la *Couronne d'Espagne* et dans lequel furent portés deux toasts, l'un par Alexandre Delhasse, l'autre par un conseiller communal de Bruxelles dont le *Débat Social*, qui rendit compte de la fête, omet de citer le nom.

Delhasse s'exprima comme suit :

« À Fourier ! ...

« À cet homme immortel, dont l'immense et puissant génie a découvert les lois de notre destinée, les plans préconçus par le créateur pour gouverner l'humanité !

« À tous ses disciples et particulièrement à M. Considerant le brillant interprète de la science du maître !...

« Puisse ce savant et courageux propagateur de la foi sociale recueillir partout autant de marques de sympathie qu'il en a recueillies parmi nous !... Puisse-t-il par-tout, comme ici, rallier sous la pacifique bannière des phalanstériens autant de bons esprits, de cœurs nobles et généreux, autant d'hommes de science, d'intelligence et de bonne volonté !... Messieurs, en présence de l'extension que prennent les idées sociales chez tous les peuples civilisés et dans toutes classes de la société, à l'aspect des terres d'harmonie que je vois se développer à l'horizon, je sens que le monde est sur le point de se transformer !... Que le premier phalanstère s'établisse, et le monde est sauvé ! La terre, qui n'est plus qu'une *vallée de larmes et de douleurs*, reprendra sa parure. Elle reviendra ce qu'elle était avant la chute de l'homme, avant la déviation de notre destinée ; elle reviendra ce que Dieu veut qu'elle soit pour nous tous, c'est-à-dire un Eden, un séjour de joies perpétuelles et d'ineffable bonheur.

« Messieurs, je termine en portant ce toast, qui résume en deux mots ce que je viens d'exprimer :

« À la formation du premier Phalanstère ! »

Le conseiller communal de Bruxelles, prit la parole à son tour et s'exprima ainsi :

« À l'amélioration du sort de tous, à la réhabilitation du travail, aux travailleurs dans toutes les sphères, à la fraternité !

« ... L'association avec ses applications innombrables et variées, tel est le grand remède aux maux qui affligent la société. L'association substituée à l'égoïsme et aux luttes de toutes espèces ; la solidarité qui relie tous les hommes et confond tous les intérêts ; la fraternité qui n'est que le règne de Dieu sur la terre, tels sont les grands principes auxquels l'humanité souffrante devra son salut... »

Les deux toasts furent couverts d'applaudissements aussi unanimes que bruyants, dit le *Débat social*, auquel nous empruntons ce récit, et ils furent suivis d'un troisième, porté par Louis Defré, avocat, plus tard député libéral de Bruxelles :

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 193

la gravure suivante, no 25

[Charles Fourier](#)

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Victor Considerant, dit celui-ci en terminant, vous êtes venu parmi nous ; vous y avez trouvé des cœurs dévoués, des hommes progressifs. Vous qui nous avez appréciés, dites là-bas, dans votre pays, ce que nous sommes ; dites à cette France d'où part aujourd'hui la lumière, que de même que nous nous sommes levés pour marcher avec elle à la conquête des réformes politiques, nous nous levons encore aujourd'hui pour marcher avec elle à la réalisation de l'harmonie sociale ¹ ».

Considerant parla enfin pour remercier les trois orateurs. Il exprima la satisfaction qu'il éprouvait de ce que les idées sociales se propageaient vigoureusement en Belgique

« La Belgique, cette terre classique de la liberté et des franchises communales - qui dans tous les temps a fait de si grandes choses - est peut-être encore appelée à donner la première l'exemple de la transformation sociale vers laquelle le monde aspire. Je suis autorisé à penser ainsi, si j'en juge par les hommes d'élite au milieu desquels j'ai l'honneur de me trouver en ce moment, au milieu de ces hommes pacifiques et dévoués, de ces esprits distingués que la nouvelle science inspire. Qu'elle soit donc libre et à tout jamais indépendante cette Belgique si intelligente et si hospitalière ! Qu'ils soient libres et à tout jamais indépendants, ces Belges si dignes - par le noble usage qu'ils en font - de la liberté qu'ils ont conquise eux-mêmes en 1830 et qu'ils ont fait consacrer dans la Constitution la plus démocratique du monde. Après mon pays, toutes mes sympathies sont pour eux.

« Je bois à la prospérité de la Belgique ! »

Lucien Jottrand se leva pour remercier « le représentant d'une école aussi puissante que l'École sociétaire » et termina en portant un toast « à l'indépendance de tous les peuples ».

Au mois de novembre 1847, un autre phalanstérien, rédacteur de la *Démocratie pacifique* et auteur de plusieurs ouvrages de propagande de la doctrine ², Victor Hennequin, vint à Bruxelles. Il exposa la conception fouriériste dans la salle de la *Philharmonie*, devant un public nombreux qui se montra sympathique aux idées nouvelles. Il se rendit ensuite à Louvain, où il obtint un grand succès devant les étudiants de l'Université catholique.

En 1847, Charles Rogier était ministre de l'Intérieur. Considerant lui écrivit une lettre, datée du 12 août ³, pour lui annoncer son arrivée en Belgique, à l'effet de continuer la propagande fouriériste. Cette fois, disait-il, il voulait agir surtout sur les centres industriels et il se proposait de conférencier à Gand, à Liège, à Verviers, à Huy, à Louvain et à Tournai.

À cette époque, les idées fouriéristes étaient fort goûtées en France surtout parmi les gens instruits, les polytechniciens, et les officiers. Il en fut de même en Belgique. Le général Colignon devint un adepte convaincu de la nouvelle école et son adhésion

¹ Louis Defré publia en 1850 une brochure : *L'Université catholique de Louvain et le Christianisme ou Jésuitisme et Socialisme*, qui est une défense des principes phalanstériens. Cette brochure n'est pas signée.

² *Sauvons le genre humain*, par V. Hennequin.

³ Voir *Discailles*, page 719.

fut suivie de celle d'autres officiers du génie et de l'artillerie, ainsi que l'établit un lettre datée de Liège, 12 février 1848, que Considerant écrivit à Rogier :

« ... Les meilleures têtes de l'armée, dit-il, parmi les jeunes officiers surtout, deviennent rapidement phalanstériennes : j'en ai trouvé ici un beau noyau. C'est assez vous dire que ce sont des hommes très éclairés, très raisonnables et les meilleurs amis de votre gouvernement. Cela n'empêche pas qu'on ne cherche, paraît-il, à les tracasser ¹. On nous a même parlé de démarches faites auprès de votre collègue de la Guerre, le brave et intelligent Chazal, pour lui dénoncer des associations auxquelles seraient affiliés les officiers. Le fait est que ces officiers ont choisi, dans les dépendances d'un café, une pièce où ils aiment à se réunir librement, fumant leur cigare, buvant leur chope, mangeant un beefsteak et causant de phalanstères, d'organisation du travail et de tous les problèmes qui les intéressent. Quant à quelque chose de ressemblant à une association politique, on n'en saurait trouver l'ombre. Au reste, ces officiers sont si raisonnables, que je leur ai entendu exprimer l'opinion qu'il leur faudrait être exactement renseignés, officieusement, sur la pensée du Ministre de la Guerre, afin de ne rien faire qui pût le contrarier... »

Considerant était arrivé en Belgique au début du mois de février 1848, et il avait commencé sa nouvelle tournée de propagande par Liège où, du 13 au 17 février, il parla dans la salle de la société *L'Emulation*, devant onze à douze cents personnes.

Le Journal de Liège rendit compte de ses conférences.

« Le public, dit-il, écoute avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et si la forme est parfois un peu négligée, il y a une large compensation par l'abondance des idées. »

Considerant exposa non seulement la doctrine, mais il aborda des problèmes d'ordre pratique, tels que l'éducation naturelle, les méthodes d'enseignement, les salles d'asile, les crèches, les arts et les sciences, l'impôt, le commerce intérieur et extérieur, la réalisation du premier phalanstère avec des enfants, les moyens de transition de l'état actuel à l'ordre sociétaire. Il examina même des questions d'intérêt local, telle l'application de l'armée à la dérivation de la Meuse !

Pour donner plus d'attrait aux réunions, il engageait les auditeurs à lui poser des questions par écrit, auxquelles il apportait les réponses aux séances suivantes.

Une réunion devait avoir lieu le 25 février au soir, mais au dernier moment, le *Journal de Liège* annonça « que les cours donnés à la salle *l'Emulation* par M. Victor Considerant étaient suspendus, les événements forçant le conférencier à rentrer à Paris. »

Considerant, que les événements de la révolution de 1848 rappelaient dans son pays, arriva à Bruxelles le 25 février au soir. Avant de prendre le train de Paris, il écrivit au ministre de l'intérieur, Ch. Rogier, plusieurs lettres dont nous parlerons plus loin.

Ce qu'il y eut de plus curieux dans cette propagande fouriériste en Belgique, c'est que ce fut surtout dans la classe aisée qu'elle produisit son effet immédiat. Les ouvriers assistèrent en petit nombre aux réunions et ceux qui s'y rendirent ne durent

¹ C'était vrai, dit Discailles, qui tenait le fait de feu le général Colignon.

pas comprendre grand chose à une théorie trop compliquée pour leur intelligence. Elle communiqua cependant à la masse laborieuse l'idée de l'association et elle lui fit entrevoir les avantages de la coopération.

Parmi les adeptes belges de l'école, il faut citer, en première ligne, avant 1848 et pour Bruxelles, les deux frères Alexandre et Félix Delhasse, Rogier, Colignon, Bourson et F. Haeck.

À Liège, à Verviers, à Huy, à Gand, il y eut parmi les gens instruits, un certain nombre de phalanstériens.

Il en fut de même à Louvain, où un jeune docteur en droit, qui était allé suivre des cours à l'Université de Paris et y avait fait la connaissance de quelques partisans des idées de Fourier, constitua une « phalange » en 1847.

Cette phalange débuta modestement par six à sept personnes, qui se réunissaient dans une maison particulière. Peu de semaines plus tard, le nombre des adhérents ayant grandi, elle s'établit au *Café de la Tête d'or*, aujourd'hui démoli, mais qui a joui à Louvain d'une certaine célébrité.

Elle était administrée par un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un bibliothécaire. Elle était divisée en trois groupes ou sections : la première avait à examiner les idées de Fourier en elles-mêmes, c'est-à-dire à faire de la théorie pure ; la seconde était chargée d'examiner la possibilité de l'application de la théorie sociétaire et dans la troisième, on étudiait l'utilité des institutions économiques et philanthropiques qui pouvaient conduire vers un meilleur avenir ¹.

Parmi les phalanstériens de Louvain, il y en eut de très fervents. Nous n'en voulons pour preuve que la polémique que suscita, en 1846, un article de la *Revue Démocratique* de Bruxelles.

Cette revue ayant publié un article intitulé : *Coup d'œil sur quelques doctrines sociales*, dans lequel il n'était pas parlé avec assez de respect et d'enthousiasme de l'œuvre de Fourier, s'attira une réponse signée : *Un ancien élève de l'Université catholique* ², dont voici la conclusion :

« Notre but n'est pas, en écrivant ces lignes, de faire ce que l'auteur aurait dû faire, savoir, une exposition de la doctrine de Fourier ; nous renvoyons l'auteur, pour s'y initier, aux livres de l'école sociétaire, qui sont aujourd'hui entre les mains d'une masse de lecteurs. Notre but est plus modeste ; nous avons essayé cette réponse afin de faire entrevoir la solution de questions graves et urgentes, et d'engager l'auteur à quitter les vieilles routes battues, où croissent tant de plantes parasites, tant de fleurs empoisonnées.

« Depuis que M. Considerant, le plus distingué des apôtres de la doctrine, est venu nous initier aux paroles de Fourier, notre intelligence endormie par l'enseignement catholique s'est réveillée en une lumière nouvelle ; notre cœur, en comprenant la cause et le remède des maux de la société, a éprouvé des consolations et a souvent

¹ *La Question sociale à Louvain*, par un Louvaniste, chez L. Fonteyn, 1886.

² *Courtes observations à la Revue Démocratique* au sujet de son article « Coup d'œil », etc. Bruxelles, 12 pages, imprimerie N.-J. Slingeneyer jeune, 31, rue de Schaerbeek.

tressailli d'espoir. Que tous ceux qui, comme nous, ont souffert des effets d'une éducation étroite et d'une discipline trop sévère, qui ont étouffé dans cette atmosphère sans air pur et sans soleil, retrouvent enfin à la lecture de ces livres, 'qui contiennent le salut du monde, l'indépendance de l'esprit et la liberté de la conscience ; qu'ils redeviennent des enfants de Dieu, des hommes fiers, libres et intelligents.

« O génération du dix-neuvième siècle, le Christ est mort pour l'affranchissement des esclaves, nos pères sont morts pour émanciper le genre humain, et après deux mille ans, l'esclavage n'existe pas moins, et l'affranchissement des masses n'est pas encore arrivé. Pourquoi ? Parce que proclamer des principes et mourir en les défendant, cela ne suffit pas encore ; les sociétés où règnent le désordre et le mal doivent être remplacées par des sociétés organisées. Tous les maux viennent de la misère et la misère est le résultat du désordre ; criez donc avec nous organisation, harmonie ; organisation de tous les éléments sociaux, harmonie de tous les rapports. Tels sont les grands principes qui doivent anéantir le mal. Ces principes, Fourier les a proclamés ; étudiez donc les œuvres de cet homme. Désormais pour arriver à la conquête de la liberté humaine, à la jouissance du bien-être, plus de luttes sanglantes, plus d'échafaud pour les vaincus, mais des transformations pacifiques et graduées, qui sans révolution violente, ramèneront la société entière à l'état normal voulu par la nature humaine, c'est-à-dire par Dieu. Que Dieu règne et le monde sera sauvé ! »

Après le 24 février 1848, on accusa les membres de la Phalange de Louvain d'être de vulgaires partageux, des ennemis de la religion, de la famille et de la propriété ! Cependant la plupart étaient d'honnêtes pères de famille, ayant pignon sur rue ou de bonnes terres au soleil, et plusieurs occupèrent plus tard des grades élevés dans l'armée et de hautes fonctions dans la magistrature !

Quelques-uns, les plus convaincus, résistèrent à l'assaut et restèrent fidèles à la doctrine du Maître. Mais leurs réunions se firent plus rares et bientôt ils ne se retrouvèrent plus qu'une fois par an, le jour anniversaire de la naissance de Charles Fourier.

*
* *

La propagande phalanstérienne laissa incontestablement des traces profondes dans certains esprits cultivés, qui eurent une réelle influence en Belgique.

Au premier rang, il convient de citer Edouard Ducpétiaux, qui publia de nombreux ouvrages sur la condition des classes laborieuses, et dont le projet de boulangerie et de boucherie communales qu'il soumit au conseil communal de Bruxelles est certainement d'origine fouriériste. Dans l'exposé de son projet, il invoque d'ailleurs plusieurs brochures phalanstériennes.

François Haeck, qui fut un des fonctionnaires les plus distingués du département des finances et qui publia divers ouvrages sur le crédit, était lui aussi un phalanstérien convaincu et le resta jusqu'à la fin de ses jours.

Il en fut de même d'Adolphe Demeur, l'ancien député progressiste de Bruxelles, auteur d'un *Projet d'assurances contre l'incendie par l'État*. Il connut Victor

Considerant et eut avec lui une longue correspondance. Chaque fois que celui-ci venait en Belgique - on sait qu'il mourut à Paris le 27 décembre 1893, âgé de 85 ans, - c'était chez Adolphe Demeur, dans sa maison de la rue Jourdan, à Saint-Gilles, qu'il descendait.

Nous parlerons plus loin d'un autre séjour que Considerant et plusieurs de ses amis firent en Belgique, lorsqu'ils durent quitter la France, et de son entreprise de colonisation au Texas, qui fut combinée et organisée dans notre pays.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre X

L'Influence des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx

RENCONTRE DE KARL MARX ET DE FRÉDÉRIC ENGELS. - NOUVELLE THÉORIE SOCIALE. CIRCULAIRE DE PROPAGANDE. - LA FÉDÉRATION DES COMMUNISTES. - LA « DEUTSCHE BRÜSSELER ZEITUNG ». - L'ASSOCIATION OUVRIÈRE ALLEMANDE. - BANQUET DU 27 NOVEMBRE 1847.-FONDATION D'UNE ASSOCIATION COSMOPOLITE.

[Retour à la table des matières](#)

Après avoir noté l'influence qu'exercèrent, en Belgique, les deux écoles socialistes françaises de Saint-Simon et de Charles Fourier, il me reste à signaler celle des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx ¹.

Lorsque Karl Grün vint séjourner en Belgique au mois d'octobre 1844, pour se renseigner sur le mouvement démocratique et socialiste, il ne se trouva en contact qu'avec fort peu d'allemands. Du moins, les si intéressantes lettres ² dans lesquelles il

¹ Ce chapitre a été rédigé en grande partie grâce à une note que m'a fourni mon excellent ami Lux, du *Peuple*.

² *Die sociale Bewegung in Frankreich und Belgien. Briefe und Studien von Karl Grün*, 1845.

reproduit ses entretiens avec Adolphe Bartels, Lucien Jottrand, Jacob Kats et le polonais Lelewel, ne parlent elles que du poète Freiligrath, qu'il rencontra au cabaret de Kats, pendant un meeting organisé par celui-ci et qu'il fut tout surpris d'entendre parler le patois de la capitale avec tout le raffinement d'un vrai *Brusseleer*.

Quatre mois plus tard, c'est-à-dire dans les premiers jours de janvier 1845, Karl Marx, que le gouvernement de Guizot venait d'expulser de la France, à cause de sa collaboration au *Vorwärts*, le journal qui avait été fondé en 1844, à Paris, par l'acteur Börnstein avec l'argent du grand compositeur Meyerbeer, vint se réfugier à Bruxelles.

Marx habita tout d'abord plaine Sainte-Gudule, n°21, et fut inscrit sur les registres de la population le 14 février 1845. Le 13 mars suivant, il alla habiter rue Pachéco, n° 35 et le 3 mai il passa à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Alliance, n° 5.

Frédéric Engels vint, à son tour, à Bruxelles, et le 25 août 1845 il se fit inscrire également à Saint-Josse au n° 7 de la rue de l'Alliance, c'est-à-dire à côté de la maison habitée par son ami Karl Marx.

À peine débarqué, Karl Marx fut appelé à l'administration de la sûreté publique et invité à prendre l'engagement de ne rien publier concernant la politique du jour. Il s'inclina avec d'autant moins de résistance devant cette injonction, qu'à ce moment « il était préoccupé avant tout de fixer ses idées et de se mettre d'accord avec Frédéric Engels sur les nouvelles doctrines philosophiques et sociales qu'ils se proposaient de faire prévaloir. » Et, en effet, les deux premières années de son séjour en Belgique - ce séjour dura de janvier 1845 à mars 1848 - furent consacrées presque exclusivement aux recherches et à l'étude.

Marx ¹ avait rencontré Engels ², pour la première fois, en novembre 1842, à Cologne, dans les bureaux de la *Rheinische Zeitung*. Engels se rendait à Manchester, où il allait occuper une place de commis dans une fabrique, dans laquelle son père avait des intérêts. L'entrevue des deux hommes avait été plutôt froide.

Ils se revirent deux ans après, durant l'automne 1844, à Paris et cette fois ils se trouvèrent immédiatement en communauté d'idées. C'est que le séjour en Angleterre avait familiarisé Engels avec cette pensée que, dans le monde moderne, les facteurs économiques jouent le rôle essentiel, et que les études qu'il avait poursuivies sur la Révolution française avaient amené Marx à cette conclusion que ce n'est pas l'État qui assure l'existence de la société bourgeoise, mais celle-ci qui détermine le conditionnement de l'État.

Aussi, en 1845, Engels quitta-t-il Barmen, sa ville natale, où il était retourné après son séjour à Paris, et vint-il à Bruxelles rejoindre son ami Marx. Des considérations personnelles n'étaient pas absolument étrangères à sa décision. Il était en difficulté avec sa famille, dont les convictions politiques et religieuses étaient en opposition irréductible avec les siennes, et il avait eu maille à partir avec la police, à cause des meetings qu'avec Moses Hess et le peintre Röttgen, il avait donnés sur le communisme. Mais ce qui le poussait avant tout à Bruxelles, c'était le désir de se mettre d'accord avec Marx sur leur nouvelle conception de l'évolution sociale. Et, dans ce

¹ Marx est né à Trèves, le 5 mai 1818.

² Engels est né à Barmen, le 28 novembre 1820.

but, il lui apportait un travail de la plus grande valeur, son livre sur la *Situation des classes laborieuses en Angleterre*.

Engels séjourna en Belgique jusqu'au mois d'août 1846 et y revint fréquemment jusqu'au moment de l'expulsion de Marx ¹ Comme le dit justement Andler, c'est de cette période que date la collaboration des deux grands socialistes allemands et « c'est surtout dans cette phase de la première élaboration communiste, qu'elle fut intime et profonde. Le matérialisme historique fut élaboré dans ces années fécondes de Bruxelles, entre 1845 et 1847 ². »

Ainsi que l'écrivit plus tard Marx, leur première préoccupation, dès qu'ils se retrouvèrent à Bruxelles, fut de « formuler en commun l'opposition de leur conception avec l'idéologie de la philosophie allemande. » Dans ce but, ils écrivirent *L'Idéologie allemande, une critique de la philosophie post-hégélienne et de ses représentants Feuerbach, Bruno Bauer et Stirner, ainsi que du socialisme allemand et de ses différents prophètes*, deux gros volumes in-8°, qu'ils ne parvinrent pas à faire imprimer et dont ils « durent abandonner le manuscrit à la critique rongeuse des souris. »

Quelque temps après, dans les premiers mois de 1847, les points décisifs du nouveau système furent exposés publiquement, d'une manière scientifique dans *Misère de la Philosophie*, le volume que Marx fit imprimer chez l'éditeur Vogler de Bruxelles, en réponse à *Philosophie de la Misère*, de Proudhon.

La doctrine que Marx et Engels voulaient faire prévaloir, affirmait que le temps était venu pour les masses prolétariennes de rompre avec le socialisme sentimental et utopique et de poser nettement leurs revendications et leur tactique sur le terrain de la lutte des classes.

« De même que les *économistes* sont les représentants scientifiques de la classe bourgeoise, dit Marx dans *Misère de la Philosophie*, de même les *socialistes* et les *communistes* sont les théoriciens de la classe prolétaire.

« Tant que le prolétariat n'est pas encore assez développé pour se constituer en classe, que par conséquent la lutte même du prolétariat avec la bourgeoisie n'a pas encore un caractère politique, et que les forces productives ne sont pas encore assez développées dans le sein de la bourgeoisie elle-même, pour laisser entrevoir les conditions matérielles nécessaires à l'affranchissement du prolétariat et à la formation d'une société nouvelle, ces théoriciens ne sont que des utopistes qui, pour obvier aux besoins des classes opprimées, improvisent des systèmes et courent après une science régénératrice.

« Mais à mesure que l'histoire marche et qu'avec elle le prolétariat se dessine plus nettement, ils n'ont plus besoin de chercher de la science dans leur esprit, ils n'ont qu'à se rendre compte de ce qui se passe devant leurs yeux et de s'en faire l'organe. Tant qu'ils cherchent la science et ne font que des systèmes, qu'ils sont au début de la lutte, ils ne voient dans la misère que la misère, sans y voir le côté révolutionnaire, subversif, qui renversera la société ancienne. Dès ce moment, la science produite par

¹ Il reste inscrit sur les registres de la population de Saint-Josse-ten-Noode jusqu'au 25 mars 1848.

² CHARLES ANDLER. *Le Manifeste communiste*, T. II, p. 35.

le mouvement historique et s'y associant en pleine connaissance de cause, a cessé d'être doctrinaire, elle est devenue révolutionnaire ¹. »

Cette conception nouvelle, Marx et Engels, qui n'avaient guère de moyens de publicité à leur disposition, tentèrent de la faire admettre au moyen de circulaires lithographiées, qu'ils adressèrent aux groupes socialistes de Londres, de Paris et d'Allemagne.

Ce moyen de propagande eut pour conséquence d'attirer à Bruxelles et de réunir autour d'eux un groupe d'intellectuels révolutionnaires et de prolétaires vigoureux. Ce furent Moses Hess, ancien collaborateur, comme Marx et Engels, aux *Annales franco-allemandes*, Wilhelm Wolff, le polémiste ardent et persécuté, qui avait dévoilé, dans le *Deutsches Bürgerbuch*, la misère des tisserands silésiens et à qui Marx dédia le premier volume du *Capital* ; Stephan Börne, l'agitateur éloquent, typographe de son métier, qui en 1848 devait créer la *Ligue Ouvrière* la plus puissante qui ait existé en Allemagne avant la démocratie socialiste contemporaine et qui devint plus tard professeur à l'Université de Bâle ; Wallau, également typographe, qui devint bourgmestre de Mayence ; Ferdinand Wolff ; Ernest Dracke ; Edgard von Westphalen, beau-frère de Marx ; l'ancien lieutenant Weidemeyer ; le peintre en bâtiments Steingens ; le passementier Riedel, et Gigot, un Français, qui occupait les fonctions d'archiviste à la Bibliothèque de la ville de Bruxelles ².

L'effet des circulaires lithographiées ne tarda pas à se faire sentir. Vers la fin de 1846, la *Fédération des Justes*, l'association internationale la plus puissante que le prolétariat eût en Europe en ce moment et qui avait son siège à Londres, délégua l'horloger Joseph Moll à Bruxelles auprès de Marx et à Paris auprès de Engels, pour leur déclarer que la *Fédération* était prête à tenir compte des critiques qu'ils avaient adressées à ses doctrines et à sa tactique, et les prier d'y entrer comme membres. Marx et Engels acceptèrent cette proposition et pendant l'été 1847, un congrès eut lieu à Londres, où Engels représenta Paris et Wilhelm Wolff Bruxelles, dans lequel fut constituée la *Fédération communiste*, la nouvelle organisation socialiste basée sur les doctrines marxistes.

« Quelque temps après, au mois de novembre 1847, la *Fédération communiste* tint un second congrès à Londres et ce fut dans cette réunion qu'elle chargea Marx et Engels de rédiger le célèbre *Manifeste communiste*, qui parut en allemand en février 1848 et qui, quelques jours après, fut traduit en français.

¹ KARL MARX - *Misère de la Philosophie*, p. 118-119.

² Voir Andler. - *Le Manifeste communiste*, T. II, p. 37.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 205

la gravure suivante, no 26

Karl Marx

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Ce manifeste était à peine lancé que la révolution éclata à Paris. Le Comité central de la Fédération des communistes, qui siégeait à Londres, décida aussitôt de transférer ses pouvoirs au comité local de Bruxelles. Mais déjà le bourgmestre de la capitale avait pris des mesures pour empêcher les réunions et le gouvernement avait décidé l'expulsion d'un grand nombre d'étrangers. C'est ce qui fit que le comité de Bruxelles fut obligé de se dissoudre et de transférer ses pouvoirs au comité central de Paris, ainsi que l'établit le document suivant, dont le texte allemand fut saisi le 3 mars, à minuit, lorsque la police procéda à l'arrestation de Marx :

« DÉCISION DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DES COMMUNISTES

« Proletaires de tous les pays, réunissez-vous.

« Le comité central de la société des communistes, siégeant à Bruxelles.

« Vu la résolution du comité central qui jusqu'ici avait siégé à Londres, par laquelle ce comité a transféré le siège du comité central à Bruxelles, et se dissout lui-même comme comité central, par laquelle résolution, le comité sectionnaire de la section directrice de Bruxelles vient d'être constitué en comité central.

« Considérant

« Que dans les circonstances actuelles toute réunion des membres de la société et spécialement celle des Allemands à Bruxelles est impossible.

« Que les membres directeurs de la société en cette ville ont été déjà arrêtés et respectivement expulsés, ou doivent à chaque instant attendre leur expulsion de la Belgique.

« Que dans ce moment Paris est le centre de tout le mouvement révolutionnaire.

« Que les circonstances actuelles exigent impérieusement une direction énergique de la société, à laquelle un pouvoir discrétionnaire est momentanément indispensable.

« Décide

« ART. 1er - Le comité central est transféré à Paris.

« ART. 2. - Le comité central de Bruxelles confère au membre de la société, Charles Marx, pouvoir discrétionnaire pour la direction centrale momentanée de toutes les affaires de la société, sous responsabilité envers le comité central à constituer et envers le prochain congrès.

« ART. 3. - Le comité charge Marx de constituer à Paris, aussitôt que les circonstances le permettront, parmi les membres les plus convenables de la société, un nouveau comité central à son choix, et d'y appeler même des membres de la société qui ne seraient pas domiciliés à Paris.

« ART. 4. - Le comité central de Bruxelles se dissout.

« Ainsi décidé à Bruxelles, le 3 mars 1848.

« Le comité central, »
« (Signé) ENGELS,
G. FISHER,
GIGOT,
H. HEINGERS,
K. MARX. »

On peut donc dire qu'au point de vue du socialisme international et grâce à la présence de Marx et d'Engels, Bruxelles fut le foyer d'une activité extraordinaire de 1845 jusqu'aux premiers mois de 1848. Cette activité fit-elle sentir ses effets en Belgique au-delà du cercle de disciples qui était venu se former autour des maîtres, et eut-elle une répercussion directe sur le mouvement des idées dans notre pays ?

Le 3 janvier 1847 avait commencé la publication de la *Deutsche Brüsseler Zeitung* (*La Gazette allemande de Bruxelles*), l'organe des socialistes allemands réfugiés en Belgique. Le journal avait pour rédacteur en chef un ancien officier, Adalbert von Bornstedt, et paraissait deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, en quatre pages de quatre colonnes. Le prix de l'abonnement était de 28 francs pour Bruxelles et de 34 francs pour la province et l'étranger ; le numéro isolé pouvait être acheté à raison de 50 centimes au bureau de la rédaction, rue Botanique, 28, « devant la porte de Schaerbeek ».

C'était un journal international qui ne s'occupait guère des événements belges et qui portait toute son attention sur la politique des grands pays de l'Europe. Marx et Engels se mirent à y collaborer vers le milieu de 1847 et leur participation à la rédaction en releva immédiatement le niveau, si bien que le journal ne tarda pas à figurer, à côté de la *Northern Star* de Londres et de la *Réforme* de Paris, comme troisième organe de la démocratie européenne. « Ce fut dans les colonnes de la *Gazette allemande de Bruxelles*, dit Mehring ¹, que Marx et Engels s'en prirent au socialisme sentimental et au radicalisme antisocialiste, qu'il était d'autant plus urgent de com-

¹ MEHRING. *Aus dem literarischen Nachlass von Marx, Engels und Lassalle*. - Zweiter Band, p. 343.

battre que l'aurore de la révolution s'annonçait plus sûrement à l'horizon, et qu'ils dirigèrent leurs attaques les plus acerbes contre les tendances énervantes et déroutantes de ce socialisme allemand dont Karl Grün était le représentant typique. »

Il est plus que probable que la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, dont la publication continua jusqu'en mars 1848, jusqu'au moment où le cabinet Rogier, pour être agréable au gouvernement prussien, expulsa la plupart des rédacteurs, Marx en tête, n'exerça qu'une faible action sur le développement des idées socialistes en Belgique. Rédigée dans une langue que fort peu de Belges de cette époque devaient comprendre, elle ne put guère influencer ceux qui défendaient la politique démocratique.

Il n'en fut pas de même du *Deutscher Arbeiterverein*, c'est-à-dire de l'*Association ouvrière allemande*. Cette association, qui le jour où elle fut constituée comptait 37 membres, avait été fondée, à la fin d'août 1847, par le groupe de socialistes allemands qui avait suivi Marx et Engels en Belgique. Elle avait pour présidents Moses Hess et Wallau, respectivement rédacteur et typographe à la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, pour trésorier le passementier Riedel et pour secrétaire Wilhelm Wolff.

Elle tenait deux séances par semaine, le dimanche et le mercredi, au premier étage de l'estaminet *Le Cygne*, à la Grand'Place. Dans les réunions du dimanche, auxquelles les femmes étaient admises, un membre passait en revue les événements politiques de la semaine et cette communication était suivie d'entretiens familiers de toute nature. Parfois, aussi, la séance était consacrée à un concert ou à la représentation d'une pièce de théâtre. Les réunions du mercredi étaient occupées par la discussion de questions politiques et économiques, telles que l'influence du machinisme, les résultats du système de la fabrique, la situation de la classe ouvrière, le libre-échange et la protection.

Ce fut devant cette association ouvrière que, revenu du Congrès de Londres qui lui avait confié la mission de rédiger le *Manifeste communiste*, Marx donna ses conférences sur le *Salaires et le Capital*, qui furent reproduites en 1849 dans la *Neue Rheinische Zeitung* et que l'on peut considérer comme la plus ancienne esquisse de ce qui allait être le premier volume du *Capital*.

Un mois après sa fondation, le lundi 27 septembre 1847, eut lieu, à Bruxelles, un « Banquet de travailleurs ». Les banquets étaient fort à la mode à cette époque, surtout en France. C'était un moyen de se réunir sans avoir à craindre l'intervention des policiers et des agents provocateurs qui, à cette époque, jouaient un grand rôle dans les manifestations politiques.

Le banquet avait été organisé par l'Association ouvrière allemande et principalement par M. De Bornstedt et d'autres rédacteurs de la *Gazette allemande de Bruxelles*¹, dans le but, déclaraient les organisateurs, de « voir fraterniser les travailleurs des divers pays ».

Il y eut à table 120 convives parmi lesquels des Belges, des Allemands, des Suisses, des Français, des Polonais, des Italiens et un Russe, Michel Bakounine probablement.

¹ Voir le *Débat social*, numéro du 3 octobre 1847.

La présidence de la réunion fut offerte au général Mellinet, un des combattants de la révolution belge de 1830, mais il déclina cet honneur, à cause de son état de santé, et, ce fut Lucien Jottrand qui fut désigné pour diriger le banquet et la discussion qui allait suivre. Comme vice-présidents, les convives désignèrent un français, Imbert et un allemand Frédéric Engels.

« Des toasts et des discours, raconte le *Débat social*, se rapportant aux hommes et aux choses dont les travailleurs de tous les pays d'Europe attendent leur émancipation, ont animé cette réunion. Les divers orateurs ont parlé à leur choix, en français, en allemand ou en flamand. L'identité des sentiments de tous s'est parfaitement fait jour au milieu de ces langages différents. Ces sentiments convergeaient vers la nécessité de faire participer efficacement les travailleurs à la discussion des réformes de toutes espèces dont l'Europe est agitée en ce moment. L'Association a été considérée naturellement comme le meilleur moyen d'atteindre ce but. L'exemple de l'Angleterre, de la Suisse et des États-Unis a été invoqué avantageusement par tous les orateurs. »

Mais, ce qu'il y eut de plus important dans cette réunion, ce furent les deux résolutions qui y furent acclamées, sur la proposition d'Adolphe Bartels et de Heilberg. D'abord, on résolut de commémorer l'anniversaire de la révolution polonaise, le 29 novembre suivant, à Bruxelles. On donnerait à cette solennité un caractère imposant et on y inviterait les représentants de la démocratie de tous les pays. Ensuite on décida, qu'à l'instar de la grande association chartiste d'Angleterre on établirait en Belgique une association permanente de réformistes.

« Le banquet où ces deux résolutions furent formulées, déclarait le *Débat Social*, conservera, croyons-nous, sa date dans notre pays. »

Cette association permanente fut, en effet, constituée le 7 novembre 1847, par une assemblée de cent vingt-trois hommes, réunie à la *Maison des Meuniers*, rue de la Tête d'Or, à Bruxelles, et elle prit le nom d'*Association démocratique*.

L'assemblée comptait des étrangers de plusieurs nations, entre autres, un publiciste hollandais, M. Van Bevervoorde, venu exprès de La Haye, pour y assister. Il s'y trouvait des ouvriers de Bruxelles et de Gand, parmi lesquels Pellerin, Dassy et Bataille, de la *Société Agneessens*, des avocats, des médecins, des négociants, des étudiants, tant de Gand et de Liège, que de Bruxelles. Elle fut présidée par le général Mellinet, désigné comme président d'âge, à qui avaient été adjoints, comme assesseurs, l'avocat Spilthoorn, de Gand, et le professeur Maynz, de l'Université de Bruxelles. Elle composa son Comité, en nommant président d'honneur le général Mellinet ; président, Jottrand ; vice-présidents Imbert et Marx ; secrétaire : Albert Picard ; trésorier : Funck ; interprètes : Lelewel, Maynz, Spilthoorn et Wierth.

La propagande faite par les réfugiés allemands, eut ainsi pour effet, de faire surgir une association démocratique cosmopolite, dont le but fut, il est vrai, défini en termes vagues - la société avait pour but, disait l'article premier des Statuts, l'union et la fraternité de tous les peuples - mais au sein de laquelle une majorité de belges, et surtout de bourgeois, n'hésita pas à s'associer à un nombre assez élevé d'étrangers, dont les tendances communistes et révolutionnaires étaient publiquement connues. En résulta-t-il que l'*Association démocratique* fut dès le début, ou devint plus tard une société socialiste ? Une polémique qui s'engagea lorsque fut constituée, sur le modèle de celle de Bruxelles, l'Association démocratique de Gand, permet de se faire une opinion à cet égard.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 211

la gravure suivante, no 27

Paul Devaux

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Des journaux libéraux, l'*Indépendance* notamment, et des journaux cléricaux, l'*Organe des Flandres* et le *Journal de Bruxelles*, avaient imprimé que les doctrines les plus abominables avaient été prêchées à Gand, que le peuple y avait été excité contre les riches, et que « des cris de proscription et de mort avaient servi d'écho aux déclarations furibondes de clubistes, parlant et pérorant du haut de chaises où ils étaient perchés ».

En un long article, le *Débat social*, l'organe des associations démocratiques, se chargea de répondre à ces attaques et d'établir que, si ces sociétés, à l'exemple des sociétés similaires américaines, anglaises et suisses, cherchaient à faire établir le suffrage universel ou quasi universel, et faire participer le peuple presque tout entier, à la direction des affaires publiques, elles n'entendaient pas réclamer « les utopies »¹ que poursuivent certains démocrates, dans des pays où les institutions ne permettent d'espérer aucune réforme efficace, et où il est aussi raisonnable de songer à des châteaux en Espagne, qu'au modeste bien-être des peuples déjà libres.

Pendant les quelques mois que les Allemands, qui en avaient provoqué la fondation, séjournèrent encore en Belgique, l'*Association démocratique* fut donc une société radicale dont un assez grand nombre de membres étaient communistes.

Elle admit Marx à conférencier devant elle, et elle publia en une brochure de vulgarisation, sa conférence sur le libre échange, dont nous parlerons plus longuement plus loin.

¹ En un très bel article, écrit probablement par Marx, la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, du 13 février 1848, répondit au *Débat social*, au nom de ceux qu'il appelait des « utopistes ».

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre XI

La Société l'Alliance. - Le Congrès Libéral de 1846.

LA SITUATION POLITIQUE EN BELGIQUE APRÈS LA PAIX AVEC LA HOLLANDE. - FIN DE L'UNION ENTRE LIBÉRAUX ET CATHOLIQUES. - M. DEVAUX ET LA « POLITIQUE NOUVELLE ». - LA SOCIÉTÉ « L'ALLIANCE ». - SON PROGRAMME. - LE CONGRÈS LIBÉRAL DU 14 JUIN 1846. - SCISSION À « L'ALLIANCE » ET FONDATION DE « L'ASSOCIATION LIBÉRALE » DE BRUXELLES. - LE « TROU ». - LE SECOND CONGRÈS LIBÉRAL, EN MARS 1847. - LA SCISSION S'ACCENTUE. - LES ÉLECTIONS DU 8 JUIN 1847. - VICTOIRE LIBÉRALE. - LE MINISTÈRE LIBÉRAL DU 12 AOUT. - SON PROGRAMME, - COMMENT CELUI-CI FUT ACCUEILLI.

[Retour à la table des matières](#)

L'année 1830, nous l'avons déjà dit, marque en Europe le triomphe de l'idée libérale, constitutionnelle, c'est-à-dire le triomphe de la bourgeoisie sur les hommes et les idées de l'ancien régime.

En Belgique, le parti libéral et le parti catholique s'étaient unis pour résister au gouvernement du roi Guillaume et cette union perdura, par nécessité politique, jusqu'au moment où le vote du traité des vingt-quatre articles établit enfin la paix avec la Hollande.

Mais une fois cette question résolue, la politique de 1830, la politique du programme unioniste et des ministères mixtes¹, fut battue en brèche et succomba forcément.

Immédiatement après la révolution, l'accord s'était fait, l'union s'était conclue dans le double but de réfréner les aspirations démocratiques du peuple, pour asseoir la suprématie de la bourgeoisie, et pour partager les avantages du pouvoir entre les hommes en vue des deux partis.

Une fois cette suprématie accomplie et ces appétits satisfaits, de profondes divergences d'opinions éclatèrent.

Au fond, le parti catholique était conservateur, réactionnaire. Resté surtout le parti des nobles et des prêtres, il regrettait l'ancien régime. S'il acceptait la Constitution et les libertés fondamentales qu'elle comporte, c'était parce que ces libertés lui étaient favorable, et qu'il était à même d'en profiter largement. Le cens différentiel, base du droit électoral, favorisait l'élément campagnard, qui était clérical. Enfin, dans les lois organiques, ils avaient réduit peu à peu les avantages que la Constitution accordait au pays.

Le parti libéral avait des aspirations plus larges, plus généreuses, et le système unioniste commençait à lui peser. Malheureusement les libéraux n'avaient pas d'organisation propre, alors que l'Église était puissante par sa discipline et sa hiérarchie.

Immédiatement après le vote du traité de paix avec la Hollande, des symptômes de division devinrent visibles aux yeux les moins clairvoyants.

Une situation nouvelle était née et la lutte se dessina bientôt.

M. Paul Devaux, député libéral de Bruges, un modéré cependant, en donna un des premiers le signal, en fondant en 1839 la *Revue Nationale*, recueil politique libéral.

Il se déclara partisan d'une politique franchement libérale, mais, comme on l'a écrit, « modérée et tolérante, ennemie des scandales irréguliers, pleine de respect pour une religion à laquelle ses adversaires les plus décidés devaient au moins reconnaître le mérite d'être la base la plus sûre de cette moralité du peuple dont l'absence envenime tous le progrès ».

Son libéralisme, on le voit, n'était pas bien dangereux.

Ce que voulaient en somme M. Devaux et ses amis, c'était le pouvoir politique aux mains d'un ministère libéral permanent. Il n'en voulait ni au clergé ni à la religion qui, en prêchant la résignation aux malheureux, ne pouvaient que calmer les appétits

¹ « Ces ministères furent appelés mixtes, car on y fit figurer l'élément libéral, mais en quantité tellement microscopique que si on crut quelquefois le reconnaître, à l'existence de certains noms dans le cabinet, la découverte n'alla guère au-delà. L'élément libéral, quand il entra dans le gouvernement, n'y entra pas comme principe ; on choisissait une individualité, plus ou moins, - plutôt moins que plus, - on la maniait, on la pliait, pour en tirer tout ce : qu'elle pouvait avoir de talent, de force et de courage, et quand l'athlète vaincu ou excédé quittait enfin le champ de bataille ministériel, on cherchait une nouvelle individualité qui voulut bien comme la première se compromettre ou s'user au profit du même parti.

Des Partis et de la Réforme électorale, par V. HILAIRE (1846).

populaires et étouffer des aspirations inconciliables avec le gouvernement exclusif de la bourgeoisie.

La situation politique de 1839, c'est-à-dire l'existence des ministères mixtes, composés de libéraux et de catholiques, devait donc prendre fin.

« À une politique, disait la *Revue Nationale*, dominée par les appréhensions et les idées que nous avaient léguées les fautes du régime antérieur et qu'on pourrait appeler la politique du passé, succédera sous une forme ou une autre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, une politique d'avenir, ou tout au moins une politique actuelle... Il est visible que la situation de 1830 et 1831 va s'éteignant ou se modifiant. Dans un avenir qui peut ne pas être très prochain encore, elle fera infailliblement place à un classement d'opinions, plus régulier, plus en harmonie avec les intérêts actuels, et sous l'empire duquel les faits seront autrement appréciés qu'ils ne l'avaient été auparavant ¹.

Ces idées d'organisation autonome du parti libéral gagnèrent peu à peu du terrain. Les loges maçonniques existantes se mêlèrent plus activement à la vie politique et d'autres loges furent fondées dans le même but, Il fut créé également des associations libérales chargées de choisir les candidats et de préparer les élections.

Parmi ces associations politiques, la plus célèbre fut *L'Alliance* de Bruxelles. Sa fondation fut décidée, à la fin de l'année 1840, par les loges de la capitale, qui jugèrent utile d'établir comme centre de propagande active et d'opposition militante, une association fortement constituée et susceptible d'un accroissement indéfini. Dans ce but, elles avancèrent un subside de deux à trois mille francs, en même temps qu'un emprunt fut ouvert parmi les libéraux en vue, pour couvrir les frais d'installation du nouvel organisme politique. Celui-ci fut fondé le 15 avril 1841.

À l'origine, l'*Alliance* se composait exclusivement de francs-maçons, au nombre de 350. Quelques mois plus tard, en vertu d'une décision prise en assemblée générale, on y admit aussi des personnes étrangères aux Loges et toute distinction entre les membres fut effacée définitivement, par une décision en date du 4 avril 1842.

Les progrès de l'Association furent rapides. En peu de temps, le nombre de ses affiliés dépassa le chiffre de 1,000.

En 1846, l'*Alliance* avait atteint un haut degré de prospérité, et son influence sur le corps électoral de la ville et de l'arrondissement de Bruxelles était énorme. Ce fut elle qui fit triompher la liste libérale pour la Chambre, en 1845, et ce fut elle aussi qui fit élire le Conseil communal de Bruxelles et le Conseil provincial du Brabant.

Mais les dirigeants de cette association sentirent bientôt qu'il y avait autre chose à faire que de renverser le ministère et de le remplacer par un cabinet composé exclusivement de libéraux. Ils formulèrent un programme de réformes et ils le firent admettre par les candidats qu'ils patronnèrent.

Que comprenait ce programme ?

La réforme électorale, dans le sens de l'égalité la plus complète, en abaissant le cens électoral des villes au niveau de celui des campagnes.

¹ *Revue Nationale*, tome premier, pages 311 et 312.

Le retrait des lois réactionnaires relatives à la nomination des bourgmestres, au fractionnement des collèges électoraux communaux, l'augmentation du nombre des députés en raison de l'accroissement de la population, la suppression des abus résultant du cumul des fonctions administratives et judiciaires avec les fonctions législatives.

La réforme du système des impôts et des octrois, la réduction des dépenses de l'État, l'abolition du timbre des journaux, la réforme postale.

L'amélioration du sort des classes ouvrières.

La réforme du système d'instruction primaire et professionnelle.

La protection des femmes et des enfants travaillant dans les mines, usines et manufactures.

La revision des lois sur la Bienfaisance, etc., etc.

L'*Alliance*, ayant rédigé son programme, décida en 1846 la convocation d'un Congrès libéral.

Ce Congrès n'eut qu'une séance. Il se tint le 14 juin 1846, dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 217

la gravure suivante, no 28

[E. Defacqz](#)

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Plus de 350 délégués, venus des quatre coins du pays, y assistèrent. Parmi eux, il y avait des sénateurs, des députés, des conseillers provinciaux et communaux, des avocats, des médecins, des propriétaires, des négociants, des industriels, des juges, des notaires, etc.

Ce fut E. Defacqz, ancien membre du Congrès national, conseiller à la Cour de cassation et président de l'*Alliance*, qui ouvrit la séance. Il prononça un grand discours dont nous reproduisons les passages les plus remarquables et qui montrent combien, au bout de quinze années, les principes qui avaient triomphé en 1830, avait été atténués par la complicité du Roi et des dirigeants catholiques, et combien aussi la

politique conservatrice avait été égoïste et dirigée contre la masse de la nation. Aujourd'hui encore, en bien des parties, ce discours est d'actualité.

Voici comment s'exprime le président du Congrès libéral :

« Quelque parfaites que soient les institutions qu'un peuple libre s'est données, il est difficile qu'elles ne deviennent pas impuissantes pour opérer le bien, lorsque les passions humaines s'en emparent, en gouvernement les ressorts et les font mouvoir dans un intérêt qui n'est plus celui de tous.

« Veiller pour prévenir ou arrêter ce mal est, pour les citoyens, toujours un devoir ; en poursuivre le redressement est toujours un droit.

« Celui qui se laisse impunément enlever des garanties qu'il aurait pu défendre, prouve ou qu'elles lui sont inutiles ou qu'il n'en est pas digne.

« La Constitution belge, enfantée dans un de ces moments d'enthousiasme où le patriotisme remplissant les frais n'y laisse point de place à d'autre sentiment, dans un de ces moments de généreuses illusions où les cœurs de bonne foi ne se défendent plus des autres, comme si la rénovation des choses changeait aussi les hommes, la Constitution belge semblait avoir résolu le grand problème de la liberté en tout et pour tous : elle donnait une juste satisfaction à des droits longtemps méconnus, elle pouvait suffire aux besoins nés de la marche du temps et du progrès des grandes doctrines sociales.

« Elle le pouvait mais à une condition, c'est qu'un gouvernement loyal et habile favorisât, suivît au moins l'impulsion qu'elle avait donnée, qu'il maintînt l'équilibre entre ses rouages, qu'il s'appliquât à développer graduellement et avec sagesse les germes précieux qu'elle renferme, à initier peu à peu à l'intelligence et à la participation de ses bienfaits, les esprits qui n'auraient pas été préparés à les goûter immédiatement ou à en jouir avec mesure.

« Cependant une égoïste ambition n'a pas craint de rendre stériles ces principes si actifs. Une classe de citoyens, non contente de la part qui lui était accordée, a voulu s'approprier encore celle des autres.

« Des hommes chargés d'un ministère révérend, dotés par nos institutions nouvelles d'une indépendance qu'ils n'avaient jamais connus dans les temps mêmes qu'ils feignaient de regretter, étonnés, enivrés de leur affranchissement, ne se connaissant plus, oubliant que leur mission divine les rend étrangers aux choses de ce monde, oubliant même les lois de la prudence, se sont dit entr'eux : « La liberté n'est faite que pour nous, et notre volonté doit être obéie sur la terre ! ».

« Le respect des peuples pour un caractère sacré n'a que trop bien servi cette soif de domination, et bientôt les pouvoirs, qui n'émanent que de la nation, qui ne peuvent être exercés que par les agents constitutionnels qu'elle a délégués, les pouvoirs en Belgique n'auront plus d'autre source que le droit divin, d'autre dépositaire effectif que l'épiscopat, et le gouvernement théocratique aura remplacé la monarchie constitutionnelle qui n'existera plus que de nom.

« Toutes les avenues de l'autorité sont occupées par l'usurpation, tous les éléments de la prospérité publique, l'enseignement de la jeunesse, l'avenir du pays tout entier lui est livré.

« Aussi, grâce à cette influence, la nation dont le tempérament robuste aurait puisé dans le pacte social un aliment substantiel, un principe énergique de vitalité et de croissance, n'y trouvera, dans quelque temps, qu'une nourriture indigeste qu'elle ne pourra plus supporter et que repousseront ses organes abâtardis.

« L'autorité civile, la seule en Belgique qui soit un pouvoir, la seule qui ait le droit de s'appeler une autorité, n'a pu se soustraire à l'assujettissement, et s'il n'est déjà venu, le moment n'est plus éloigné où elle comprendra enfin, mais trop tard, qu'elle n'est plus qu'un instrument inerte qui ne se meut qu'à la volonté d'autrui.

« Émus de ce renversement de l'ordre régulier, effrayés de ses conséquences inévitables et prochaines, tous les hommes indépendants, tous les citoyens attachés à une nationalité minée dans sa base, ont senti le besoin d'un effort qui remît les choses à leur place, qui restituât à la Constitution son véritable esprit et la liberté de son développement, au pouvoir son indépendance et son action légitimes, à la religion la vénération qui lui est due et qu'altèrent imprudemment les intérêts mondains et passionnés auxquels on l'a mêlée.

« Le remède au mal, Messieurs, il n'a pas fallu le chercher dans ces conditions violentes auxquelles survit un ébranlement pénible qui rend longtemps douteux les avantages du changement.

« Il est dans la Constitution belge, il consiste dans l'emploi bien dirigé de l'un de ses ressorts principaux...

« ... La société de *L'Alliance*, qu'une expérience de sept années avait convaincue de son efficacité toute puissante, a conçu le projet de travailler à le généraliser, de concert avec les associations de même nature, qui en d'autres villes en avaient déjà fait aussi l'heureux essai.

« Obéissant aux inspirations d'un patriotisme désintéressé, et sûre d'être comprise, après avoir préparé, dans des vues purement électorales, le plan d'une confédération des libéraux belges, elle a fait un appel à l'opinion, elle a convoqué un congrès où les représentants du libéralisme pussent eux-mêmes concentrer et organiser ses forces et arborer le drapeau qui doit le guider...

« ... Tous nous devons avoir, les uns dans les autres, une noble confiance, et cette confiance ne sera point abusée, car tous nous comprenons le besoin de l'union, d'une union étroite et sincère, tous nous comprenons la responsabilité qu'attireraient sur leur tête ceux qui compromettraient cette union par la précipitation irréfléchie qui les pousserait trop vite en avant, comme par une méticuleuse lenteur qui les retiendrait en arrière.

« Chacun modifiera l'allure qui lui est propre, de manière que nous puissions tous marcher en avant, mais d'un pas égal, à rangs serrés, en corps compact, sous la bannière qui porte cette devise indélébile : La Constitution, rien que la Constitution, mais toute la Constitution !

« Le Congrès ne peut pas, à son début, discuter, reconnaître et déclarer toutes les conséquences légitimes, toutes les applications désirables des principes constitutionnels, réunir et formuler tous les articles du symbole de la foi libérale, sur lequel les associations électorales inviteront les candidats à s'expliquer, mais en politique même, la patience est quelquefois une vertu.

« Tous les fruits d'un même arbre, quoique formés aux rayons du même soleil, n'arrivent pas le même jour à la maturité. Sans doute, il est dangereux de différer jusqu'au lendemain à cueillir ceux dont le temps est venu, mais aussi l'impatience qui veut jouir trop tôt ne trouve qu'amertume et que déception. Le père de famille prudent sait à propos se hâter ou attendre.

« Ce que le Congrès ne fera pas aujourd'hui, il l'accomplira quand il le voudra, dans une session ultérieure. Il ne va pas se dissoudre à l'issue de sa première réunion. Il constitue désormais un corps permanent, qui s'assemblera quand les intérêts de la cause libérale l'appelleront à leur aide, qui s'assemblera mieux organisé, formé d'une représentation plus complète et d'ailleurs préparé à traiter les questions qui auront d'avance été signalées à son attention.

« Tout ce qui ne sera pas résolu immédiatement n'est donc qu'ajourné ; et non, mille fois non ! ce n'est pas une question secondaire de détail ou de temps qui divisera des hommes, de bonne foi, par le devoir sacré de sauver les libertés publiques.

« Voilà, messieurs, ce qui a soutenu, encouragé dans leur patriotique dessein, ceux qui avaient conçu l'idée d'un congrès libéral. C'est une foi vive dans la fermeté éclairée et dans la modération intelligente des vrais libéraux.

« Ils ont méprisé tous les obstacles, et le succès n'a pas trompé leur attente : de nombreuses adhésions sont arrivées de toutes les provinces, plus de 40 villes et autant de cantons ruraux ont envoyé leurs représentants. Rendue publique, la composition des députations formées de l'élite du pays a donné d'avance un éclatant démenti aux détracteurs de cette manifestation solennelle, et en ce moment un acte qui seul et par lui même a une immense portée, un grand acte, nous pourrions nous dire, un événement politique est accompli le Congrès libéral est réuni, il est constitué, il délibère !

« Admirable sagesse du Congrès constituant de 1830, qui a placé dans la Constitution sa propre sauvegarde.

« Noble et imposant spectacle que ce concours de tant de citoyens généreux, accourus de tous les points du royaume, à l'appel fait au nom de l'intérêt général, assemblés paisiblement sous l'égide de leurs institutions pour défendre leurs institutions mêmes.

« Cette solennité patriotique qui fait renaître dans les bons esprits la confiance et l'espoir, ne peut effrayer que les cœurs pusillanimes qui n'osent pas regarder la liberté en face ; elle n'excitera les clameurs que de l'ignorance qui ne comprend pas ou de la mauvaise foi qui ne veut pas comprendre les conséquences de nos garanties constitutionnelles.

« L'événement auquel nous assistons, Messieurs, n'est pas nouveau sur cette terre de liberté, nos vieilles annales nous offrent un exemple fameux d'un ordre privilégié de citoyens s'associant pour mieux résister à la violation des franchises nationales.

« Mais ce qui est nouveau dans notre histoire ce qui est un grand progrès politique, c'est de voir comme aujourd'hui les intérêts mêmes du pouvoir liés aux intérêts de la cause populaire ; ce qui est nouveau dans nos mœurs, ce qui est un grand progrès social, c'est de voir toutes les classes de la société unir fraternellement leurs efforts pour le bien-être de toutes les classes indistinctement.

« Que l'exemple de dévouement et d'union que cette assemblée donne au pays, porte des fruits salutaires, que la Belgique, développant en paix les institutions qu'elle aura reconquises, hâte l'émancipation des peuples qui aspirent encore à ce bienfait, qu'elle montre à ceux qui les gouvernent que l'ordre et la liberté peuvent marcher ensemble et s'appuyer l'un sur l'autre. »

Des applaudissements prolongés, dans toutes les parties de la salle, saluèrent ce discours.

L'ordre du jour du Congrès libéral portait deux points essentiels : 1^o *Constitution du libéralisme en Belgique*, 2^o *Programme du libéralisme belge*.

Sur le premier point, il n'y eut d'abord aucune divergence d'opinion.

On devait constituer des associations communales, cantonales et d'arrondissement, chargées des élections communales, provinciales et législatives. Tout le monde se trouva d'accord sur ce point. Mais lorsqu'il s'agit de décider qui pourrait être admis à faire partie des associations libérales, deux camps se formèrent.

Les uns considéraient qu'il suffisait, pour en devenir membre, d'adopter les statuts et le programme de l'association. Les autres, les modérés, les doctrinaires, au contraire, soutenaient qu'il ne fallait admettre que ceux qui étaient électeurs.

La première proposition fut adoptée.

On examina ensuite la question du programme. La réforme électorale fut vivement discutée. Les organisateurs du Congrès proposaient de dire :

« Une réforme électorale par l'adjonction des professions libérales et par l'abaissement successif du cens, avec les garanties de capacités, d'indépendance et d'ordre que la société a le droit de désigner. »

M. Frère, délégué de l'association libérale (doctrinaire), de Liège, prononça un long discours. Il ne voulait pas entendre parler de l'abaissement du cens jusqu'au minimum de 20 florins fixé par la Constitution.

Citons le compte-rendu officiel des débats :

« M. FRÈRE. - Quant à moi, je désirerais autant que possible l'extension du droit de vote ; mais avec le système d'impôts qui nous régit, je ne pense pas qu'il serait juste d'établir l'égalité du cens entre les villes et les campagnes. Je crois qu'il faudrait maintenir à cet égard toute liberté d'examen. Je n'ai pas voulu, d'un autre côté, indiquer de limite extrême comme pouvant être atteinte dès à présent. Le programme que nous discutons est le programme du présent et non pas le programme de l'avenir. Je n'ai donc pas voulu demander l'abaissement du cens jusqu'au minimum fixé par la

Constitution, mesure qui, de l'aveu de tous, ne peut pas être prise dès à présent, qui dans les circonstances actuelles, serait même mauvaise (Non ! Non !) inopportune, dangereuse. (Non, non, oui !) Je dis que dans l'opinion d'un grand nombre de membres de cette assemblée, cette mesure serait aujourd'hui dangereuse. Je maintiens qu'il y aurait des inconvénients graves à vouloir, dans les circonstances actuelles, abaisser le cens électoral jusqu'au minimum fixé par la Constitution. La réforme électorale n'est pas un but, c'est un moyen ; c'est un moyen d'obtenir de bonnes lois, dans dix ans, dans vingt ans, dans un siècle peut-être... (Nombreuses interruptions).

« M. FORGEUR (Liège). - Je ne puis pas admettre ce genre de manifestations qui consistent à imposer silence à un orateur sans l'entendre.

(M. LE PRÉSIDENT agite la sonnette et le calme se rétablit.)

« M. FRÈRE (Liège). - On veut que je précise les dangers ? Ces dangers me semblent manifestes ; c'est que dans l'état actuel des choses, beaucoup d'électeurs à 20 florins ne présenteront pas de garanties suffisantes d'ordre, de lumières et d'indépendance ; vous aurez à 20 florins, non pas des électeurs, mais des serviteurs, des gens soumis à la domination d'autrui, des hommes qui n'auront ni assez de lumières, ni assez d'indépendance, pour résister aux influences dont ils seraient entourés, voilà où est le danger... » (Très bien ! Très bien !)

Finalement l'assemblée se mit d'accord sur les deux projets de constitution et de programme que voici :

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LIBÉRALISME EN BELGIQUE

« Prenant en mûre considération le vœu presque unanime du pays, qui réclame la mise en pratique loyale des principes inscrits dans la Constitution belge et la réalisation de toutes ses promesses.

« Considérant qu'il est urgent de revenir définitivement à ces principes et d'en assurer le respect par la réforme des lois qui s'en sont écartées, d'imprimer aux institutions un sage esprit de progrès, de garantir l'indépendance du pouvoir civil contre toute influence religieuse ou extra-légale, latente ou cachée, de rappeler dans le gouvernement la franchise et la loyauté trop longtemps exilées.

« Considérant que c'est pour l'opinion libérale un devoir sacré de faire rentrer la politique intérieure du pays dans la voie que le Congrès national et constituant lui avait tracé, en tenant compte toutefois des besoins nouveaux qui ont surgi depuis lors et qui pourront surgir encore, notamment celui d'une réforme équitable de la loi électorale et de l'amélioration du sort physique et moral des classes peu aisées de la société.

« Le Congrès libéral a résolu :

« ARTICLE PREMIER. - Dans tout chef-lieu d'arrondissement administratif, le parti libéral constituera, immédiatement, une société composée de tous les libéraux qui auront été admis, au scrutin, par la commission administrative de la société.

« Dans tout chef-lieu de canton, il sera, par les soins de la commission administrative de la société d'arrondissement, établi un comité électoral qui correspondra avec la commission administrative de cette société, et dans lequel les communes du canton seront suffisamment représentées.

« ART. 2. - La société d'arrondissement fera ses règlements d'ordre intérieur. Elle procédera, en assemblée générale, à l'élection préparatoire des candidats à présenter aux suffrages des électeurs dans les élections des membres des Chambres législatives, des conseillers provinciaux du canton et des conseillers communaux du chef-lieu.

« Les comités cantonaux s'entendront avec la commission administrative de l'arrondissement pour les choix préparatoires des conseillers provinciaux de chaque canton et des communes du canton ; ces choix seront proclamés par le comité cantonal.

« ART. 3. - La base de toute cette organisation sera le ralliement sans réserve de tous les libéraux aux choix préparatoires de la majorité, de telle sorte que chaque électeur libéral prend l'engagement d'honneur de voter et d'user de toute son influence en faveur du candidat de la société libérale de son arrondissement ou de son comité cantonal.

« ART. 4. - Les commissions des diverses sociétés d'arrondissement établiront entre elles des correspondances, à l'effet de s'assurer, s'il en est besoin, du mérite des candidats et de faire agir dans un arrondissement les influences libérales des arrondissements voisins.

« ART. 5. Pour la première constitution des sociétés libérales dont il est parlé à l'article 1er, elle se formera par la réunion de tous les libéraux qui, dans le mois de la présente résolution, auront demandé à en faire partie et se seront adressés à cette fin aux personnes déléguées par leur localité vers le *Congrès libéral*.

« ART. 6. - Les délégués faisant partie du Congrès libéral promettent de constituer, sans retard, soit une société, soit un comité, dans leur résidence, sur les bases du présent règlement. Tous pouvoirs leur sont donnés à cette fin par le *Congrès*.

« ART. 7. - À chaque époque à fixer par la société de *L'Alliance*, les sociétés d'arrondissement députeront à Bruxelles un nombre de leur membres proportionnel à la population de leur arrondissement, pour délibérer avec les délégués de la Société de *L'Alliance*, nommés dans la même proportion, sur les besoins du libéralisme et la marche des élections.

« ART. 8. - L'acceptation d'une candidature offerte par une société libérale, sera considérée comme une adhésion aux principes de la confédération énoncés dans le programme.

« ART. 9. - Pour faire partie des associations confédérées, il faut faire acte d'adhésion aux principes proclamés par le Congrès libéral. »

PROGRAMME DU LIBÉRALISME BELGE

« Le Congrès libéral adopte, pour programme du libéralisme belge, les articles suivants

« ARTICLE PREMIER. - Comme principe général :

« La réforme électorale par l'abaissement successif du cens jusqu'aux limites fixées par la Constitution.

« Et comme mesures d'application immédiate

« 1° L'adjonction, dans les limites de la Constitution, comme électeurs, de citoyens exerçant une profession libérale pour laquelle un brevet de capacité est exigé par la loi, et de ceux portés sur la liste du jury ;

« 2° Un certain abaissement dans le cens actuel des villes.

« ART. 2. - L'indépendance réelle du pouvoir civil.

« ART. 3. - L'organisation d'un enseignement public à tous les degrés sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et en repoussant l'intervention des ministres des cultes, à titre d'autorité, dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil.

« ART. 4. - Le retrait des lois réactionnaires.

« ART. 5. - L'augmentation du nombre des représentants et des sénateurs à raison d'un représentant par 40,000 âmes et d'un sénateur par 80,000 âmes.

« ART. 6. - Les améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrière et indigente.

« Ainsi adopté par le Congrès libéral, en sa séance du 14 juin 1846.

« Le Secrétaire,
« J. BARTELS.

Le Président,
E. DEFACQZ. »

VŒU DU LIBÉRALISME BELGE

« Le Congrès libéral fait des vœux pour l'affranchissement par tous les moyens légaux, du clergé inférieur, qui est sous le coup d'une menace incessante de révocation et dont la constitution civile est impunément violée.

« Ainsi adopté par le Congrès libéral, en sa séance du 14 juin 1846.

« Le Secrétaire,

J. BARTELS.

« Le Président,

E. DEFACQZ. »

*
* *

Comment les décisions de ce congrès furent-elles jugées par le public ?

Le jour de l'ouverture du Congrès, le *Débat social* s'exprimait commue suit :

« En ce moment, dit ce journal, tout le pays a les yeux fixés sur le Congrès libéral qui s'ouvre aujourd'hui, et nous mêmes, bien que n'étant pas aussi directement intéressés dans la lutte que le libéralisme soutient contre le parti réactionnaire ¹, nous attendons avec anxiété le résultat des décisions de cette assemblée. »

L'article se termine pas ces mots : « ... Nous espérons que le Congrès libéral marchera franchement en avant et que comme moyen de conciliation, il adoptera le programme de l'Alliance. »

Le dimanche suivant, le *Débat social* déclarait ce qui suit :

« La dernière semaine a été bonne pour l'opinion que nous représentons dans le pays. Le Congrès libéral, dont toutes les résolutions ont déjà passé sous les yeux du public, a produit plus que nous n'en attendions. Si le programme qu'il a adopté avait contenu seulement quelque chose de plus formel sur les améliorations à apporter au sort des classes malheureuses de la société, s'il avait proclamé seulement la nécessité de la réforme des lois d'accises et des octrois municipaux, l'abolition des lois d'impôt sur les céréales, le Congrès nous aurait convaincus que la cause du peuple peut être confiée encore à la sollicitude exclusive de la bourgeoisie élevée. Tel qu'il est, cependant, le programme permet au peuple d'attendre quelque temps la réalisation des promesses qu'il contenait déjà avant de désespérer de voir la cause triompher, sans son intervention immédiate dans les affaires publiques, soit par le pétitionnement, soit par l'établissement de clubs, que la Constitution ouvre pour lui comme pour les autres. »

La presse libérale salua le Congrès et le félicita des décisions prises. Les journaux cléricaux, par contre, crièrent à l'anarchie !...

Louis-Philippe lui-même fut épouvanté, à preuve, la lettre qu'il écrivit à son gendre, Léopold 1er, lettre qui fut trouvée dans le cabinet du roi des Français pendant le sac des Tuileries, en 1848, et qui fut publiée alors dans la *Revue rétrospective* de Paris.

¹ Félix DELHASSE, rédacteur au *Débat social*, était cependant délégué au Congrès, mais il n'y discuta guère.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 229

la gravure suivante, no 29

Le Congrès libéral de 1846

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Cette lettre est assez curieuse pour être reproduite ici :

« Mon très cher Frère et excellent ami,

« C'est sur la table du Conseil que je vous écris. Vos lettres et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête, sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges qui va se réunir à Bruxelles qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la commune de Paris de 1792 dictant de l'hôtel de ville, à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté) tout ce qu'il plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre, des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain des décrets qu'elle avait prononcés la veille.

« J'ignore le moyen que peut fournir la législation belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que le Constitution belge autorise les associations, mais je ne sais jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, comme des chambres légalement élues, et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la Constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins à mes yeux qu'une Convention nationale révolutionnairement constituée, puisqu'elle serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

« J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du Gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement ; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création, que les assemblées révolutionnaires tirent la force de détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent effrayer par l'audace effrénée des autres. » Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités ; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des

limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

« Et voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

« 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire et pour les prévenir ;

« 2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé (overpowered) vous croiriez devoir et pouvoir nous demander ? Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative, mais il faut prévoir à l'avance et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

« L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère. Soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez. Rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique. » Je remercie ma bonne Louise de sa lettre. Je l'embrasse ainsi que vos chers enfants, et je suis toujours pour la vie, mon très cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

« LOUIS-PHILIPPE.

« Paris, jeudi 14 mai 1846. »

La réponse de Léopold 1er à son beau-père n'est pas connue, et c'est dommage, car elle nous aurait édifié sur ses sentiments intimes, en ce qui concerne la liberté constitutionnelle d'association.

*
* *

Le succès du Congrès libéral accentua l'influence politique de l'*Alliance*. Cependant, moins de quatre mois après, le 14 octobre 1846, elle fut convoquée à l'effet de trancher une grave et importante question.

Les députés de Bruxelles, qu'elle avait fait élire, MM. Anspach, de Bonne, Cans, Devaux, Lebeau, Orts, Rogier, Verhaegen et de Brouckère, avaient écrit à la Commission administrative à l'effet de lui demander de convoquer une assemblée générale, dans le but de lui soumettre une proposition disant que seuls les électeurs pouvaient être admis comme membres de l'*Alliance* et prendre part au poll pour la désignation des candidats au Sénat, à la Chambre, à la Province et à la Commune.

Les dirigeants de l'*Alliance* se déclarèrent adversaires de cette proposition. Les députés publièrent circulaire sur circulaire pour défendre leur opinion et la presse libérale prit fait et cause pour eux, contre ce qu'elle appelait le groupe radical.

Il existait, en effet, dans le sein de l'*Alliance* un groupe d'hommes avancés, de démocrates à tendances socialistes, qui se réunissaient régulièrement dans un local

qu'ils avaient baptisé *Le Trou*, désignation que Lucien Jottrand justifia dans une chanson très spirituelle que le *Débat Social* reproduisit, sans nom d'auteur, dans son numéro du 15 août 1847 :

LE TROU

(Air : *J'ai pris goût à la République.*)

J'entends souvent qu'on nous conteste
Le bon goût de ce titre, admis
Pour servir d'enseigne modeste
À nos réunions d'amis.
Un trou ! Vraiment le noble asile,
Le Trou, le beau nom que voilà !
Tout doux, Messieurs, il est facile
De justifier ce choix-là,

Nous aurions pu prendre : l'Église ;
Ce fut le refuge autrefois
De ceux que le Christ égalise,
Humbles, libres, tout à la fois.
Mais aujourd'hui, l'Église enchaîne
Un peuple aux prélats asservis ;
Aux vrais chrétiens que l'orgueil gêne
Notre trou servira d'abri.

Nous pouvions choisir, tout ensemble
La Chambre, le Sénat, la Cour,
Mais dans ces lieux, qui se rassemble ?
Maîtres ou valets tour à tour.
Or, nous n'opprimons point d'esclaves,
Et ne portons point de licou,
Foin de sceptre ! Foin des entraves,
Nous vivons libres dans un trou !
De tout temps, ce fut la retraite
Du sage aux combats épargné,
C'est de son trou que le rat guette
Le chat qui s'est enfariné !
C'est dans ses trous que la racaille
Du nombreux peuple souriquois
Se refait, après la bataille
Où tombent généraux et rois

Pends tes voiles, royal navire,
Et sur les flots le balançant,
Glisse, poussé par le zéphire,
Au gré d'un pilote indolent.
Tu vogues, mais ton flanc recèle
Le Trou d'un taret¹ ignoré

¹ Ver presque imperceptible.

Demain, quoique la mer soit belle,
Nef et pilote auront sombré.

*
* *

La proposition des députés de Bruxelles était appuyée par 120 signatures de membres de l'*Alliance*, et bien que l'on fut à quelques mois des élections de 1847, la discussion s'engagea très vive et très acerbe.

Au début de la séance, on demanda aux députés de s'engager d'avance à se soumettre à la décision que prendrait la majorité. Ils s'y refusèrent ! Pour éviter une scission, des membres proposèrent alors la remise de la discussion jusqu'après les élections de juin 1847. Cette proposition d'ajournement fut finalement acceptée par 182 voix contre 180.

Dès le lendemain de ce vote, les députés de Bruxelles et quelques-uns de leurs partisans envoyèrent leur démission de membres de l'*Alliance*, et MM. Orts, Verhaegen et consorts créèrent une société nouvelle qui prit le nom de *Association libérale et constitutionnelle*¹.

Le Comité de l'*Alliance* convoqua pour le dimanche 28 mars 1847 une nouvelle réunion du Congrès libéral qui aurait à s'occuper de l'organisation du parti libéral, des élections du mois de juin suivant, de la création d'une rente libérale au moyen de souscriptions volontaires annuelles et, enfin, du développement de la presse libérale.

Ce congrès se tint également dans la salle gothique de l'Hôtel de ville de Bruxelles sous la présidence de M. Defacqz, assisté de MM. Dindal, Coppyns, Roussel, De Rons, baron de Poeberlé, Tobie Keymolen, Van Schoor, Gillon, Oppenheim, Van Meenen, F. Delhasse, Gheude, Vues, Deneck, baron Bom, F. Bartels, et Funck, ces deux derniers secrétaires.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Defacqz se ressentit de la crise que traversait le parti libéral à Bruxelles. Après avoir dit que l'organisation du parti avait soulevé des critiques de mauvaise foi qui avaient jeté l'inquiétude dans l'esprit de certains libéraux, M. Defacqz ajoutait :

« Devais-je bien nommer libéraux des hommes dont les intentions sont droites sans doute, mais dont la volonté molle et chancelante se rebute au moindre effort, qui, dans leur impuissance, prennent l'inertie pour la modération, et la peur pour la prudence, dont le libéralisme ne sait que former des vœux pour le progrès, et encore, à condition qu'il s'accomplisse seul et surtout sans leur aide ?

« Ils prétendent deviner les périls de l'avenir, et ils s'aveuglent sur ceux du présent qui les enveloppent et les pressent de toutes parts ; ils s'effrayent de l'organisation de leur parti, et ils ne comprennent pas que, par la nature même de nos institutions, elle

¹ En 1884, les mêmes éléments doctrinaires quittèrent l'*Association libérale* pour fonder la *Ligue Libérale*.

est le contrepied indispensable d'un autre parti, devenu chez nous le parti politique dominant, parti dont l'organisation éprouvée par le temps, est forte de l'unité de ses vues, puissante par la discipline hiérarchique et l'obéissance passive qui en sont les fondements. »

Le projet de création de la Rente du libéralisme par voie de souscription fut adopté, mais des précautions furent prises dans le texte de la résolution, afin que l'argent recueilli ne pût servir, comme on le croyait dans le camp modéré, à créer un grand journal démocratique, projet qui existait, pensait-on, chez les jeunes libéraux de l'*Alliance*.

Les radicaux avaient alors dans le pays quatre journaux *Le Débat social*, à Bruxelles, le *Journal de Commerce*, à Anvers le *Journal de Charleroi*, et le *Libéral Liègeois*, plus une revue *La Revue démocratique*, qui ne parut que pendant un an, en 1846.

*
* *

Le 8 juin devaient avoir lieu les élections législatives : Qu'allait-on faire à Bruxelles en présence de la scission et de l'existence de deux sociétés libérales rivales ?

Des pourparlers furent engagés entre les comités, de l'*Alliance* et de l'*Association Libérale* à l'effet de créer une entente pour la présentation de candidats communs. Ces pourparlers n'aboutirent point et finalement l'*Alliance* présenta des candidats qui furent élus ¹.

Ces élections du 8 juin 1847 furent bonnes pour le parti libéral et le gouvernement dut se retirer.

Mais la scission entre ce qu'on appelait les jeunes libéraux et les doctrinaires continua non seulement à Bruxelles, mais encore à Liège et à Verviers.

Le ministère libéral fut installé le 12 août. Rogier, qui avait été chargé de constituer le cabinet, se réserva l'Intérieur et appela MM. d'Hoffschmidt, aux affaires étrangères, de Kaunz à la Justice, Veydt aux finances, Chazal à la Guerre et Frère aux travaux publics.

Le jour de son installation, le nouveau cabinet publia son programme qu'il adressa, sous forme de circulaire, aux gouverneurs de provinces.

¹ Les candidats de l'*Alliance* furent :
Pour la Chambre : M. le lieutenant-colonel Eenens et Tielemans, conseiller à la Cour de Cassation.
Pour le Sénat : MM. Dindal, van Schoor, Stielemans, Van Muysen, et Wyns de Rocour, ce dernier bourgmestre de Bruxelles.

Il tenait, disait-il, à poser en termes explicites, le principe de l'indépendance des pouvoirs civils à tous ses degrés. « L'État est laïc. Il importe de lui conserver nettement et fermement ce caractère et de dégager, sous ce rapport, l'action du gouvernement, partout où elle sera controversée.

« D'autre part, respect sincère pour la foi et pour les dogmes, protection pour les pratiques de l'ordre religieux, justice et bienveillance pour les ministres des cultes agissant dans le cercle de leur mission religieuse.

« Ce double principe, en harmonie avec l'esprit de notre Constitution, forme la base essentielle et comme le point de départ de l'administration nouvelle. Il recevra son application dans tous les actes législatifs et administratifs, et particulièrement en matière d'enseignement public. « Les membres du cabinet se sont également mis d'accord sur les quatre questions suivantes, qu'ils ont résolu de porter devant les Chambres :

« 1° Jury d'examen universitaire. Renforcer l'action du gouvernement dans la nomination des membres du jury, et changer en conséquence, le mode de nomination actuel ;

« 2° Faire cesser les effets fâcheux de la loi du fractionnement des communes, en revenant au mode d'élection consacré par la loi de 1836 ;

« 3° Le pouvoir de nommer des bourgmestres en dehors du Conseil ne pourra être exercé que de l'avis conforme de la députation permanente...

« 4° L'adjonction des capacités aux listes électorales entre également dans les vues du nouveau cabinet. Il est entendu qu'il ne peut s'agir que des capacités officiellement reconnues ou brevetées. Elles seront empruntées aux listes du jury. » La circulaire aux gouverneurs se terminait par ces mots :

« Loin de la pensée d'une administration réactionnaire étroitement partielle. Nous la voulons bienveillante et juste pour tous, sans distinction d'opinions politiques... »

Voici comment le *Débat social*, auquel on est forcé de recourir pour savoir l'opinion des démocrates de cette époque, apprécia le programme du nouveau ministère :

« Dans la position que nous avons prise, nous sommes également hors d'état de soutenir un ministère et d'entraver sa marche. Aussi ne parlerons-nous qu'en amateurs du nouveau ministère et de son programme, lequel est loin de répondre à la situation.

« ... La réforme électorale réduite à l'adjonction des capacités, ce qui nous donnera à peu près 4,000 électeurs de plus pour tout le royaume, est une véritable dérision.

« Il devient clair que les monopoleurs industriels seront, en définitive, l'appui de la nouvelle administration, et que c'est là-dessus que celle-ci a compté. La réforme, par la seule adjonction des capacités, ajoutera à cet appui celui des hommes de lois.

« Le seigneur du fer et du coton va remplacer le seigneur terrien ! L'ordre des avocats succède à l'ordre des jésuites.

« Mais qu'est-ce que le peuple gagnera à ce changement ?... »

Le peuple belge n'y gagna rien, et l'opinion libérale non plus.

Le parti libéral continua à s'organiser, mais sa division en deux nuances fut pour lui une cause de faiblesse. Le Congrès libéral n'eut pas de lendemain, et le gouvernement seul domina l'opinion libérale au lieu qu'il eût reçu l'impulsion de la masse du parti, formulant ses aspirations au sein de ses associations et dans des congrès régulièrement convoqués.

Chose curieuse, ce programme du Congrès de 1846, que le ministère libéral de 1847 refusa de réaliser parce qu'il exprimait la conception politique des libéraux de l'*Alliance*, il fut obligé de le mettre en pratique quelques mois plus tard, sous la pression des événements du dehors !

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre XII

Un précurseur : Adelson Castiau

SES DÉBUTS COMME ÉCRIVAIN. - SON RÔLE POLITIQUE EN BELGIQUE. - DÉPUTÉ DE TOURNAI DE 1843 À 1848. - RÉSUMÉ DE SES TRAVAUX PARLEMENTAIRES. - SA DÉMISSION EN AVRIL 1848. - SA VIE À PARIS. - SES « LETTRES DÉMOCRATIQUES » DE 1864. - SA MORT.

[Retour à la table des matières](#)

Pendant que, lentement, le parti démocratique essayait de se reconstituer et pendant qu'à la Chambre les luttes politiques se concrétisaient dans les querelles cléricolibérales, on vit tout à coup se lever un homme presque inconnu la veille, et dont le court passage au Parlement Belge devait laisser des traces inoubliables.

Cet homme qui fut envoyé à la Chambre des représentants par les électeurs libéraux de l'arrondissement de Tournai, s'appelait Adelson Castiau.

Né à Péruwelz, le 10 juin 1804, Adelson Castiau fit ses premières études au Collège d'Ath et de là s'en alla à l'Université de Gand pour y étudier le droit.

Après avoir acquis son diplôme d'avocat, à l'âge de 21 ans, il partit en France et s'établit à Paris. Il y subit un nouvel examen de docteur en droit et y resta pendant dix années, de 1825 à 1835.

Après la révolution belge de 1830, Castiau fut désigné en qualité de député suppléant au Congrès national, mais il n'y siégea pas.

En 1832 il publia dans un Recueil français ¹ une courte étude sous le titre : *Essai historique sur la démocratie en Belgique*.

Cette étude très intéressante et peu connue, est admirablement écrite. On y sent la foi ardente de l'apôtre de la démocratie, l'éloquence du grand orateur parlementaire, l'ami des pauvres, des prolétaires.

En voici la dernière page dans laquelle l'orateur caractérise la situation de la Belgique vers 1790 et donne libre cours à ses aspirations démocratiques :

« ...Heureusement nous touchons enfin à l'époque réparatoire de tous ces grands attentats (1790). L'ère républicaine s'ouvre pour le monde, et les dernières années du 18^e siècle vont voir la lutte victorieuse du géant populaire contre l'aristocratie européenne. Le successeur de Joseph II, Léopold II est sur le trône et il annonce, après avoir vainement tenté la voie des négociations, l'intention d'en appeler à la force pour dompter la rébellion. L'épouvante s'empare de tous ces esprits orgueilleux, ils tremblent à présent, ces hommes inconsiderés ; ils déplorent leur fatal entraînement ; c'est dans leurs temples, c'est au pied des autels, qu'ils viennent chercher un refuge, levant vers le ciel leurs mains suppliantes, et demandant à la divinité quelque miracle pour les sauver. Supplications inutiles ! Vœux superflus ! le ciel est sourd aux prières des faibles, et la démocratie qu'ils ont persécutée les repousse à son tour. Quelques cohortes allemandes s'avancent, la peur donne le signal : *Sauve qui peut !* et nos fiers triomphateurs disparaissent, et la révolution est terminée.

« Elle est terminée ! mais pour recommencer bientôt ! À son tour maintenant, peuple affranchi et régénéré, n'entends-tu pas le mugissement avant-coureur de la terrible tempête qui va ébranler le monde ? C'est le grand jour du prolétariat qui se lève enfin. À toi maintenant de mettre la main à l'œuvre et de nous apprendre ce que tu es, ce que tu peux, ce que c'est enfin qu'une révolution. La France émue et brûlante te tend les bras ; enlace-toi dans les embrassements de la fraternité républicaine, unis-toi pour jamais à ce peuple, et confondant ta gloire avec la sienne, va promener avec lui sur le sol de l'Europe le drapeau de l'égalité, cours aussi le faire admirer par quarante siècles du haut des pyramides, et applaudis-toi, au sein de tes triomphes, de pouvoir fermer les plaies de la guerre en laissant partout sur son passage, la semence féconde de l'émancipation populaire. Des cyprès se mêleront encore à tes lauriers, quelques années de deuil t'attendent encore, mais prends courage, marche, marche, marche, peuple, les privilèges finiront et tu es éternel, marche donc, marche toujours, l'avenir est à toi, et le plébéien sera roi du monde ! »

Rentré en Belgique en 1835, Castiau se lance immédiatement dans la mêlée politique. Il publie une brochure sur la *Suppression des jurys d'examen* qui est suivie bientôt d'une autre sur la *réforme électorale*. Il constate qu'il n'y a alors que 14,835 électeurs dans les villes sur 83,000 dans les campagnes, et il proteste contre cette

¹ *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, tome II, 1832.

situation, dont seuls profitent la réaction et le cléricanisme. Il veut l'uniformité du cens et l'admission des capacités, au droit de suffrage.

L'année suivante, il entre au Conseil provincial du Hainaut. Il y siège de 1836 à 1843, et fait preuve dans cette assemblée de grandes capacités administratives ¹.

En 1843, une candidature à la Chambre lui est offerte par les trois arrondissements d'Ath, de Tournai et de Soignies, ce qui le décide à faire de ses principes et de ses vœux un exposé aussi complet, et aussi caractéristique que possible.

Ce fut sous la forme d'une brochure intitulée : *Qu'est-ce que le libéralisme ?* que parut sa profession de foi. Écoutons sa définition superbe du libéralisme :

« Le libéralisme est la personnification de toutes les grandes pensées, de tous les sentiments généreux, de toutes les idées de progrès, des conquêtes du passé et des espérances de l'avenir. C'est lui qui a réveillé la raison humaine de son long sommeil, secoué le joug des préjugés vulgaires, retrouvé les titres du genre humain et revendiqué les droits de l'homme et la souveraineté des peuples. C'est lui qui a remplacé l'anarchie féodale, par la majestueuse loi de l'unité, effacé les dernières traditions de la barbarie, désarmé le fanatisme, prêché la loi de la tolérance, proclamé l'indépendance de la pensée et de la conscience, renversé le régime des corporations et des castes et préparé la réalisation des doctrines de l'égalité et de la fraternité humaine. C'est lui enfin qui, par le prodigieux essor qu'il a imprimé à l'intelligence, a enfanté les merveilles réunies des sciences, des arts, de l'industrie et du commerce, et qui, toujours infatigable, doit guider les sociétés modernes vers cet avenir de grandeur, de puissance et de liberté qui est, en quelque sorte, la terre promise des peuples... »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 241

La gravure suivante, no 30

[Adelson Castiau](#)

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Castiau est républicain et il le dit avec la plus grande loyauté. Il veut des réformes profondes la classe ouvrière doit participer au gouvernement du pays et sa situation matérielle doit être améliorée. Il comprend que devant la classe de bourgeois privilégiés qui compose le corps électoral, l'exposé sincère de ses idées ne peut que nuire

¹ En 1878, à la veille des élections, M. Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, donna à Péruwelz, une conférence sur Adelson Castiau. En 1893, le compte-rendu de cette conférence fortement remanié fut publié par la société des Etudiants de Gand, en un joli volume de 9 pages, sous le titre : *Un précurseur*. Nous y avons largement puisé.

au succès de sa candidature. Aussi en terminant s'adresse-t-il en ces termes à ses amis :

« En parcourant ces pages où, à côté d'une tendance très prononcée au pessimisme, se trouvent pêle-mêle cent vœux d'améliorations qui passeront aux yeux du plus grand nombre pour des utopies ou pour des rêves, l'amitié la plus dévouée comprendra, qu'avec les meilleures intentions et des opinions consciencieuses, on peut devenir un embarras même pour la cause qu'on veut servir... »

Castiau fut élu, en tête de la liste, par l'arrondissement de Tournai ; il recueillit 787 voix alors que les cléricaux n'en obtinrent que de 637 à 709. À Ath, il eut 435 suffrages, alors que la majorité absolue était de 462.

Sa carrière parlementaire commença en novembre 1843. Il en rend compte lui-même dans ses célèbres *Lettres démocratiques*, qu'il publia en 1864 et qui furent rééditées par nous, en 1886, dans la *Bibliothèque populaire du Parti ouvrier*.

Son premier discours date du 21 novembre 1843.

La Chambre discutait l'adresse en réponse au discours du trône, adresse dans laquelle la commission chargée de la rédiger avait cru bon d'introduire cette phrase : « Nous sommes tous animés de l'amour des institutions nationales. »

« Si cet amour existe, ne put s'empêcher de dire Castiau, il est de date assez récente. Les lois qui ont marqué les deux premières sessions ne portent pas le cachet de cet amour... Elles ont réagi sur nos principales institutions, en attaquant à la fois et les lois électorales et les lois municipales, ces deux bases vitales de nos institutions. On a diminué encore le nombre des élus, j'oserais presque dire des privilégiés politiques. Nos institutions municipales - les institutions nationales par excellence - ont été atteintes par les dispositions sur la fractionnement et la nomination des bourgmestres, ainsi que par la loi ayant pour effet de prolonger le durée du mandat des conseillers communaux qu'on a porté de six à huit années... Au lieu de parler de cet amour de nos institutions nationales qui est assez problématique, j'aurais mieux aimé que la commission de l'adresse se fût rattachée à un mot qui est dans le discours du trône. Ce mot, c'est le « perfectionnement moral et matériel du pays ». Il y avait là quelque chose à dire »

Et ayant continué quelque temps sur ce ton de persiflage il proposa l'amendement suivant :

« Animés tous de l'amour de nos institutions nationales, nous travaillerons avec zèle à tout ce qui peut contribuer au perfectionnement moral et matériel du pays. »

La droite jugea que cet amendement était « aussi offensif au moins que ses paroles ». Elle s'en irrita et, l'un de ses chefs, le rapporteur de l'adresse, M. D'Huart, le prit même de très haut avec l'audacieux qui, « à peine arrivé d'hier, disait déjà son fait à la majorité. »

Mais Castiau n'était pas homme à se laisser émouvoir et à laisser sans réplique la leçon qu'on voulait lui donner.

« On veut, dit-il, par une protestation, chercher à étouffer ma voix. C'est parce que je suis arrivé d'hier que l'on voudrait m'intimider... Que je sois ici d'hier seulement, ou que j'y siége depuis longtemps, j'entends faire respecter en ma personne le droit de libre discussion.

« Et ma présence dans cette enceinte, n'est-elle pas jusqu'à un certain point un argument en faveur de mes paroles ? Si ces lois que j'ai attaquées étaient si populaires, si elles avaient l'assentiment général, est-ce que la majorité qui les a votées, ne serait pas rentrée ici portée par l'ovation populaire et aux acclamations des populations ? N'y a-t-il donc pas eu dans les élections de graves et sévères leçons ? Quand je suis venu hasarder sur ces lois un blâme terrible, ne suis-je pas resté bien au-dessous de l'expression du vœu public ? »

Quelques jours après, dans une question bien plus importante, Castiau eut l'occasion de faire connaître ses aspirations démocratiques et apprécier son grand talent d'orateur. Voici comment il en rend compte dans ses *Lettres démocratiques* :

« Le hasard, dit-il, dès mon arrivée à la Chambre, m'a servi à merveille. Je ne parle pas, bien entendu, de la discussion *ab irato* que j'eus, sans m'y attendre, avec le fougueux rapporteur de l'adresse de 1843, pour avoir demandé qu'on en supprimât le paragraphe où la majorité parlait de son profond amour pour nos institutions nationales, qu'elle venait de violer avec audace. Mon véritable début eut lieu, quoique d'une manière incidente encore, à l'occasion d'une pétition, pour laquelle on avait proposé l'ordre du jour dans les termes les plus dédaigneux.

« Il s'agissait, d'une pétition des ouvriers flamands. Atteints doublement par la crise commerciale qui sévissait alors, et par la transformation de leur industrie, ils réclamaient le droit de vivre dans leur pays en travaillant, le dégrèvement des taxes qui pesaient sur les subsistances et les classes ouvrières, enfin le droit d'avoir à leur tour des représentants et des défenseurs comme les autres classes de la société.

« Je me suis constitué leur défenseur d'office, en m'empressant de protester contre les termes du rapport, et en appuyant leurs trop justes réclamations, et depuis, je n'ai pas laissé échapper une seule occasion de défendre les intérêts et les droits de ces classes nombreuses, qui forment la majorité et la force de la nation, et qui, quoique supportant les plus lourdes charges, n'en sont pas moins privées, non seulement de l'exercice des droits politiques, mais encore de la plupart des avantages sociaux.

« La misère des Flandres et la crise alimentaire de 1845 avaient mis à l'ordre du jour la question du paupérisme. Aussi, que de fois, à la Chambre, il nous a fallu sonder cette plaie douloureuse, qui semble s'étendre avec les progrès de la civilisation et de l'industrialisme, et pour laquelle on n'a trouvé jusqu'ici d'autre exutoire que l'émigration.

« J'ai toujours été partisan de la liberté en tout et l'adversaire déclaré de l'intervention gouvernementale, mais ce n'était pas le moment de se réfugier dans les modes maximes d'une économie politique sans entrailles, qui laisse faire la misère et la mortalité, et laisse passer le paupérisme et ses souffrances, au risque de devoir en appeler aux baïonnettes, à la mitraille, et parfois même à l'échafaud, pour étouffer les cris de la faim et réprimer les crimes qu'elle enfante. »

« Pendant cinq années consécutives, Adelson Castiau, avec une énergie et un talent devant lesquels s'inclinèrent ses plus grands adversaires, s'occupa de nombreux problèmes d'ordre politique, social, administratif. Ce serait une œuvre vraiment utile que celle qui réunirait en un seul volume les principaux discours du député démocrate de Tournai.

Dans ses *Lettres démocratiques*, Castiau résume son activité parlementaire en signalant qu'il prononça des discours sur les questions suivantes :

Question ouvrière, Institution de bienfaisance, Hospices, Hôpitaux, Réformes pénitentiaires, pénales, civiles, judiciaires et financières, Taxes sur l'introduction des céréales, du bétail et des subsistances, Politique commerciale et traités de commerce, Lois sur la chasse, la propriété et la liberté, Enseignement primaire et universitaire, la Presse, Armée et réformes militaires, Diplomatie, Colonisation et Marine, Responsabilité des ministres, Destitution de fonctionnaires, etc. etc.

Ces problèmes si divers, il les aborda avec une connaissance merveilleuse du sujet et les traita avec un talent vraiment remarquable.

Citons quelques extraits de ces discours :

Sur la bienfaisance publique, et en réponse au gouvernement qui parlait de la situation financière difficile, il s'écria :

« ... Que le Ministère veuille bien descendre des hauteurs artistiques où il est monté pour obtenir des subsides en faveur des tours de Malines et de Gand, qu'il veuille bien abaisser ses regards du ciel sur la terre. Son enthousiasme se glacera à la vue de toutes les misères qui rongent notre société. Il verra, à côté de ces monuments qui échauffent son enthousiasme, des populations affamées, sans travail et sans pain souvent ; il verra toutes les misères sociales qui se déroulent au sein de nos bureaux de bienfaisance, de nos hospices, de nos prisons... Quand il aura mesuré de la pensée et du regard la profondeur de toutes les plaies hideuses cachées sous le luxe menteur de notre civilisation, il renoncera peut-être à plaider en ce moment la cause de l'art pour s'occuper de nos besoins sociaux les plus importants. Il pensera, comme moi, qu'il est quelque chose de plus élevé, de plus saint encore c'est l'humanité... »

Sur la centralisation politique :

« La centralisation politique poussée à sa dernière conséquence, c'est le despotisme de l'État, absolu ou universel, s'étendant à toutes les libertés et même, s'il pouvait, à la pensée, à la conscience et à l'âme.

« Dans l'ordre matériel, la centralisation, c'est le gaspillage des fonds publics, la corruption et la vénalité organisées à tous les degrés de la hiérarchie administrative, l'exaltation du favoritisme et de la mendicité officielle, l'oppression de la liberté et du travail, l'étouffement de l'initiative personnelle et la confiscation indirecte de la propriété. »

Sur les traitements de la magistrature :

« La dignité, la considération, voilà la grande, la magnifique compensation accordée aux fonctions judiciaires !... Dans toute la hiérarchie des fonctions publiques, il

n'en est pas de plus haut placées que celles de la magistrature. Et d'où vient cette considération qui les environne et les rehausse ? C'est, je le veux bien, en partie à cause du caractère des magistrats et des services qu'ils rendent, mais c'est aussi et surtout, croyez-le bien à cause de la modicité de leurs traitements... C'est que l'instinct populaire ne se trompe jamais. Toujours juste dans ses appréciations, il paie en gratitude, en reconnaissance, en estime ce qu'il ne paie pas en argent. La modicité des traitements donne à l'exercice des fonctions judiciaires toutes les apparences d'un acte d'abnégation et de dévouement, et l'opinion publique se passionne toujours pour tout ce qui est abnégation et dévouement.

« ... C'est à la magistrature qu'il appartient d'opposer l'exemple de sa vie austère et recueillie, à tous les dévergondages effrénés de ce siècle. C'est à elle qu'il appartient de se tenir en dehors des mauvaises passions de la société, de se renfermer dans sa vie privée, dans le sanctuaire domestique où sa conduite serait, par sa pureté, la plus éloquente censure des mœurs et des vices du siècle. Ces beaux et nobles exemples ressusciteraient les plus belles traditions du passé et, croyez-moi, ces exemples, de probité et de dévouement serviraient mieux ses intérêts, sa dignité, que le demi-million dont on veut la doter aujourd'hui. »

Sur l'organisation de l'armée :

« Quand la Constitution a voulu la réforme militaire, c'était bien évidemment, si l'on s'en rapporte à l'esprit qui inspirait ses dispositions, pour faire justice de ces absurdités et de ces iniquités, qui n'allaient plus avec le nouveau système de nos institutions démocratiques. Que devait donc faire le ministère chargé de la préparation de cet immense problème de la réforme militaire ? Il devait se pénétrer de la pensée toute démocratique de la Constitution et l'introduire dans son projet d'organisation. Il devait s'attacher avant tout à la question du recrutement, puisqu'elle est la base de tout notre régime militaire, à l'absurdité du tirage au sort et à l'iniquité du remplacement, qui est la lèpre des armées nationales. Il devait enfin asseoir toute notre organisation militaire sur le grand principe de l'égalité devant la loi, et imposer à tous les Belges, sans exception, arrivés à leur majorité, l'obligation de servir leur pays et de prendre au besoin les armes pour le défendre ?... Voilà le système qu'il aurait fallu étudier, examiner et soumettre à nos méditations, en le combinant avec les nécessités de notre situation politique, et la population se serait prêtée avec dévouement aux exigences de ce nouveau système, puisqu'il y allait de nos libertés, de notre indépendance et de notre existence nationale ! »

Sur le privilège de la chasse :

« Marchez courageusement dans cette voie, disait-il. Entassez privilèges sur privilèges ; oubliez les leçons de l'expérience et les enseignements de l'histoire. Nous n'avons peur, sachez-le bien, ni de vos triomphes, ni de vos réactions. Nous nous confions dans la puissance de la raison publique et des intérêts démocratiques ; nous rappelons avec bonheur qu'il a suffi d'une nuit, d'une seule nuit, de la grande, de l'immortelle nuit du 4 août 1789, pour renverser et balayer un immense échafaudage d'abus et de privilèges bien autrement puissants que les misérables privilèges qu'on veut relever aujourd'hui, puisqu'ils avaient pour eux la consécration des siècles ! »

*
* *

Malgré sa mâle éloquence, Castiau ne parvint à arracher aucune réforme aux représentants de l'oligarchie censitaire, tant est vrai et profond le mot de Jules Malou « qu'un discours éloquent peut faire changer l'opinion d'un député, mais non son vote... » tant est vraie aussi cette idée, vérifiée par les faits, que les réformes les plus justes ne sont pas accordées volontairement par les dirigeants, mais arrachées par ceux qui doivent en profiter.

Après cinq années de luttes ardentes et passionnées pour le bien public, Castiau fut pris de scrupule au sujet du désaccord de ses opinions républicaines avec celles de la majorité du corps électoral qu'il représentait. Il s'en alla, découragé, quelques jours après la révolution du 24 février.

C'était le 4 avril 1848, au lendemain des journées de *Risquons-Tout* et de *Quiévrain*, dont nous parlerons en détail plus loin. Le discours dans lequel il annonce qu'il renonçait à son mandat, est un des plus touchants qu'ait entendus la Chambre belge.

Ayant rappelé les échauffourées qui avaient marqué la tentative ridicule de proclamer la république en Belgique, il déclara :

« Je les regrette doublement, dit-il, parce qu'elles ont froissé le pays dans ce qu'il avait de plus vif et déterminé une réaction passionnée du sentiment national contre ces violences. Je le regrette, parce que si on avait voulu compromettre, perdre en quelque sorte la cause républicaine, on n'aurait certes pas suivi une autre voie.

« Plus que personne j'en suis désolé, car je ne vous ai pas fait mystère ; tous, vous connaissez mes sympathies pour les institutions républicaines. Je crois qu'après avoir traversé la monarchie constitutionnelle, le seul gouvernement possible c'est le gouvernement républicain, c'est-à-dire, le gouvernement du pays par le pays, l'application la plus large de la souveraineté nationale, la participation de la majorité des citoyens aux droits politiques, le principe de l'élection remplaçant le principe et les hasards de l'hérédité. Je crois que plus qu'aucun pays en Europe, la Belgique est mûre pour la république. Mais, si je désire l'adoption du régime républicain (pesons bien ces mots), c'est à la condition que ce régime s'établira au nom de la souveraineté nationale ; car si ce régime devait être imposé par la violence de la minorité, croyez bien que je serais le premier à protester contre de telles oppressions

« Voilà, Messieurs, toute ma conviction et ma profession de foi, je vous la livre dans toute sa vérité et j'espère que vous voudrez bien m'en croire. Mais cette conviction, moi qui plaide les droits de la liberté et de la souveraineté nationale, je n'ai certes pas la prétention de l'imposer, ni à la Chambre, ni au pays, ni surtout au collège électoral, qui m'a envoyé dans cette enceinte. Eh ! bien, je le reconnais avec toute loyauté, il y a sur cette question un dissentiment et un dissentiment profond, à l'heure qu'il est, entre mes opinions et celles de la majorité du pays et spécialement de la majorité du collège électoral qui m'a confié mon mandat, car l'on est partout aujourd'hui en pleine réaction monarchique.

« Or, quand un dissentiment semblable éclate, sur une question de forme gouvernementale, qu'y a-t-il faire ? Déposer son mandat et se retirer. C'est le parti que je prends et que j'exécuterai à la fin de la séance. Seulement, veuillez le croire, dans la

vie privée comme dans la vie politique, tous mes vœux seront toujours pour le bonheur de mon pays. Pour prix du sacrifice que je m'impose, je ne demande qu'une chose, c'est que ma résolution soit appréciée avec la même loyauté que je l'ai prise, et qu'elle ne m'enlève aucun des droits que je crois avoir à la sympathie de mes amis et à l'estime de mes adversaires. »

« Je n'ai jamais pu lire ces émouvantes paroles, dit M. Discailles, sans éprouver cette sensation indéfinissable qui court à travers tout notre être, quand nous nous trouvons en face du bien, du beau et du bon ! »

La Chambre tout entière, sous le coup d'une réelle émotion de tristesse et d'admiration, s'empessa auprès de Castiau en lui donnant les témoignages les plus vifs de sympathie et de respect. MM. Rogier, Delhougne, Pirson, se firent les interprètes du ministère ou des groupes politiques dont ils étaient membres, pour lui exprimer la douleur que leur causait une détermination désormais irrévocable. Castiau sortit ce jour-là du Parlement pour n'y plus rentrer « emportant (la phrase stéréotypée est vraie cette fois) l'estime et les regrets de tous ses collègues ».

La presse, à quelque nuance qu'elle appartînt, s'associa à ces regrets et à ces témoignages d'estime.

Castiau retourna à Paris et y mourut le 18 décembre 1879, à l'âge de 75 ans, léguant la plus grande partie de sa fortune au bureau de bienfaisance de Péruwelz, sa ville natale.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Première partie : La Belgique de 1830 à 1848

Chapitre XIII

Le Mouvement démocrate-socialiste avant 1848.

PÉTITIONS D'OUVRIERS TYPOGRAPHES RÉCLAMANT EN 1845 LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL. - APPEL AUX BELGES. - ARRESTATIONS. - PROCÈS POLITIQUES. - ATTAQUES CONTRE LÉOPOLD 1^{er}. - « L'ARGUS ». - « DE HOOP VAN BELGIË ». « L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES ». - SON CARACTÈRE INTERNATIONAL. - LA « SOCIÉTÉ AGNEESSENS ». - KARL MARX EN MISSION À LONDRES. - ACTIVE PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE. - CRÉATION D'ASSOCIATIONS DÉMOCRATIQUES EN PROVINCE. - MEETING À GAND. - LA CHANSON « LE DÉLUGE », DE BÉRANGER EN 1847. - UNE PROPHÉTIE.

[Retour à la table des matières](#)

Les années 1846 et 1847 furent assez agitées.

En France, le mouvement démocratique et révolutionnaire battait son plein. En Angleterre, le mouvement chartiste prenait une grande extension. En Allemagne aussi, malgré des conditions de lutte moins favorables, des hommes dévoués affrontaient les persécutions d'un pouvoir arbitraire et propageaient les idées d'émancipation politique et sociale.

En Belgique, toute la vie politique était concentrée dans les querelles des libéraux et des catholiques, où la démocratie n'avait presque rien à voir et où, comme l'écrivait Lucien Jottrand, « il ne s'agissait guère là que d'une compétition pour l'influence parlementaire considérée exclusivement au point de vue des avantages matériels à procurer aux vainqueurs, dans la lutte électorale circonscrite dans une oligarchie censitaire de moins de cinquante mille citoyens ¹ ».

Cependant, les idées démocratiques étaient en progrès.

À la fin de 1845, des ouvriers typographes avaient adressé à la Chambre une pétition réclamant le suffrage universel et l'organisation du travail.

En avril 1846, des pamphlets avaient été distribués dans diverses villes du pays, en français et en flamand. Ils portaient comme titre *Appel à tous les vrais Belges* et comme signature : *des amis du peuple des Flandres*.

Plusieurs arrestations avaient eu lieu, à l'occasion de cette distribution, notamment celles de Labiaux, Verbaere, Pellerin et Deveyne, qui furent poursuivis pour « avoir provoqué directement à désobéir aux lois du royaume ».

Voici le texte de ce document que plusieurs journaux de l'époque reproduisirent ² :

APPEL À TOUS LES VRAIS BELGES

Par les amis du Peuple des Flandres.

« La misère est au comble !... Notre fertile patrie n'a jamais été autant ravagée par la famine !... On voit journellement succomber à la faim de courageux et honnêtes ouvriers !... Le nombre est considérable et - augmente de jour en jour - de ceux qui, de pauvres se convertissent en *criminels* pour *obtenir le pain de la prison* !...

« Maintenant que les affamés ne trouvent plus d'asile dans les dépôts de mendicité, parce que ces affreux établissements sont tous remplis de malheureux. Maintenant que les champs ne portent plus de navets ni d'autres légumes, que les *malheureux* allaient voler il y a peu de temps, pour allonger leur terrible existence.

« Maintenant que les petits bourgeois ne possèdent presque plus rien, pour tendre une main consolante à leurs frères mourants !

« Maintenant que les cultivateurs n'ont, pour ainsi dire, plus rien à donner.

« Maintenant que les artisans ne savent plus de quel bois faire flèche !... Qu'advient-il de nous ?

« L'avenir est cruellement inquiétant !... Riches de la terre ! *Aristocrates* ! vous êtes bien à plaindre, malgré que vous nagez dans le plaisir, malgré que vous possédez tous les trésors matériels.

¹ Lucien JOTTRAND. Charles-Louis Spilthoorn, 1872, page 31.

² Notamment l'*Eclair* et le *Débat social*.

« Votre dureté, votre égoïsme, votre rapacité, votre conduite inhumaine, auront pour conséquence, *le vol, l'incendie, l'assassinat* et toutes leurs suites !...

« Si on n'apporte promptement un remède efficace pour soulager la détresse, non pas, à proprement parler *des mendiants de profession*, mais de ceux qui connaissent trop leur dignité et leur force pour s'avilir jusqu'à telle extrémité, cette terrible prophétie se réalisera car le proverbe dit

Ventre affamé n'a point d'oreilles !

« Afin de parer à ce fléau, suspendu sur la Belgique, les patriotes des Flandres ont pensé de remplir un devoir sacré et de rendre un grand service, tant aux riches qu'à leurs frères agonisants de misère, en faisant un appel à tous les vrais Belges, pour les engager à s'adresser, en masse, au Roi et aux représentants, le 14 avril, pour leur exposer la misère du peuple, afin qu'il plaise à ses gouvernants, de pourvoir à des moyens d'existence pour leurs gouvernés.

« C'est le seul moyen de faire voir à ceux qui ont juré de soigner les intérêts du peuple Belge, qu'il est plus que temps que ce peuple soit écouté, car en pétitionnant nous n'obtenons ni droit, ni justice... À peine a-t-on donné lecture de nos requêtes, qu'on les met de côté... *pour toujours* et on ne s'inquiète plus de nos supplications. Nos hommes d'État pensent peut-être que les Belges ne pétitionnent que pour s'amuser ?... Mais lorsqu'ils verront une masse de leurs compatriotes se présenter devant eux, en demandant *du travail et du pain*, il est à espérer, nous n'en doutons pas, qu'ils ouvriront enfin les yeux, et emploieront des moyens efficaces pour prévenir les suites que pourrait avoir la misère générale.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 253

la gravure suivante, no 31

J.-J. Altmeyer

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« En conséquence, tous les vrais descendants de la patrie de Jacques Van Artevelde, de Jean Breydel, de Pierre De Coninck, d'Ackerman, de Zannequin et de tant d'autres héros populaires, sont invités à se trouver le 23 avril (2^e jour de Pâques) à 10 heures du matin, *Marché du Vendredi*, à Gand, pour se rendre de là, vers les dix heures, à Bruxelles, pour s'y trouver le lendemain, à midi, sur la Grand'Place; pour s'y

mettre en cortège et se rendre à une heure au Palais de la Nation, y soumettre au gouvernement belge les supplications du Peuple.

« Il est à espérer que les Brabançons et nos frères des provinces wallonnes se joindront à leurs frères des Flandres pour les accompagner au Palais de la Nation. Les Flamands se proposent bien de prendre l'initiative en cette circonstance, mais leur cause n'est pas seulement celle des Flandres, c'est aussi celle de la Belgique, c'est celle de tous les peuples.

« Nous prions le roi, les ministres, les représentants et les sénateurs d'être à leur poste, pour pouvoir juger et décider sur les réclamations du peuple. Cette adresse est tirée à 100,000 exemplaires dans les deux langues et sera distribuée dans toute la Belgique entre le 9 et le 10 avril.

« Encore un mot à l'armée :

« *Frères militaires !*

« Ce sont vos parents, vos frères, vos amis qui vont exposer l'état de leur détresse au gouvernement ; nous ne voulons pas vous faire la guerre ; seulement nous allons demander du travail et du pain pour ne pas mourir de faim... Ne soyez donc pas contre nous, car vous soldats ! vous êtes aussi des enfants du peuple, et si vous deviez faire feu sur le peuple par ordre de chefs impitoyables ou ignorants, vos balles et vos boulets iraient frapper vos propres pères et mères, vos propres frères, vos chers amis... et ce serait vous rendre coupables du plus atroce des crimes... Ne tirez donc pas sur le peuple, mais dites :

« Nous soldats ! nous sommes aussi du peuple. Nous ne voulons pas être nos propres bourreaux ! »

Labiaux, Verbaere, Pellerin et Deveyne furent poursuivis devant la Cour d'assises pour avoir rédigé et fait distribuer ce manifeste, et condamnés à six mois de prison.

Ils se pourvurent en cassation et la Cour les acquitta par un arrêt cassant sans renvoi l'arrêt de la Cour d'assises du Brabant, parce que celui-ci n'estimait pas que les auteurs de « L'Appel aux Belges » eussent agi méchamment.

Les défenseurs des inculpés avaient été Lucien Jottrand et L. Spilthoorn. L'avocat Van Hoorebeeke, qui fut plus tard ministre des travaux publics, avait demandé à être adjoint à la défense.

*
* *

Mais ce fut surtout l'année 1847 qui fut fertile en procès.

En février, furent renvoyés devant la cour d'Assises du Brabant, comme prévenus d'avoir méchamment et publiquement injurié la personne du roi :

- 1° P. A. Parys, imprimeur-éditeur du journal *l'Argus*.
- 2° P. A. Wuillot, docteur en lettres.
- 3° Ch. A. Deschamp, rédacteur du *Méphistofélès*.
- 4° C. Michaels, ouvrier typographe.
- 5° B. Dewallens, imprimeur éditeur du *Méphistofélès*.
- 6° Ch. Verrassel, libraire-relieur.
- 7° J. Sacré, imprimeur-libraire.
- 8° P. J. Dussart, correcteur d'imprimerie.

Léopold 1^{er} étant allé faire un voyage au Tyrol, *l'Argus* avait publié plusieurs articles à ce sujet.

Dans l'un, les phrases suivantes avaient été déclarées injurieuses :

« Léopold est allé en Tyrol, prendre du lait de chèvre pour se rétablir la poitrine ; on prétend, en effet, qu'il a la poitrine aussi abîmée qu'un comédien qui monterait sur les planches depuis quarante ans ; la comparaison est juste : seulement ce n'est pas sur les planches, mais sur le trône, que Léopold joue la comédie. »

Plus loin :

« Lorsque Léopold aura suffisamment sucé le lait des chèvres du Tyrol, il reviendra sucer l'argent des contribuables ; c'est un homme infatigable. »

La veille de l'ouverture des Chambres, au mois de novembre 1845, Wuillot avait publié une pièce de vers, contenant le passage suivant dans lequel le procureur-général De Bavay avait vu une nouvelle injure pour la personne du roi :

C'est mardi que l'airain de la garde comique,
Par vingt-un craquements de son tonnerre étique, Publiera que Cobourg, vrai
pasteur de troupeau,
Daigne parler au peuple en gardant son chapeau.
C'est mardi qu'un monarque, amateur de laitage,
De la Suisse quittant le riant pâturage
Et de son Amalthée abandonnant le pis,
Fera montre au public de ses traits récrépis.
Ce sera magnifique ! À son auguste vue
Nos pauvres députés gagneront la berlué.
Et Rodenbach, au sein du rayonnant milieu,
En revoyant son roi croira voir le bon Dieu :
Le ciel de l'Helvétie a refait sa figure,
Sa chèvre était si jeune et si douce et si pure !
Avec tant de ferveur il en suçà le lait
Qu'après tout le Cobourg ne doit plus être laid, etc.

Au banc de la défense se trouvèrent Mes Hohn, D. Picard, Edouard de Linge, Jules Gendebien, Jottrand, d'Aguilor, Huyaux et Wagnies.

L'affaire, dura quatre jours. Douze questions furent posées au jury, qui répondit négativement sur toutes. Les accusés furent acquittés.

Au mois de mars 1847, les deux orateurs populaires flamands J. Kats et Jean Pellerin ayant convoqué un meeting à Bruxelles, la police et des agents provocateurs troublèrent la réunion et on profita de ces désordres pour arrêter les deux ouvriers. C'était la troisième fois que Pellerin était arrêté dans le courant du mois. Cette fois, son arrestation fut maintenue et il fut accusé de rébellion, de tentative d'assassinat et de provocation au renversement du gouvernement.

Le 25 juin, la Cour d'Assises de la Flandre occidentale était réunie à l'effet de juger Napoléon Arlequeeuw, de Courtrai, éditeur du journal flamand : *de Hoop van België*.

Arlequeeuw était accusé, lui aussi, de provocation au massacre, au pillage, à la dévastation et à la rébellion !

Les temps étaient durs d'ailleurs, et, presque chaque jour, l'un ou l'autre ouvrier sans travail brisait volontairement les carreaux d'un boulanger ou d'un autre commerçant, à seule fin d'aller en prison pour ne pas mourir de faim !

« L'accusé, disait l'acte d'accusation, a fondé un journal pour exploiter le mécontentement du peuple qui souffre de la famine. Il a publié des articles répréhensibles. »

Arlequeeuw fut défendu par Joseph Bartels avocat à Bruxelles et secrétaire de l'*Alliance* et par Me De Schrijver, du barreau de Bruges.

Il fut également acquitté.

*
* *

À côté de la Société politique et électorale l'*Alliance*, qui comptait dans son sein des éléments démocratiques appartenant à la bourgeoisie, se constituèrent bientôt des groupes plus avancés.

La *Société Agneessens* fut fondée à Bruxelles aux débuts de 1847. Elle se réunissait au cabaret À *Saint-Michel*, rue Plattesteen et avait pour objet essentiel, la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Il s'était formé également une association d'ouvriers tailleurs qui, au mois d'octobre 1847, fit annoncer dans un journal qu'elle venait de s'établir, sous la direction de M. Vanden Driesche, petite rue de l'Ecuyer, 14, près du Treurenberg, pour s'occuper de la confection de vêtements pour hommes.

Mais le groupement politique le plus important qui vit le jour à cette époque, fut l'*Association démocratique*, qui fut créée le 7 novembre 1847, grâce à la propagande, ainsi que nous l'avons établi précédemment, des réfugiés allemands qui avaient accompagné Marx et Engels, dans leur exil en Belgique.

Les procès-verbaux des premières séances de cette société furent rédigés par M. Albert Picard et conservés par lui. Ils furent reproduits en partie, en 1872, par Lucien Jottrand dans son étude sur *Charles-Louis Spilthoorn*.

Vu l'importance de ces documents pour l'histoire de la démocratie socialiste belge, nous allons en reproduire plusieurs extraits. Et d'abord le procès-verbal de la séance dans laquelle l'Association fut fondée :

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE

Séance du 7 novembre 1847

« Plusieurs démocrates ayant conçu l'idée de fonder, à Bruxelles, une association ayant pour but l'union et la fraternité des peuples, avaient formé un comité provisoire ; et, après un appel adressé dans les journaux à tous les amis de la cause démocratique, on s'était réuni à la maison des Meuniers, rue de la Tête d'Or, à l'effet de constituer définitivement la société. Voici le procès-verbal de cette séance :

« Le bureau est composé de M. le général Mellinet, désigné comme président d'âge ; de M. l'avocat Spilthoorn, du barreau de Gand, et de M. Maynz, professeur à l'université de Bruxelles.

« M. le général Mellinet expose l'objet de la réunion et le but de l'Association. Il invite M. Spilthoorn à donner lecture du projet de règlement, rédigé et adopté par les fondateurs de la société, et dont la teneur suit :

« I. - Une société sous la dénomination de : Association démocratique, ayant pour but l'union et la fraternité de tous les peuples, est établie entre les soussignés fondateurs et tous ceux qui, sans distinction de pays, de profession ou d'état, désireront y être agrégés et y seront admis, d'après le mode désigné ci-après.

« II. Tous les actes de cette Société seront publiés et circonscrits dans le cercle d'action tracé par la Constitution Belge. La Société procède à l'aide de la presse et d'assemblées périodiques, ou non périodiques, publiquement convoquées. Elle propose, discute, résout, les mesures propres à atteindre son but. Elle opère par la voie de manifestes, adresses, pétitions, et par l'affiliation à des sociétés analogues existant en Belgique ou dans d'autres pays.

« III. - La Société est régie et dirigée par un comité central composé d'un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire et quatre assesseurs-interprètes, tous nommés en assemblée générale des membres de la Société, au scrutin de listes, à la majorité des voix, et pour demeurer un an en exercice. L'assemblée générale pourra néanmoins révoquer les membres du comité avant l'expiration de l'année, sur la proposition motivée de dix membres, et à la majorité des deux tiers des voix. Le président ne pourra être élu deux fois de suite.

« IV. - Le président, et, en son absence, l'un des deux vice-présidents, par ordre d'âge, est chargé de l'exécution de toutes les résolutions du comité central. Le trésorier est chargé de la recette et de la garde des fonds de la Société ; il est aussi

chargé du paiement des dépenses, sur mandats de celui que le comité commet pour délivrer des mandats. Le secrétaire tient les écritures du comité.

« V. - Tous les fonctionnaires du comité central exercent gratuitement leur office, à l'exception du secrétaire dont la rémunération sera fixée en assemblée générale par la Société.

« VI. - La Société admet des membres en nombre illimité, en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, prise par épreuve d'assis et levés. Toute admission doit être proposée et appuyée, à haute voix, par au moins six membres présents.

« Le comité central, à la majorité de cinq de ses membres au moins, peut prononcer l'ajournement à la plus prochaine assemblée générale, d'un vote sur une présentation de membres de la Société.

« VII. - Chaque membre de la Société paye une rétribution mensuelle, et par anticipation, de cinquante centimes, pour les frais de la Société. Le retard dans le paiement de deux rétributions mensuelles successives emporte de plein droit démission de membres de la société ; le comité central, à la majorité de cinq de ses membres au moins, peut relever de cette déchéance celui qui, en s'acquittant de ses rétributions arriérées, fait valoir des motifs valables d'excuse pour son retard.

« VIII. - Toute convocation de l'assemblée générale indique l'objet de la convocation. L'assemblée, à la majorité des voix peut toutefois changer l'ordre du jour annoncé.

« IX. - Le présent règlement pourra, sur une proposition de dix membres, être modifié par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix.

« Après cette lecture, M. Mellinet met en discussion les articles du règlement.

« M. Brec trouve les conditions d'admissibilité trop sévères.

« M. Tedesco présente quelques observations générales sur le fondement et le but de la société, et finit par demander la suppression de l'article qui circonscrit les travaux de la société dans le cercle tracé par la Constitution belge.

« Le président lui fait observer que cette discussion ne saurait être tolérée, et qu'elle est d'ailleurs étrangère à l'ordre du jour.

« M. Breyer cherche à réfuter les observations de M. Tedesco. Il pense que la société n'est pas une société d'action, et qu'elle peut ainsi se renfermer dans le cercle d'une constitution qui consacre la liberté la plus absolue de pensée et de discussion. Il désire cependant que le premier article soit rédigé avec plus de précision.

« M. Heilberg trouve que le mot *démocratique* est assez précis.

« Après une longue discussion, l'amendement suivant de M. Faider est adopté à l'unanimité : « Le présent règlement sera provisoirement obligatoire pendant la durée de trois mois. Après cette époque, il sera soumis à une révision et rédigé définitivement.

« Le règlement est signé par les personnes dont les noms suivent :

« Général Mellinet ; L. Jottrand, avocat ; Imbert ; Spilthoorn, avocat ; Fréd. Crügel, homme de lettres ; Maynz, avocat ; Von Bornstedt, rédacteur du journal allemand ; Heilberg, professeur ; Jacob Kats ; H. Wolff, homme de lettres ; J. Born ; Karl Marx, homme de lettres ; C. Zalewski ; J. Pellerin ; Lelewel ; Louis Lubliner ; Kordawski ; G. Wierth ; Tedesco, avocat ; Breyer, docteur en médecine ; E. Brec ; J. Kérou ; Victor Faider, avocat ; Clément Wysmann, membre du comité libéral de Termonde ; J.-N. Colard ; De Mesmaeker ; A. Deloy ; Ferdinand Verhaegen ; H. Neerinx ; M. Hess ; Antoine Kats ; Funck avocat ; Paul de Thomis ; Hautot ; A. Puraye ; F.-J. Dassy ; Philippe Gigot ; C.-J. Voglet ; Adrien Van Bevervoorde ; Neubeck ; Genouvez ; Brotbeck ; Ferd. Wolff ; M. Pellerin ; H. Vankwalle ; L. Senault ; Chevrille ; B. Fleracker ; Schlossmann ; Balliu ; Bataille, Ohnemans ; Albert Picard, avocat ; Auguste Massart, avocat ; Parmentier ; Dumont ; Labiaux ; Ch. Dupré, ingénieur civil à Gand ; Blass ; Lhor ; J. Meskens ; Clément Dirckx ; Auvenne.

« Cette opération terminée, M. le président déclara l'association définitivement constituée et annonça aux membres présents qu'une seconde réunion aurait lieu, le lundi 15 novembre, à l'effet de procéder à la formation du bureau définitif. La séance fut levée à neuf heures. »

Avant de dégager le caractère de cette société politique, il importe de faire connaître la composition de son bureau définitif. À cet effet reproduisons un extrait de la séance du 15 novembre 1847, tenue à la Maison des Meuniers.

« La séance s'ouvre à 7 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

« Le président invite les membres présents de l'Association à procéder à la formation du bureau définitif. Quarante-neuf membres répondent à l'appel nominal et prennent part au vote.

« MM. Maynz et Picard sont désignés comme scrutateurs.

« Le scrutin donne les résultats suivants :

« M. Jottrand est nommé président par 47 voix ;

« Sont nommés vice-présidents : M. Imbert (français) par 37 voix et M. Marx (allemand) par 36.

« M. Picard secrétaire par 36 voix

« M. Funck trésorier par 46 voix.

« Sont nommés interprètes :

« M. Lelewel (polonais) par 35 voix ;

« M. Maynz par 35 voix ;

« M. Spilthoorn par 33 voix

« M. Wierth par 25 voix ;

« Sur la proposition de M. Wolff, le général Mellinet est nommé président honoraire, à l'unanimité et par acclamation.

« Avant d'installer le bureau définitif, M. le général Mellinet prononce un discours dans lequel il cherche à restituer au mot démocrate sa véritable signification. Il passe en revue les différentes qualifications que les partis ont données à la cause démocratique, et il finit en exposant les vrais principes de la démocratie.

« Le bureau définitif est ensuite installé. M. le président propose des remerciements au bureau provisoire, et notamment au digne président provisoire, M. le général Mellinet. Cette proposition est accueillie par des applaudissements. »

« Cette *Association démocratique*, dit Lucien Jottrand dans l'étude déjà citée, avait bien le caractère des sociétés politiques qui l'avaient précédée dans notre pays. La constitutionnalité en était sauvegardée par l'article 2 du règlement, et ce, avec d'autant plus de précision et de solennité, qu'elle avait résisté à l'objection, isolée d'ailleurs, qu'on y avait faite, dans la discussion du règlement. La publicité obligatoires de tous les actes de l'Association lui gardait ce cachet propre aux associations politiques de toutes les époques de notre histoire nationale, où les *chaperons blancs*, de l'époque des Artevelde ; les *Gueux*, de l'époque de Philippe II ; les *pro aris et focis*, de la révolution dite brabançonne, n'ont jamais, comme les initiations mystérieuses, les instructions secrètes, les actes soigneusement cachés, propres aux sociétés politiques des autres pays. Si, à la différence des sodalités qui s'étaient projetées ou formées chez nous depuis 1830, l'*Association démocratique* dérogeait aux principes rappelés par Adolphe Bartels, en 1834, pour l'*organisation des travailleurs* à Gand : « Pas d'étrangers, pas de Français pas même de Polonais, si ce n'est qu'ils s'effacent et se trouvent dans l'ombre » ; c'est qu'en 1847, les idées de Gendebien, manifestées en 1839, avaient agi sur les esprits et qu'elles pouvaient s'appliquer spécialement à des choses nouvelles, qui semblaient s'ajuster à ces idées du grand patriote, et exciter la Belgique à prendre l'initiative de leur application :

« La première composition de la Société de 1847 justifie, d'ailleurs, le sens spécial qu'il fallait y donner à l'admission des étrangers. Ceux d'entre eux qui, comme le général Mellinet, le professeur Maynz, le docteur Breyer, avaient, depuis longtemps, fixé leur domicile parmi nous, nous avaient rendu déjà et nous rendaient encore des services qui payaient largement notre hospitalité, n'entraient dans l'*Association démocratique* qu'au même titre que les Belges ; c'est-à-dire par l'affirmation de leurs dispositions à protéger surtout les intérêts populaires dans leur nouvelle patrie. Les étrangers qui, tels que le Grand Polonais Joachim Lelewel ; le publiciste marseillais Imbert ; les Allemands Karl Marx et Von Bornstedt, subissaient chez nous l'exil auquel les avaient forcés des proscriptions anti-démocratiques dans leurs pays, étaient reçus dans l'Association, et même y étaient appelés à des fonctions éminentes, pour faire éclater d'autant l'antipathie des démocrates belges contre la tyrannie chez toutes les nations. »

Dans sa troisième réunion, tenue le 28 novembre 1847, l'*Association démocratique* décida l'envoi d'une adresse au peuple suisse, à propos des événements qui venaient de s'y produire, c'est-à-dire la lutte des sept cantons catholiques de la Suisse centrale unis contre le gouvernement central et ce à l'instigation des jésuites. Une

armée fédérale s'empara de Fribourg et de Lucerne et l'Alliance des cantons catholiques (Sunderbond) fut détruite et les jésuites expulsés ¹.

La commémoration de la révolution polonaise eut lieu au mois de novembre, le jour de l'anniversaire de la chute de Varsovie, en 1831.

L'*Association démocratique* s'occupa ensuite de son affiliation à d'autres sociétés démocratiques, tant en Belgique qu'à l'étranger. Quoi qu'en dise Lucien Jottrand, dans son livre sur Spilthoorn, elle avait bien un caractère international. Sa composition le montre à l'évidence, ainsi que son action vis-à-vis des démocrates étrangers.

Dans la séance du 29 novembre, le président annonça que Karl Marx allait partir pour Londres, à l'effet d'y représenter l'*Association* auprès de la Société des *Fraternal Democrats*. Dans la même séance, le président proposa à l'assemblée de voter des remerciements à M. Ferdinand Flocon (qui fit partie du gouvernement provisoire de la République française du 24 février) lequel, au banquet électoral de Dijon, avait porté un toast à l'*Association démocratique* de Bruxelles.

Dans l'assemblée suivante, celle du 5 décembre, un membre produisit le dernier numéro paru du *Northern Star*, de Londres, dans lequel il était rendu compte de l'accueil chaleureux fait par les *Fraternal Democrats* au député de l'*Association démocratique*. Des affiliations demandées par la société *Agneessens*, de Bruxelles, par une société démocratique de Tournai et par une autre de Liège, furent prises pour notification.

Dans les procès-verbaux de séances subséquentes, nous trouvons mentionnées d'autres demandes d'affiliation, notamment de la part de sociétés démocratiques hollandaises et de la part d'une grande *association démocratique* qui venait de s'établir à Gand sur les bases de celle de Bruxelles et dont Spilthoorn avait été le promoteur.

Dans le courant de décembre, une lettre de M. Adrien Van Bevervoorde, rédacteur du *Courrier Batave* à La Haye, annonça à l'assemblée bruxelloise une convocation à Utrecht, pour le 26 du mois, de tous les publicistes hollandais, à l'occasion

¹ L'adresse envoyée à la Diète Suisse fut signée par :
Le général Mellinet, chef des légions de 1830, président d'honneur ;
L. Jottrand, avocat, ancien membre du Congrès national belge en 1830, président ;
Imbert, ancien rédacteur du *Peuple Souverain*, de Marseille, vice-président ;
Lelewel, Joachim, membre du gouvernement national ;
A. De Bornstedt, rédacteur de la *Gazette allemande de Bruxelles* ;
Pellering, ouvrier bottier ;
Maynz, avocat la cour d'Appel de Bruxelles ;
Georges Wierth ;
Spilthoorn, avocat à la cour de Gand, chef du gouvernement provisoire de la Flandre en 1830.
Pour copie conforme : le secrétaire de la Société, A. Picard, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.
Ont adhéré à la présente adresse, les ouvriers allemands réunis en société à Bruxelles.
Cette adhésion est attestée par les membres soussignés du comité de cette société.
Bruxelles, le 3 novembre 1847.
Président : Wallau, ouvrier compositeur.
Pour le vice-président absent : M. Hess, ancien rédacteur du *Gesellschafts-Spiegel*.
Trésorier : Riedel, ouvrier tapissier.
Secrétaire W. Wolff, publiciste.

d'une loi sur la presse qui venait d'être proposée aux États-Généraux. M. Van Bevervoorde, déjà membre fondateur de l'*Association démocratique belge*, demandait à celle-ci les pouvoirs et les instructions nécessaires à l'effet d'établir en Hollande une succursale de cette société.

Dans le même mois de décembre, à la séance du 19, il fut donné lecture d'une lettre de M. Harney, rédacteur du *Northern Star*, proposant, au nom de la société des *Fraternal Democrats*, la convocation à Bruxelles, pour l'année 1848, d'un congrès démocratique général.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 265

la gravure suivante, no 32

Béranger

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Les Anglais, qui offraient de s'y rendre, se chargeraient d'y convoquer les démocrates français, pour éviter toute mauvaise interprétation sur la présence de ceux-ci dans une assemblée réunie en Belgique. Un membre, le citoyen Engels, annonça qu'il avait déjà reçu des *Fraternal Democrats* un pouvoir exprès pour cette convocation éventuelle des citoyens français, et il demanda l'autorisation de la communiquer à l'avance aux membres du *Comité de la réforme*, à Paris.

L'adresse des *Fraternal Democrats* de Londres, à leurs « frères » de Belgique, est un curieux document. Que l'on en juge par les passages suivants :

« Frères !

« Votre adresse, en date du 26 novembre 1847, a été reçue dans une assemblée des membres et amis de cette société, tenue le 29, en commémoration de l'insurrection polonaise de 1830, glorieuse malgré son insuccès.

« Votre délégué, notre ami et frère estimé, le docteur Karl Marx, vous dira l'enthousiasme avec lequel nous avons salué sa présence et la lecture de votre adresse. Tous les yeux brillaient de joie ; toutes les voix criaient : *bien venu !* toutes les mains se tendaient fraternellement vers la main de votre représentant.

« Les noms des membres de votre comité ont été accueillis par les applaudissements de toute notre assemblée. L'Humanité doit leur être bien reconnaissante des services qu'ils ont rendus et des sacrifices qu'ils ont faits à la cause de la liberté. Une

association qui compte dans ses rangs l'héroïque général Mellinet et le glorieux et incorruptible patriote Lelewel, doit commander la confiance des démocrates de toutes les classes. Pour nous, nous acceptons avec les sentiments de la joie la plus vive l'alliance que vous nous offrez.

« Notre société existe depuis plus de deux ans avec la devise : *Tous les hommes sont frères.*

« ... À l'occasion de notre dernier anniversaire, le 22 septembre, nous avons recommandé la formation d'un congrès démocratique de toutes les nations, et nous nous réjouissons d'apprendre que vous avez publié la même proposition.

« La conspiration des rois doit être combattue par la conspiration des peuples. En quelque lieu que ce congrès démocratique s'assemble, vous pouvez compter que la démocratie anglaise y sera représentée. Ce sera la tâche de votre association, ainsi que la nôtre d'organiser l'ensemble des représentants de nos frères de toute l'Europe.

« ... Mais il y a deux points de réunion pour la démocratie de tous pays, ce sont *la souveraineté du peuple et la fraternité des nations.*

« ... Nous sommes convaincus que c'est au véritable peuple, aux prolétaires, aux hommes qui versent chaque jour leur sueur et leur sang sous le joug qui leur est encore imposé par les systèmes actuels des sociétés, nous sommes convaincus que c'est à ce peuple qu'il faut recourir pour obtenir l'établissement de la fraternité universelle.

« L'intérêt des seigneurs de la terre et des seigneurs du capital est de tenir les nations divisées. Mais il est de l'intérêt des prolétaires, opprimés partout par la même espèce de maîtres et dépouillés partout du fruit de leur industrie par la même espèce de détresseurs, il est de l'intérêt des prolétaires de s'allier contre eux. Et ils s'allieront contre ! Sortant de la hutte, de la mansarde ou de la cave, quittant la charrue, la fabrique ou l'enclume, on verra venir, on voit déjà venir par la même voie, les gestes de la fraternité et les sauveurs prédestinés de l'humanité... »

Ce document annonce le *Manifeste communiste* de Marx et de Engels qui parut quelques mois plus tard ; il montre aussi que l'*Association internationale des Travailleurs*, qui ne fut réalisée qu'en 1864, était déjà à cette époque dans le cœur et le cerveau des prolétaires conscients. Il est signé : Pour l'association *Fraternal Democrats*. F.-J. Harney, E. Jones, Ch. Kean, et Thomas Clark ; pour la France Bernard et Michelot ; pour la Germanie : Charles Schapper et Joseph Moll ; pour la Pologne : Louis Oborsky ; pour la Suisse : J. Schabelitz ; pour la Scandinavie : Pierre Holm.

L'idée d'un congrès international des démocrates était dans l'air, car au même moment le rédacteur de la *Gazette allemande* de Bâle, provoquait un Congrès semblable, en envoyant à l'Association les numéros de sa feuille, dans lesquels il était rendu compte de l'accueil excellent fait en Suisse à l'adresse du 29 novembre.

« On peut dire, d'après ce qui précède, dit Jottrand, que l'Association démocratique de Bruxelles devenait, vers la fin de 1847, le point central d'une grande fédération dans le sens de ce que Gendebien désirait déjà en 1839. »

*
* *

Pendant que l'*Association démocratique* nouait ces rapports qui seraient devenus si féconds en résultats civilisateurs, pour peu qu'eût réussi la révolution qui se préparait visiblement à Paris, elle discutait les principales théories réformistes dont l'application devenait possible après les événements qu'on prévoyait. C'est ainsi que, d'un accord délibéré avec la *Société Agneessens* et d'un accord tout fortuit avec l'*Alliance*, qui siégeait toujours à la *Maison des Brasseurs*, depuis le célèbre congrès libéral de 1846, elle vota une pétition aux Chambres législatives pour demander la diminution du budget de l'armée.

Elle discuta aussi, cette fois à la suite de l'*Alliance*, la question du libre échange.

Il est intéressant de rapporter ici ce qui fut dit à l'*Association démocratique* sur ce sujet, et de signaler la part que prit à la discussion Karl Marx, revenu de sa mission à Londres.

La question fut examinée dans la séance du 9 janvier 1848. Karl Marx lut un discours dans lequel, examinant la question au point de vue des prolétaires, il démontra que la liberté commerciale n'aurait pour effet immédiat que de favoriser le capital au grand préjudice des travailleurs. Il ne la repoussa pas néanmoins, comme étant contraire aux principes de l'économie politique. Mais il pensa qu'elle conduira à l'antagonisme entre le capital et le travail jusqu'à ses dernières limites, et qu'elle provoquera aussi une solution du grand problème de l'organisation sociale.

Ce discours fut vivement applaudi. Labiaux en proposa l'impression, en français et en flamand, aux frais de la société.

Picard appuya cette proposition, tout en déclarant qu'il ne partageait pas les opinions émises par Marx, et en faisant toutes ses réserves à cet égard.

L'activité de l'*Association démocratique* de Bruxelles, son intervention dans la politique des nations voisines, appelèrent sur elle l'attention de la presse européenne et ensuite des journaux catholiques belges qui, comme de coutume en pareille circonstance, évoquèrent le spectre rouge, déclarèrent que son but était de semer l'anarchie, d'exciter le peuple contre le gouvernement, etc., etc.

Mais ces attaques insolentes, loin de nuire à l'*Association*, lui firent au contraire du bien.

Le nombre de ses membres augmenta rapidement, si rapidement même qu'au mois de janvier, le local de la Maison des Meuniers fut reconnu trop étroit et que l'*Association démocratique* alla s'installer à la *Vieille Cour de Bruxelles*, rue des Sœurs Noires.

D'autres associations furent fondées en province, notamment à Gand, le 23 janvier 1848 « sur les mêmes bases que celle de Bruxelles », dit la circulaire.

La réunion inaugurale de l'Association de Gand eut lieu dans le *Salon de Flore*, Holstraet, vaste salle qui pouvait contenir plus de 2000 auditeurs.

Des orateurs allemands, français et polonais, délégués par l'*Association* de Bruxelles y prirent la parole et furent acclamés.

Ce mouvement populaire annonçait évidemment le réveil de l'opinion démocratique et l'approche d'événements sérieux.

Déjà en septembre 1847, Béranger avait lancé sa chanson *Le Déluge*, une véritable prophétie, qui fut reproduite par plusieurs journaux démocratiques de Belgique :

Toujours prophète, en mon saint ministère,
Sur l'Avenir j'ose interroger Dieu
Pour châtier les Princes de la terre,
Dans l'ancien monde un déluge aura lieu.
Déjà près d'eux, l'Océan sur ses grèves
Mugit, se gonfle ; il vient, maître, voyez !
Voyez, leur dis je, ils répondent
Tu rêves,
Ces pauvres rois (bis,) ils seront tous noyés !

Cet Océan, quel est-il, ô prophète ?
Peuples, c'est nous, affranchis de la faim ;
Nous, plus instruits, consommant la défaite
De tant de rois inutiles enfin.
Dieu fait passer sur ces fils indociles
Nos flots mouvants, si longtemps fourvoyés,
Puis le ciel brille et les flots sont tranquilles.
Ces pauvres rois (bis) ils seront tous noyés !

Quelques mois plus tard, la révolution éclatait à Paris, Louis Philippe prenait la fuite, la République était proclamée et l'Europe entière vivement secouée.

Fin
de la première partie
du Tome premier.